Syndicat mixte de la Jeune Loire et ses rivières
1, place de l'Abbaye
43140 La Séauve sur Semène

http://www.pays-jeuneloire.fr

Pays de la Jeune Loire et ses rivières

Schéma de Cohérence Territoriale

1 RAPPORT DE PRESENTATION

APPROUVE LE 4 DECEMBRE 2008

CONSEIL GÉNÉRAL Haute-Loire

UNION EUROPÉENNE en AUVERGNE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE CADRE REGLEMENTAIRE

Largement inspirée par le concept de développement durable, la loi SRU, Solidarité et Renouvellement Urbain, a profondément modifié l'architecture des documents d'urbanisme. Le SCOT est ainsi devenu un nouvel outil de la planification territoriale assurant la cohérence entre les différentes politiques publiques, dépassant ainsi les champs traditionnels de l'urbanisme (déplacement, habitat, etc…).

La poursuite de la décentralisation liée à la loi dite Chevènement (1999) et la loi du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales ont entraîné un renforcement de la coopération intercommunale et des compétences des collectivités locales.

Le territoire de la Jeune Loire et ses rivières est ainsi composé de 44 communes et de 6 communautés de communes.

La Loi SRU, en remplaçant les anciens Schémas Directeurs par les SCOT a non seulement développé la procédure et la portée de ces documents d'urbanisme, mais a aussi donné dans la fixation du périmètre, un large rôle aux communautés de communes qui doivent aujourd'hui coordonner leurs politiques publiques à l'échelle d'un territoire plus large.

L'élaboration du SCOT de la Jeune Loire et ses rivières s'inscrit donc dans un nouveau périmètre formant ainsi une nouvelle entité et un nouvel outil de cohérence des politiques publiques.

Celle-ci se différencie à la fois des divisions administratives traditionnelles (arrondissements, circonscriptions législatives, etc…) et des périmètres récents comme ceux utilisés pour les politiques publiques sectorielles incarnées par les Plans Locaux de l'Habitat ou encore les Plans de Déplacement Urbain.

Le périmètre du SCOT est donc un territoire de projets choisi par les collectivités pour analyser, prévoir, établir et suivre leurs politiques d'urbanisme et d'aménagement.

Mais, au delà de ces domaines de compétence, le Pays et le SCOT de la Jeune Loire et ses rivières symbolise avant tout l'émergence d'un nouveau territoire, caractérisé par sa localisation stratégique, à proximité de l'agglomération stéphanoise.

Le SCOT se compose en trois documents : le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le Document d'Orientations Générales (DOG). Seul ce dernier est opposable aux actes d'aménagement des collectivités locales.

Le rapport de présentation (1) expose le diagnostic, présente l'analyse de l'état initial de l'environnement, expose les choix retenus pour établir le PADD et le DOG, évalue les incidences du projet sur l'environnement.

Le PADD (2) fixe quant à lui les objectifs des politiques d'urbanisme.

Le DOG (3) rassemble enfin les prescriptions permettant la mise en œuvre du PADD. Il précise les orientations générales d'aménagement et les mesures propres à assurer la cohérence des politiques publiques.

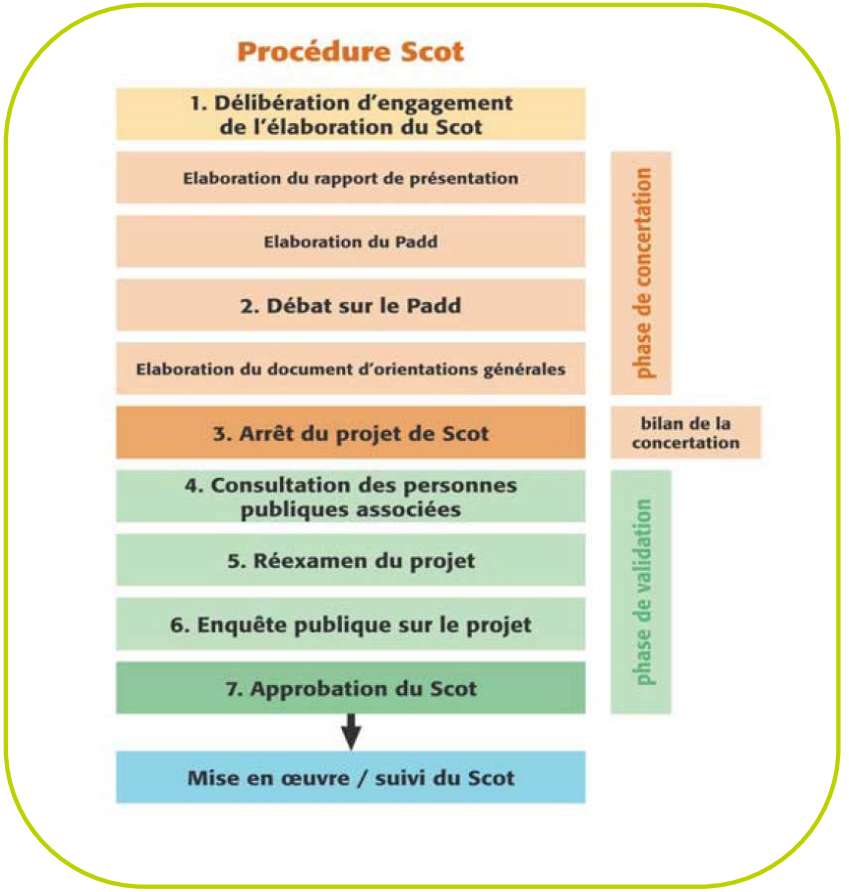

LE CADRE REGLEMENTAIRE

Le contenu du rapport de présentation :

Le contenu du rapport de présentation est réglementé par l'article R.122-2 du Code de l'urbanisme.

Le rapport de présentation :

1° Expose le **diagnostic** prévu à l'article L. 122-1 ;

2° Décrit **l'articulation du schéma avec les autres documents d'urbanisme** et les plans ou programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ;

3° Analyse **l'état initial de l'environnement** et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du schéma ;

4° Analyse les **incidences notables prévisibles** de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement et expose les problèmes posés par l'adoption du schéma sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement telles que celles désignées conformément aux articles R. 214-18 à R. 214-22 (1) du code de l'environnement ainsi qu'à l'article 2 du décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 ;

5° Explique **les choix retenus pour établir le projet d'aménagement** et de développement durable et le document d'orientations générales et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des projets alternatifs ont été écartés, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national et les raisons qui justifient le choix opéré au regard des autres solutions envisagées ;

6° Présente **les mesures envisagées pour éviter**, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement et rappelle que le schéma fera l'objet d'une analyse des résultats de son application, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de son approbation ;

7° Comprend **un résumé non technique** des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée ;

C'est dans ce nouveau contexte législatif que s'est élaboré le SCOT du Pays de la Jeune Loire et ses rivières.

SOMMAIRE

Partie 1 : Diagnostic général 7

1. Préambule 11
2. Structure du territoire et évolutions récentes 15
3. Economies et potentialités de développement 33
4. Les traductions spatiales de ces évolutions 65
6. Mobilités du territoire et problématiques de déplacement 90

Partie 2 : Articulation du SCOT avec les autres documents d'urbanisme et documents de planification 95

1. SCOT et documents de rang supérieur 97
2. Les documents devant être compatibles avec le SCOT 99

Partie 3 : L'état initial de l'environnement 101

1. Le milieu physique, le paysage, le cadre de vie 104
2. Les ressources naturelles et leur gestion 124
3. Les risques 145

Partie 4 : Evaluation environnementale 153

Partie 5 : La justification des choix retenus 187

Partie 6 : Résumé non technique de l'évaluation environnementale 197

Partie 1. Diagnostic général

1 SOMMAIRE

Chapitre 1- Préambule : Le territoire et les territoires

Chapitre 2- Structure du territoire et évolutions récentes : Un affaiblissement des principaux pôles urbains…

2.1. Polarités et densité spécifique
2.2. Un territoire globalement attractif
2.3. Une population caractérisée par des évolutions et des permanences structurelles
2.4. Les perspectives d'évolution de la population

Chapitre 3- Les traductions spatiales et sociales de ce développement

3.1. Une diversité des formes urbaines présentes sur le territoire
3.2. Une sur-représentation de la maison individuelle
3.3. Les conséquences au niveau spatial et social
3.4. Un éloignement progressif aux équipements structurants
3.5. Occupation du sol et degrés de liberté du territoire
3.6. Principaux constats et enjeux

Chapitre 4- Economie et potentialités de développement

4.1. Les caractéristiques de la population active
4.2. Le poids économique du territoire
4.3. Les zones d'activités
4.4. La situation de l'appareil commercial
4.5. Le tourisme et ses enjeux
4.6. Les caractéristiques de l'activité agricole
4.7. Les principaux constats et enjeux

Chapitre 5- Mobilités du territoire et problématiques des transports

5.1. Tendances lourdes
5.2. Le territoire et ses fonctions
5.3. Les projets

Chapitre 6- Synthèse des enjeux

1

1.PREAMBULE : le territoire et les territoires

AVERTISSEMENTS

Le présent document constitue une analyse à la fois descriptive, thématique, stratégique et prévisionnelle du territoire du SCOT de la Jeune Loire et ses rivières.

Cependant, le diagnostic d'un document d'urbanisme couvrant un territoire peuplé de plus de soixante quinze mille personnes ne peut se borner à être une compilation, même ordonnée et organisée, de faits et de données.

Le processus d'élaboration du schéma de cohérence territoriale, avec ce qu'il comporte d'information, de concertation, de débats, d'instances statutaires du syndicat mixte, de commissions et de travaux spécifiques, a permis d'en enrichir le contenu et d'en préciser les enjeux.

Dans ces conditions, le présent document a été réalisé sur la base :

➢ Du travail déjà mené par le syndicat mixte pour l'élaboration de la charte du Pays de la Jeune Loire et ses rivières. Le diagnostic et le projet de Pays sont les seuls documents d'analyse existants à l'échelle du Pays,

➢ De l'exploitation de l'ensemble des études, documents d'urbanisme et de planification disponibles,

➢ Des données du recensement de l'INSEE de mars 1999 qui constituent la base des analyses malgré leur ancienneté (1999). Ces données sont en effet les seules à être, sur le long terme, homogènes, permettant des comparaisons et, éventuellement, des croisements de données sur des sujets différents. Les exploitations principales et complémentaires du recensement de mars 1999 ont été utilisées, afin de parvenir à une description aussi précise que possible,

➢ Des données issues de l'inventaire communal réalisé par l'INSEE en 1998, notamment pour le chapitre consacré aux équipements et aux services. Malheureusement, il n'existe pas actuellement de données plus récentes qui soient à la fois complètes et homogènes. Cependant, les comparaisons avec l'inventaire communal de 1988 sont possibles,

➢ De données complémentaires à celles de l'INSEE : données de la DGI (données fiscales), de la DDAF (activités agricoles), de la DRE (constructions neuves de logements et base de données foncières), ainsi que de les CCI de Monistrol et du Puy (activité des entreprises et des commerces, tourisme, etc…)

➢ D'entretiens avec les élus et responsables locaux ou régionaux, acteurs et techniciens du territoire.

1.PREAMBULE : le territoire et les territoires

La création du syndicat mixte

Historique

Après l'avènement récent des communautés de communes de Rochebaron à Chalencon, des Marches du Velay, Loire et Semène et du Haut-Lignon qui font suite à celles des communautés de communes plus anciennes du Pays de Montfaucon et des Sucs, les élus ont décidé la création d'un pays à l'échelle de l'arrondissement d'Yssingeaux.

C'est ainsi que les travaux relatifs à la réalisation de la charte de pays, document fondateur du pays, ont démarré en septembre 2003, sous l'impulsion de l'association de préfiguration du pays de la Jeune Loire et ses rivières. A partir d'un diagnostic de territoire, il s'agissait pour les élus et les forces vives du pays de définir un projet de développement adapté aux principales ressources et problématiques du territoire. Ce diagnostic a été validé le 18 décembre 2003 à l'occasion d'une réunion publique.

Après cette phase de diagnostic, les acteurs locaux ont alors défini les grandes orientations de la charte de pays, laquelle a été approuvée par l'ensemble des communautés de communes du pays en fin d'année 2004.

Cette charte a ainsi permis d'acter :

- ***Une volonté*** : celle de voir le pays de la Jeune Loire et ses rivières fonctionner comme un véritable bassin de vie et de développement entre l'Auvergne et Rhône-Alpes. Le développement économique serait ainsi fondé sur la valorisation de la culture industrielle locale, la mise en place de pôles de compétence, une agriculture orientée vers le terroir, un tourisme dynamisé qui s'appuie donc sur la qualité du territoire, des paysages et de ses acteurs.

- ***Une cohérence d'actions publiques en matière d'aménagement du territoire*** : réalisation d'un SCOT (schéma de cohérence territoriale) à l'échelle du pays de la Jeune Loire et ses rivières. Le SCOT représente, tout comme la charte de pays, une réflexion à long terme en matière d'aménagement et de développement du territoire qui se traduira par un certain nombre de prescriptions réglementaires qui s'imposeront aux PLU et cartes communales des communes. Ainsi, en utilisant le périmètre du pays de la Jeune Loire et ses rivières pour l'élaboration du SCOT, cherche-t-on à harmoniser 2 démarches qui ont un but identique : l'aménagement du territoire de notre secteur. Le pays, à travers sa charte, met en place un « projet de société », une réflexion à long terme sur le devenir du territoire que le SCOT organise et précise sur le plan spatial.

- ***Une organisation de pays*** basée sur le syndicat mixte de la Jeune Loire et ses rivières qui réalise également le SCOT, et sur un conseil de développement, instance informelle de réflexion et d'aide à la décision des élus.

Le territoire du pays de la Jeune Loire et ses rivières correspond à l'arrondissement d'Yssingeaux. Il comprend 71 764 habitants en 1999 pour 44 communes regroupées en 6 communautés de communes : Haut-Lignon, Loire et Semène, Marches du Velay, Pays de Montfaucon, Rochebaron à Chalencon et les Sucs.

C'est un territoire à dominante rurale, sans commune majeure, qui dénombre toutefois 11 bourgs-centres au sens INSEE : Aurec-sur-Loire, Bas-en-Basset, le Chambon-sur-Lignon, Dunières, Monistrol-sur-Loire, Montfaucon, Retournac, Saint-Didier-en-Velay, Sainte-Sigolène, Tence et Yssingeaux.

La R.N.88, facteur de développement économique important, est l'axe routier majeur de ce secteur. Ce territoire détient également la ligne ferroviaire Le Puy-en-Velay - Saint-Etienne. D'autre part, il est traversé par de nombreux cours d'eau dont la Loire.

1.PREAMBULE : le territoire et les territoires

L'un des atouts majeurs du Pays est de bénéficier d'une qualité de vie extraordinaire et de paysages encore préservés bien que menacés par la croissance urbaine. Le Pays de la Jeune Loire est un territoire dynamique, preuve en est une population en pleine expansion, une agriculture en pleine mutation qualitative et un tissu industriel et d'entreprises important. On peut citer également l'effet locomotive de la proximité du bassin Rhône-alpin, la taille humaine des structures et une réelle capacité d'entreprendre.

En revanche, l'amélioration de la RN 88, aux effets bénéfiques reconnus, induit aussi des déséquilibres à travers une urbanisation mal contrôlée, une pression foncière, une coupure entre les nouveaux arrivants et les anciens, un risque de périurbanisation et une différence de développement entre les secteurs proches de l'axe et ceux plus éloignés qui connaissent des difficultés de maintien des activités et des hommes. D'autre part, des inquiétudes se font sentir pour la pérennité des industries de production, notamment la plasturgie.

Enfin, des déficits sont signalés dans le secteur du tourisme et en matière d'animation culturelle.

> Les communautés de communes et les communes du territoire du SCOT

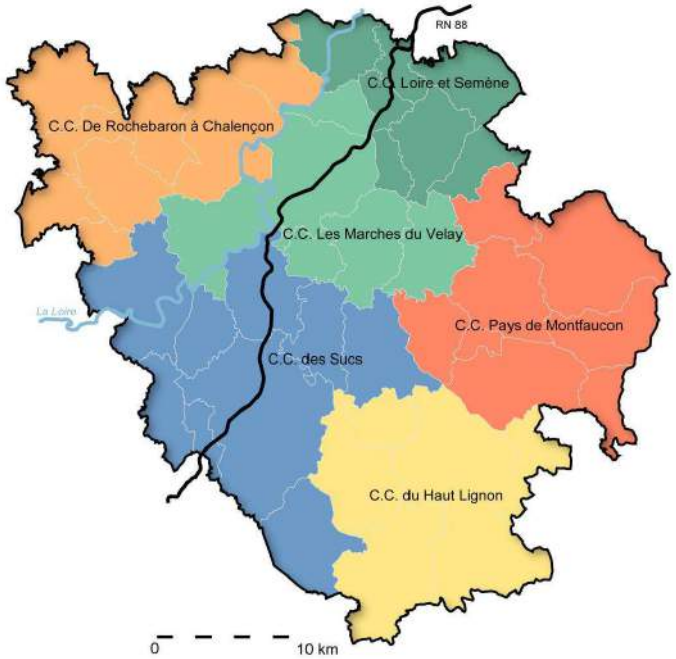

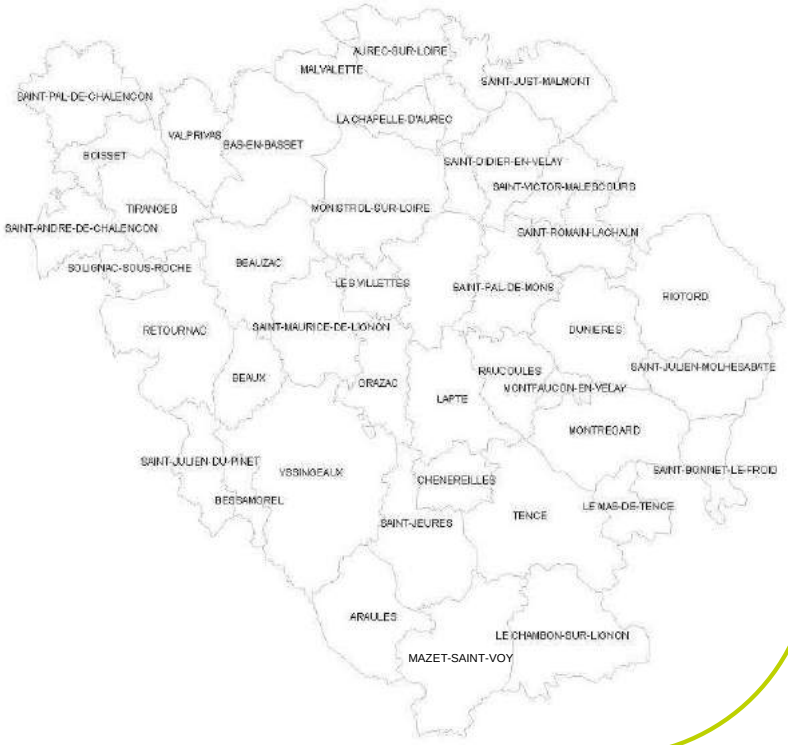

1.PREAMBULE : le territoire et les territoires

Les territoires voisins : le territoire du SCOT Sud Loire

Le territoire du SCOT Sud Loire accueille 110 communes et environ 520 000 habitants pour une superficie de 1610 km²

Plusieurs démarches sont actuellement en cours ou existantes :

- une partie du Parc Naturel Régional du Pilat est incluse dans le périmètre (charte existante)
- Plan de Déplacements Urbains existant sur la communauté d'agglomération de St-Etienne Métropole (43 communes)
- 2 Plan Locaux de l'Habitat: sur St-Etienne Métropole (approuvé) et sur Loire Forez (en cours)
- 1 DTA sur une partie du périmètre du SCOT
- un pays (Pays du Forez) en cours de création sur la communauté d'agglomération de Loire Forez et la communauté de communes du pays de St-Galmier.

État d'avancement du SCOT

Date d'arrêté du périmètre : arrêté préfectoral de création du syndicat mixte en date du 19 mai 2004

Le SCOT est actuellement en cours de finalisation.

> Périmètre des SCOT de l'agglomération Lyonnaise et Stéphanoise

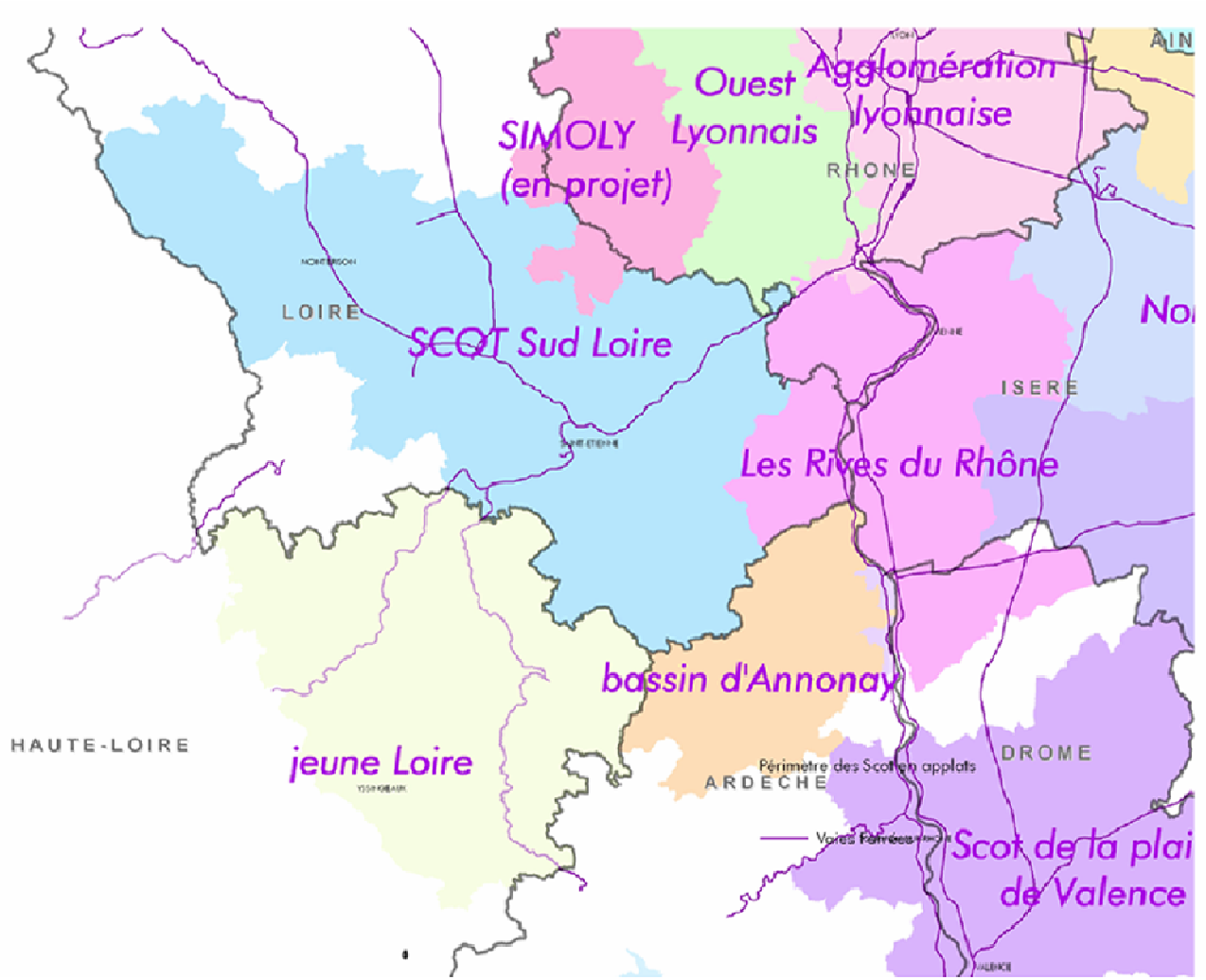

2.STRUCTURE DU TERRITOIRE ET EVOLUTIONS RECENTES

2.1. Polarités et densité spécifique

Une structuration urbaine atypique

Le territoire se compose d'une douzaine de bourgs et petites villes qui structurent un espace à dominante rurale. Encadré à l'Ouest par la ville du Puy-en-Velay et à l'Est par l'agglomération stéphanoise, la structure urbaine du territoire est relativement spécifique, composée de plusieurs centres.

L'analyse de sa densité permet, dans un premier temps, d'examiner sa physionomie spécifique par rapport à son environnement.

Au sein du Département de la Haute-Loire qui compte 209113 habitants, la population du Pays de la Jeune Loire et ses rivières (Arrondissement d'Yssingeaux) s'élevait à **71 764 habitants en 1999** (source INSEE, RGP) soit un peu moins d'un tiers de la population.

Ce territoire s'étend sur 1 160 Km2 et présente donc une densité supérieure (**62 habitants / Km2**) à celle de la Haute-Loire (42 habitants / Km2) tout en restant bien inférieur au département voisin de la Loire (152 habitants / Km2). Le Pays de la Jeune Loire et ses rivières demeure **un territoire rural,** à l'urbanisation encore modérée mais encouragée par la proximité de Saint-Étienne.

On peut observer sur le territoire des dynamiques de développement contrastées :

Des zones d'urbanisation majeures

Une zone fortement urbanisée (densité supérieure à 100 hab/km2) au nord-est, à proximité de Saint-Étienne qui concerne en particulier les communes d'Aurec-sur-Loire 218 hab/km2, Saint-Ferreol-d'Auroure 189 hab/km2, Saint-Just-Malmont 170 hab/km2, Pont-Salomon 197 hab/km2, Saint-Didier-en-Velay 113 hab/km2, La Séauve-sur-Semène 139 hab/km2, Monistrol-sur-Loire 154 hab/km2 et Sainte-Sigolène 177 hab/km2.

> Densités du territoire (nbre d'habitants au Km²)

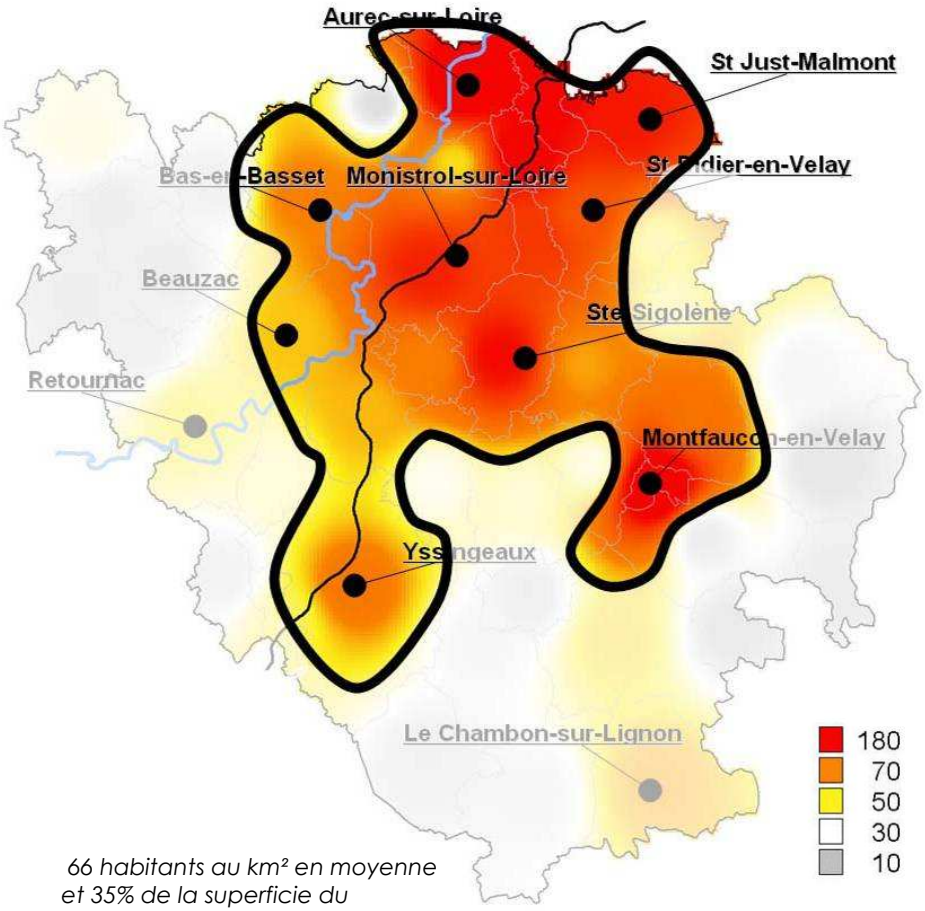

66 habitants au km² en moyenne et 35% de la superficie du territoire = 65% de la population

Source : INSEE, 1999

2.STRUCTURE DU TERRITOIRE ET EVOLUTIONS RECENTES

2.1. Polarités et densité spécifique

Une concentration de population autour des axes de communication (densité supérieure à 50 hab/km2) : en particulier la RN88 (Yssingeaux 80 hab/km2, Saint-Maurice-de-Lignon 60 hab/km2…) mais aussi la RD500, la RD23 (Dunières 85 hab/km2) et la RD12/42/46 (Retournac 50 hab/km2, Beauzac 56 hab/km2)

Des zones à faible densité

Une zone au nord-ouest correspondant aux cantons de Bas-en-Basset et de Retournac sans leur chef-lieu de canton. Cette zone correspond à l'extrémité des Monts du Forez.

Une zone au sud-est du territoire comprenant l'est du canton de Montfaucon et le canton de Tence.

Trois axes de peuplement convergents vers l'agglomération stéphanoise apparaissent :

- la vallée de la Loire depuis Retournac
- la RN88 d'Yssingeaux aux abords de Saint-Etienne
- un axe reliant Le Chambon-sur-Lignon, Tence, Montfaucon-en-Velay, Dunières et St Just Malmont

> Structure du territoire et principaux pôles urbains

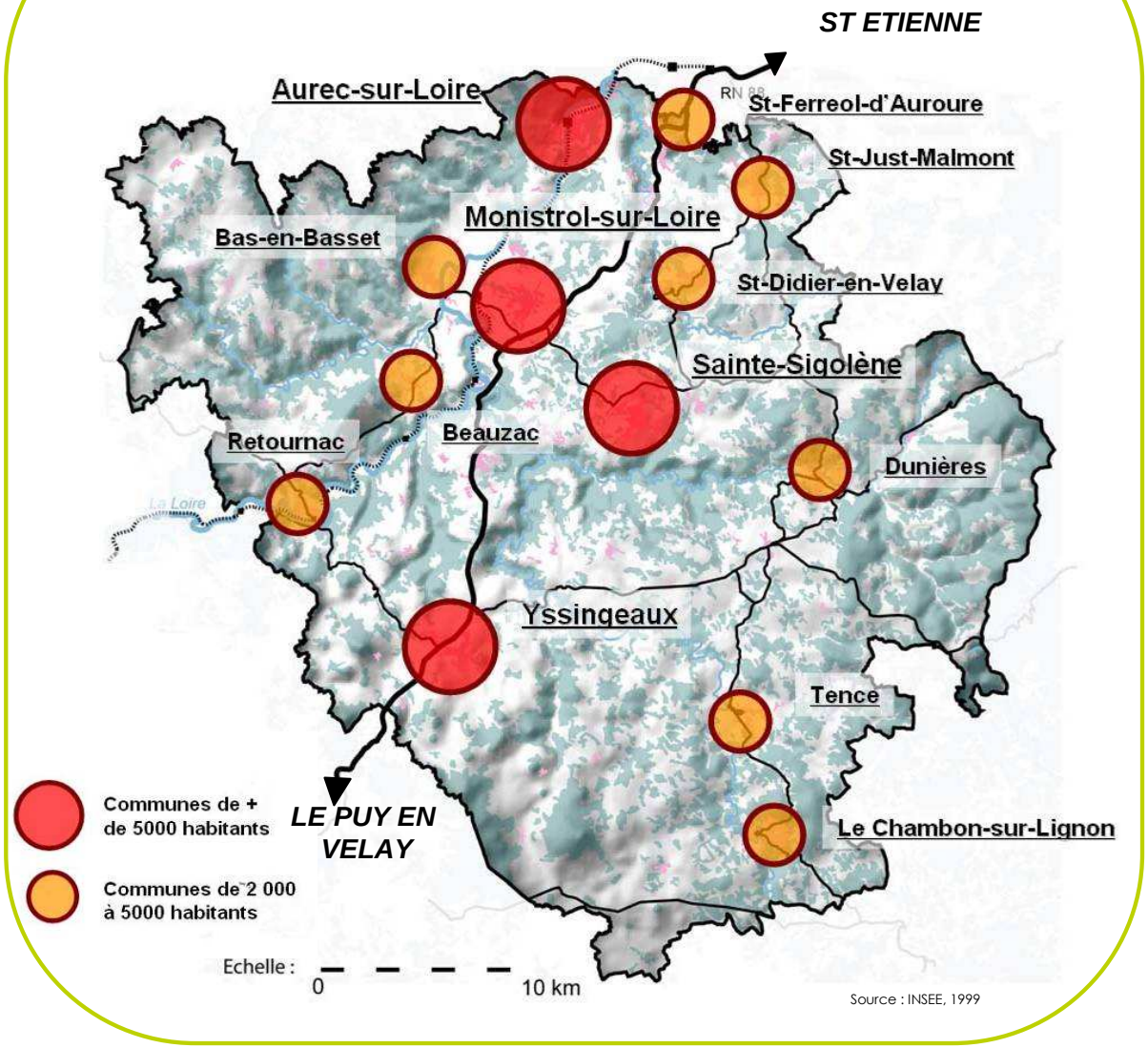

2.STRUCTURE DU TERRITOIRE ET EVOLUTIONS RECENTES

2.2. Un territoire globalement attractif…

Une évolution démographique en pleine croissance

Contrairement aux autres arrondissements de la Haute-Loire et à la région Auvergne dans son ensemble, l'arrondissement d'Yssingeaux connaît depuis 1975 une augmentation régulière de sa population portant le nombre de ses habitants à **71 764** en 1999.

Cette évolution très positive de l'arrondissement d'Yssingeaux ne correspond pas aux tendances observées sur les territoires voisins que ce soit du côté de la Haute-Loire ou de la Loire.

Les taux de variation annuel sont depuis 1975 supérieurs à la moyenne nationale et très nettement supérieurs aux taux de la Loire et de la Haute-Loire.

Le territoire est donc caractérisé par un **très net dynamisme démographique.**

Le dynamisme démographique s'explique par :

- le maintien d'un important excédent migratoire : + 0,71 % entre 1990 et 1999. Ce taux de variation est depuis 1975 très nettement supérieur à la moyenne départementale.

- l'existence d'un excédent naturel, celui-ci étant la conséquence de l'installation de jeunes ménages, phénomène vérifié surtout à partir de 1990. En effet, le solde naturel est demeuré négatif jusqu'aux années 90. Mais lors du recensement de 1999, on enregistre un excédant naturel de 443 personnes. Cette tendance de redressement du solde naturel se démarque une fois de plus de la tendance départementale restée négative.

> Evolution de la population de l'arrondissement d'Yssingeaux entre 1968 et 1999

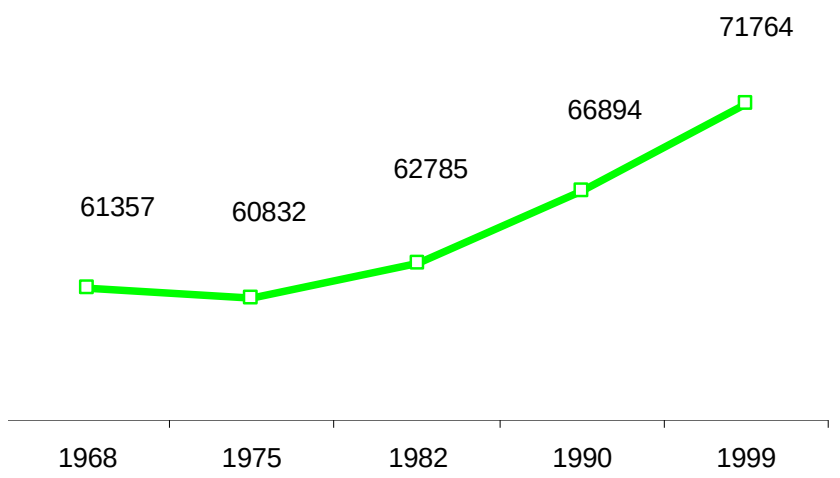

Source : INSEE, 1999

> Evolution du taux de variation annuel (en %)

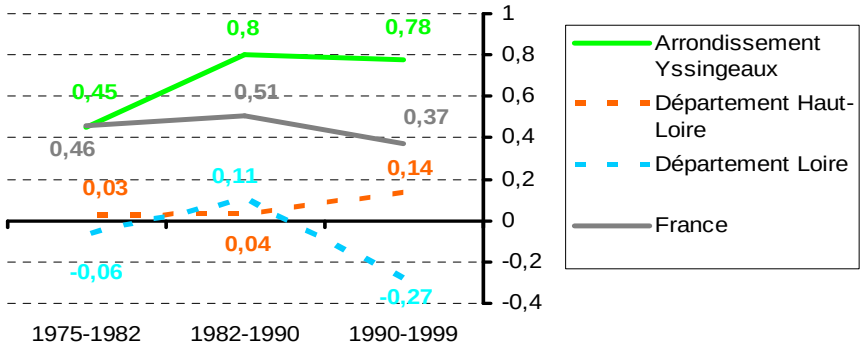

Source : INSEE, 1999

2.STRUCTURE DU TERRITOIRE ET EVOLUTIONS RECENTES

2.2. Mais des disparités géographiques

Le dynamisme général cache des disparités par secteurs géographiques:

Quelques territoires en décroissance…

Si l'on constate une croissance générale de la population sur l'Yssingelais, certains secteurs sont en difficulté démographique :

Le sud du territoire : la CC du Haut-Lignon (canton de Tence) continue depuis 1982 à perdre des habitants et le doit à ses communes d'altitude (Le Chambon-sur-Lignon et Mazet-Saint-Voy).

L'est du territoire : la CC du Pays de Montfaucon voit sa population décliner depuis 1990 (-0,18 % par an) et ce sur les communes suivantes : Dunières, Montfaucon-en-Velay, Riotord, Saint-Julien-Molhesabate. Les résultats pour Montfaucon-en-Velay sont à relativiser compte tenu de la superficie réduite de la commune. Une expansion démographique y était difficilement envisageable et on peut supposer qu'une partie de la population s'est retirée de la commune au profit de ses voisines, Raucoules, Montregard et Saint-Bonnet-Le-Froid qui ont enregistré, elles, un accroissement de leur population.

Une commune isolée de l'ouest : Sur les 5 communes en difficulté démographique entre 1982 et 1990, Tiranges est la seule sur la décennie suivante à perdre toujours des habitants. Toutefois, le recensement complémentaire de 2005 semble contredire cette tendance avec une croissance de 12% sur la période 1999-2005.

> Soldes naturels et migratoires lors des 5 derniers recensements

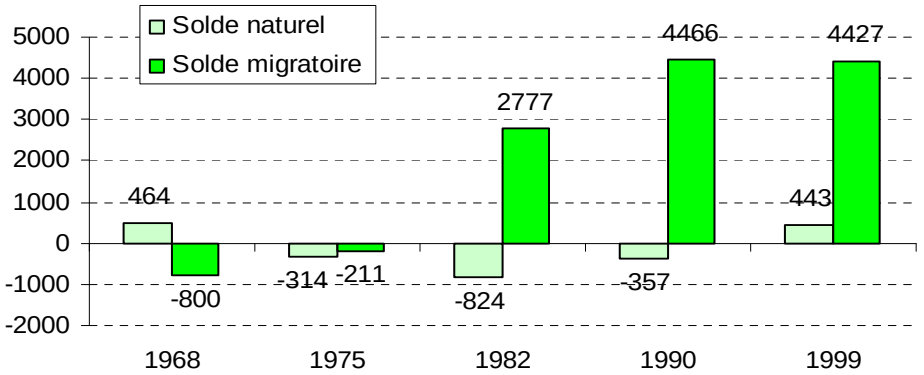

> Taux de variation des soldes naturels et migratoires sur l'arrondissement d'Yssingeaux et dans le département de la Haute-Loire

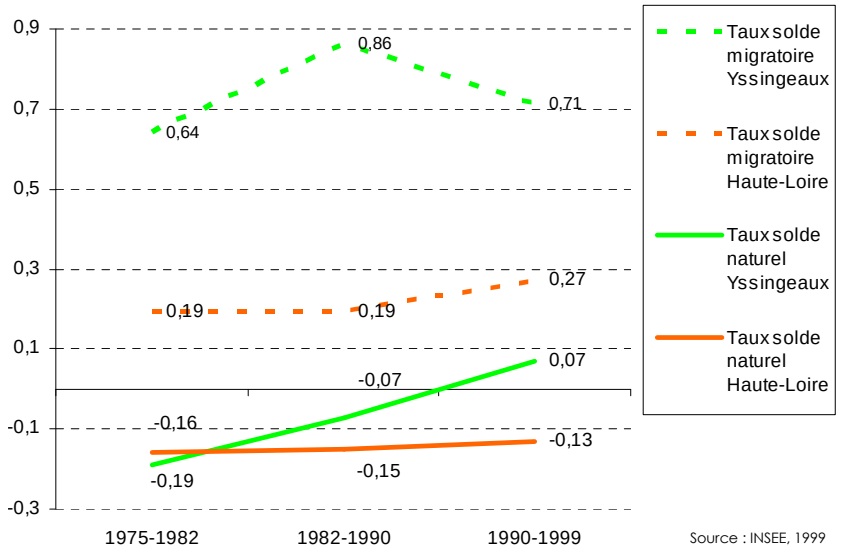

Source : INSEE, 1999

2.STRUCTURE DU TERRITOIRE ET EVOLUTIONS RECENTES

2.2. Mais des disparités géographiques

…Mais un territoire globalement attractif

Sur le reste de l'arrondissement, toutes les autres communes bénéficient d'une augmentation de leur population.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce constat:

- ❑ La mise à 2X2 voies de la RN88 qui permet une réduction du temps de trajet au bassin d'emploi stéphanois;
- ❑ Le développement économique lié à cette bonne accessibilité;
- ❑ La qualité du cadre de vie;
- ❑ Une offre en foncier abondante et attractive permettant de répondre en partie à la forte demande en matière d'habitat individuel ;

L'étalement urbain de l'agglomération stéphanoise dépasse donc largement les frontières du département de la Loire. Il s'accompagne de l'installation de nombreux ménages ligériens sur l'arrondissement qui restent pourtant dépendant des services et des zones d'emplois de l'agglomération stéphanoise.

Schématiquement, on peut essayer de se représenter 3 types de communes :

Les communes bénéficiant d'une accessibilité idéale à la RN88

Grâce à un solde migratoire et naturel largement positif, les communes de la Chapelles-d'Aurec et des Villettes connaissent une croissance atypique de leur population avec respectivement des taux de croissance de 4,93 % et 4,11 % par an. Ces communes profitent de leur proximité avec Monistrol-sur-Loire et Sainte-Sigolène, deux bourgs-centres dynamiques mais à l'extension limitée. Si le développement de Monistrol-sur-Loire se poursuit à hauteur de 2,10 % par an, celui de Sainte-Sigolène se limite à 0,41.

> Solde naturel et migratoire et variation de la population entre 1990 et 1999

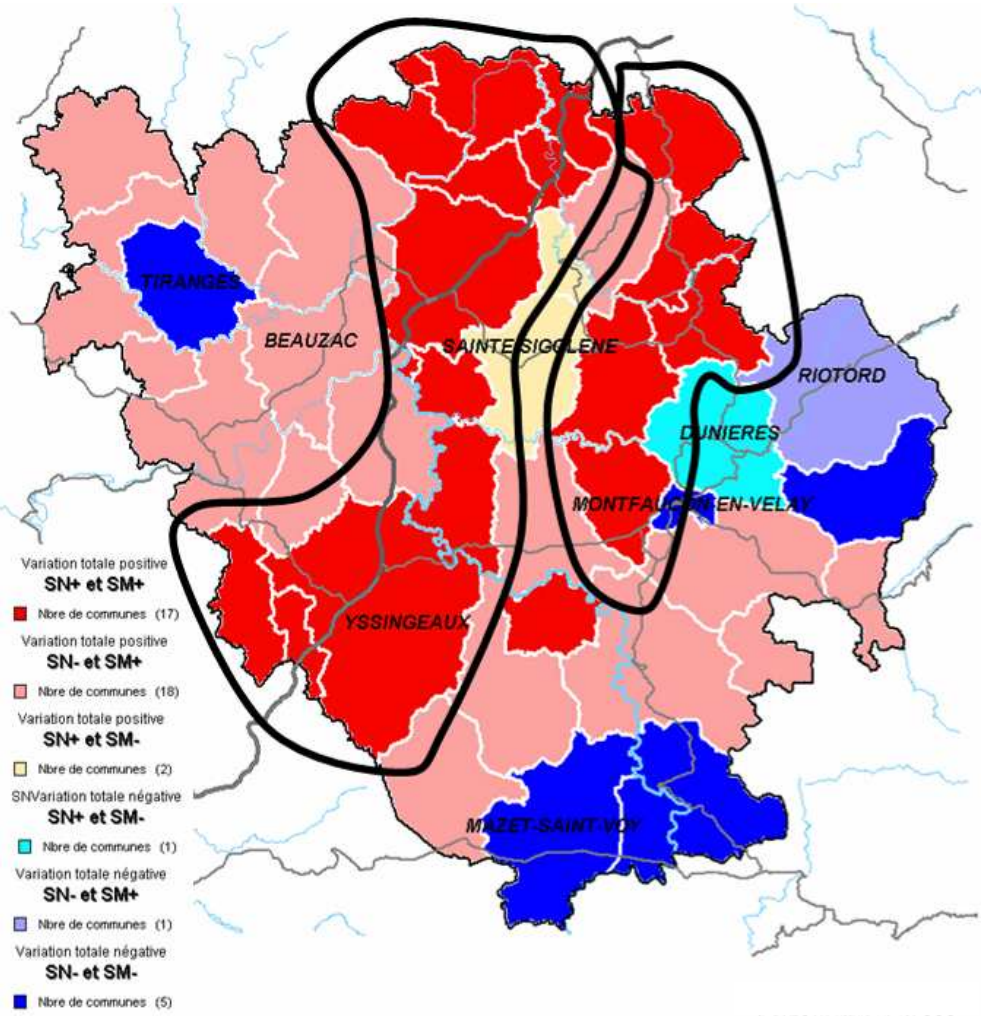

Source : INSEE, 1999

2.STRUCTURE DU TERRITOIRE ET EVOLUTIONS RECENTES

2.2. Mais des disparités géographiques

Pour cette dernière, l'augmentation de la population est le fait d'un solde naturel important. Avec des taux de croissance supérieurs à 1,0 % par an, les communes de Grazac, Saint-Ferréol d'Auroure, Saint-Julien-du-Pinet, Lapte, Bas-en-Basset et Saint-Maurice-de-Lignon, Saint-Pal-de-Mons, Bessamorel connaissent également une forte augmentation de leur population grâce à un solde migratoire positif et ce, malgré un solde naturel peut élevé, voire négatif. Les autres communes connaissent des taux de croissance positifs plus ou moins forts : plus de 0,5 % par an à Yssingeaux et Beauzac contre 0,10-0,20 % par an à Pont-Salomon, Retournac, Araules et Beaux. Ces variations s'expliquent par la capacité spatiale et structurelle des communes à accueillir davantage de population et par l'éloignement relatif par rapport à la RN88.

Les communes proches de Firminy et de Saint-Etienne, notamment par la RD46 et la RD500

Grâce à leur proximité de l'agglomération stéphanoise ces communes connaissent une croissance démographique réelle, due à des mouvements migratoires largement favorables. Ainsi, Aurec-sur-Loire et Malvalette, desservies par la RD46, voit leur population augmenter de 0,91 % et 2,24 % par an. Sur le canton de Saint-Didier-en-Velay, dont l'infrastructure routière RD500 est une liaison importante vers le département de la Loire, les communes de Saint-Victor-Malescours et de Saint-Romain-Lachalm connaissent une croissance remarquable avec des taux de croissance respectivement de 3,92 % et 2,04% par an. Suivent les communes de Saint-Just-Malmont et de Saint-Didier-en-Velay avec un accroissement démographique de 0.83 % et 0.67 % par an.

Il est à noter le cas particulier de La Séauve-sur-Semène, dont l'augmentation est relativement modeste et qui bénéficie avant tout d'un solde naturel positif alors que le solde migratoire est lui négatif. Ceci s'explique par la petite taille de la commune et sa capacité d'accueil dorénavant limitée.

Les communes situées sur le Plateau de Chalencon

Malgré un certain enclavement routier, ces communes bénéficient d'une réelle expansion démographique (à l'exception de Tiranges), profitant de la dynamique générale de la zone yssingelaise.

Analyse démographique par communauté de communes :

Les intercommunalités et communes du Pays de la Jeune Loire et ses rivières connaissent des évolutions disparates :

La **CC Loire Semène**, qui rassemble près d'un quart de la population du territoire, voit se poursuivre l'accroissement de la population (+ 0,92 % entre 90 et 99). Cet accroissement est le fait d'un solde migratoire fort (0,69 %) mais d'un solde naturel non moins positif (+ 0,23 %). A noter néanmoins : des disparités intra-communautaires. Les communes de La Séauve-sur-Semène et Pont-Salomon aux taux d'accroissement naturel entre 90 et 99 respectivement de + 0,22 % et + 0,18 % côtoient Saint-Victor-Malescours (+ 3,92 %) et Saint-Ferréol-d'Auroure (+ 1,62 %).

> Variation annuelle de la population entre 1982 et 1990 de la Communauté de Communes de Loire Semène

CC Loire Semène		Taux variation annuel total entre 1982 et 1990		Taux variation annuel total entre 1990 et 1999	
Densité de population	PSDC 1999	dont solde naturel	dont solde migratoire	dont solde naturel	dont solde migratoire
153 hab/km²	17 221	+ 1,86 %		+ 0,92%	
		+ 0,21 %	+ 1,65 %	+ 0,23%	0,69%

Source : INSEE, 1999

2.STRUCTURE DU TERRITOIRE ET EVOLUTIONS RECENTES

2.2. Mais des disparités géographiques

Les données du recensement complémentaire de 2004 pour Aurec-sur-Loire et Pont-Salomon confirment le maintien de l'accroissement de la population sur cette période (taux d'accroissement annuel passant de + 0,91 % entre 1990 et 1999 à + 1,08 % entre 1999 et 2004 pour Aurec-sur-Loire et de + 0,18 % à + 0,58 % pour Pont-Salomon).

La **CC des Marches du Velay** apparaît être l'intercommunalité la plus dynamique sur le plan démographique avec un accroissement annuel de + 1,49 % depuis 1990. La densité de population étant égale à la moyenne nationale. Comme sur la CC Loire Semène, le solde migratoire dope l'accroissement de la population (+ 1,10 %) mais le solde naturel est également positif (+ 0,39 %).

La **CC Rochebaron à Chalençon** est marquée par un accroissement important de la population (+ 1,08 %) mais exclusivement porté par le solde migratoire (+ 1,45 %). En effet, le solde naturel (- 0,37 %) est négatif pour toutes les communes sauf Malvalette. Avec la densité la plus faible des intercommunalités du territoire, la CC Rochebaron à Chalençon semble encore être un territoire d'accueil non saturé. Les recensements 2004 des communes de Saint-André-de-Chalençon et Soulignac-sous-Roche font apparaître le renforcement du pouvoir d'attraction de ce territoire avec un « décollage » des taux de variation annuel pour les communes recensées. Le taux d'évolution annuel moyen entre 1999 et 2004 y est respectivement de + 3,15 % et + 5,25 % contre + 0,28 % et + 2,49 % entre 1990 et 1999.

> Variation annuelle de la population entre 1982 et 1990 des Communautés de Communes des Marches du Velay et de Rochebaron à Chalençon

CC des Marches du Velay		Taux variation annuel total entre 1982 et 1990		Taux variation annuel total entre 1990 et 1999	
Densité de population	PSDC 1999	dont solde naturel	dont solde migratoire	dont solde naturel	dont solde migratoire
109 hab/km²	18 175	+ 1,32 %		+ 1,49%	
		+ 0,25 %	+ 1,07 %	+ 0,39%	1,10%

CC de Rochebaron à Chalençon		Taux variation annuel total entre 1982 et 1990		Taux variation annuel total entre 1990 et 1999	
Densité de population	PSDC 1999	dont solde naturel	dont solde migratoire	dont solde naturel	dont solde migratoire
36 hab/km²	6 267	+ 0,86 %		+ 1,08%	
		- 0,58 %	+ 1,44 %	- 0,37%	+ 1,45%

Source : INSEE, 1999

2.STRUCTURE DU TERRITOIRE ET EVOLUTIONS RECENTES

2.2. Mais des disparités géographiques

La **CC des Sucs** est marquée par la présence d'Yssingeaux qui à elle seule apporte près de la moitié des 14 496 habitants que compte la communauté de communes. La population s'est accrue de + 0,74 % par an entre 1990 et 1999 mais de manière plus ou moins forte selon les villages (de + 0,11 % pour Beaux à + 2,01 % pour Bassamorel). Cette croissance démographique est le fruit d'un solde migratoire (+ 0,88 %) qui compense le solde naturel négatif (- 0,14 %). Les recensements 2004 des communes de Grazac et Retournac montrent, comme pour la CC Rochebon à Chalençon, un « décollage » des taux de variation annuel : de + 1,67 % à + 3,53 % pour Grazac et de + 0,11 % à + 2,03 % pour Retournac.

La **CC du Pays de Montfaucon** est un territoire peu densément peuplé. La stagnation démographique observée entre 1982 et 1990 s'est poursuivie par une légère perte de population entre 1990 et 1999. C'est la dégradation du solde migratoire qui explique ce mouvement démographique à la baisse. Quatre des huit communes de la CC ont été recensées en 2004 : Dunières, Montfaucon-en-Velay, Raucoules et Saint-Bonnet-le-Froid : les évolutions de population de ces communes toutes très différentes présentent le point commun de s'infléchir ostensiblement à la hausse. Les taux de variation annuels de Dunières sont passés de - 0,22 % entre 1990 et 1999 à + 0,36 % entre 1999 et 2004, ceux de Montfaucon-en-Velay de- 1,49 % à – 0,89 %, ceux de Raucoules de + 1,04 % à + 1,95 % et ceux de Saint-Bonnet-le-Froid de + 0,84 % à + 2,73 %

> Variation annuelle de la population entre 1982 et 1990 des Communautés de Communes des Sucs et du Pays de Montfaucon

CC des Sucs		Taux variation annuel total entre 1982 et 1990		Taux variation annuel total entre 1990 et 1999	
Densité de population	PSDC 1999	dont solde naturel	dont solde migratoire	dont solde naturel	dont solde migratoire
52 hab/km²	14 496	- 0,14 %		+ 0,74%	
		- 0,37 %	+ 0,23 %	- 0,14%	+ 0,88%

CC du Pays de Montfaucon		Taux variation annuel total entre 1982 et 1990		Taux variation annuel total entre 1990 et 1999	
Densité de population	PSDC 1999	dont solde naturel	dont solde migratoire	dont solde naturel	dont solde migratoire
37 hab/km²	7 877	+ 0,08 %		- 0,18%	
		- 0,05 %	+ 0,13 %	- 0,03%	- 0,16%

Source : INSEE, 1999

2.STRUCTURE DU TERRITOIRE ET EVOLUTIONS RECENTES

2.2. Mais des disparités géographiques

La **CC du Haut-Lignon** se trouve dans une situation relativement comparable à la CC du Pays de Montfaucon. Néanmoins, nous ne disposons d'aucune donnée récente pour vérifier que ce territoire n'échappe pas à la tendance générale de redressement démographique.

> Variation annuelle de la population entre 1982 et 1990 de la Communauté de Communes du Haut-Lignon

CC du Haut-Lignon		Taux variation annuel total entre 1982 et 1990		Taux variation annuel total entre 1990 et 1999	
Densité de population	PSDC 1999	dont solde naturel	dont solde migratoire	dont solde naturel	dont solde migratoire
39 hab/km²	7 734	+ 0,11 %		- 0,17%	
		- 0,36 %	+ 0,13 %	- 0,14 %	- 0,03%

Source : INSEE, 1999

Au total, deux zones différenciées se dessinent :

Les **secteurs denses en population** (supérieures à la moyenne nationale) présentant une croissance démographique forte toujours basée sur un solde migratoire important mais relayée par un solde naturel en augmentation ➔ **CC Loire Semène et CC des Marches du Velay**

Les **secteurs moins densément peuplés** (<50 hab/km2) parmi lesquels on peu distinguer deux tendances :

- Des secteurs d'accroissement démographique uniquement portés par un solde migratoire très fort ➔ **CC de Rochebaron à Chalençon, CC des Sucs**
- Des zones de stagnation voire de déclin démographique mais avec néanmoins des inégalités entre communes ➔ **CC du Pays de Montfaucon, CC du Haut-Lignon**

2.STRUCTURE DU TERRITOIRE ET EVOLUTIONS RECENTES

2.3. Vers un déséquilibre du territoire?

Le SCOT de la Jeune Loire et ses rivières est un territoire à dominante rural, aux densités faibles. La densité spécifique du territoire s'explique par sa structure et son organisation multipolaire. La majorité des pôles urbains se trouvent à proximité des grands axes de circulation : la RN88, la D44, la D23 et D185. L'analyse des taux de variation de la population entre 1962 et 1982 montre l'attractivité de ces pôles urbains durant cette période par l'absorption de la quasi totalité de la croissance démographique. Dans un même temps, les communes éloignées des principaux axes de circulation et de l'agglomération stéphanoise connaissent des taux de variation de leur population négatifs.

Sur la période 1982-1999 on assiste à une importante évolution de la situation. La partie nord-est du territoire, la plus proche de l'agglomération stéphanoise connaît toujours un dynamisme important avec un taux de variation annuel de 1,5%. On remarque toutefois dans ce secteur le ralentissement de la croissance démographique de certaines communes comme Aurec-s/-Loire, Pont Salomon ou encore St Didier en Velay.

A l'inverse, de nombreuses communes de « l'arrière pays » connaissent un revirement de situation par une inversion de la tendance démographique. Ce constat peut s'expliquer par l'attractivité générale du territoire (développement interne et attractivité pour l'agglomération stéphanoise), une saturation progressive du foncier disponible sur certaines communes…

> Taux de variation annuel observé sur les périodes 1962-1982 et 1982-1999

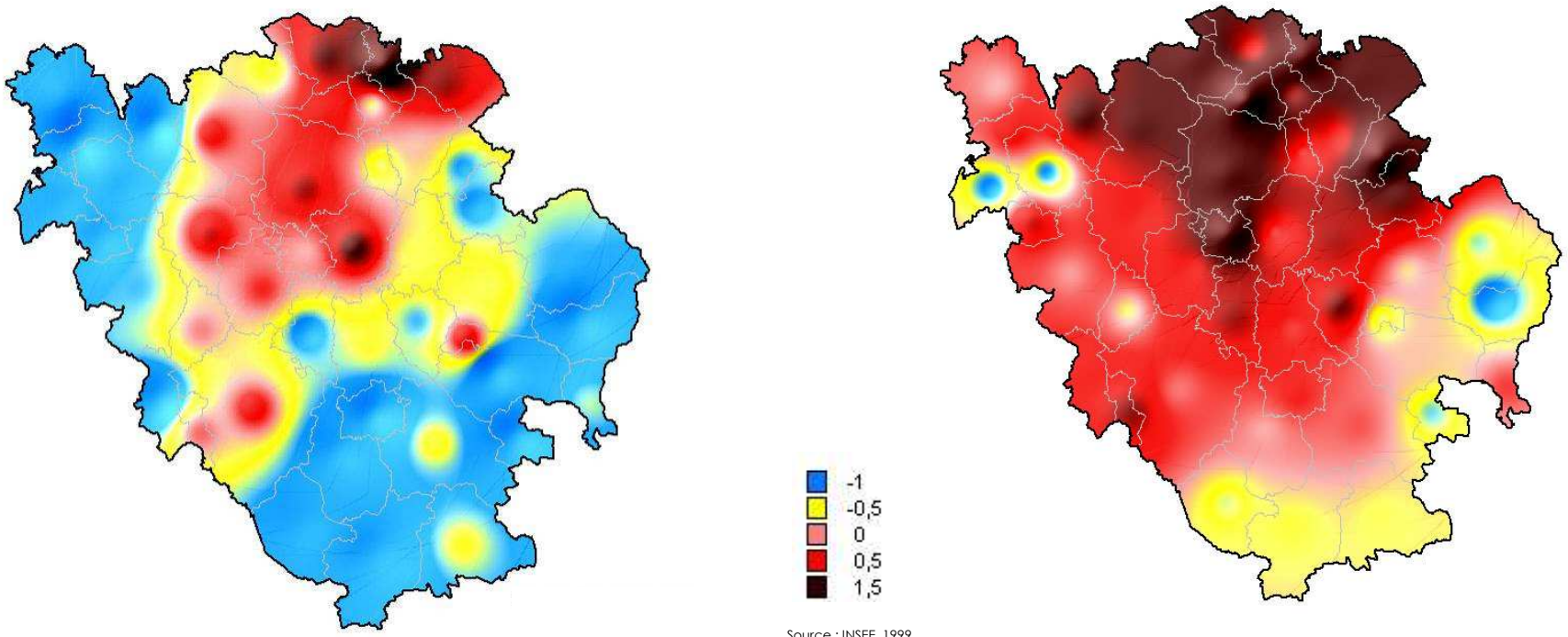

Source : INSEE, 1999

2.STRUCTURE DU TERRITOIRE ET EVOLUTIONS RECENTES

2.3. Une population caractérisée par des évolutions et des permanences structurelles

Une population marquée par une tendance au vieillissement

Tout comme la population française, la population de la Jeune Loire et ses rivières vieillit ; la part des classes d'âge les plus jeunes tend à se restreindre, contrairement à celle des plus âgées, qui augmente de façon régulière.

Néanmoins, la population de la Jeune Loire se démarque par des gains de population dans toutes les classes d'âge même les plus jeunes.

Les moins de 40 ans voient diminuer leur proportion, qui passe de 54,5 % en 1990 à 51,2 % en 1999, au bénéfice, notamment, des 40-59 ans.

Cette diminution s'exprime en valeur relative mais pas en valeur absolue. En effet, la population des moins de 20 ans a gagné 91 individus et celle de 20-39 ans 101 individus. Le vieillissement de la population est dû à l'accroissement rapide de la population comprise entre 40 et 74 ans (+ 1,58 % pour les 40-59 ans et + 1,05 % pour les 60-74 ans).

> Répartition de la population par tranche d'âge en 1990 sur le Pays de la Jeune Loire et ses Rivières

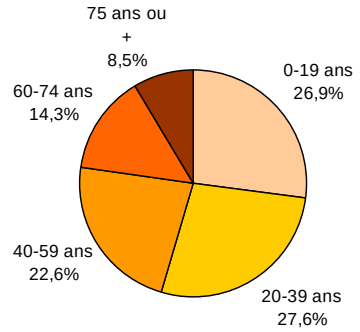

> Répartition de la population par tranche d'âge en 1999 sur le Pays de la Jeune Loire et ses Rivières

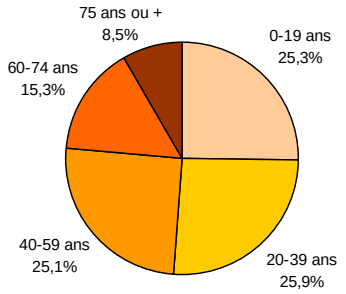

Source : INSEE, 1999

> Répartition de la population par tranche d'âge en 1990 et 1999 sur le Pays de la Jeune Loire et ses rivières

Répartition de la population par tranche d'âge et taux de variation annuel	< 19 ans		20-39 ans		40-59 ans		60-74 ans		> 74 ans	
	1990	1999	1990	1999	1990	1999	1990	1999	1990	1999
Pays de la Jeune Loire et ses Rivières	27%	25%	28%	26%	23%	25%	14%	15%	9%	8%
	+ 0,06 %		+ 0,06 %		+ 1,93 %		+ 1,51 %		+ 0,72 %	
France métropolitaine	*26%*	*25%*	*30%*	*28%*	*23%*	*26%*	*13%*	*14%*	*7%*	*8%*
	- 0,46 %		*- 0,44 %*		*+ 1,58 %*		*+ 1,05 %*		*+ 1,22 %*	

Source : INSEE, 1999

> Répartition de la population par tranche d'âge en 1990 et 1999 par communauté de communes

Population en %	< 19 ans		20-39 ans		40-59 ans		60-74 ans		> 74 ans	
	1990	1999	1990	1999	1990	1999	1990	1999	1990	1999
CC Loire-Semène	29%	27%	29%	26%	23%	27%	12%	13%	7%	7%
CC des Marches du Velay	29%	28%	29%	28%	23%	25%	12%	13%	7%	6%
CC de Rochebaron à Chalençon	22%	22%	24%	23%	23%	25%	20%	19%	11%	11%
CC des Sucs	24%	23%	27%	25%	23%	24%	16%	18%	10%	10%
CC du Pays de Montfaucon	26%	23%	28%	26%	23%	24%	14%	17%	9%	9%
CC du Haut-Lignon	26%	23%	26%	24%	21%	24%	16%	18%	10%	11%
Pays de la Jeune Loire et ses Rivières	27%	25%	28%	26%	23%	25%	14%	15%	9%	8%
France métropolitaine	*26%*	*25%*	*30%*	*28%*	*23%*	*26%*	*13%*	*14%*	*7%*	*8%*

Source : INSEE, 1999

2.3. Une population caractérisée par des évolutions et des permanences structurelles

Au sein du territoire, la répartition de la population diffère d'une intercommunalité à l'autre. La population des communautés de communes de Loire-Semène et des Marches du Velay est globalement plus jeune avec une part des moins de 40 ans représentant plus de la moitié de la population. La population de la communauté de communes de Rochebaron à Chalençon apparaît de loin la plus âgée avec 30 % de sa population qui a plus de 60 ans. Enfin les populations des trois autres communautés de communes présentent des répartition similaires : entre 47 et 49 % de moins de 39 ans pour 24 % de 40-59 ans.

Le vieillissement de la population se traduit par une baisse **de l'indice de jeunesse**, c'est-à-dire du rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans (il est passé de 1,51 à 1,37). Le vieillissement tendanciel s'applique à une population plus âgée que la moyenne nationale (l'indice de jeunesse de la France métropolitaine est passé de 1,33 à 1,15 entre 1990 et 1999).

Cet indice est en baisse dans tous les secteurs du Pays de la Jeune Loire et ses rivières. Les communautés de communes Loire-Semène et des Marches du Velay se différencient toutefois par des indices de jeunesse supérieurs à la moyenne nationale s'expliquant en partie par l'accueil récent de familles avec enfants. Les autres communautés de communes présentent des indices faibles mais qui le seraient encore davantage sans la présence de certaines communes à l'indice supérieur à 1,20 (Raucoules, Saint-Romain-Lachalm, Chenereilles et Bessamorel).

> Indice de jeunesse en 1990 et 1999 par communauté de communes

Indice de jeunesse : rapport entre les moins de Semène 20 ans et les plus de 60 ans	1990	1999
CC Loire-Sumène	1,51	1,37
CC des Marches du Velay	1,55	1,44
CC de Rochebaron à Chalençon	0,73	0,74
CC des Sucs	0,97	0,85
CC du Pays de Montfaucon	1,08	0,89
CC du Haut-Lignon	0,99	0,82
Pays de la Jeune Loire et ses Rivières	1,18	1,06
France Métropolitaine	*1,33*	*1,15*

Source : INSEE, 1999

> Indice de jeunesse en 1999

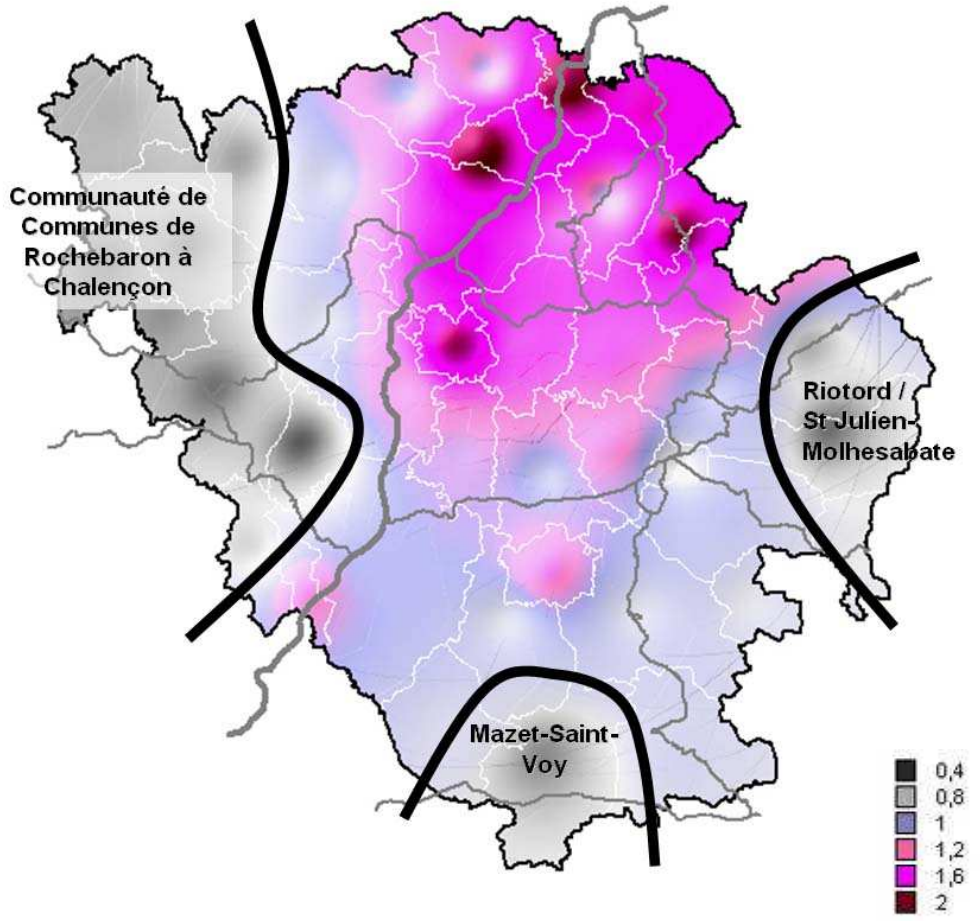

Source : INSEE, 1999

2.STRUCTURE DU TERRITOIRE ET EVOLUTIONS RECENTES

2.3. Une population caractérisée par des évolutions et des permanences structurelles

Cette situation, qui s'explique par des évolutions nationales (allongement de la durée de la vie…) et des évolutions locales (solde migratoire négatif ou positif), a des incidences sur les besoins en équipements, les besoins en logements.

Elle contribue, avec d'autres phénomènes sociologiques (séparations par exemple, mises en couple plus tardive, raréfaction des familles nombreuses) à expliquer l'évolution de la composition des ménages.

Accroissement de la proportion de petits ménages et conservation d'une forte proportion de ménages de 3 personnes ou plus.

La structure des ménages évolue : la population et la part des ménages de 1 ou 2 personnes est en croissance, celle des ménages de 3 personnes est stable ou diminue (sauf sur la CC du Pays de Monfaucon où elle augmente légèrement), celle des ménages de 4 personnes et plus diminue.

> Répartition par âge sur le territoire de la Jeune Loire et ses Rivières en 1990

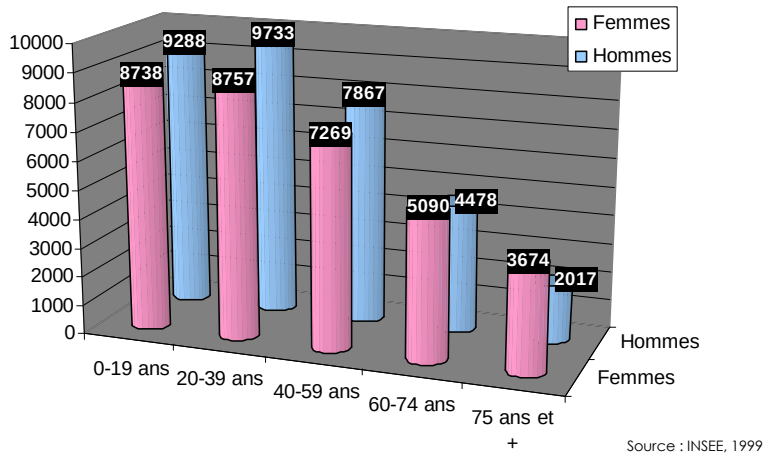

Source : INSEE, 1999

> Taille des ménages en 1990 et 1999

Types de ménages en %	1 pers.		2 pers.		3 pers.		4 pers.		5 pers. et plus	
	1990	1999	1990	1999	1990	1999	1990	1999	1990	1999
CC Loire-Semène	22%	23%	27%	29%	18%	18%	20%	19%	10%	10%
CC des Marches du Velay	23%	25%	26%	29%	17%	17%	20%	18%	10%	11%
CC de Rochebaron à Chalençon	26%	29%	34%	34%	16%	15%	15%	14%	7%	8%
CC des Sucs	27%	29%	29%	32%	17%	16%	16%	15%	8%	8%
CC du Pays de Montfaucon	24%	26%	28%	30%	17%	18%	17%	16%	10%	9%
CC du Haut-Lignon	29%	33%	28%	31%	16%	15%	14%	13%	8%	9%
Pays de la Jeune Loire et ses Rivières	25%	27%	28%	30%	17%	17%	16%	16%	9%	10%
France Métropolitaine		*31%*		*31%*		*16%*		*14%*		*8%*

Source : INSEE, 1999

> Répartition par âge sur le territoire de la Jeune Loire et ses Rivières en 1999

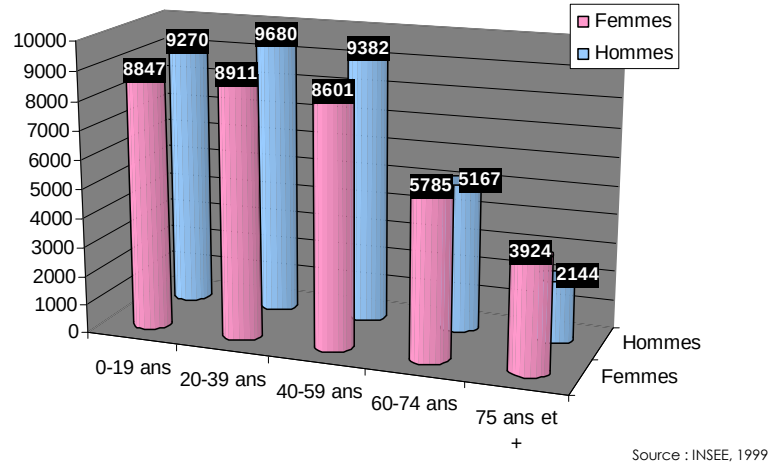

Source : INSEE, 1999

2.STRUCTURE DU TERRITOIRE ET EVOLUTIONS RECENTES

2.3. Une population caractérisée par des évolutions et des permanences structurelles

57 % des ménages du Pays de la Jeune Loire et ses rivières sont désormais composés de 1 ou 2 personnes. Néanmoins la stagnation voire la diminution de la part de ménages de 3 ou 4 personnes n'est que relative. Seules les familles de 5 personnes ou plus voient leurs effectifs baisser, signe que les familles nombreuses se raréfient également sur le territoire (tendance lourde).

Le nombre de petits ménages est proportionnellement moins important dans les zones périurbaines ce qui résulte de la présence de nombreuses familles. Dans ces zones, les ménages de 3 à 4 personnes représentent près de 36 % des ménages (pour 30 % sur le plan national). C'est dans les zones les moins « urbanisées » que la part des petits ménages -généralement caractéristiques du milieu urbain- est la plus importante.

Les questions qui se posent pour l'avenir…

Comment mieux répondre aux attentes de ces petits ménages et de ceux qui seront appelés à se former dans l'avenir, qu'il s'agisse de personnes âgées, de personnes isolées ? Comment répondre à l'attente des familles qui s'agrandissent ?

La taille moyenne des ménages diminue…

Le nombre des ménages suit l'évolution de la population et passe de 23 976 en 1990 à 27 475 en 1999. Cependant, le nombre des ménages augmente plus vite que la population du fait du desserrement, c'est-à-dire la diminution du nombre moyen de personnes par ménage.

Ainsi, le nombre des ménages a progressé de 1,53 % par an entre 1990 et 1999. La CC des Marches du Velay est le territoire qui connaît la plus forte progression du nombre des ménages (2,24 % par an) à l'opposé des CC Pays de Montfaucon et du Haut-Lignon (respectivement 0,78 % et 0,97 %). L'évolution du nombre de ménages oscille autour de la moyenne pour les trois autres CC.

La taille moyenne des ménages est, logiquement, plus élevée dans le Pays de la Jeune Loire que dans la France métropolitaine (2,54 contre 2,40). Mais si la taille moyenne des ménages diminue (elle est passée de 2,71 à 2,54), le décalage du territoire par rapport à la moyenne nationale ne se réduit pas.

> Répartition des ménages en fonction de la composition du foyer en 1990 et 1999

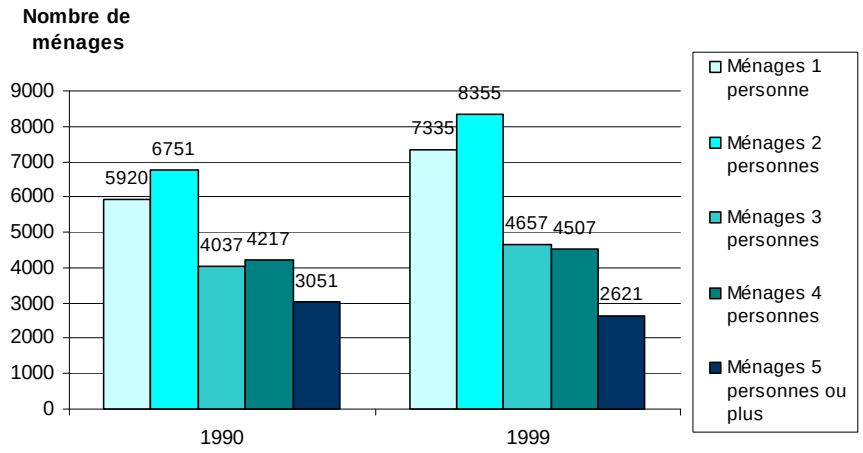

Source : INSEE, 1999

> Taille moyenne des ménages par communauté de communes

Taille des Ménages	1990	1999
CC Loire- Semène	2,79	2,66
CC des Marches du Velay	2,84	2,65
CC de Rochebaron à Chalençon	2,51	2,39
CC des Sucs	2,61	2,44
CC du Pays de Montfaucon	2,75	2,55
CC du Haut-Lignon	2,58	2,38
Pays de la Jeune Loire et ses Rivières	2,71	2,54
France Métropolitaine	*2,57*	*2,40*

Source : INSEE, 1999

2.STRUCTURE DU TERRITOIRE ET EVOLUTIONS RECENTES

2.3. Une population caractérisée par des évolutions et des permanences structurelles

L'augmentation du nombre de ménages est liée au phénomène de desserrement (décohabitation, vieillissement de la population, renouvellement du parc de logements) qui nécessitera la construction de nouveaux logements à l'avenir pour simplement maintenir la population actuelle.

Cette évolution comporte des conséquences importantes par rapport au fonctionnement du marché du logement et interroge sur les besoins futurs dans un territoire où plus de 8 logements sur 10 construits ces dernières années étaient une maison individuelle.

La moyenne du nombre de personnes par ménage sur le territoire est légèrement supérieure à la moyenne nationale tout en suivant les même tendances d'évolution sociologiques.

> Schématisation du phénomène de desserrement des ménages et de la création de nouveaux logements

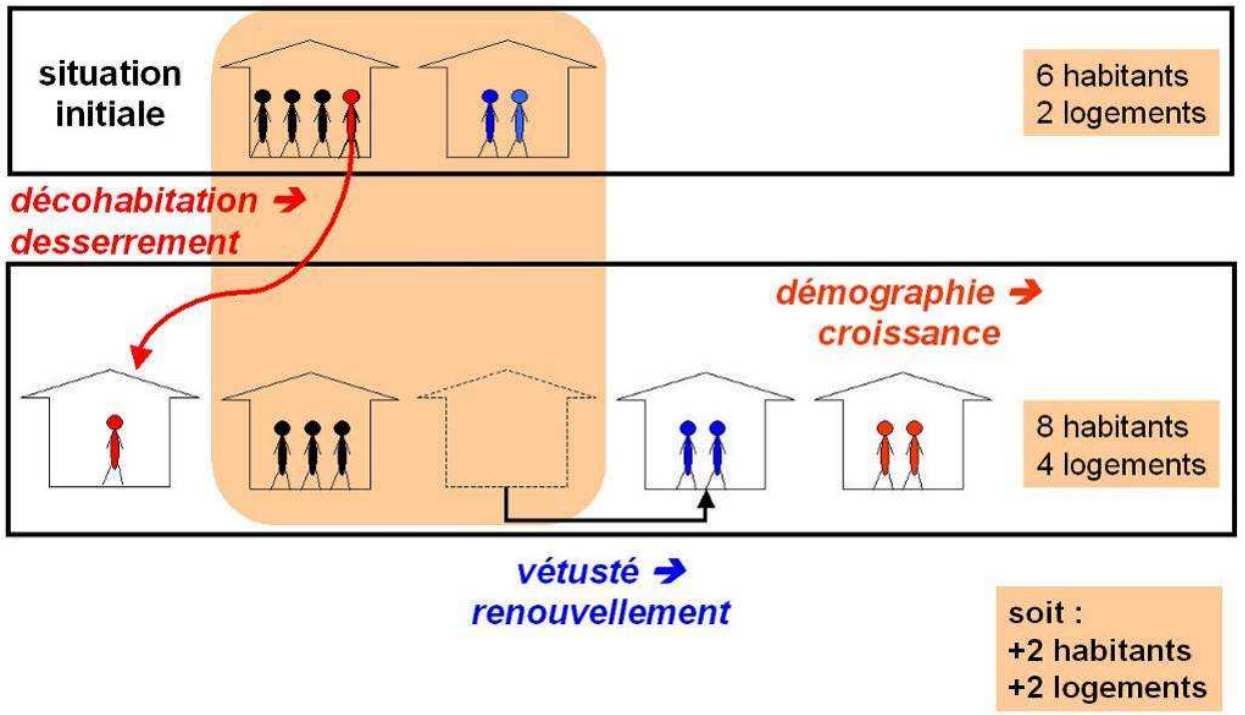

2.4. Les prévisions d'évolution de la population

De l'évolution « naturelle » à l'évolution « réelle »…

Si l'évolution liée au **solde naturel** (excédent des naissances sur les décès) est d'une relative stabilité et se prête donc assez bien à une prévision à long terme, il n'en va évidemment pas de même avec l'autre élément essentiel de l'évolution d'une population : le **solde migratoire**, c'est-à-dire le bilan entrées/sorties du territoire.

Celui-ci résulte avant tout de deux facteurs :

L'attractivité du territoire, c'est-à-dire ce que, par analogie avec les études de marché commerciales l'on pourrait englober sous le vocable de « **demande** » des ménages : où veulent-ils habiter ? veulent-ils changer de domicile ? s'ils habitent le territoire, veulent-ils le quitter ? s'ils ne l'habitent pas, veulent-ils le rejoindre ? Les déterminants de ces décisions individuelles sont nombreux : prix de l'immobilier, sécurité, éducation, services publics …le tout rassemblé et en quelque sorte dépassé par l'image globale qu'ont les ménages du territoire…

Les possibilités effectives de domiciliation (« l'offre ») qui incluent le nombre des logements disponibles, que ceux-ci résultent du renouvellement urbain ou de l'ouverture à l'urbanisation…

L'on remarquera que l'essentiel des aspects de ces deux facteurs constitue précisément **un des enjeux du SCOT** lui-même et notamment de son document d'orientation.

Les orientations du SCOT contribuent largement, via les décisions prises et leurs effets, notamment sur l'image du territoire, à orienter le comportement des ménages et à influer sur le solde migratoire et donc à modifier l'évolution de la population totale. Parmi ces orientations, celles relatives aux objectifs d'urbanisation résidentielle sont déterminantes.

Les perspectives d'évolution ici esquissées ne peuvent donc constituer des prévisions, puisque leur réalisation dépend en partie du SCOT.

Mais il est possible, pour éclairer la décision des responsables du SCOT, d'analyser le comportement à moyen terme de la population du territoire si aucune décision nouvelle n'est prise.

Ce **scénario « au fil de l'eau »** met en valeur les enjeux quantitatifs du SCOT : il ne prétend pas tracer le portait de ce que sera le territoire dans 10 ou 15 ans, mais permet d'engager la réflexion autour des scénarios plus réalistes qu'il conviendra de réaliser pour la phase « PADD » du SCOT du Pays de la Jeune Loire et ses rivières.

Quelques scénarios possibles

L'INSEE a envisagé trois scénarios d'évolution de la population pour l'arrondissement d'Yssingeaux :

Le scénario « central » suppose :

- le **maintien** des caractéristiques de 1999 concernant la **fécondité** de la population
- la baisse de la mortalité au même rythme que la tendance nationale
- le **maintien** durant toute la période de la projection **des quotients migratoires** de référence*, calculés entre les recensements de **1982 et 1999**

Dans ce cas, les ressources de main d'œuvre augmentent jusqu'en 2006 (+ 65 000 actifs par rapport à 1999 pour la région) puis déclinent jusqu'en 2015. Ce scénario est proche de celui envisagé au plan national.

Le scénario « relèvement de la fécondité » suppose :

- l'**augmentation de la fécondité** (l'augmentation jusqu'en 2015 puis le maintien de l'indice conjoncturel de fécondité à + 0,3 %)
- la baisse de la mortalité au même rythme que la tendance nationale
- le **maintien** durant toute la période de la projection **des quotients migratoires** de référence1, calculés entre les recensements de **1982 et 1999**

** Rapport entre les migrations nettes au cours de l'année et la population à sexe et âge donnés*

2.STRUCTURE DU TERRITOIRE ET EVOLUTIONS RECENTES

2.4. Les prévisions d'évolution de la population

Le scénario «alternatif migration 1990-1999 » suppose :

- le **maintien** des caractéristiques de 1999 concernant la **fécondité** de la population
- la baisse de la mortalité au même rythme que la tendance nationale
- le **maintien** durant toute la période de la projection **des quotients migratoires** de référence1 calculés entre les recensements de **1990 et 1999**

NB : Ces scénarios permettent de bâtir des **« projections »** et non pas des « prévisions ».

> Projection de la population du Pays de la Jeune Loire et ses Rivières

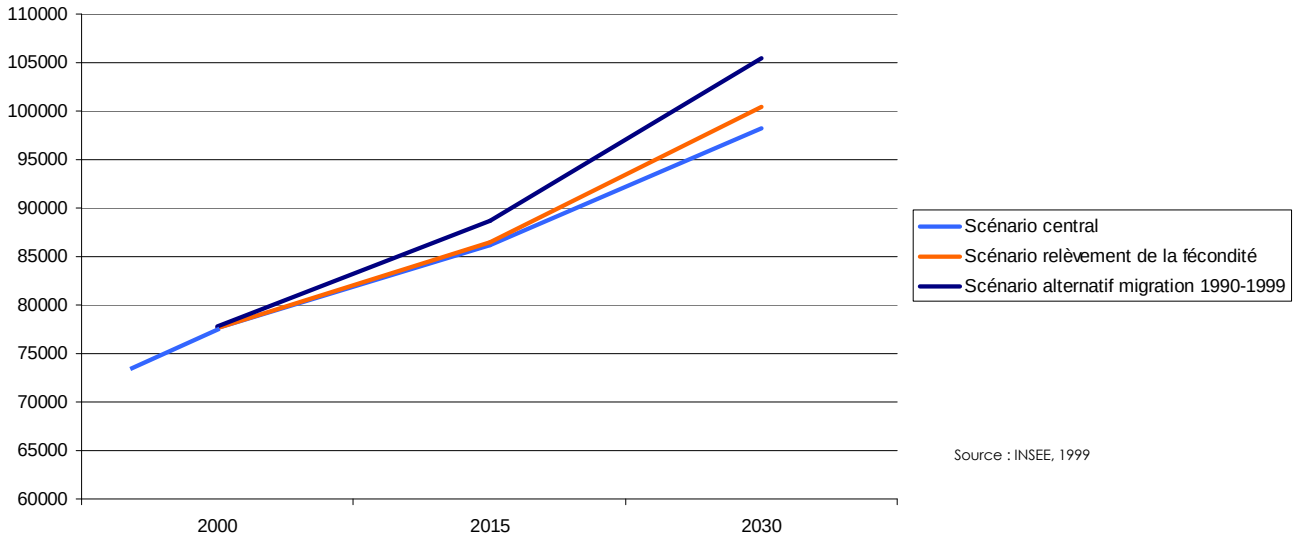

Source : INSEE, 1999

La poursuite des tendances

Selon le **scénario « central 1990-1999 »** (qui est le moins optimiste des scénarios proposés par l'INSEE), si les tendances observées dans le passé perduraient, la population du Pays de la Jeune Loire serait d'environ 98 297 à l'horizon 2030 soit près d'un quart d'augmentation !

2.STRUCTURE DU TERRITOIRE ET EVOLUTIONS RECENTES

2.4. Les prévisions d'évolution de la population

Principaux constats

➢ Une densité spécifique du territoire découlant d'une organisation multipolaire.

➢ Un territoire globalement attractif, sous influence de l'agglomération stéphanoise, connaissant un fort dynamisme démographique.

➢ Des disparités géographiques de cette croissance avec des secteurs en stagnation ou en déclin démographique (sud et nord-est du territoire) même si les tendances d'évolution récentes (recensements complémentaires de l'INSEE depuis 1999) montre un lissage à l'échelle du territoire.

➢ Une croissance démographique importante depuis 1980 qui tend à diminuer le poids relatif des principaux pôles urbains.

➢ A l'instar de la population française, la population du territoire Jeune Loire vieillit. Les secteurs les plus touchés sont l'est de la communauté de communes de Rochebaron à Chalençon, le secteur de Mazet-St-Voy, le secteur de Riotord et celui de St Julien Molhesabate.

➢ Une augmentation des petits ménages.

➢ La poursuite des tendances constatées sur les périodes 1990-99 conduira à un développement positif de la population du territoire et entraînera de nouveaux besoins en termes d'habitat, d'emploi et de services.

➢ Le projet de SCOT peut cependant agir sur deux facteurs essentiels de l'évolution démographique du territoire : le niveau d'activité de la population et le solde migratoire, susceptibles d'être modifiés par le maintien ou non de l'attractivité du territoire et l'évolution de l'offre résidentielle.

Prévisions

➢ Une poursuite de la croissance démographique pouvant être à l'origine de profonds déséquilibres (disparités géographiques, perte du poids des espaces de centralité).

➢ Une augmentation de la population à prévoir d'environ 20 000 habitants en 2030 (scénario optimiste modèle OMPHALE INSEE).

➢ Nécessité d'anticiper sur les grandes tendances d'évolution de la structure des ménages (vieillissement de la population, desserrement des ménages).

➢ Une augmentation des petits ménages nécessitant la prise en compte du phénomène de desserrement dans les prévisions de logements à construire.

➢ Une augmentation de la population à prévoir d'environ 20 000 habitants en 2030 (scénario optimiste modèle OMPHALE INSEE).

➢ Nécessité d'accompagner l'évolution démographique du territoire par le niveau d'activité de la population et le solde migratoire, susceptibles de maintenir ou non l'attractivité du territoire et l'évolution de l'offre résidentielle.

3.ECONOMIE ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT

3.1. Les caractéristiques de la population active

La lecture du taux de chômage en 1999 sur le territoire du Scot montre plusieurs points d'analyse.

- Le territoire du Scot fait mieux que la moyenne du département de la Haute-Loire, avec un taux de chômage de 9,1% contre un taux de 10,5%.

- Le couloir de la RN 88 est le grand vecteur d'emploi et offre en matière de dynamisme économique aussi bien sur l'industrie que sur les services aux entreprises ou le commerce, un niveau d'employabilité élevé.

- La commune d'Aurec-sur-Loire pourtant proche de la vallée de l'Ondaine et de son vivier de sous-traitants en mécanique en particulier, présentait un taux de chômage élevé à l'instar d'autres communes, celles-ci plus enclavées comme Retournac, Montregard ou Saint-Julien-Molhesabate.

- Il existe un croissant sud-est du territoire composé des communes de Saint-Victor-Malescours, Saint-Romain-Lachalm, Riotord, Dunières, Raucoules, Montfaucon-en-Velay, Lapte et enfin Chenereilles, qui offre un taux de chômage particulièrement bas. L'analyse de ce territoire montre une hétérogénéité de situations puisque certaines communes entrent progressivement dans l'aire urbaine de Saint Etienne, d'autres en restent éloignées et en particulier présentent un retrait en matière d'accessibilité par rapport à la RN88. Il ressort cependant que nous sommes de manière générale sur un territoire très rural qui combine l'agriculture avec un réseau dense de très petites entreprises.

> Taux de chômage en 1999

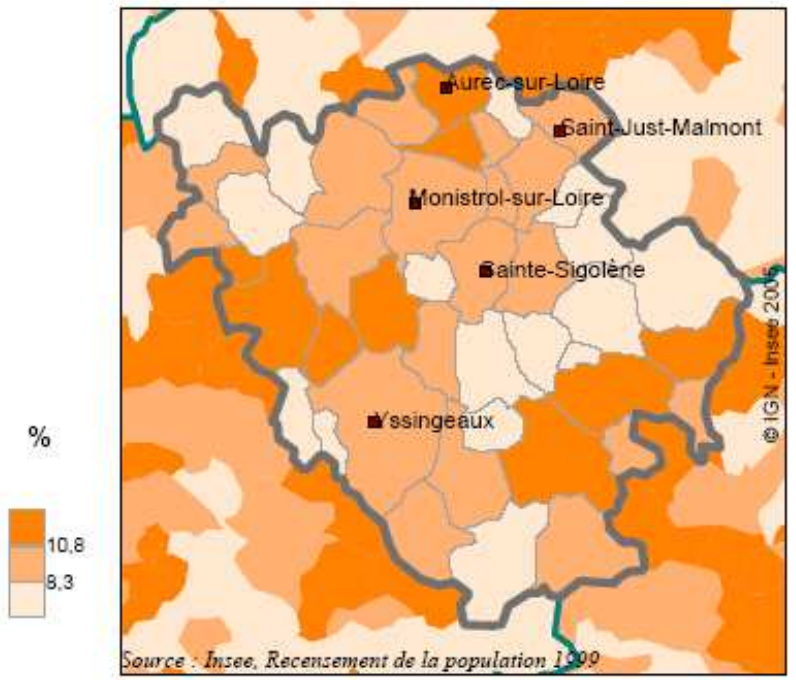

Territoire : 9,1 %
Zone de comparaison : 10,5 %

Source : INSEE, 1999

3.ECONOMIE ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT

3.1. Les caractéristiques de la population active

Depuis le dernier recensement de l'INSEE, ce taux de chômage sur le bassin économique d'Yssingeaux/Monistrol-sur-Loire a fortement évolué. Les données suivantes montrent une décrue pour toutes les catégories jusqu'en 2001, une hausse l'année suivante et depuis une stabilisation.

Les derniers chiffres sont relativement optimistes.

Le taux de chômage était en février 2005 en baisse de 5% par rapport à 2004 pour s'établir à près de 7%. Le territoire compte aujourd'hui 1 712 demandeurs d'emplois et la baisse de ces chômeurs a surtout profité aux jeunes âgés de – de 25 ans (-9%) et aux chômeurs de longue durée (-9%).

A titre de comparaison, le taux de chômage en Haute-Loire pour la même période était de 7,6%. Le taux de chômage en Auvergne s'établissait à 8,4% et en France il atteignait les 10,1%.

Des résultats particulièrement intéressants qui mettent en évidence la réactivité et la bonne tenue des entreprises du territoire du Scot qui tirent leur dynamisme d'un tissu économique porté par le secteur industriel. Mais pas de manière exclusive puisque le développement des services aux entreprises et également des services liés à l'évolution de la population active des néo ruraux et de la population des retraités s'impose comme un facteur de dynamisme.

> Evolution du nombre de DEFM (catégories 1-2-3) / indice de base 100 et 1996*

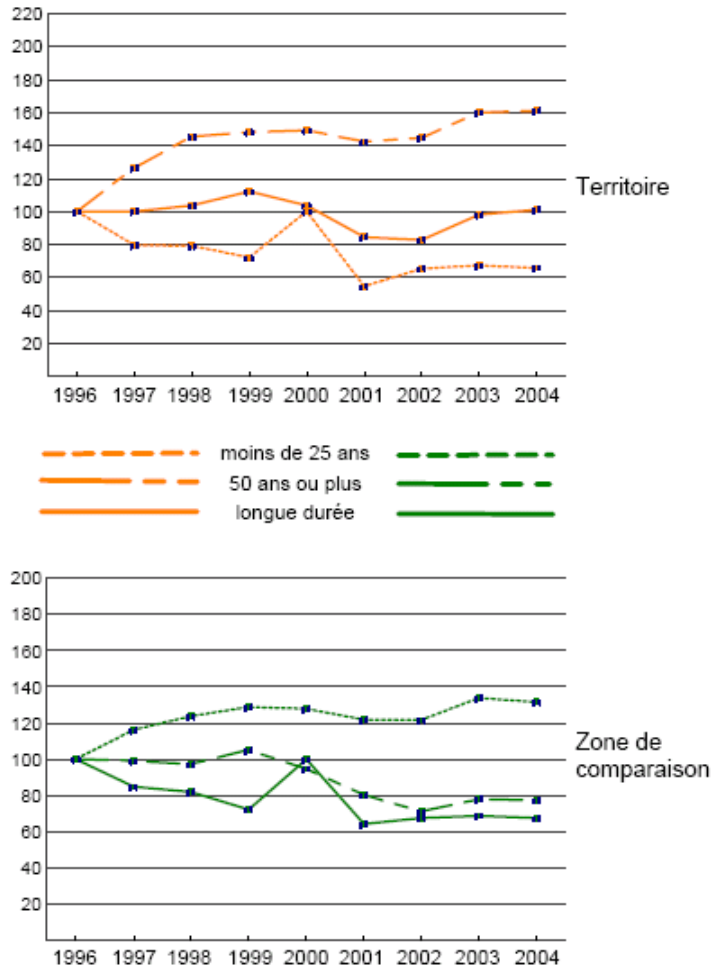

Source : ANPE
** : demandeurs d'emploi en fin de mois*

Source : INSEE, 1999

3.ECONOMIE ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT

3.1. Les caractéristiques de la population active

➢ **La population active** (*l'ensemble des personnes ayant un emploi ou à la recherche d'un emploi*) s'établissait à 31 821 personnes au dernier recensement de 1999.

A l'instar de ce qui se passe en Haute-Loire, cette population est en progression et le secteur d'Yssingeaux qui bénéficie d'un apport migratoire important, est celui qui montre l'évolution la plus significative de la région Auvergne.

La hausse depuis le recensement de 1990 s'établit à 12,8% avec une contribution très forte des femmes puisque la population active féminine a augmenté de 19,6%.

Il reste que les emplois féminins sont plus fragiles que les emplois masculins. **La part des emplois** aidés dans le total des emplois féminins se monte à 5,1% contre 1,5% pour les hommes.

Au sein du Massif Central, la Haute-Loire est d'ailleurs marquée par une forte activité féminine puisque 77,2% des femmes de 20 à 59 ans sont actives. C'est deux points au dessus de la moyenne nationale et l'Yssingelais n'échappe pas à cette règle.

Le nombre de **femmes actives ayant un emploi** était de 12 089 en 1999. Ce chiffre a progressé de 10,3% entre les recensements de 1982 et de 1990 et de 19,6% entre 1990 et 1999. Dans le même temps la part des emplois masculins progressait de 2,5% sur la période 82/90 et de 7,6% sur la période 90/99.

> Nombre d'emplois en 1999

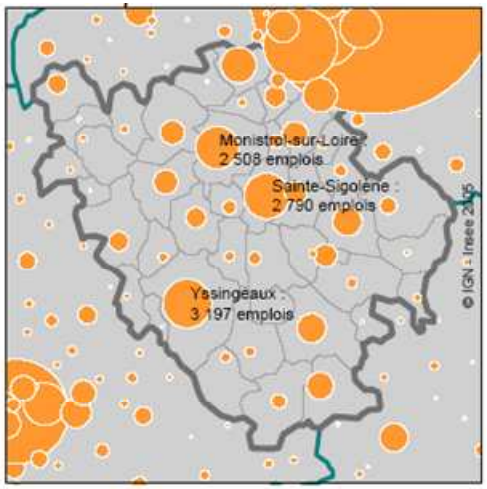

> Evolution du nombre d'emplois entre 1990 et 1999

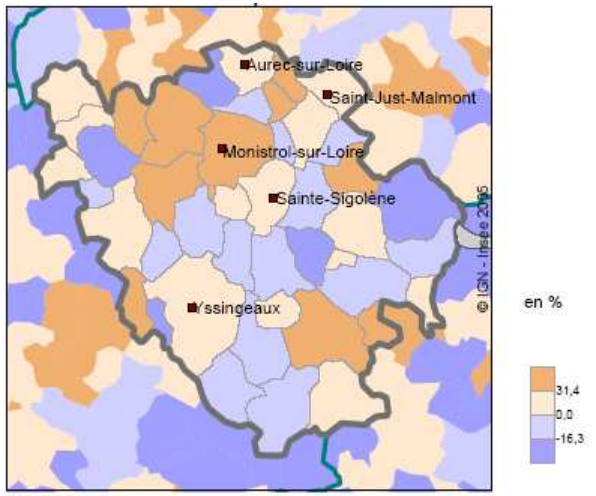

Source : INSEE, 1999

3.ECONOMIE ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT

3.1. Les caractéristiques de la population active

➢ **Les prévisions d'évolution de la ressource en main d'œuvre** (Les actifs résidents) pour la période allant jusqu'à 2015 placent l'Yssingelais dans une situation atypique pour l'Auvergne.

Alors que toutes les zones d'emplois de la région sont susceptibles de connaître une baisse parfois très sensible du nombre de leurs actifs, le territoire du Pays pourrait connaître un accroissement de 12%. Bercé par le développement de son tissu d'entreprises et par une démographie sous l'influence de la venue des jeunes ménages de l'agglomération stéphanoise, le territoire de la Jeune Loire s'inscrit dans une dynamique démographique forte.

Car dans le même temps les autres zones d'emplois de la région Auvergne, soit 15 au total, vont toutes connaître des baisses parfois très fortes comme à Mauriac, Dompierre-sur-Besbre ou Saint-Flour avec une chute de 20 points, de leur nombre d'actifs. Pour le département de la Haute-Loire, la zone d'emploi de Brioude enregistrerait une baisse de 11,1% et celle du Puy-en-Velay, une diminution de 7,8%.

Si l'on s'intéresse au **taux d'activité** (*le pourcentage de personnes actives dans la population totale*) on constate immédiatement des pourcentages élevés en Haute- Loire sur les bassins de Brioude, du Puy-en-Velay et de Monistrol-Sainte-Sigolène

Mais de fortes disparités se font jour entre les différentes communautés de communes du Scot Jeune Loire.

Communauté de communes	Population active	Taux d'activité
Loire Semène	7 906	57.1%
Marches du Velay	8 436	58.4%
Montfaucon	3 498	53.8%
Haut Lignon	3 197	49.9%
Sucs	6 153	51.2%
Rochebaron à Chalencon	2 563	49%

Source : INSEE, 1999

Deux territoires se détachent nettement, Loire Semène et les Marches du Velay. Ils correspondent aux communautés situées dans l'attraction directe du grand bassin économique de Saint Etienne.

A l'opposé, les deux communautés de communes marquées par leur éloignement à la fois de la RN88 et du marché stéphanois, le Haut Lignon et Rochebaron à Chalencon, montrent les taux d'activités les plus faibles avec respectivement 49,9 et 49%.

3.ECONOMIE ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT

3.1. Les caractéristiques de la population active

La lecture de ses cartes, montre des zones blanches plus importantes pour les femmes que pour les hommes. Elle montre aussi que Yssingeaux avait en 1999 un temps de retard sensible sur les autres pôles économiques du bassin, Monistrol, Sainte-Sigolène, Saint-Just-Malmont. Ce retard en termes de nombre d'actifs sur le territoire a-t-il été rattrapé depuis? Quel a été l'effet RN88 sur cette situation ?

L'étude de la mobilité des emplois va permettre de mesurer le niveau de personnes travaillant sur le lieu de résidence et le niveau d'actifs qui vont exercer hors de leur lieu de résidence.

➢ La lecture **du lieu de résidence et du lieu de travail** montre un éclatement géographique de plus en plus marqué. Le lieu de résidence est de moins en moins le lieu où l'on exerce une activité rémunérée.
La progression de la part des travailleurs exerçant une activité dans une commune autre que celle du lieu de résidence, mais toujours en Haute-Loire, a augmenté sur l'Yssingelais de 60,9% en moyenne entre 1990 et 1999. Les actifs travaillant hors du département de leur résidence, en l'occurrence, hors du territoire du Scot, ont progressé de 44,5%. Ces deux chiffres montrent que les migrations internes s'accentuent. Les salariés font plus de kilomètres. Et surtout l'augmentation de la population des néo ruraux en provenance de la Loire, voir de l'agglomération lyonnaise, notée dans la plupart des communautés de communes aujourd'hui, accélère encore ces migrations quotidiennes.

Le taux d'emploi (*nombre d'emplois rapporté au nombre d'actifs résidents*) moyen pour le territoire du Scot était en 1999 de 84,5%. A titre de comparaison il était dans le même temps de 106% sur la zone d'emploi de Brioude et de 97,8% sur la zone d'emploi du Puy-en-Velay. Si un taux supérieur à 100% montre que la zone attire plus d'actifs qu'elle n'en possède au titre des résidents, un taux inférieur à 100% montre que des actifs sortent du territoire pour aller travailler ailleurs et que ce territoire n'est donc pas en capacité à employer tous ses actifs résidents. En 1999 la population active ayant un emploi était de 28 843 personnes et ce chiffre progressait de 12,3% sur la période 90/99. Le nombre d'emplois sur le lieu de travail était de 24 832 avec une hausse de 14% depuis 1990. Il existait donc à la fin des années 90 un écart de près de 4000 personnes qui échappaient géographiquement à l'ère du Scot.

> Taux d'activité des femmes en 1999

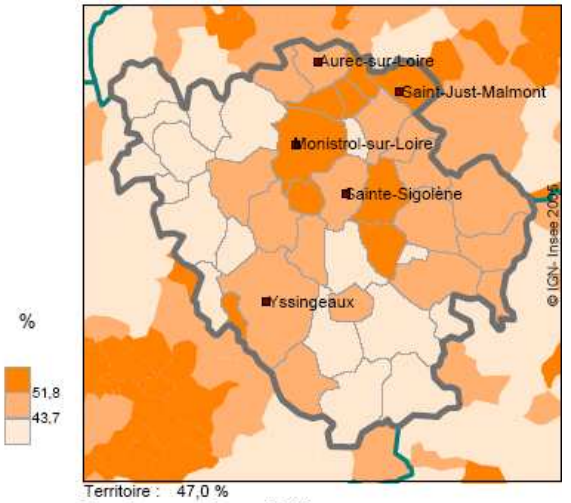

Territoire : 47,0 %
Zone de comparaison : 45,8 %

- Recensement de la population 1990, exploitation exhaustive

> Taux d'activité en 1999

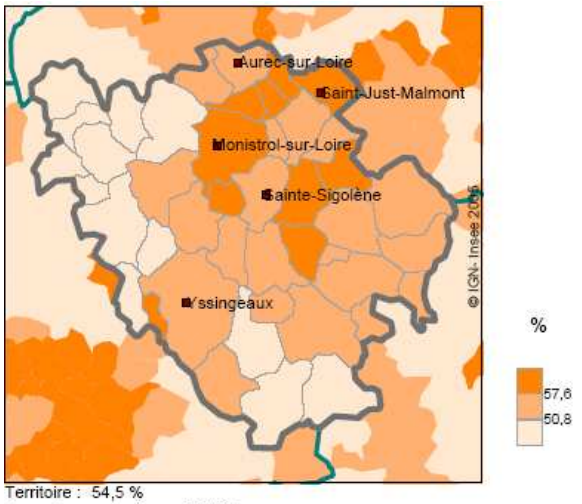

Territoire : 54,5 %
Zone de comparaison : 52,7 %

Source : INSEE, 1999

3.ECONOMIE ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT

3.1. Les caractéristiques de la population active

Dans l'absolu, cette situation peut être perçue comme étant un handicap. On peut parler d'un «*développement par procuration*», en ce sens qu'il dépend en partie de situations économiques extérieures au périmètre du Scot.

Il est tout aussi possible de parler d'une distribution des tâches entre les territoires mitoyens : positionnement comme zone résidentielle, zone de loisirs, zone mixte bassin d'emploi/espace résidentiel ou bassin de développement économique.

➢ Le territoire du Scot qui recouvre la zone d'emploi de Yssingeaux, est à l'évidence un espace qui voit **une part très significative de sa population en sortir pour travailler.**

Les chiffres de la mobilité extérieure au territoire du Scot, énumérés précédemment, ne doivent pas occulter les données sur la mobilité à l'intérieur même du territoire d'étude. Ils sont très révélateurs d'une propension de plus en plus forte aux migrations internes avec une accélération des déplacements quotidiens de populations entre travail et habitat. Entre 1990 et 1999, le nombre d'actifs travaillant et habitant dans deux communes différentes de la même aire urbaine s'est envolé pour atteindre 1 668 personnes soit une progression de 225 %.

SI l'on regarde le tableau suivant, on remarque aisément que toutes les communautés de communes ne sont pas égales face à ce phénomène.

On distingue un premier groupe de communautés de communes qui apparait plus touché par ce phénomène de migrations quotidiennes entre les lieux de résidence et le lieu de travail. Il s'agit de la Communauté de communes de Rochebaron à Chalencon avec un taux de 65.9% et de la communauté de communes de Loire et Semène avec un taux de 74.4%. En résumé nous avons deux territoires qui ne disposent pas d'un volant d'emplois suffisant pour maintenir la population résidente.

Un deuxième groupe, composé des communautés de communes des Sucs et des Marches du Velay, affichent des taux d'emploi respectifs de 90.3 et de 94.2%.

> Taux d'emploi par communauté de communes en 1999

Communautés de communes	Taux d'emploi
Pays de Montfaucon	85.9%
Haut Lignon	86.9%
Les Sucs	90.3%
Rochebaron à Chalencon	65.9%
Loire et Semène	74.4%
Marches du Velay	94.2%

Source : INSEE, 1999

> Accès à l'emploi et aux services dans le département de la haute Loire et le territoire du SCOT

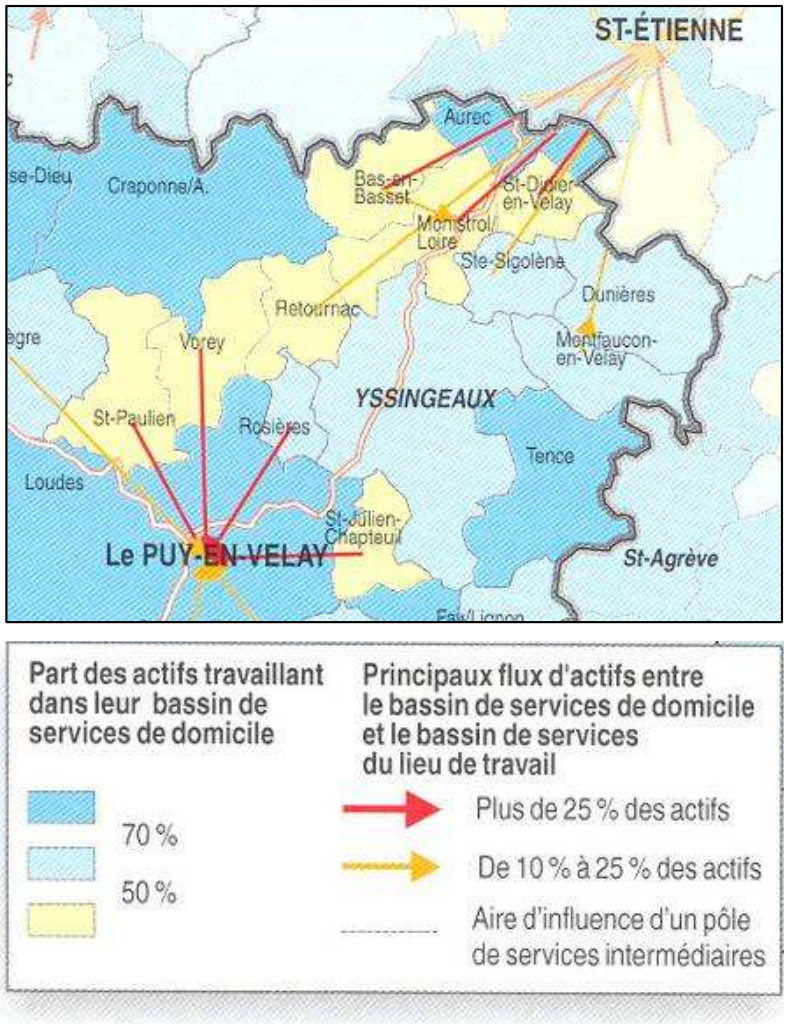

Source : INSEE, 1999

3.ECONOMIE ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT

3.1. Les caractéristiques de la population active

Ces deux territoires correspondent aux grands bassins industriels de Monistrol et d'Yssingeaux. A ce titre il apparaît logique qu'ils disposent d'une offre d'emplois plus forte que les autres communautés. Ils sont donc plus à même de retenir leurs actifs résidents.

Un troisième et dernier groupe rassemble le Pays de Montfaucon et le Haut Lignon. C'est en fait toute la frange est du territoire qui est concernée ; un territoire en retrait par rapport à l'agglomération stéphanoise qui conserve une dynamique économique interne. En 1999, 85% des emplois* du territoire de Montfaucon se situaient en Haute-Loire dont 65% sur le seul espace de la communauté de communes.

➢ **Il existe des zones de cohérence internes aux communautés de communes** en matière d'actifs travaillant hors du département.

Ainsi, à l'extrémité est du département sur un axe irrigué à sa source par la D 23 puis par la RN 88, on observe des niveaux de fuite d'actifs forts:
- 84.7% pour Saint-Romain-Lachalm
- 82.1% pour Saint-Victor-Malescours
- 50% pour Saint-Didier-en-Velay

La vallée de l'Ondaine joue à plein son rôle d'aspirateur de main d'œuvre. Les communes pourvoyeuses s'installent dans une logique résidentielle.

La ville centre Yssingeaux, concentre les emplois de la communauté de communes. Elle dispose d'un véritable pouvoir d'attraction auprès des autres communes. Cette attraction est aussi visible pour les entreprises qui jusqu'à une période très récente trouvaient ici le foncier nécessaire à leur développement avec des terrains proches de la RN88, à des prix compétitifs. L'étude sur les zones d'activité montre que la situation est aujourd'hui différente et que la question du développement économique d'Yssingeaux se pose désormais de manière cruciale en termes d'offre foncière.

Une série de communes situées sur l'axe précis de la RN 88 montrent des évolutions de population d'actifs travaillant hors du département de la Haute Loire, particulièrement élevées entre les deux recensements.

Saint-Maurice-de-Lignon : 120.8%
La Chapelle-d'Aurec : 126.2%
Les Villettes : 150%

Nous sommes pour ces trois cas de figures dans ce mouvement de transferts maintenant bien connu d'actifs vers un bassin, Saint-Etienne qui tire l'offre en termes d'emplois. Il reste à savoir si ces progressions très fortes se sont maintenues depuis 1999 ou si nous sommes entrés dans une phase de stabilisation du phénomène.

Le croissant sud-est du territoire qui, avec des communes comme Araules, le Mazet-Saint Voy, le Chambon-sur-Lignon, le Mas-de-Tence, Saint-Bonnet-le-Froid, ou Saint-Julien Molhesabate, apparaît en dehors de la dynamique provoquée à la fois par la RN 88 et par l'agglomération stéphanoise. Zone a très forte ruralité, elle est à analyser en fonction de ses liens avec l'Ardèche et de sa capacité à générer son propre développement.

* Projet de développement du Pays de Montfaucon

3.ECONOMIE ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT

3.1. Les caractéristiques de la population active

Les catégories socio professionnelles

Le territoire est marqué par l'importance de la population d'ouvriers et d'employés : reflet d'un tissu économique très industriel organisé autour des grandes filières locales que sont la plasturgie, la mécanique, le textile et l'agroalimentaire.

En termes d'évolution, le nombre d'ouvriers n'a cessé d'augmenter entre 1990 et 1999 à l'exception notable de la communauté de communes de Montfaucon qui enregistre une baisse de 6%. De manière globale, le territoire du Scot enregistre une hausse de 6,3% très supérieure à l'évolution du département qui atteint 1,1%. Ce bassin dominé par les pôles de Yssingeaux, de Monistrol et de Sainte-Sigolène, est de toute évidence tiré par la double dynamique, d'une part propre aux entreprises du territoire et d'autre part, exogène avec l'attraction du bassin d'emplois stéphanois.

L'évolution du nombre d'ouvriers est à mettre en corrélation avec celle des employés dont le nombre a augmenté de 38%. Dans le même temps la progression sur la Haute-Loire n'était que de 24,8%.

Le bassin gagne l'essentiel de ces actifs sur les professions à faible revenu et niveau d'instruction.

➢ Autre phénomène marquant du territoire, la baisse très nette du nombre des agriculteurs avec une évolution entre 1990 et 1999 de -39%, suivant ici la tendance du département qui enregistrait dans le même temps une baisse de près de 37%.

Deux territoires, les Marches du Velay et les Sucs ont vu leur population d'agriculteurs baisser de moitié. Seul le Haut Lignon largement dominé par une économie agricole, limite les pertes d'actifs ruraux avec une baisse de 17,5%.

Les données relatives aux cadres ne sont pas complètes d'un recensement sur l'autre. Il est néanmoins symptomatique de constater des niveaux de progression très forts sur des communes situées dans l'aire urbaine de Saint Etienne. Cinq d'entre elles sont significatives.

> Evolution de l'emploi par CSP et par communauté de communes entre 1990 et 1999

1999	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	Cadres et prof intellec. Sup	Professions Interm.	Employés	Ouvriers	Retraités
Loire Semène	188	620	548	1656	1880	2928	3116
Marches du Velay	120	444	224	868	972	2360	2164
Montfaucon	268	356	136	472	732	1452	1820
Haut Lignon	332	376	208	532	704	1068	1928
Sucs	300	656	360	1012	1592	2100	3564
Rochebaron	192	300	124	460	680	840	1680

1990	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	Cadres et prof intellec. Sup	Professions Interm.	Employés	Ouvriers	Retraités
Loire Semène	228	668	436	1120	1456	2736	2683
Marches du Velay	240	392	ND	500	644	2232	1872
Montfaucon	416	ND	ND	ND	528	1544	1604
Haut Lignon	408	452	ND	432	476	956	1 828
Sucs	692	ND	ND	732	1228	2040	2996
Rochebaron	312	ND	ND	ND	420	692	1530

Evolution 90/99	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	Cadres et prof intellec. Sup	Professions Interm.	Employés	Ouvriers	Retraités
Loire Semène	-17.5%	-7.2%	25.7%	47.9%	29.1%	7.0%	16.1%
Marches du Velay	-50%	13.3%	ND	73.6%	50.9%	5.7%	15.6%
Montfaucon	-35.6%	ND	ND	ND	38.7%	-6%	13.5%
Haut Lignon	-18.6%	-16.8%	ND	23.1%	47.9%	11.7%	5.5%
Sucs	-56.7%	ND	ND	38.2%	29.6%	2.9%	19%
Rochebaron	-38.5%	ND	ND	ND	61.9%	21.4%	9.8%

	Evolution cadres période90-99	Evolution Prof intermédiaires
St Victor Malescours	+900%	+133.3%
La Chapelle d'Aurec	+300%	+183.3%
St Pal de Mons	+350%	+135.7%
St Maurice de Lignon	+225%	+250%
Malvalette	+200%	+200%

Source : INSEE, 1999

3.ECONOMIE ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT

3.1. Les caractéristiques de la population active

Ces taux sont à mettre en parallèle avec l'évolution des professions intermédiaires qui semblent suivre le mouvement impulsé, semble-t-il, plus par **l'afflux de migrants résidentiels** que par un phénomène massif de créations d'emplois, l'industrie locale étant peu créatrice de postes de cadres.

La part des agriculteurs est relativement faible sur le secteur de Loire et Semène et des Marches du Velay, pôle industriel du territoire. Elle apparaît plus équilibrée sur le territoire des Sucs et majoritaire sur le Haut Lignon et Rochebaron à Chalencon.

La population des cadres et des professions intermédiaires est particulièrement représentée de manière logique sur le centre administratif d'Yssingeaux et sur la communauté de communes de Loire et Semène.

Pour les ouvriers et les employés, deux blocs se distinguent l'un de l'autre : Loire et Semène, Marches du Velay, Les Sucs avec les deux tiers des effectifs de ces deux populations et Le Haut Lignon, Rochebaron à Chalencon, Montfaucon avec le tiers restant. Cette opposition correspond aux spécificités industrielles et rurales des territoires.

Cette opposition est aussi à souligner pour la population des artisans.

> Répartition de la population par CSP et par communauté de communes

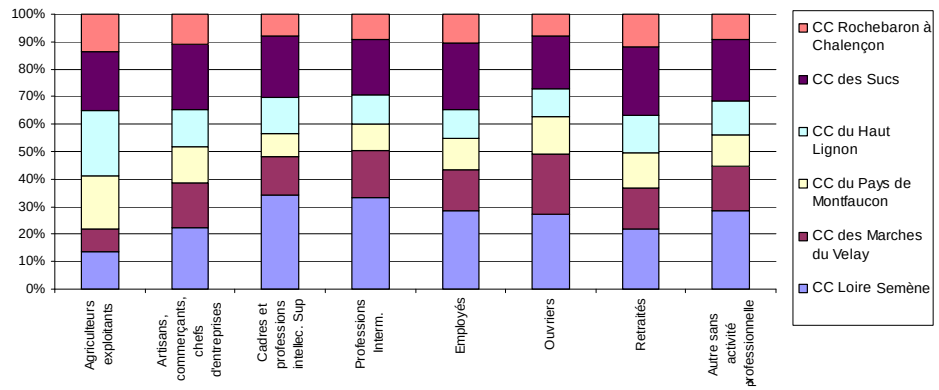

Source : INSEE, 1999

➢ Ce dernier graphique permet de **visualiser la part très forte des inactifs**, retraités et personnes autres sans activité professionnelle sur les communautés de communes du Haut Lignon, des Sucs et de Rochebaron à Chalencon.

Les retraités sont en particulier extrêmement présents sur le secteur d'Yssingeaux avec 3 564 personnes en 1999, soit plus que les populations réunies des ouvriers et des employés.

> Part des inactifs dans la population active globale

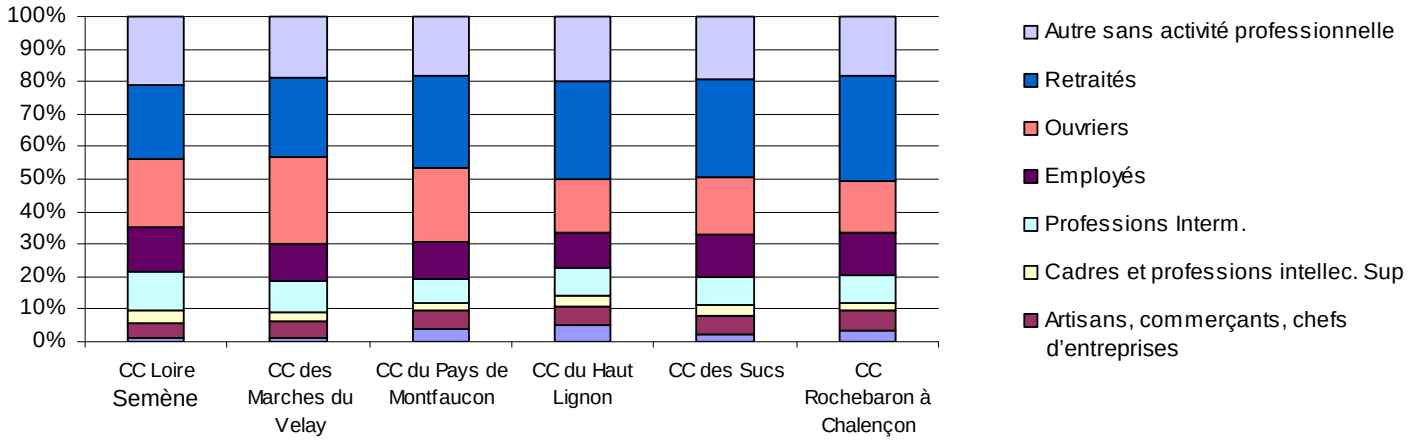

Source : INSEE, 1999

3.ECONOMIE ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT

3.1. Les caractéristiques de la population active

Des revenus plutôt faibles mais en hausse

Bien que le revenu moyen par foyer se situe sous la moyenne régionale de 14 062 €, l'évolution des revenus constatée entre 2000 et 2002 montre des hausses importantes sur les territoires aux revenus les plus faibles.

Certaines évolutions spectaculaires du revenu moyen par foyer comme sur la communauté de communes de Rochebaron à Chalençon sont à mettre en relation avec le rythme de la construction très élevé constaté sur la même période et l'arrivée de nouveaux ménages aux revenus supérieurs à la moyenne.

La part des retraites et rentes est proche de 20 % pour les communautés de communes Loire Semène et des Marches du Velay et autour de 30% pour les communautés de communes du Pays de Montfaucon et des Sucs.

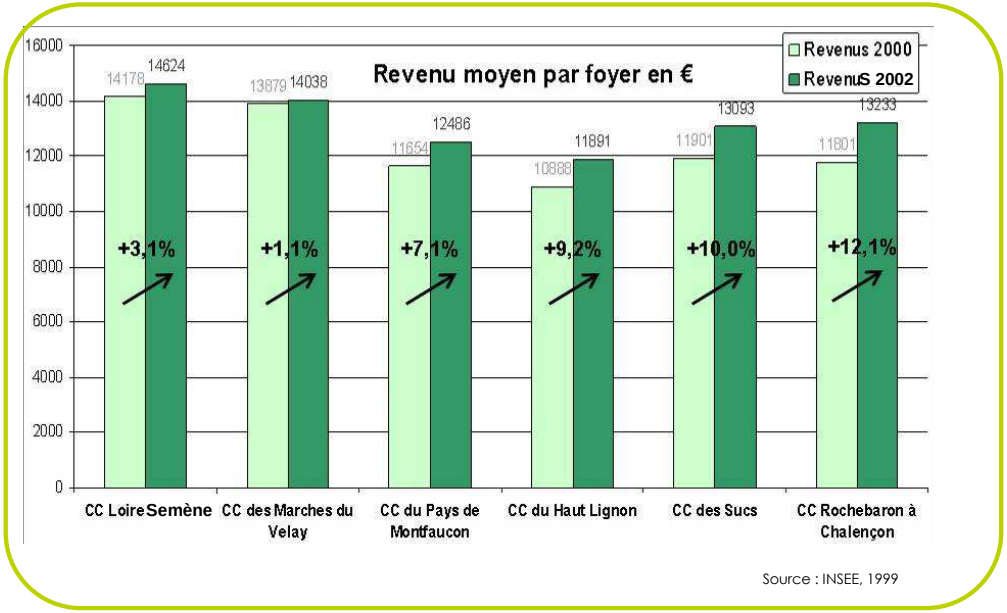

Source : INSEE, 1999

3.ECONOMIE ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT

3.2. Le poids économique du territoire

Ancré entre le bassin du Puy-en-Velay et l'agglomération stéphanoise, **le territoire de la Jeune Loire et ses rivières tire son dynamisme de plusieurs éléments facteurs de développement:**

- Une agriculture encore très dynamique
- Un flux ininterrompu de nouveaux actifs résidants
- Un maillage très fin du territoire par une multitude de très petites entreprises
- Un pôle plasturgique leader en France
- Une économie résidentielle très présente
- Un bassin d'emplois stéphanois toujours très actif
- Une intégration progressive au grand marché rhône-alpin

> Aires urbaines et pôles d'emplois

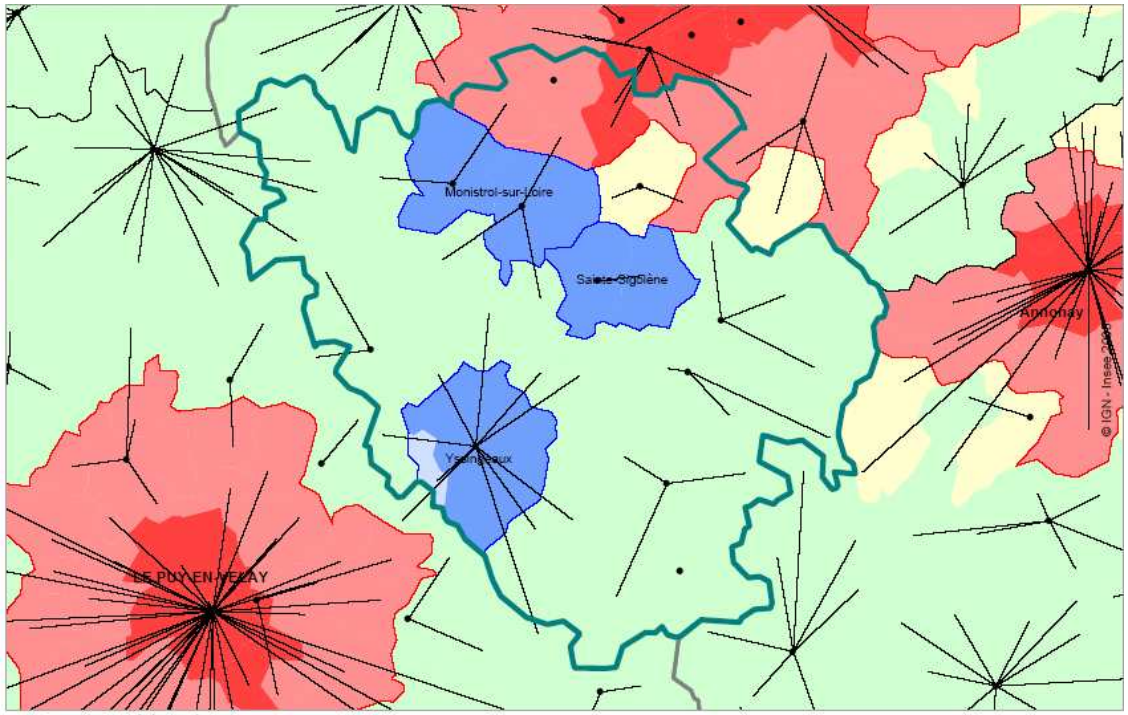

Source : INSEE, 1999

3.ECONOMIE ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT

3.2. Le poids économique du territoire

Les pôles d'activités

Le territoire est organisé sur les plans administratifs et économiques autour de deux principaux pôles urbains, Yssingeaux et Monistrol-sur-Loire.

Tourné vers Saint-Etienne, ce dernier a connu un essor démographique et économique très fort à partir des années 70. Le facteur RN88 a été déterminant. Mais le doublement de la nationale rapproche désormais Yssingeaux de l'agglomération stéphanoise : une situation qui a des conséquences directes sur l'implantation de nouveaux actifs et sur la maîtrise foncière aussi bien pour l'habitat que pour les activités économiques.

➢ **Yssingeaux** *(source La Gazette mai 2005)*

Sous-préfecture
Distante de 50 km de Saint- Etienne et de 28 km du Puy-en-Velay
Estimation de la population : 7 500 habitants
3eme ville de la Haute-Loire
Plus de 2 500 jeunes scolarisés
315 entreprises réparties en 160 commerces, 65 sites industriels, 90 sociétés de services
211 exploitants agricoles
Un LEP et un lycée agricole

La structure des entreprises du territoire du Scot montre de manière très claire l'importance de l'industrie, répartie sur une grande partie des communes.
Le tableau ci-dessous montre aussi le très faible nombre de sociétés employant plus de 50 salariés. L'économie est le fait avant tout des petites structures.
L'industrie, poumon du territoire est le secteur qui souffre le plus depuis 1995 de la perte d'entreprises. Et à l'inverse, les services aux entreprises et les activités de services à la population (éducation, santé, action sociale) connaissent une explosion de leurs intervenants.

➢ **Monistrol-sur-Loire** *(source La Gazette mai 2005)*

Population estimée : 9 000 personnes
2eme ville du département
Présence des Assedic, de la CAF et de la CCI
Distante de 30 km de Saint-Etienne et de 48 km du Puy-en-Velay
271 entreprises réparties en 127 commerces, 50 sites industriels et 89 sociétés de services
81 exploitants agricoles
Un lycée d'enseignement général

> Etablissements actifs au 01/01/2004

	Nombre d'établissements			Evolution 1995-2004	
	Ensemble	moins de 10 salariés	50 salariés ou plus	Territoire	Zone de comp.
Ensemble	3 525	3 216	55	11,6	9,8
Industrie	734	537	44	-3,9	-2,5
dont IAA	159	142	3	0,0	-6,1
Construction	646	612	2	13,9	11,1
Commerce et réparations	855	828	6	9,1	1,2
Autres services	1 290	1 239	3	23,7	21,5
dont : services aux entreprises	326	302	2	50,2	41,1
dont : services aux particuliers	472	461	0	9,0	15,0
dont : éducation, santé, action soc.	349	347	0	37,9	27,7

Source : INSEE, 1999

3.ECONOMIE ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT

3.2. Le poids économique du territoire

L'industrie demeure le premier employeur du bassin avec 41% des emplois offerts

En termes de taux de création, l'industrie affiche, cette fois pour la Haute-Loire un taux de 9,4%, contre 8,5% en Auvergne et 7,7% en France. Le bassin d'Yssingeaux avec ses 419 sites est bien l'un des deux moteurs avec l'agglomération clermontoise de l'activité industrielle.

Le territoire est marqué par le faible nombre de grandes unités de production ou de services et la multiplicité des très petites entreprises.

Il n'existe que quatre sites employant plus de 200 salariés : Cheynet (Textile) à Saint Just-Malmont, Barbier (Plasturgie) à Sainte-Sigolène, la Compagnie Fromagère de la vallée de l'Ance (IAA) à Beauzac et Deville Rectification (Mécanique) à Pont Salomon.

Le pôle composé de Sainte-Sigolène, Saint-Pal-de-Mons et les Villettes, organisé autour de la RN 88, concentre l'essentiel des sites de plus de 50 salariés avec 13 établissements où l'on retrouve en particulier la plupart des leaders de la Plasturgie, Barbier, Autobar ou Guérin plastiques.

Il existe un dynamisme très fort sur l'ensemble du bassin d'emploi d'Yssingeaux. Les cantons ruraux comme Tence sont créateurs d'entreprises au même titre que les cantons plus industriels et plus structurés sur le plan des services comme Yssingeaux ou Monistrol-sur-Loire.

> Nombre de salariés dans l'industrie par activité en 1999

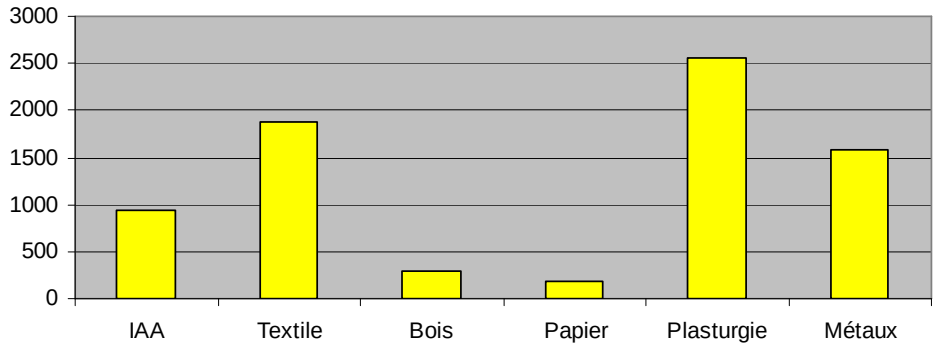

Source : INSEE, 1999

> Rétablissement de l'emploi par secteur

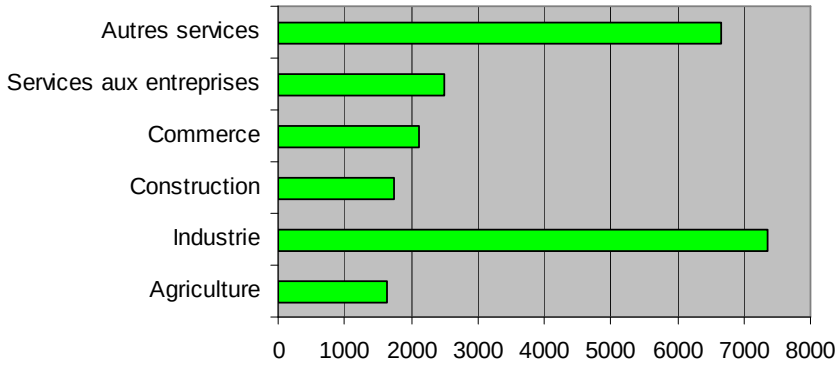

> Répartition des entreprises industrielles par activité et par nombre de sites

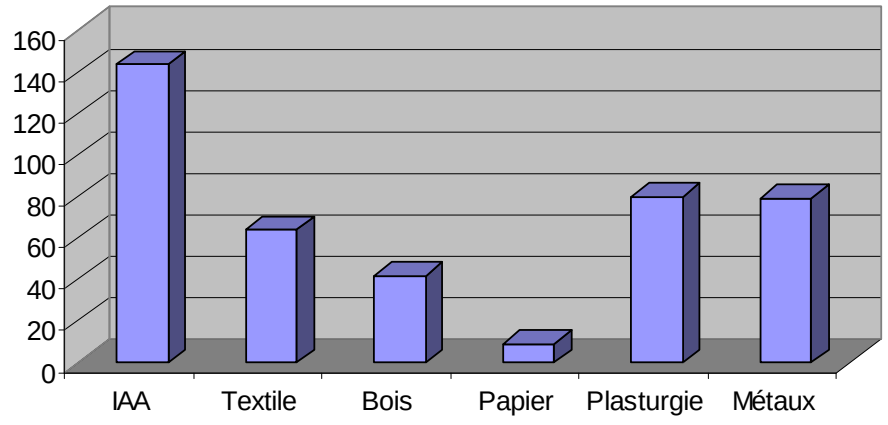

Source : INSEE, 1999

3.ECONOMIE ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT

3.2. Le poids économique du territoire

Le nombre d'entreprise dont l'effectif se situe entre 0 et 5 salariés est très largement majoritaire et seul le canton de Sainte-Sigolène avec un taux de TPE sur le total des entreprises de 73%, affirme son rôle de leader sur le bassin en matière de sites industriels dépassant les 100 salariés.

Deux secteurs sont au centre des préoccupations des élus aujourd'hui, le Textile et la Plasturgie.

Ils représentaient respectivement au début de l'année 2005, 1 882 et 2563 emplois. L'un comme l'autre sont soumis à des contraintes très fortes qui pèsent sur leur évolution et remettent en cause une grande partie du système actuel de production et d'appréhension des marchés.

Pour le textile, nous sommes depuis le 1er janvier 2005 dans le cadre de la levée des quotas imposés à la Chine.

Pour la plasturgie nous sommes dans une spirale d'inflation du prix des granules de matière première issue du pétrole et dans une logique de préservation de l'environnement avec un impact direct sur la production de sacs « sortie de caisse ».

Ces données font peser des craintes très fortes d'autant que, pour le textile par exemple, elles arrivent dans un contexte déjà très difficile. Sur le département de la Haute-Loire, à la fin des années 90, le textile employait près de 3 000 personnes. Aujourd'hui, il reste moins de 2 400 personnes dont 1 882 salariés pour le territoire de la Jeune Loire et ses rivières.

Les spécificités développées par des sociétés comme Janisset (sangles), Satab (rubans) permettent encore à une part des entreprises d'échapper à la concurrence de la Chine sur l'habillement.

La plasturgie quant à elle, toujours tirée par le dynamisme commercial de ses dirigeants, représente encore le premier pôle français de la fabrication de films et de sacs plastiques. Mais la défaillance en 2003 de Deltalène positionné sur la filière agricole et horticole, et la disparition de près de 300 emplois, a rappelé combien ce secteur était confronté à la question du prix de la matière première qui a triplé en deux ans et nécessitait des ressources financières très importantes.

L'action engagée par la grande distribution et par le député Yves Jéguot pour limiter l'utilisation des sacs plastiques « sortie de caisse », a mis en valeur le talon d'Achille de cette industrie dont beaucoup de ses industriels restaient sur une stratégie de produits basiques et de forts volumes.

L'action Néosac, menée par 12 entreprises du bassin visant à mettre dans le circuit de la distribution des sacs fragmentables et biodégradables est le premier exemple d'une coopération. Au-delà du succès de cette opération qui apparaissait en 2005 toujours hypothétique, c'est la prise de conscience d'un nécessaire investissement dans des produits plus techniques et donc à plus forte valeur ajoutée qui semble positive.

Part des TPE sur le total des entreprises par canton

Sainte-Sigolène : 73%
Saint-Didier : 80.3%
Yssingeaux : 81%
Montfaucon : 81.9%
Aurec-sur-Loire : 83.6%
Monistrol-sur-Loire : 83.9%
Bas-en-Basset : 84.5%
Retournac : 88.8%
Tence : 89.4%

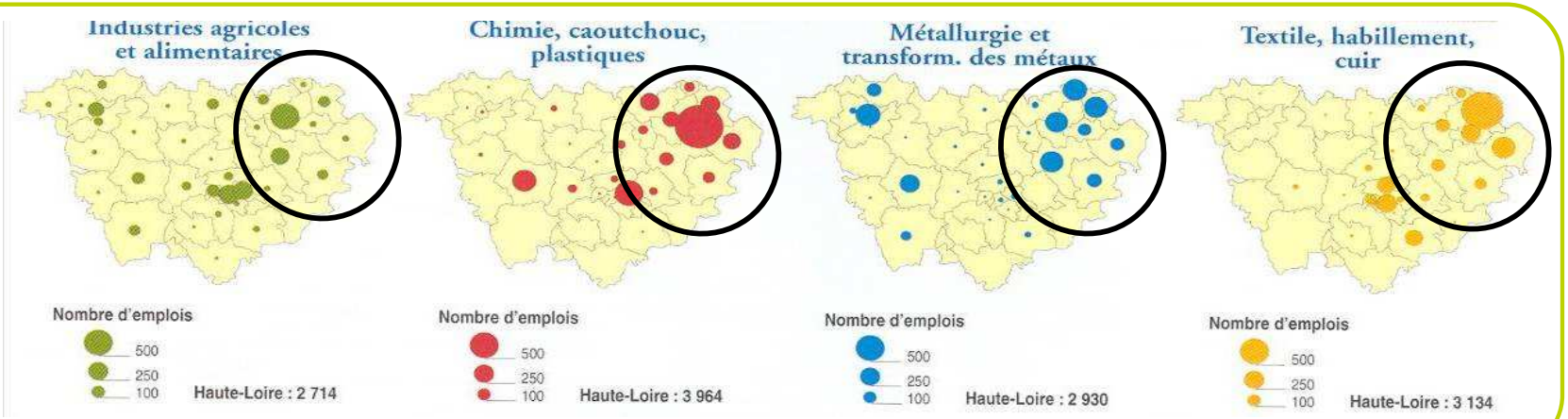

Source : INSEE, 1999

3.ECONOMIE ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT

3.3. Les zones d'activités économiques

La question des zones d'activités est l'un des axes majeurs en termes d'aménagement du territoire, de dynamique économique et de partage du foncier.

Les disparités territoriales entre les communautés de communes apparaissent criantes. Entre l'espace des Marches du Velay qui concentre déjà plus de 152 hectares de surfaces et la communauté de communes de Rochebaron avec 13 hectares, la différence est telle qu'il est difficile de tenter une simple comparaison.

L'analyse des surfaces déjà aménagées et occupées confirme le poids du secteur de Monistrol, Sainte Sigolène et de St Pal de Mons.

Elle fait ressortir un bloc homogène de territoires autour d'Yssingeaux, la Séauve-sur-Semène –Saint-Didier-en Velay-Saint-Ferréol-d'Auroure et du Pays de Montfaucon qui disposent d'environ 350 000 hectares déjà aménagés et commercialisés.

Le bassin de l'Yssingelais qui cumule une douzaine de zones d'activités ou commerciales concentre aussi beaucoup de petites surfaces à l'exception de la ZAE de Lavée Villeneuve avec 12 hectares.

La communauté du Haut Lignon et la communauté de Rochebaron à Chalencon ferment la marche avec respectivement 11,8 et 13 hectares de surfaces aménagées. En cela, ces chiffres illustrent à la fois le caractère rural de ces deux entités et leur éloignement du bassin de vie constitué par l'agglomération stéphanoise.

SI l'on s'intéresse à la dynamique même du foncier mis à disposition des artisans et des PME, ce sont, de manière globale, plus de 52 hectares en cours d'acquisition foncière, de lotissement ou de commercialisation qui sont ou seront proposés sur le territoire du SCOT.

On remarque que proportionnellement aux surfaces déjà aménagées, c'est le territoire du Haut-Lignon qui concentre aujourd'hui la plus grande surface en termes de programmes avec 7,5 hectares. L'effort est significatif et répond aux demandes exprimées par les artisans résidents qui veulent se moderniser et s'agrandir.

Car si l'origine principale du remplissage des zones en cours de commercialisation vient du **développement endogène**, à savoir les activités déjà implantées sur le territoire de la zone d'activités, la délocalisation depuis la vallée de l'Ondaine est un phénomène marqué, même s'il est limité sur le plan géographique.

Cette situation est quasi générale sur le territoire. Elle montre que l'arrivée d'entreprises extérieures comme Compobaie ou Ulysse à Yssingeaux sont des épiphénomènes. Le remplissage des zones est le fait d'activités locales - artisans et PME - qui souhaitent se moderniser et s'agrandir. Ces entreprises n'ont pas l'intention de partir. Elles veulent dans la majorité des cas rester sur leur commune d'origine, surtout si elles se trouvent à proximité de la RN88.

> Disparités d'investissement à l'échelle du SCOT / Surfaces des zones à urbaniser (en hectare)

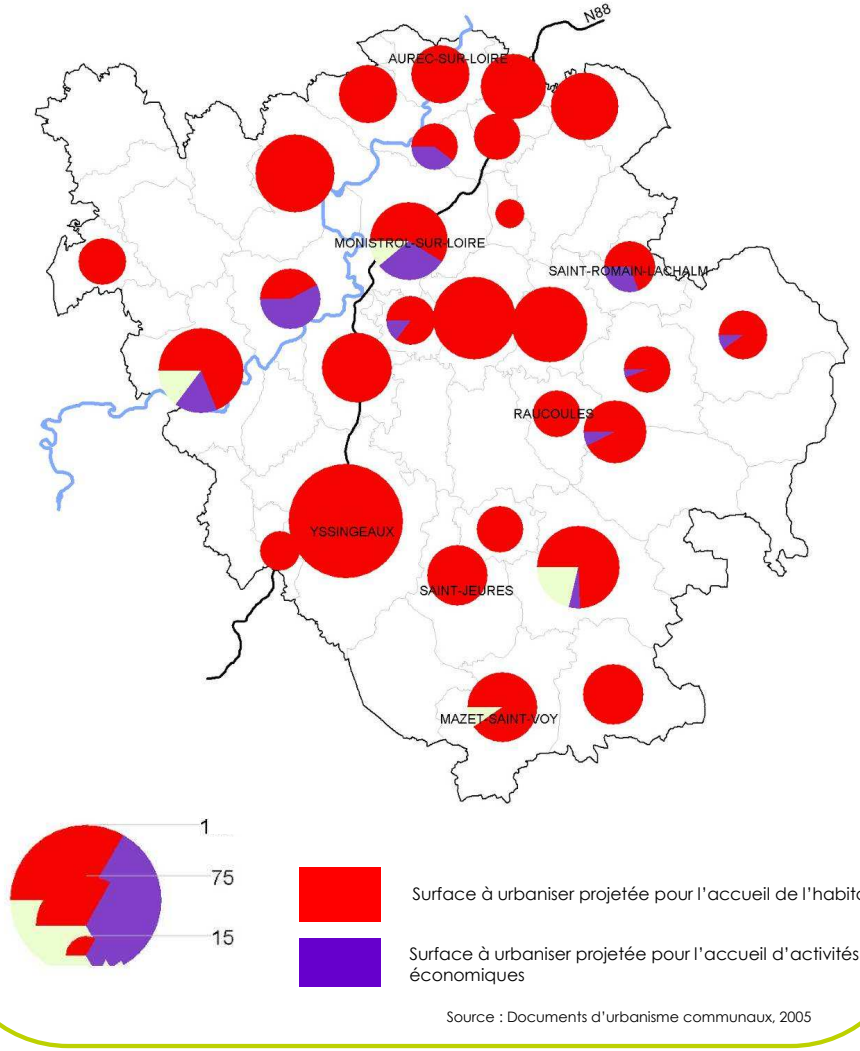

Source : Documents d'urbanisme communaux, 2005

3.ECONOMIE ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT

3.3. Les zones d'activités économiques

Il est tout aussi intéressant de s'attacher au flux de délocalisations entre le bassin stéphanois et plus particulièrement la vallée de l'Ondaine et l'extrême nord-est de l'arrondissement.

Il existe bien ici une pression des entreprises de la Loire pour trouver des sites d'extension de leur activité. Et cette pression concerne avant tout la communauté de Loire Semène en contact direct avec le bassin stéphanois. En 2005, près des deux tiers des demandes d'implantations sur ce territoire à l'exemple de la zone des Sagnes, étaient le fait de sociétés de la Loire.

➢ **L'étude du phénomène de transfert d'activités au sein du territoire Sud Loire**, menée par l'agence d'urbanisme EPURES, montre la réalité des délocalisations vers la Haute Loire mais aussi les limites du phénomène.

L'étude de l'origine des flux montre que pour seulement 8% des transferts, l'établissement provient de l'extérieur du territoire concerné où l'on retrouve dix zones : Saint-Etienne, Gier, le Pilat, l'Ondaine, la Haute-Loire, le Sud Plaine, le Montbrisonnais,le Pays de Saint Galmier,le Forez en Lyonnais et la Couronne.

Parmi les 4 120 établissements étudiés, seulement 313 proviennent de l'extérieur de cette zone. La Haute Loire pour sa part en a accueilli 23, soit un peu moins que l'Ondaine qui en a reçu 29.

L'essentiel des transferts est en fait réalisé de manière intra zone. Nous nous trouvons donc face à des déplacements de proximité.
On remarque que 73% des établissements localisés à Saint-Etienne sont toujours dans la même ville après leur transfert. Le taux de transfert intra zone pour la Haute-Loire est encore plus important avec un chiffre de 91%.

Le schéma suivant montre que ces échanges sont particulièrement nombreux entre la vallée de l'Ondaine et la Haute-Loire, plus exactement avec la communauté de communes Loire et Semène.

> Surface des ZAE et disponibilités à moyen terme

Communauté de communes	ZA occupées	Programmes au 1er septembre 2005
Loire Semène	350 250 m²	151 760 m²
Marches du Velay	1 527 472 m²	140 000 m²
Montfaucon	347 000 m²	114 000 m²
Haut Lignon	117 933 m²	75 000 m²
Sucs	349 763 m²	15 000 m²
Rochebaron à Chalencon	130 000 m²	30 000 m²

Source : Enquête auprès des communautés de communes

Le territoire du Scot présente de plus une balance excédentaire entre ses flux sortants vers Saint-Etienne et ses flux entrants en provenance de l'agglomération. 15 entreprises se sont installées, en provenance de Saint-Etienne sur le territoire du Scot alors que dans le même temps, seules quatre entreprises faisaient le chemin inverse.

De manière globale, sur l'ensemble de la zone Sud Loire, la Haute Loire enregistre les plus fortes migrations entrantes, non de l'industrie où le solde de transferts est nul, mais des secteurs fortement liés à l'économie résidentielle comme le secteur de la construction (+12) du Commerce (+13) et dans une moindre mesure des services (+6).

En conclusion, **on assiste à une recomposition du tissu productif** avec un desserrement des activités depuis Saint-Etienne vers la couronne péri urbaine.

Dans les critères de choix des entrepreneurs pour un site de délocalisations, le premier critère est bien celui d'avoir « des locaux adaptés » en termes de taille. Le besoin d'un lieu proposant une meilleure desserte routière ou autoroutière n'arrive qu'au 5eme rang des réponses données à l'enquête menée par EPURES.

La première réponse des communautés de communes aux chefs d'entreprises est bien celle **de la bonne adaptation du foncier et de l'immobilier avant celle des voies d'accès.**

> Flux entrants en nombre d'entreprises sur la Haute-Loire (1990-2003)

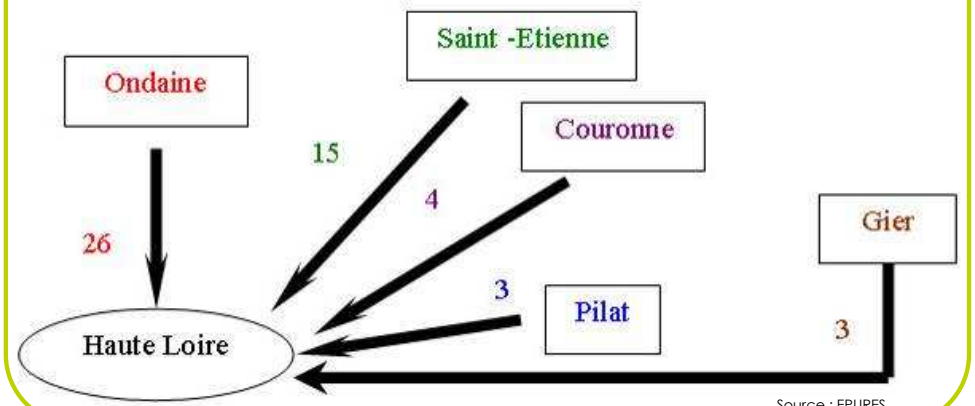

Source : EPURES

3.ECONOMIE ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT

3.3. Les zones d'activités économiques

A ce titre, la communauté de communes du Haut Lignon a mené une réflexion approfondie et a pu déterminer avec précision la typologie des demandeurs et leurs besoins.

La PME industrielle

Besoins : bâtiment de 400 à 2000 m² (dont 15% de bureau) : contraintes techniques et environnementales particulières.
Localisation : facile d'accès, dans un environnement industriel pour desservir un marché régional et national.
Bâtiment équipé si possible de: quai de déchargement, ponts roulants, places de parking, services potentiels (gardiennage, restauration).
Mode d'occupation : évolution de plus en plus marquée d'une démarche patrimoniale vers la recherche de solutions locatives. Attention portée au rapport qualité/prix.

Le transporteur et logisticien

Besoins : surfaces importantes au-delà de 5 000 m² avec : quais, aires de déchargement, hauteurs minimales, sécurité et gardiennage.
Localisation : proximité immédiate des autoroutes avec parfois un embranchement fer.
Services : signalétique de qualité, haut débit, possibilités d'extension.
Mode d'occupation : location en fonction des contrats commerciaux. Attentifs au coût du m² sur des activités à marge réduite.

La société de services (tertiaire. R&D)

Besoins : 20 à 300 m² de bureaux dans un environnement de qualité pour une population de cadres et d'ingénieurs.
Localisation : proche des centres de vie, des gares, des services administratifs, des universités.
Services : gardiennage, restauration, haut débit, transports.
Mode d'occupation : un démarrage en location, prêt à mettre le prix pour des prestations de qualité.

Les créateurs et les TPE

Besoins : local de 100 à 400 m² avec une petite partie de bureaux.
Localisation : proche du marché local.
Services : recherche de prestations d'accompagnement, de conseil.
Mode d'occupation : en location avec des besoins très évolutifs. Solutions les moins chères les premières années.

Un des enjeux pour le territoire du Scot sera d'apporter les bonnes réponses aux chefs d'entreprises pour permettre de maintenir une dynamique de développement, de transferts et de créations d'activités.

La lecture précise des projets de création de zones montrent deux choses : une relative faiblesse des surfaces proposées sur les deux secteurs clefs, Loire et Semène et Les Marches du Velay, et une disparition du foncier disponible même à moyen terme.

Ce double constat indique que ce bassin économique n'est pas trop en mesure d'attirer des structures industrielles ou logistiques de moyenne importance faute de surfaces suffisantes. Il montre par ailleurs que les meilleurs terrains deviennent rares.

Il pose la question centrale de la capacité du territoire à continuer à créer des emplois sur le lieu de résidences des actifs, si celui-ci n'est plus en mesure d'accompagner le cycle d'évolution de ses entreprises.

Enfin, l'axe de la RN88, de plus en plus saturé interroge sur les capacités des parties du territoire les plus éloignées à trouver des alternatives en termes de développement économique.

Dans l'absolu et l'effort du Haut Lignon le montre, les surfaces peuvent être trouvées mais leur situation géographique ne plaident pas en leur faveur. Les entreprises intéressées par le territoire du Pays souhaitent avant tout être près de la RN88 même si le foncier s'avère être plus cher.

3.ECONOMIE ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT

3.3. Les zones d'activités économiques

L'industrie, les services et le commerce, dans leur quête de nouvelles surfaces de développement doivent de plus en plus composer avec d'autres demandeurs que sont les agriculteurs et les nouveaux résidents actifs.

« *Nous voulons limiter l'habitat, conserver l'agriculture dans un statu quo et derrière*, souligne-t-on à la communauté de communes des Sucs, *développer l'activité endogène pour avoir plus d'emplois sur les lieux de résidence*. ».

Yssingeaux, le pôle central de la communauté de communes, doit faire face à un véritable problème d'emprise foncière agricole. Il n'existe pas de réserve et malgré un partenariat avec la SAFER, les risques de conflits avec l'agriculture risquent de devenir de plus en plus forts. Et ce qui est vrai pour Yssingeaux l'est également pour Monistrol-sur-Loire qui dépend de la même logique économique.

Principaux enjeux

A l'échelle du Scot c'est tout l'équilibre du territoire entre des secteurs saturés en termes de foncier, créateurs de richesses et d'emplois et des espaces libres mais peu attractifs et peu créateurs d'emplois.

Le déséquilibre actuel pourra-t-il être en partie inversé ?

> zones d'activités, surfaces actuelles et projetées

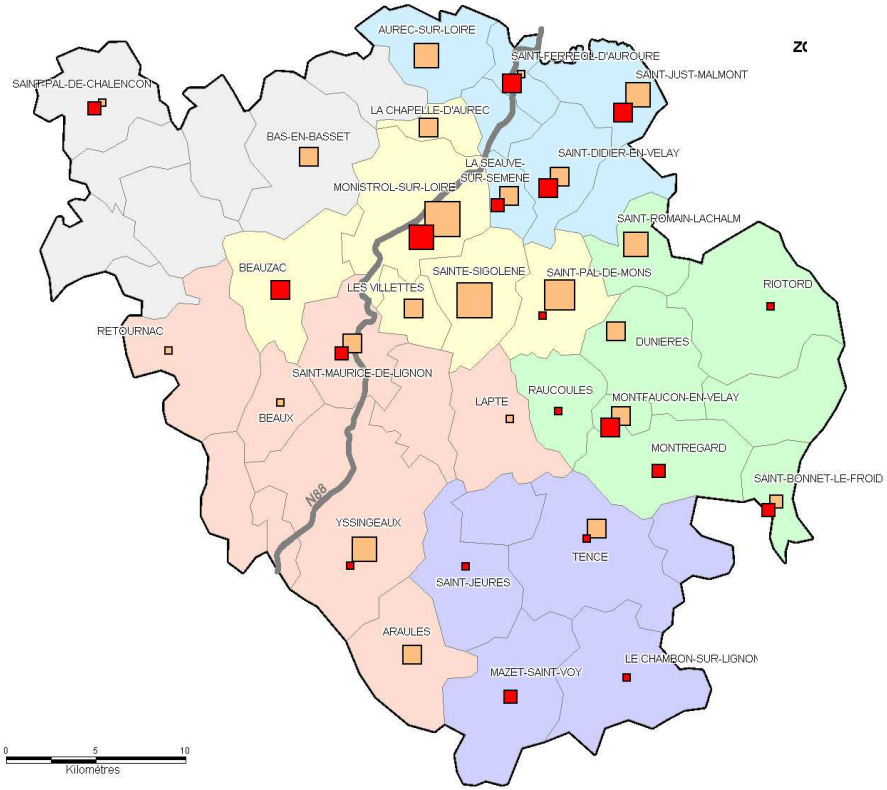

Source : Enquête auprès des communautés de communes

Communauté de communes de Rochebaron à Chalencon
Communauté de communes des Sucs
Communauté de communes du Haut Lignon
Communauté de communes Loire Semène
Communauté de communes Marches du Velay
Communauté de communes Pays de Montfaucon

ZA actuelle
ZA en projet
de 35 à 50 ha
de 25 à 35 ha
de 15 à 25 ha
de 5 à 15 ha
de 3 à 5 ha
moins de 0.5 ha

3.ECONOMIE ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT

3.4. La situation de l'appareil commercial

Le territoire du Scot est organisé autour **de deux pôles commerciaux principaux** : le pôle d'Yssingeaux et le pôle de Monistrol-sur-Loire.

La zone de chalandise de Monistrol regroupait en 1999, 25 807 habitants. Ce pôle, situé dans l'aire urbaine de Saint-Etienne, subit le poids de cette agglomération. Cette proximité réduit l'influence de Monistrol et cette situation se traduit par le fort niveau d'évasion commerciale vers la Loire.

Car si Monistrol génère des flux commerciaux non négligeables avec un niveau de dépenses commercialisables qui s'élevait en 2003 à 194,5 millions d'euros, l'évasion commerciale de ce secteur est estimée à 46%. Le département de la Loire captant pour sa part 26% de ce volume.

La zone de chalandise du pôle d'Yssingeaux regroupait en 1999, 27 202 habitants. Les dépenses commercialisables se montaient en 2003 à 224 millions d'euros, supérieures au pôle de Monistrol. Yssingeaux apparaît plus captif auprès de ses habitants puisque le niveau d'évasion commercial atteint 35,6% avec deux secteurs principaux de transferts de clients ; le Puy-en-Velay et l'agglomération stéphanoise.

La carte de L'INSEE ci-dessous, montre que deux villes concentrent l'essentiel de l'évasion: Firminy et Saint-Etienne dans la Loire.

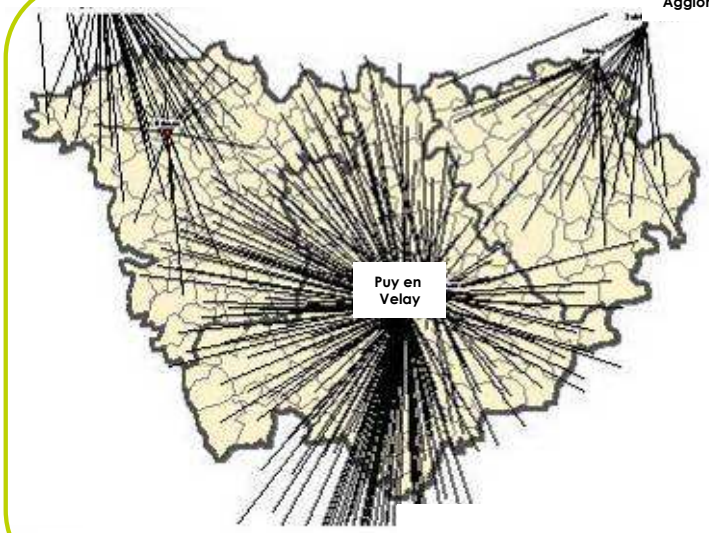

> Loire / Haute-Loire : attractivité des supermarchés

Source : INSEE, inventaire communal, 1998

> Densité commerciale dans le département de la Haute Loire

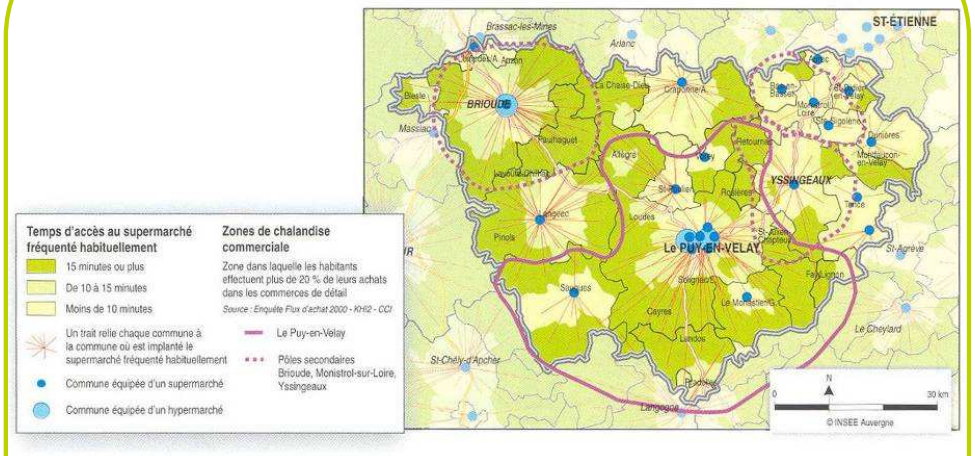

> Supermarchés et Hypermarchés en Haute-Loire

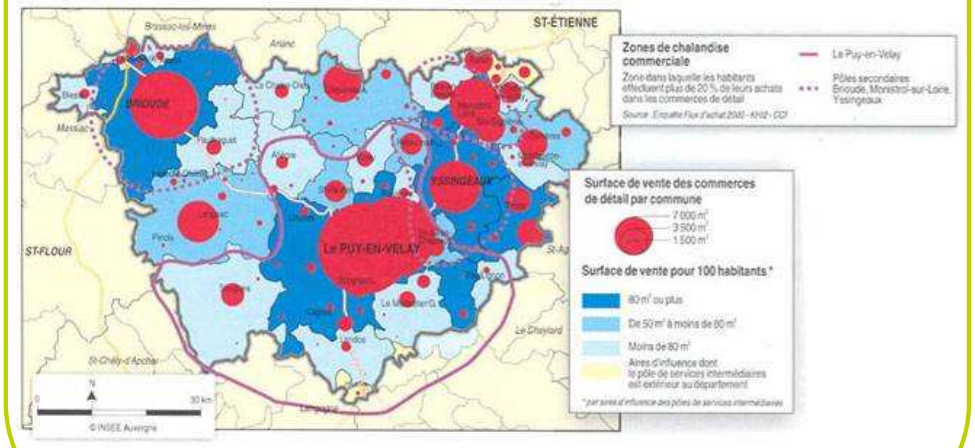

Source : INSEE, 1999

3.ECONOMIE ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT

3.4. La situation de l'appareil commercial

La zone de chalandise de Monistrol-sur-Loire

La communauté de communes des Marches du Velay, concentre l'essentiel des surfaces commerciales du bassin de Monistrol. L'étude de l'évolution des commerces sur la période 1993/2004 montre une grande stabilité du nombre des sites, une progression du nombre des emplois qui passent de 487 personnes à 511 personnes et dans le même temps une augmentation très importante de la surface de vente globale.

Elle progresse de 32,22 % passant de 15 744 m² à 20 818 m².

En termes de densité commerciale il est intéressant de noter qu'à l'exception de l'alimentaire, tous les autres secteurs de produits ont des densités commerciales inférieures à la densité moyenne nationale.

Seule la ville de Monistrol fait exception avec des densités supérieures aux moyennes nationales.

Il est marquant de relever la faiblesse de l'équipement de la personne et l'équipement du foyer. La zone de chalandise de Monistrol est très fortement concurrencée par les pôles commerciaux leaders de Saint Etienne et de Firminy : une concurrence qui ne permet pas à la ville de Monistrol de constituer une offre plus large et plus structurée.

Les propositions d'orientations issues du schéma de développement commercial du département de la Haute-loire

Alimentaire

Préoccupation majeure du maintien du commerce alimentaire en milieu rural :
- déblocage d'aides financières pour la modernisation de l'outil de travail
- soutien des opérations de transmission

Sur les bourgs centres autour de Monistrol, Bas-en-Basset, Sainte-Sigolène, Aurec-sur- Loire, Saint-Just-Malmont et Saint-Didier-en-Velay, la situation est assez stable mais des inquiétudes apparaissent face à l'arrivée prévisible des hards discounters dont le flux est aujourd'hui difficile à maîtriser.

Equipement de la personne

La création de nouvelles boutiques de moins de 300 m² sur Monistrol peut être envisagée dans le cadre d'un pôle attractif pour l'ensemble du territoire.

L'offre en grandes surfaces, limitée à Styleco et DEFI MODE semble aujourd'hui être dans l'impasse. La viabilité d'une nouvelle surface est à démontrer compte tenu de la concurrence de Firminy et de Saint-Etienne.

> Taux d'évasion par secteur

	Evasion globale	Dont évasion sur Yssingeaux	Dont évasion sur la Loire
Alimentaire	21%	ND	11%
Equipement personne	73.7%	5%	43%
Equipement du foyer	61.8%	3%	42.4%
Culture-Loisirs	75%	ND	43%
Hygiène-Santé-Beauté	27.8%	ND	11%

Source : SDEC, Haute Loire

3.ECONOMIE ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT

3.4. La situation de l'appareil commercial

Equipement du foyer

Sur ce secteur très combattu par l'agglomération stéphanoise, il apparaît très important de soutenir le commerce local, d'aider à la transmission et de compléter l'offre face à une population demandeuse. Mais l'implantation d'une nouvelle grande surface doit être regardée avec prudence en ciblant correctement l'enseigne et la surface de vente.

Culture et loisirs

Monistrol concentre l'essentiel de l'offre du territoire avec un Sport 2000 et un magasin à l'enseigne Mega Joupi.
Pour l'avenir il semble plus pertinent et viable de privilégier l'extension des surfaces existantes plutôt que d'envisager de nouvelles implantations.

La zone de chalandise de Yssingeaux

La zone de chalandise est constituée du secteur primaire d'Yssingeaux centre qui concentre 64% de la clientèle, d'Yssingeaux ouest, de la zone secondaire et du secteur de Tence/Chambon, la zone tertiaire. La commune de Saint-Maurice-de Lignon est à la frontière du bassin d'Yssingeaux et du bassin de Monistrol.

En termes d'évasion commerciale, les bassins du Puy-en-Velay et de Saint Etienne sont bien sûr les principaux concurrents d'Yssingeaux qui arrive à juguler le phénomène dans l'alimentaire avec un taux d'évasion en pourcentage de la dépense commercialisable de seulement 18%. A titre de comparaison, ce taux s'élève à 53,9% pour l'équipement du foyer et à 63,9% pour l'équipement de la personne.

L'étude sur la période 1993/2004 de l'évolution de l'appareil commercial de la communauté de communes des Sucs, qui concentre la totalité des surfaces de plus de 300 m², montre une forte baisse du nombre d'établissements qui passe de 154 à 134. Le secteur le plus touché par ce phénomène est l'alimentation avec 56 magasins en 2004 contre 71 en 1993. Par contre la surface de vente totale a augmenté de près de 5 000 m²

En termes de densité commerciale, le pôle d'Yssingeaux, principal centre d'attraction du bassin, montre des ratios très supérieurs à la moyenne nationale, sur l'alimentaire avec une densité de 789m²/1000 habitants (290m² en national) et sur le Bricolage-Jardinage avec une densité de 595m²/1000 habitants (242m² en national).

> Taux d'évasion par secteur

	Evasion globale	Dont évasion sur Le Puy	Dont évasion sur la Loire
Alimentaire	18% de la DC	7,4%	4.2%
Equipement de la personne	64%	19.6%	20.3%
Equipement du foyer	54%	18.5%	15.6%
Culture-Loisirs	51%	19.7%	13.7%
Hygiène-Santé-Beauté	26%	18.5%	ND

Source : SDEC, Haute Loire

3.ECONOMIE ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT

3.4. La situation de l'appareil commercial

Les propositions d'orientations issues du schéma de développement commercial du département de la Haute-Loire

Alimentaire

Maintenir le cadre structurant des petits commerces de moins de 300m² en particulier dans les communes rurales et mettre en place des mesures d'accompagnement pour la transmission des entreprises. Par contre il n'est pas souhaitable de voir une augmentation des surfaces pour l'alimentaire et dans cette optique, l'arrivée probable de hard discounters est regardée avec attention et prudence.

Equipement de la personne

La densité commerciale sur la commune même d'Yssingeaux est supérieure à la moyenne nationale. Avec plusieurs grandes surfaces spécialisées, la ville apparaît déjà bien équipée et une nouvelle création ne semble pas opportune. Par contre, le centre ville mériterait de recevoir des boutiques spécialisées pour répondre à une demande réelle.

Equipement du foyer

Il est clair que certaines activités ne peuvent se développer en centre ville par manque de surfaces. Le déplacement de certaines d'entre elles en périphérie, doit se faire avec des mesures d'accompagnement pour pérenniser le dynamisme du centre ville.

Culture-Loisirs

L'extension des magasins existants est envisageable. En termes de culture, il sera opportun de diversifier l'offre de centre ville.

Au-delà de la bataille sur les principaux pôles commerciaux du territoire, la question se pose pour les années à venir des possibles demandes d'ouvertures sur les communes secondaires où l'on trouve un supermarché alimentaire, à Tence ou Dunières par exemple.
En 2004 toujours, Aldi s'est vu opposer un refus pour une implantation à Monistrol. Mais aujourd'hui, face au projet de Norminter d'ouvrir un NETTO sur cette commune, Aldi a redéposé durant l'été 2005, une nouvelle demande de création.

Le territoire n'est pas figé dans son évolution.

Des programmes sont en cours et des projets sont à l'étude. Les questions de l'implantation des hard discounters et du foncier disponible se posent.

L'un des phénomènes les plus perceptibles tient à la pression de plus en forte exercée par les hard discounters alimentaires et plus particulièrement les deux enseignes Aldi et Lidl.
Ainsi, Lidl a obtenu l'autorisation d'ouvrir sur 900 m² à Yssingeaux et Aldi déjà présent, souhaite en réaction, déposer une demande d'agrandissement.

En 2004, Aldi a obtenu une autorisation d'ouverture à Sainte Sigolène mais se heurte depuis à l'opposition d'un concurrent.

> Commerces par type d'activité

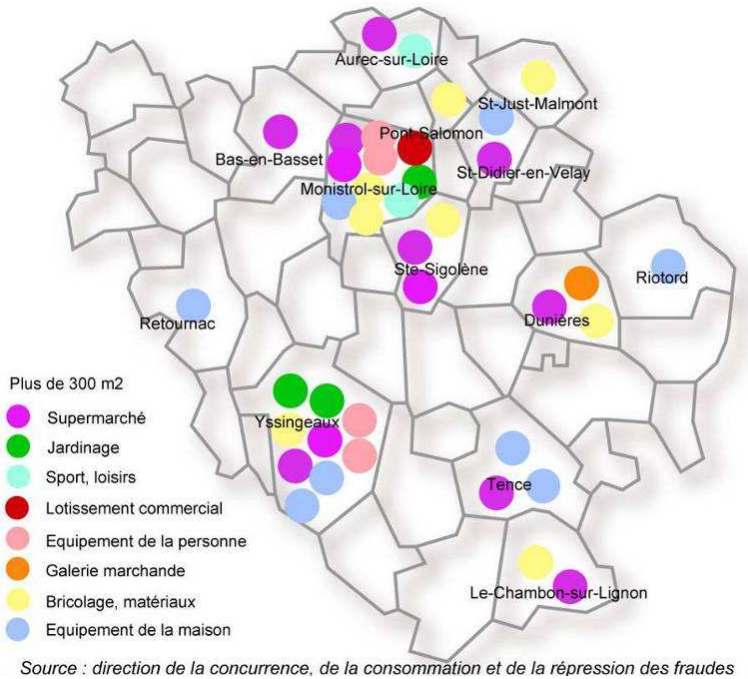

Source : direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

3.ECONOMIE ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT

3.4. La situation de l'appareil commercial

Principaux constats :

➢ Le territoire du Scot est organisé autour **de deux pôles commerciaux principaux** : le pôle d'Yssingeaux et le pôle de Monistrol-sur-Loire.

➢ Monistrol situé dans l'aire urbaine de Saint-Etienne subit le poids de cette agglomération. Cette proximité réduit l'influence de Monistrol et cette situation se traduit par le fort niveau d'évasion vers la Loire.

➢ Yssingeaux apparaît plus captif auprès de ses habitants puisque le niveau d'évasion commercial atteint 35,6% contre 46% avec deux secteurs principaux de transferts de clients ; le Puy-en-Velay et l'agglomération stéphanoise.

Les enjeux

➢ Le territoire n'est pas figé dans son évolution. Des programmes sont en cours et des projets sont à l'étude.

➢ Les questions de l'implantation des hard discounters et du foncier disponible se posent.

➢ Pour les années à venir, il est possible que des demandes d'ouvertures sur les communes secondaires où l'on trouve un supermarché alimentaire, à Tence ou Dunières par exemple.

3.ECONOMIE ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT

3.5. Le tourisme

Le territoire de la Jeune Loire et ses rivières est marqué de manière très forte par les espaces naturels et la place faite aux activités de plein air : la randonnée pédestre, le VTT, le cyclotourisme et la pêche. 709 kilomètres de chemins de randonnées sont ainsi aménagés sur le territoire prouvant l'importance de cette pratique et démontrant le type de clientèle présente.

➢ Son atout premier réside donc dans ses paysages, son potentiel d'activités de pleine nature et par la proximité immédiate d'un formidable bassin de chalandise constitué par les agglomérations stéphanoise et lyonnaise.

Ce sont elles qui fournissent les plus gros contingents d'usagers qui peuvent en particulier se rendrent sur les sites emblématiques que sont les gorges de la Loire, les Sucs volcaniques d'Yssingeaux, le Meygal, ou le lac de Lavalette pour les activités nautiques.

De manière évidente, nous sommes face à une pratique touristique diffuse à peine contre balancée par des pôles de plus forte concentration comme le Chambon-sur-Lignon qui dispose d'un patrimoine historique lié à la seconde guerre mondiale et suffisant pour générer des nuitées spécifiques et marchandes.

➢ De manière globale, le bassin d'Yssingeaux ne dispose pas de sites d'attractions - à l'exception du Chambon-sur-Lignon - capables de générer un nombre de visites relativement important. Les données de fréquentation des sites muséographiques le montrent de façon claire.

Le recensement des sites muséographiques départementaux, publié annuellement par l'Observatoire économique du Tourisme, il ne fait pas état des résultats de fréquentation des musées du territoire du Scot. Aucun musée ne parvient à dépasser la barre des 6 000 entrées en deçà de laquelle, l'observatoire ne prend plus en compte les sites.

Une étude menée en 1996 pour le compte de la DATAR, par une équipe de l'Université Paris 7, a bien mis en évidence que lorsque la fréquentation d'un site muséographique ou autre, était inférieure à 10 000 personnes par an, ce site n'accueillait principalement que des visites de populations locales. Entre 10 000 et 50 000 visiteurs, la part de la fréquentation touristique devenait significative. Au-delà de 50 000 visites, le site pouvait être considéré comme touristique.

Très peu fréquentés, les sites muséographiques semblent aussi suivre la même pente descendante en termes de fréquentation que les autres principaux sites du département. 120 000 visiteurs ont été perdus entre 1993 et 2003.

➢ Mais l'importance du nombre de résidences secondaires permet cependant de nuancer une appréciation peut être pessimiste de la jeune Loire et ses rivières. La place de ces résidences montre que le territoire du Scot peut se prévaloir d'être une terre d'accueil pour les week end et au-delà puisque 76% des séjours en Haute-Loire sont supérieurs à deux jours.

La proximité avec le grand marché rhône-alpin a généré la constitution d'un parc très important de lits non marchands. Ces résidences étaient au nombre de 12 561 en 1990 pour, à titre de comparaison 23 976 résidences principales. Si leur nombre est en cours de tassement, indiquant une mutation de la résidence secondaire vers une occupation à l'année, il était encore de 10 313 en 1999 (source Insee).

➢ Si la Haute-Loire se prévaut d'être une terre d'accueil, et le nombre de résidences secondaires le montre, par contre elle n'a pas réussi à convertir ces flux touristiques en nuitées marchandes.

Avec une population de 209 113 habitants, la Haute Loire offre une capacité d'accueil en hébergements touristiques marquée par une forte représentation de l'hébergement non marchand dont la capacité approche les 127 000 lits.

Sur le territoire même du Scot, le recensement de 1999 faisait état de 50 260 lits non marchands pour seulement 6 331 lits touristiques. Rapporté à la population dont le nombre peut être évalué 75 000 personnes en se basant sur le dernier recensement et les prévisions démographiques de poursuite des tendances, nous obtenons un taux de fonction touristique[1] de 75,45 %.

[1] Rapport du nombre de lits touristiques (marchands et non marchands) sur la population totale

3.ECONOMIE ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT

3.5. Le tourisme

Ce taux en lui-même montre que l'espace du Scot est en capacité à presque doubler sa population par l'apport d'usagers de proximité, de grande proximité et de touristes français et étrangers.

➢ Le bassin d'Yssingeaux n'est pas un espace où le tourisme peut aujourd'hui exprimer tout son potentiel. La prédominance des résidences secondaires sur l'hébergement touristiques le montre. Une étude pilotée par la DATAR sur la mise en tourisme des territoires souligne qu'à l'évidence, lorsque domine fortement la résidence secondaire, les projets touristiques ne sont pas regardés de manière positive par une population venue s'installer dans un cadre tranquille.

Origine géographique des consommateurs de ces espaces *(source: Observatoire économique du tourisme)*

Français : 85%
Etrangers : 15%
Provenance des touristes français
Rhône-Alpes : 47% des séjours et 31% des nuitées
Ile-de-France : 12% des séjours et 27% des nuitées

Typologie touristique française

La clientèle âgée de 35 à 49 ans représente 36% des séjours et 43% des nuitées: c'est une clientèle de longs séjours
Les 65 ans et plus représentent 24% des séjours et seulement 10% des nuitées

35% des nuitées sont le fait de retraités.

Les familles avec enfants pèsent pour 48% des séjours et pour 40% des nuitées.

Typologie touristique étrangère

La clientèle âgée de 35 à 49 ans représente 39% des touristes étrangers.

L'hébergement choisi

L'hébergement marchand accueille 23% des séjours et 29% des nuitées
L'hébergement non marchand représente 77% des séjours et 71% des nuitées

Durée de séjours pour les français

Courts séjours : 24% des séjours (dont 42% de séjours de 2 jours)
Longs séjours : 76% des séjours (dont 34 % de séjours de 1 à 2 semaines)

Durée de séjours pour les étrangers

Courts séjours : 25% des séjours
Longs séjours : 75 % (dont 52% de séjours de 1 à 2 semaines)

➢ L'importance de la clientèle de proximité avec le bassin Rhône-alpin masque en fait le peu de nuitées réalisées.

Le territoire éprouve de réelles difficultés à s'organiser comme un espace de produits touristiques constitués pouvant générer des nuitées marchandes. En ce sens la question est de savoir dans quelle mesure cette espace à vocation à être considéré puis investi en tant que territoire touristique.

> Type d'hébergement touristique et capacités

	Nombre de sites	Capacité
Hôtels	22	640
Campings	12	5004
HLL	8	201
Gîtes ruraux	33	165
Chambres d'hôtes	5	62
Villages de vacances	5	521

(source : CDT 43, brochure Hébergements 2005)

3.ECONOMIE ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT

3.5. Le tourisme

Ce sont les campings auxquels il convient d'associer les HLL, chalets et mobil homes, qui regroupent l'essentiel de l'hébergement touristique. La part des hôtels est très faible et montre un sous équipement important sur le territoire

A la lecture précise des hébergements sur les différentes communes, le pôle de Bas-en- Basset s'impose comme le plus important en matière d'accueil pour l'hôtellerie de plein air avec une capacité de 1770 personnes.

➢ En dehors de Bas-en-Basset, un second pôle fort, plus complet dans son offre, regroupe les communes voisines de Tence (capacité de 700 personnes) du Chambon-sur-Lignon (capacité de 750 personnes) et du Mazet-Saint-Voy (capacité de 243 personnes).

Il existe sur ce territoire, le plus enclavé par rapport à la RN88 et aux agglomérations stéphanoise et rhône-alpine, une cohérence entre une offre de loisirs et de tourisme et une offre d'accueil.

Par contre, les centres économiques que sont Monistrol-sur-Loire et Yssingeaux n'ont pas réussi à s'imposer comme des lieux d'hébergement à l'échelle du territoire. En ce sens ils ne jouent pas leur rôle de locomotive.

➢ Le Pays de la Jeune Loire est aujourd'hui animé par huit offices de Tourisme. La politique de la région Auvergne en matière d'organisation territoriale est de favoriser la création de structures à l'échelle des Pays, les Agences locales de Tourisme, les ALT.

Le Pays de la jeune Loire a d'ailleurs concrétiser ce projet en 2006. Ce changement d'échelle dans l'organisation, la promotion et la mise en produits de l'offre touristique ne peut que favoriser l'exploitation du potentiel sur ce territoire.

> Répartition de la capacité par type d'hébergement (en %)

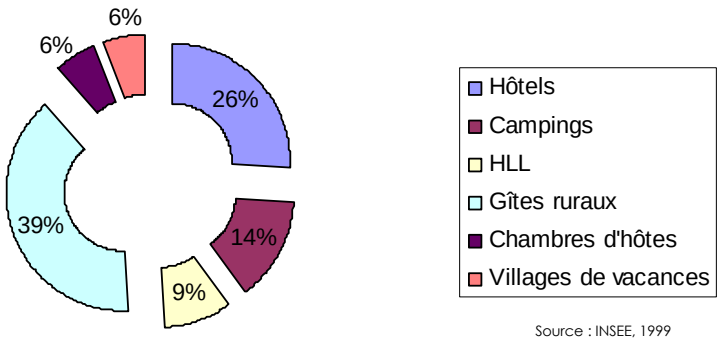

Source : INSEE, 1999

> Répartition du nombre de sites par type d'hébergement (en %)

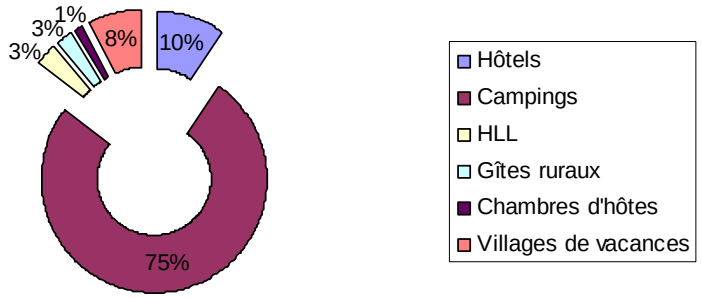

Source : INSEE, 1999

Points forts

➢ Une identité rurale encore préservée, paysages remarquables et patrimoine bâti caractéristique.
➢ Une offre axée sur les activités de pleine nature.
➢ Des sites emblématiques avec la vallée de Loire, les Sucs d'Yssingeaux, et le Mezenc.
➢ Le Chambon-sur-Lignon, pôle de mémoire attractif pour une clientèle nationale et internationale.
➢ Saint-Bonnet-le-Froid, pôle leader en termes de notoriété pour tout le département.
➢ Un patrimoine bâti avec les châteaux d'Aurec, de Rochebaron, de Chalencon et le village médiéval de Saint-Pal-en-Chalencon.

Points faibles

➢ Une offre faible en sites patrimoniaux.
➢ Très peu de pôles forts capables de susciter des nuitées.
➢ Des fréquentations de sites muséographiques très faible et en baisse constante.
➢ Un parc hôtelier très faible et non structuré pour l'accueil de groupes.
➢ Un déficit d'image de marque et de communication.
➢ Une vocation touristique mal déterminée et sans image forte.
➢ L'importance du résidentiel secondaire aux dépens de l'hébergement marchand.
➢ Un tourisme de pleine nature qui génère peu de retombées économiques.

3.ECONOMIE ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT

3.5. Le tourisme

Communauté de communes de Rochebaron à Chalencon

Un manque important d'hébergements touristiques (25 chambres d'hôtes sur tout le territoire)
Une clientèle de proximité, vallée de l'Ondaine, Saint-Etienne, Lyon. Beaucoup de résidences secondaires
Un patrimoine bâti avec les châteaux de Rochebaron, de Chalencon et le village médiéval de St Pal.
Dynamique de création d'hébergement léger de loisirs. Présence d'une brigade verte pour l'entretien de 300 km de chemins pédestres et de 86 km de pistes VTT

Communauté de communes des Marches du Velay

Peu de prestataires touristiques sur le territoire.
2062 lits marchands.
Des potentiels avec le patrimoine naturel mais peu de « mise en produits » malgré la proximité de la zone de chalandise stéphanoise et rhône-alpine.

Communauté de communes des Sucs

Des paysages extraordinaires à préserver (présence de villages de caractère, ruralité et dépaysement)

Principaux constats liés au tourisme par communauté de communes

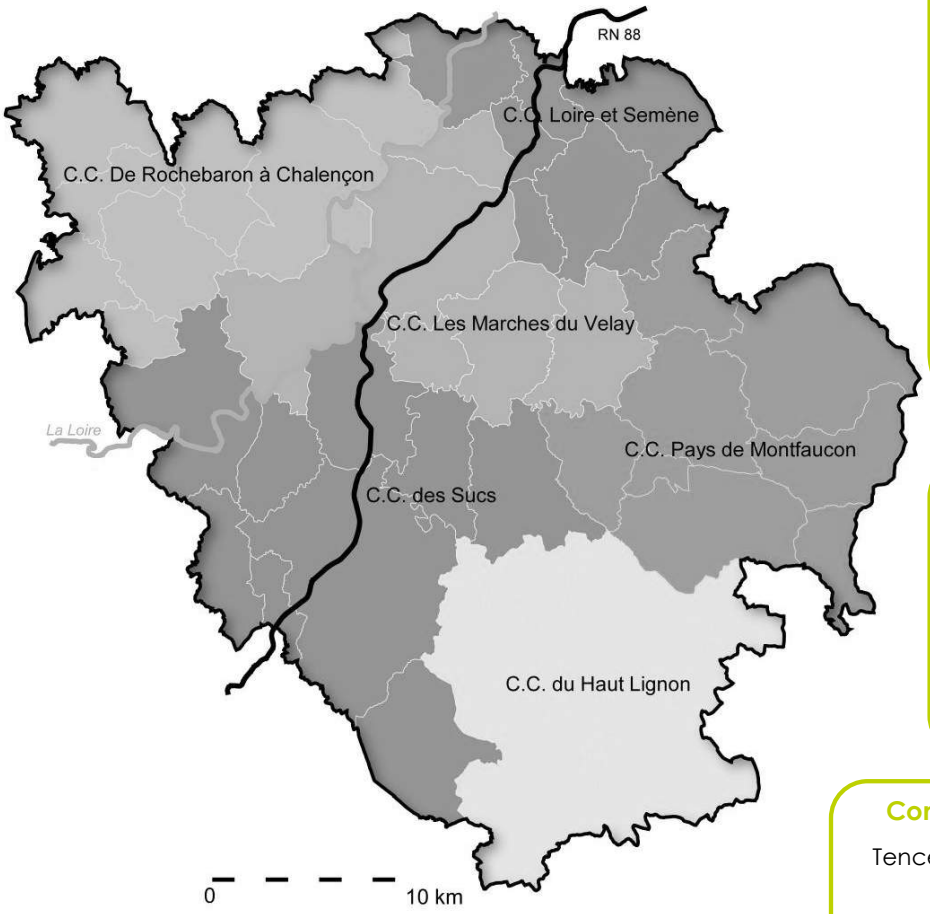

Communauté de communes Loire Semène

Offre mixte autour de la nature et du patrimoine bâti urbain.
Un site remarquable avec les gorges de la Loire. Le site plus secondaire de la vallée de la Semène.
Quelques monuments historiques à Aurec et la Séauve sur Semène.
Un potentiel inexploité autour du patrimoine industriel.
Volonté politique de préserver la qualité de l'articulation entre paysage et urbanisation
Le territoire n'est pas une destination touristique affirmée.
Un tourisme de proximité, villégiature, récréatif avec les usagers ligériens et lyonnais.

Communauté du pays de Montfaucon

Deux pôles principaux : Saint Bonnet le Froid et Montfaucon.
562 lits marchands mais pas d'offre pour les groupes.
Activités de pleine nature mais pas de pôles attractifs à forte notoriété.
Clientèle en provenance de Rhône-Alpes et de l'Ile-de-France.

Communauté de communes du Haut Lignon

Tence et le Chambon-sur-Lignon regroupent 90% de l'offre loisirs du territoire.
Activités de pleine nature.
Deux bases de loisirs avec des prestations (parcours acrobranche, golf, prestataires activités motorisées, nature...).
Un déficit d'image général, problème de positionnement.

3.ECONOMIE ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT

3.6. Les caractéristiques de l'activité agricole

Le territoire de la Jeune Loire possède une étude relativement fine sur l'activité agricole élaborée par la chambre d'agriculture. Celle-ci présente un intérêt au niveau spatial puisqu'elle localise l'ensemble des exploitations du territoire en y attribuant à certain nombre d'indicateurs.

Une diminution du nombre d'exploitations

A l'instar des grandes tendances d'évolution au niveau national, le nombre d'exploitations agricoles est en constante diminution. Entre 1988 et 2000, le nombre d'exploitations agricoles a baissé de 28% (évolutions au niveau départemental (-28,6%). La partie nord-ouest du territoire est le secteur le plus touché.
Avec près de 2000 exploitations (contre 2500 en 1988), l'activité agricole reste toutefois très présente sur le territoire.

Une diminution de la SAU (Surface Agricole Utile)

Accompagnée de la baisse du nombre d'exploitations, on constate sur le territoire une baisse importante de la SAU (-13 300 ha en 20 ans soit 1/3 de la SAU totale). La baisse de la SAU s'observe sur l'ensemble des cantons excepté celui de Tence et Aurec-sur-Loire où l'évolution de la SAU reste stable.

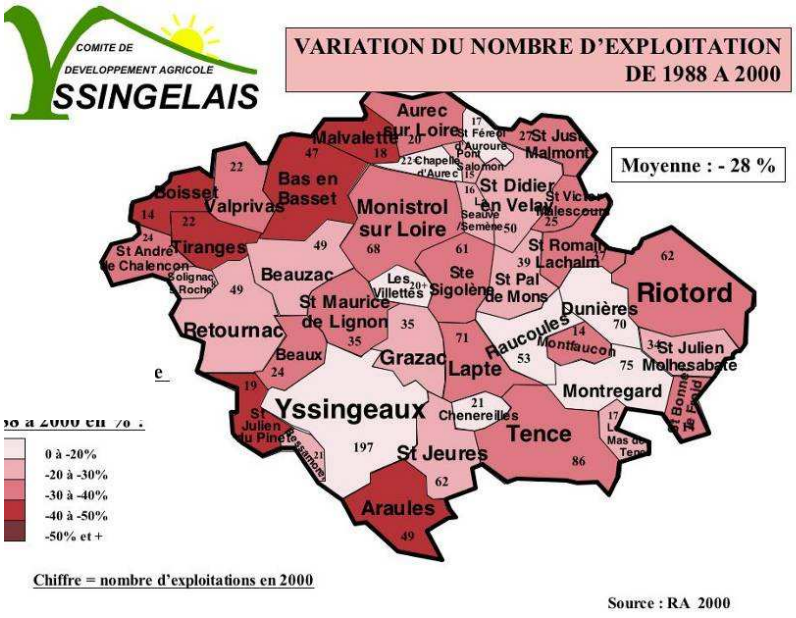

> Evolution de la surface agricole utile par canton depuis 1979

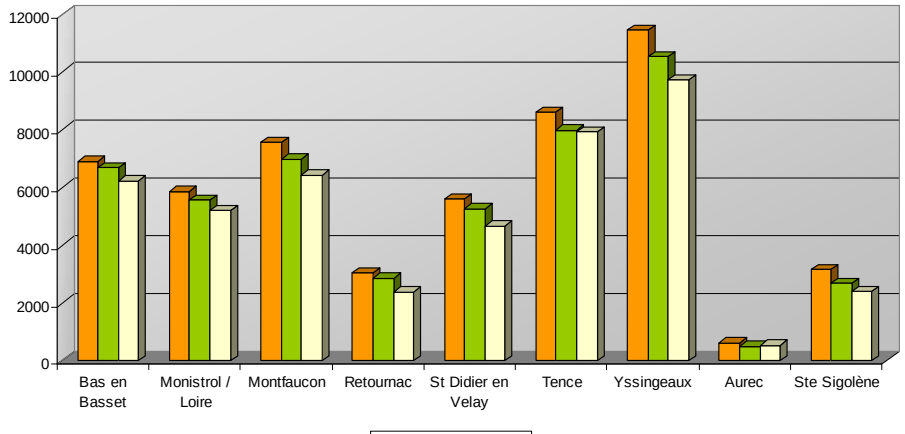

Source : Recensement agricole 2000

> Evolution de la surface agricole utile depuis 1979

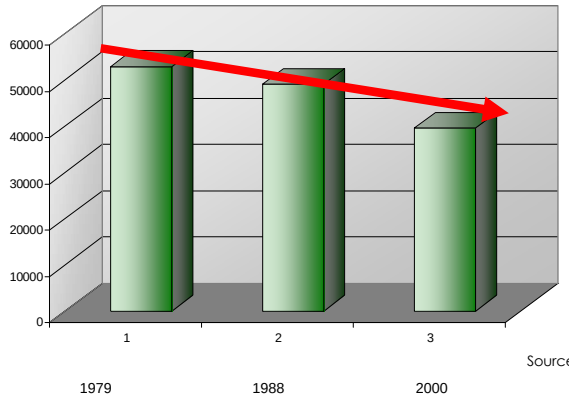

Source : Recensement agricole 2000

3.ECONOMIE ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT

3.6. Les caractéristiques de l'activité agricole

Une professionnalisation des exploitations

Parallèlement à la baisse du nombre d'agriculteurs on constate une professionnalisation de l'activité avec notamment une multiplication des GAEC. Bien que la part des exploitations professionnelles soit en forte progression dans l'arrondissement, celle-ci reste inférieure à la moyenne départementale (49,1% contre 62%).

Une augmentation des surfaces moyennes des exploitations

En lien avec l'augmentation du nombre des exploitations professionnelles, la surface moyenne des exploitations a légèrement augmenté depuis 1988 (24,8 ha en 2000). Elle reste en outre nettement inférieure à la moyenne départementale qui était en 2000 de 36,9 ha).

Une production orientée

La production de l'activité agricole est orientée vers la production de viande et de lait. 70 % des activités agricoles sont liées à l'élevage.

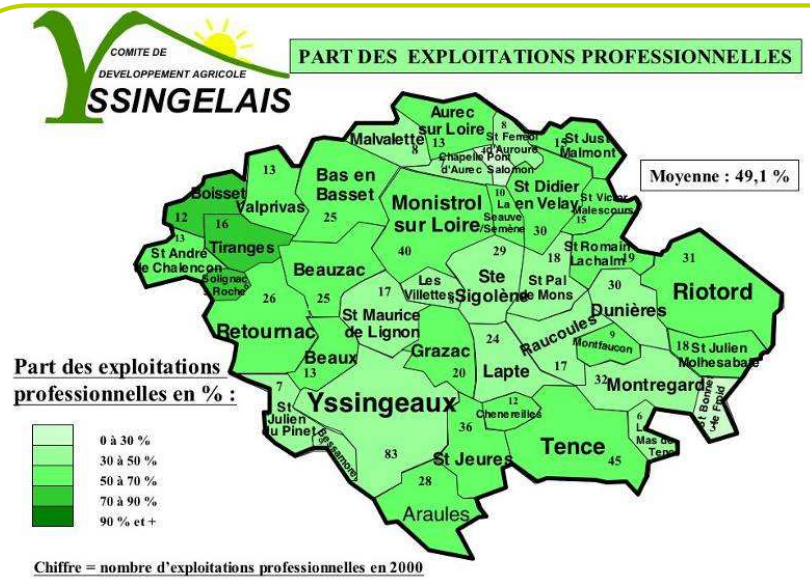

> Evolution des surfaces moyennes des exploitations entre 1979 et 2000

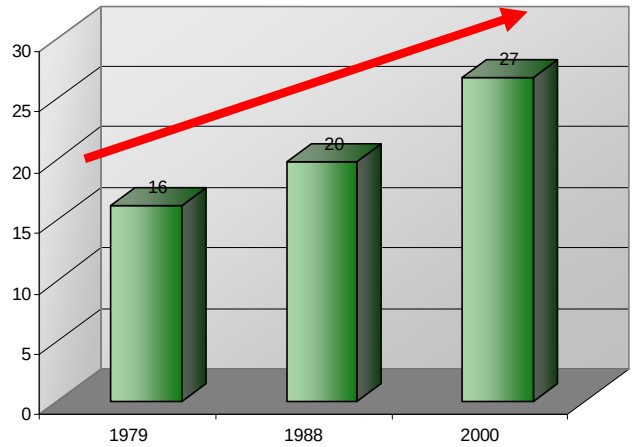

Source : Recensement agricole 2000

> Répartition de la production en 2001

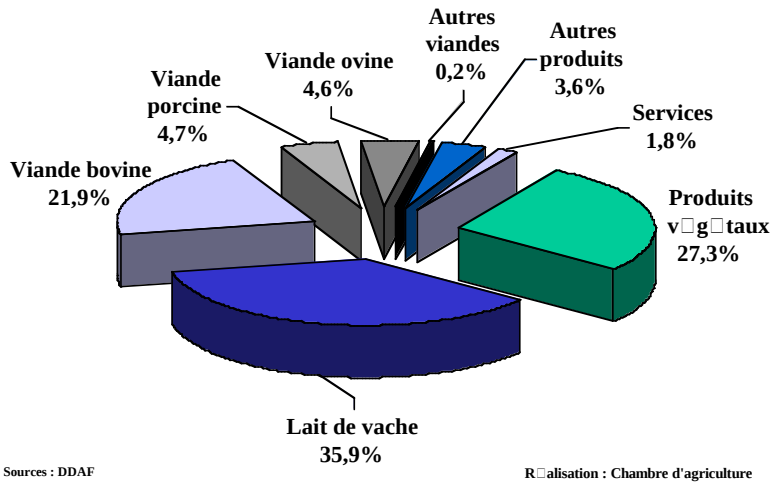

3.ECONOMIE ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT

3.6. Les caractéristiques de l'activité agricole

Les freins au développement de l'activité agricole

Au-delà des influences exogènes liées notamment à la réforme de la PAC, qui peuvent dans certains cas, freiner les investissements au niveau local, le principal frein au développement de l'activité est la mauvaise gestion du foncier et les conflits d'usage qui peuvent en découler.

Comme nous venons de le démontrer, la production de l'activité agricole sur le territoire de la Jeune Loire est orientée dans la production de viande et de lait induisant des besoins spécifiques en matière de gestion de l'espace.

Les bâtiments classés soumis à déclaration ou autorisation* imposent des distances à respecter par rapport aux zones d'habitation. Cette distance permet de minimiser les nuisances et les conflits avec l'habitat mais ne garantit pas le maintien en zone agricole des espaces qui se trouvent au-delà de cette limite.

L'implantation des établissements d'élevage est soumise à une condition d'éloignement des installations vis à vis des tiers, plus ou moins contraignante suivant la nature et l'importance de l'installation en cause.

Les nouvelles constructions (bâtiment d'exploitation ou construction de logements) doivent respecter les dispositions de la *Loi d'Orientation Agricole* du *9 juillet 1999* qui pose désormais le **principe de réciprocité**, disposition qui a été aménagée par la loi *Solidarité et Renouvellement Urbain* (SRU) du *13 décembre 2000*. Ainsi, L'article **204** de la Loi SRU dispose que :

"Lorsque des dispositions législatives ou réglementaires soumettent à des conditions de distances l'implantation ou l'extension de bâtiments agricoles vis à vis des habitations et immeubles occupés par des tiers, la même exigence d'éloignement doit être imposée à ces dernières à toute nouvelle construction précitée à usage non agricole nécessitant un permis de construire, à l'exception des extensions de constructions existantes."

"Par dérogation aux dispositions de l'alinéa précédent, une distance d'éloignement inférieur peut être autorisée par l'autorité qui délivre le permis de construire, après avis de la Chambre d'Agriculture, pour tenir compte des spécificités locales, notamment dans les zones urbaines délimitées par les documents d'urbanisme opposables aux tiers et dans les parties actuellement urbanisées de la commune en l'absence de documents d'urbanisme."

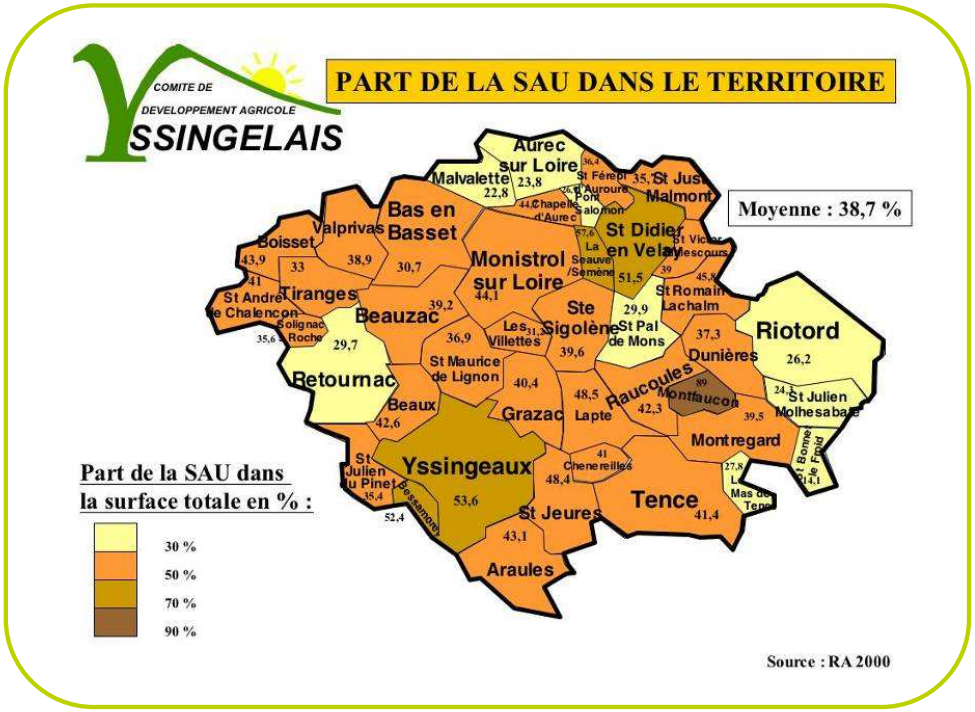

**** Les exploitations soumises à déclaration ou à autorisation :***

Exploitations soumises à déclaration impliquant des distances de 50 mètres sur litière traditionnelle et 100 mètres en système lisier à respecter par rapport aux zones d'urbanisation et aux constructions habituellement occupées par des tiers:

- ❑ *50 à 100 vaches laitières ou mixtes*
- ❑ *Plus de 100 vaches allaitantes*
- ❑ *50 à 450 porcs charcutiers*
- ❑ *10 à 50 canins*

Les exploitations de plus de 80 vaches laitières sont soumises à autorisation et la distance par rapport aux zones d'urbanisation et aux constructions des tiers est de 100 mètres

3.ECONOMIE ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT

3.6. Les caractéristiques de l'activité agricole

L'analyse des bâtiments d'exploitation agricole et des surfaces à urbaniser des documents d'urbanisme communaux montre un nombre important de bâtiments d'exploitation se situant à proximité du tissu urbain où de terrains classés en zone «à urbanisation future » pouvant potentiellement fragiliser la pérennité de l'exploitation agricole.

Au delà de la zone légale de 100 mètres, il est nécessaire de s'interroger du devenir des parcelles comprises dans un périmètre d'un kilomètre environ qui sont indispensables au fonctionnement de l'exploitation, pour diverses raisons :

- Assurer le pâturage des animaux durant la saison estivale: *les terrains de proximité sont primordiaux pour les exploitations laitières; en effet les vaches laitières qui doivent sortir quotidiennement ne peuvent aller pâturer des parcelles qui se situent à plus de 1 km du bâtiment VL dans lequel se fait la traite*
- Faciliter l'accès et la circulation du cheptel
- Faciliter la circulation des engins autour des bâtiments et les sorties sur la zone agricole
- Maintenir une zone vierge de toute habitation pour éviter les conflits de voisinages liés aux nuisances.

> Bâtiments agricoles et conflits potentiels

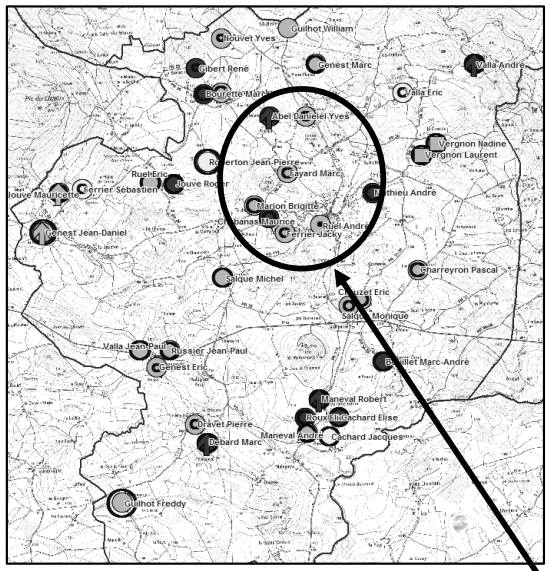

> Localisation des bâtiments agricoles

> Surfaces d'urbanisation future projetées dans le document d'urbanisme

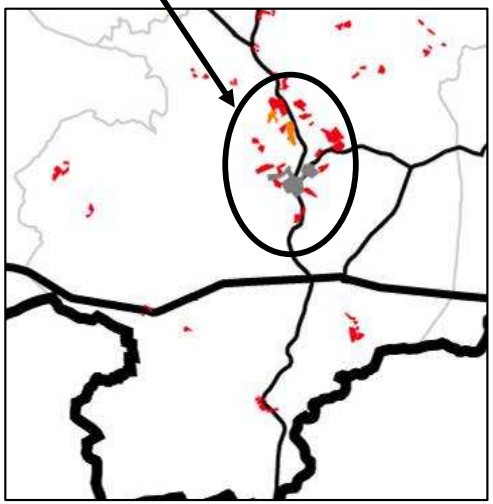

Réserve foncière habitat

Réserve foncière activité

3.ECONOMIE ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT

3.7. Les prévisions économiques

Sur la plan **économique**, de nombreux indicateurs (taux de chômage inférieur à la moyenne départementale, population active en progression…) sont révélateurs d'une structure économique en bonne santé.

Le tissu économique présente cependant quelques signes de fragilité du fait d'un manque de diversification des activités.

En effet, une grande partie des emplois est générée par un tissu industriel s'appuyant sur les grandes filières locales (plasturgie, mécanique, textile, agroalimentaire) pouvant connaître des évolutions rapides. On peut également noter la présence d'un certain nombre « de freins » au développement économique liés aux **conflits d'usage** et à une **rareté du foncier** autour des principaux pôles économiques (Monistrol-sur-Loire, Yssingeaux, Ste Sigolène) destiné à l'économie inscrit dans les documents d'urbanisme.

A l'échelle du territoire, c'est tout l'équilibre du territoire entre des secteurs saturées en termes de foncier, créateurs de richesse et d'emplois et des espaces libres mais peu attractifs et peu créateurs d'emplois.

Au niveau du **commerce**, le territoire n'est pas figé dans son évolution, des programmes sont en cours et des projets sont à l'étude.
Le territoire aura cependant à gérer les questions de l'implantation des « hard discounters » et des supermarchés alimentaires au regard de l'armature urbaine souhaitée pour l'avenir, du foncier disponible et de l'impact sur les commerces de proximité.

Sur le plan du **tourisme**, le territoire bénéficie de quelques atouts (une identité rurale encore préservée, des paysages remarquables, un patrimoine bâti de qualité…) même si ceux-ci sont aujourd'hui menacés par une urbanisation peu qualitative et mal maîtrisée.

On recense néanmoins de nombreux points faibles liés à un manque d'arguments touristiques forts, un parc hôtelier faible et non structuré pour l'accueil de groupe, un manque d'image et une vocation touristique mal déterminée.

4.LES TRADUCTIONS SPATIALES DE CES EVOLUTIONS

4.1. Diversité des formes et densités urbaines présentes sur le territoire

La densité des espaces urbanisés est liée aux types de formes urbaines que l'on y trouve. Le territoire de la Jeune Loire et ses rivières, de part sa superficie et la diversité d'occupation de l'espace, présente un échantillon relativement complet des formes urbaines* que l'on peut retrouver à l'échelle de la France.

La maison individuelle

La maison individuelle est la forme urbaine la plus répandue en France.
Toutefois, la densité des espaces urbanisés par cette forme urbaine peut varier considérablement en fonction des caractéristiques d'implantation.

Forme n°1 : L'habitat individuel libre ou diffus (5 logements à l'ha)

Ce type de forme urbaine ne fait, le plus souvent, pas l'objet de procédures particulières et sa densité est relativement faible (5 logements à l'hectare environ)

Les caractéristiques d'implantation :

> maintien du parcellaire existant,
> recours aux voies et chemins existants pour la desserte des constructions,
> absence d'espace public,
> rythme de construction souvent lent et difficilement maîtrisable ,
> absence de limites.

Ce type de développement urbain présente de nombreuses désavantages à long terme :

> une destruction des paysages (banalisation, perte d 'identité des territoires),
> la destruction des espaces naturels par une surconsommation de l'espace (voirie, grandes surfaces de terrains, assainissement individuel),
> destruction de la vie sociale,
> un coût de fonctionnement plus élevé pour les collectivités (réseaux, voiries),
> une pollution liée à l'accroissement des déplacements automobiles et des distances parcourues.

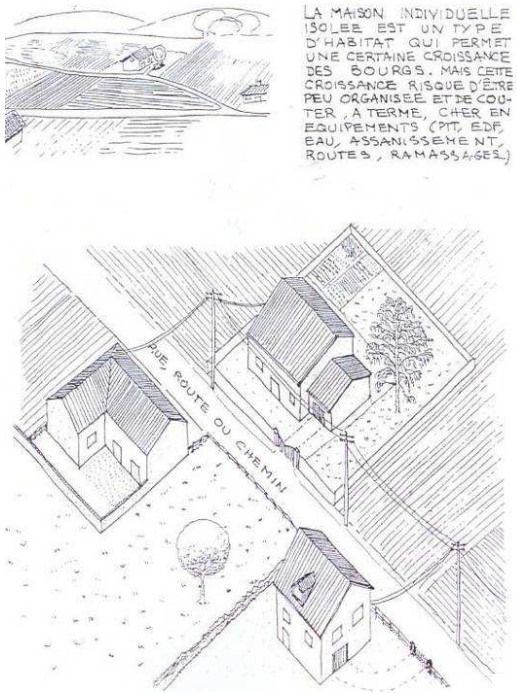

> Exemples d'implantation libre de maisons individuelles

Exemple de cadastre (300 x 300 m)

> Exemple d'utilisation du parcellaire par un habitat individuel diffus

* l'analyse des formes urbaines s'est inspirée des rapports d'étude du Certu, de la DDE de Haute Savoie, du CETE de Lyon : « La densité des formes du développement résidentiel »

4.LES TRADUCTIONS SPATIALES DE CES EVOLUTIONS

4.1. Diversité des formes et densités urbaines présentes sur le territoire

Forme n°2 : Habitat individuel sous forme de procédure (10 logements / ha)

Le développement de l'habitat s'effectue sous forme de lotissement ou de ZAC (Zone d'Aménagement Concertée). C'est sans doute le mode opératoire le plus fréquemment utilisé par les collectivités. La densité est cette fois plus élevée avec environ 10 logements à l'hectare environ.

Les caractéristiques d'implantation :

> production d'un nouveau parcellaire rationalisé (absence de parcelles non bâties),
> création de nouvelles voiries de desserte publiques ou privées,
> absence quasi systématique d'espace public,
> une conception unitaire sans perspective d'évolution,
> un aspect homogène et parfois répétitif (monotonie des formes architecturales et de végétaux).

Forme n°3 : Individuel dense (de 20 à 30 logements à l'ha)

La production de logements individuels à densité élevée nécessite une procédure d'ensemble déterminant avec précision les modes d'implantation des bâtiments. La densité peut atteindre 30 ha dans le cas de maisons jumelées par exemple.

Les caractéristiques d'implantation présentent dans l'ensemble de nombreux avantages :

> le nouveau parcellaire, les voiries et le bâti sont conçus et produits ensemble par un acteur unique (le promoteur),
> apparition d'espaces collectifs,
> modification de la position de la maison qui quitte le centre de la parcelle et participe à la hiérarchisation de l'espace,
> mixité possible des programmes avec la présence de bâtiments en petit collectif,
> création le plus souvent d'un lien avec le reste de la commune sous la forme d'un cheminement piéton,
> aspect homogène et répétitif fort.

> La maison mitoyenne offre une grande diversité d'implantation du bâti

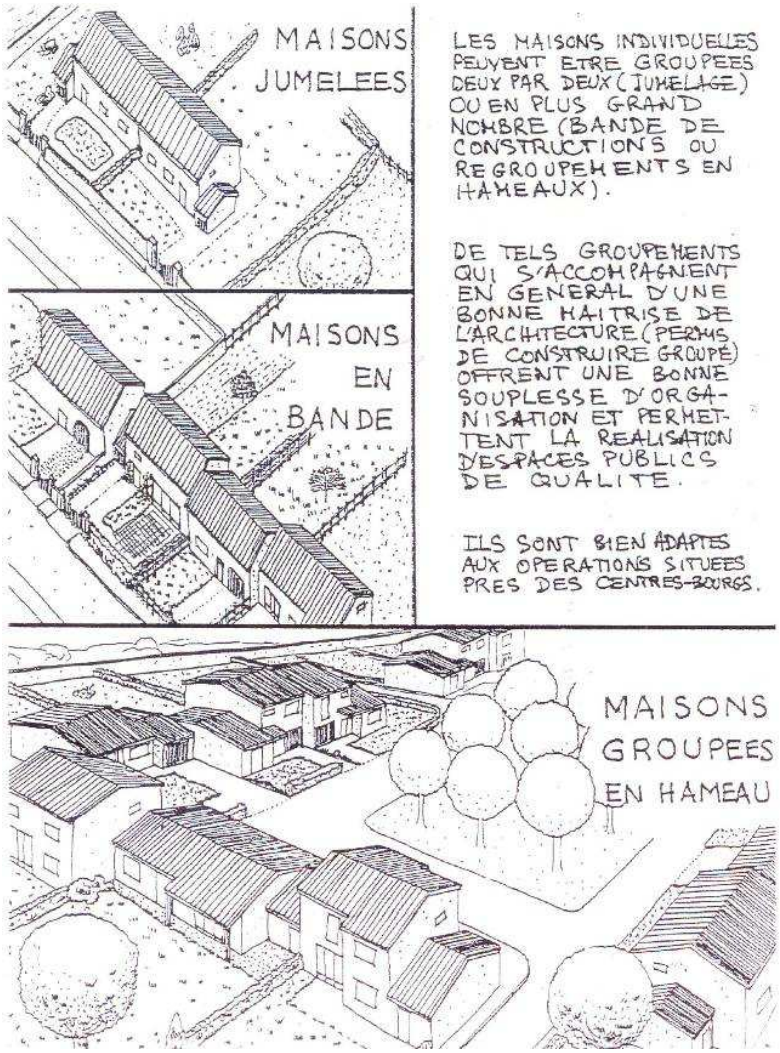

4.LES TRADUCTIONS SPATIALES DE CES EVOLUTIONS

4.1. Diversité des formes et densités urbaines présentes sur le territoire

L'habitat collectif

Forme n°4 : le « petit » collectif (jusqu'à 70 logements par ha)

Le parcellaire est dans ce cas de figure relativement bien rentabilisé avec plusieurs bâtiments sur la même parcelle. Ils comportent plusieurs étages permettant d'obtenir des densités importantes (jusqu'à 70 logements à l'hectare).

Les caractéristiques d'implantations sont :

> terrain issu d'un regroupement parcellaire,
> un programme complet et mixte : logements locatifs, en accessions, services et commerces en rez-de-chaussée,
> un lien très fort avec la structure urbaine de la commune à laquelle elle participe activement,
> une architecture souvent « typée » qui essaie de s'inscrire dans une esthétique régionale,
> une densité forte mais peu apparente en partie grâce à des dispositifs architecturaux (étages dans le toit, décrochements de façade).

> « Petit collectif » sur la commune de Riotord

> Exemples d'utilisation du parcellaire pour les formes urbaines 2 et 3

Forme 1

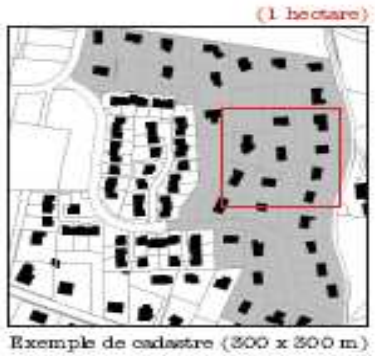

Forme 2

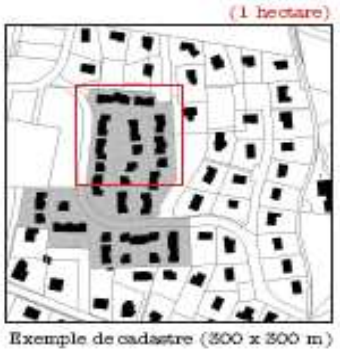

4.LES TRADUCTIONS SPATIALES DE CES EVOLUTIONS

4.1. Diversité des formes et densités urbaines présentes sur le territoire

Forme n°5 : « l'ensemble de collectifs » (de 50 à 150 logements à l'hectare)

Le plus souvent composés de plusieurs bâtiments aux étages élevés, ils peuvent être en limite du domaine public (**A**) ou en retrait. Ce type d'implantation permet la création de vastes espaces verts collectifs. La densité est variable, allant de 50 à 150 ha, en fonction du nombre d'étage et de la part consacrée aux espaces publics.

Les caractéristiques d'implantation :

> terrain issu d'un regroupement de nombreuses parcelles imposant généralement le recours à une procédure type ZAC,
> un programme complet : logements locatifs, en accessions, mais une mixité difficile à maintenir dans les formes (**B**) et (**C**) (cf. page suivante) limitant le recours aux commerces en rez-de-chaussée,
> un lien difficile à établir avec la structure urbaine de la commune,
> une densité qui paraît plus forte compte tenu de l'importance des opérations.

Forme n°6 : Habitat collectif de « grande hauteur » (+ de 100 logements à l'ha)

L'habitat collectif de grande hauteur marque de façon prégnante la ville et l'identité d'un quartier. Le recours à ce type de construction intervient lors d'opération d'urbanisme visant à optimiser le foncier devenu rare ou trop coûteux, ou encore pour marquer la ville d'un objet facilement identifiable et pouvant devenir le symbole de tout un quartier.

Ce type d'habitat n'est aujourd'hui pas présent sur le territoire.

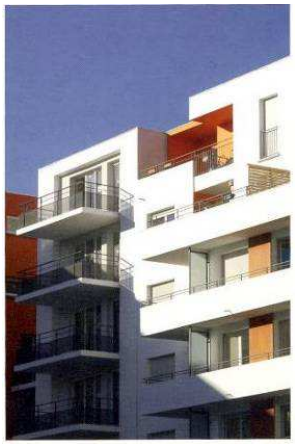

> Exemple d'habitat collectif

> Implantations possibles d'habitat collectif

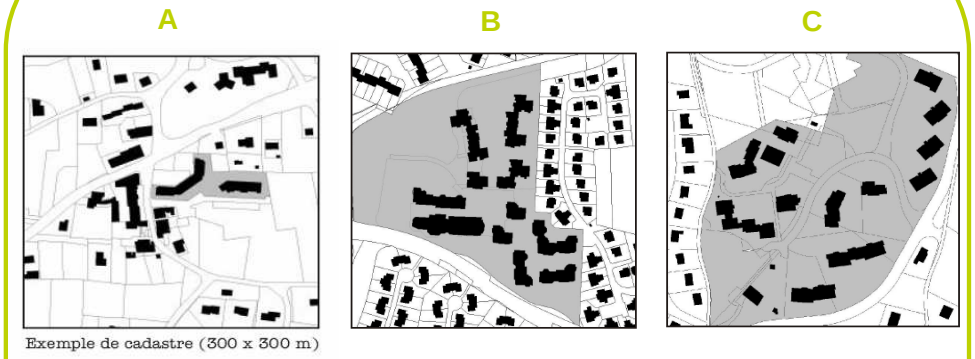

Exemple de cadastre (300 x 300 m)

> La densité et ses perceptions

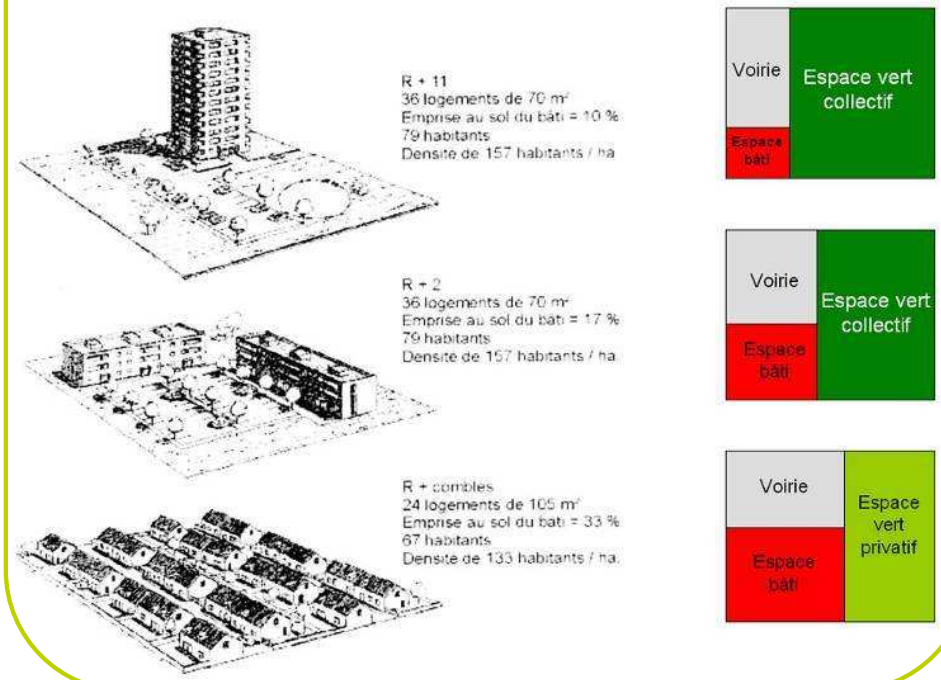

4.LES TRADUCTIONS SPATIALES DE CES EVOLUTIONS

4.1. Diversité des formes et densités urbaines présentes sur le territoire

La densité n'est pas simplement liée à la hauteur des constructions mais est le résultat d'une combinaison entre le choix de la forme urbaine, les espaces occupés par le bâtiment, la voirie et les espaces verts privatifs ou collectifs...

Ainsi un quartier d'habitation, composé de maisons individuelles mitoyennes et de maigres espaces verts privatifs donnera l'impression d'une plus grande densité urbaine qu'un immeuble collectif entouré de vastes espaces végétalisés bien que leur densité soit équivalente.

La densité : une incompréhension entre les professionnels et les citadins

Il existe aujourd'hui des discours opposés entre les experts, qui souhaitent promouvoir une densité élevée et les citoyens recherchant un modèle social lié au désir d'habiter une maison individuelle, en discontinuité avec le tissu urbain, entourée d'importants espaces privatifs et ne présentant pas de difficultés pour stationner.

Ce modèle va ainsi à l'inverse de l'urbanité défendant plutôt un urbanisme intégré à son environnement.

De plus, la faible densité coûte cher au niveau de la construction (VRD, prix des logements, etc...),

-au niveau du fonctionnement (pour l'individu, consommateur de temps et d'énergie, pour la collectivité par la maintenance des réseaux, du ramassage scolaire, de la récolte des ordures ménagères, de l'entretien de la voirie,

- au niveau environnemental par la consommation d'espace et l'augmentation des gaz à effet de serre liés aux déplacements,

Seulement la trop forte densité a elle aussi un prix, la multiplication des immeubles de grandes hauteurs, la complexification de la vie urbaine entraînent une saturation de l'espace et un rejet de l'urbain.

Mais alors, comment concilier d'un côté la nécessité de construire des espaces urbains intégrés à leur environnement naturel et social tout en répondant aux aspirations de la population ?

> Expression du décalage entre le discourt des experts et des citoyens sur les formes urbaines

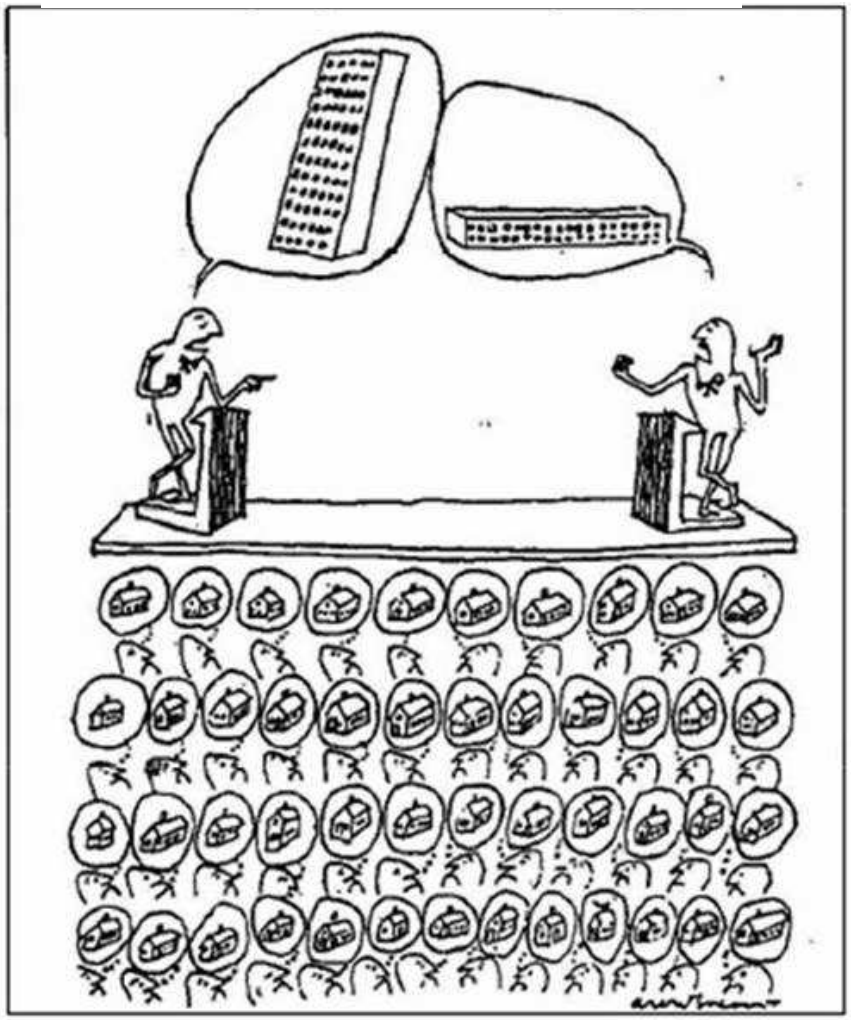

4.LES TRADUCTIONS SPATIALES DE CES EVOLUTIONS

4.1. Diversité des formes et densités urbaines présentes sur le territoire

L'habitat intermédiaire

L'habitat intermédiaire peut être présenté comme le compromis entre la maison individuelle et le collectif. Il répond à la fois à la nécessité de « densité » et aux exigences sociales que les citoyens attendent de leur habitat.

Les caractéristiques de ce type d'habitat sont multiples :

> la faible hauteur,
> les espaces extérieurs privés,
> le contrôle des vis-à-vis,
> des parties communes réduites,
> une architecture en apparence peu dense rappelant la maison individuelle.

Les avantages de l'habitat intermédiaire :

Au niveau paysager :

> un moyen de traiter les ruptures d'échelle,
> intégration dans le tissu urbain existant, traitement des franges urbaines ,
> modèle pertinent dans plusieurs contextes urbains (frange de bourg, cœur de villes et de villages etc...),
> offre une diversité des formes architecturales.

Au niveau social :

> urbanité / mixité sociale privé / social ,
> fonctionnelle (opération d'aménagement d'ensemble donc plus facile à maîtriser...),
> prise en compte de la demande actuelle en matière de logement (espaces extérieurs privatifs ...).

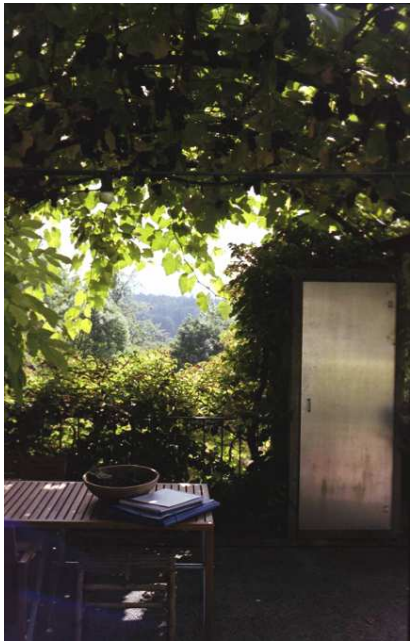

> Quelques exemples d'habitats intermédiaires

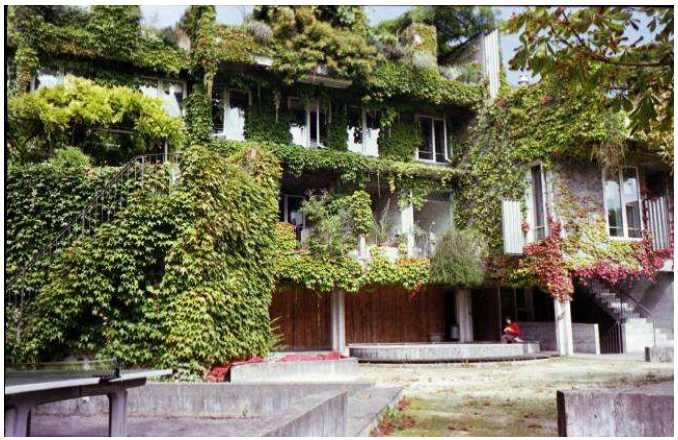

4.LES TRADUCTIONS SPATIALES DE CES EVOLUTIONS

4.2. Une surreprésentation de la maison individuelle

Comme nous venons de le montrer précédemment, la maison individuelle représente une offre d'habitat se présentant sous une multitude de formes possibles plus ou moins adaptées à l'environnement naturel et urbain.

Malgré une diversité des formes urbaines et des contextes environnementaux possibles, on constate sur le territoire, une surreprésentation de la maison individuelle sous une seule forme dans les logements récemment construits.

L'attrait de la maison individuelle

8 personnes sur 10 désirent habiter dans une maison individuelle en France.

Les motivations sont multiples : mauvaise image de la ville et envie de nature, envie d'espace et de liberté, envie de posséder un « bout de terrain » pour jardiner, envie de calme…

Les impacts sur le territoire le sont aussi …

Cette envie d'habiter une maison individuelle représente une tendance lourde qui a des conséquences importantes sur les territoires.

En effet, ce « mode d'habiter » entraîne une consommation du foncier importante si elle n'est pas maîtrisée (doublement de la tâche urbaine en 30 ans constaté autour des grandes agglomérations), un allongement des distances parcourues domicile / travail / et des principaux services à la population, une dépendance à l'automobile devenant le seul moyen de transport pertinent dans des secteurs insuffisamment denses pour permettre la mise en place d'un réseau de transport en commun, une augmentation des coûts d'aménagement et de fonctionnement pour les collectivités, un appauvrissement des parcours résidentiels, une augmentation du prix du foncier.

Exemple de développement d'un village au « fil de l'eau »

Les différentes étapes :

1- Village « carrefour » dense organisé
2- Pression foncière liée à l'accroissement de la population accompagnée d'une fragilisation des espaces agricoles en périphérie du village
3- Extension du village en périphérie, le long des axes de communication sans lien avec le centre bourg et sans réelle maîtrise des limites de l'urbanisation

> Répartition des logements par type

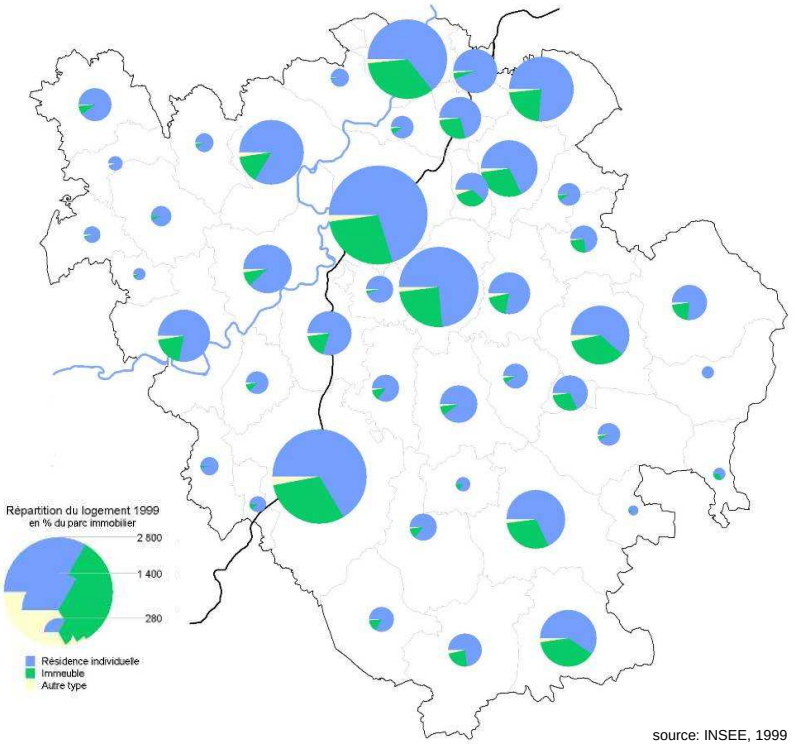

source: INSEE, 1999

-1-

-2-

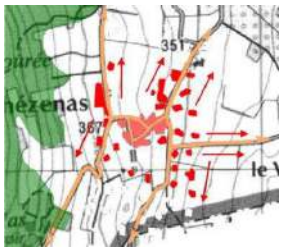

-3-

4.LES TRADUCTIONS SPATIALES DE CES EVOLUTIONS

4.2. Une surreprésentation de la maison individuelle

Modes de développement constatés

On retrouve sur le territoire des modes de développement souvent similaires :

- le découpage du parcellaire est relativement homogène au niveau de sa taille et de sa forme,
- le système viaire est relativement simple et se termine le plus souvent en impasse, il ne permet pas la continuité des espaces urbanisés,
- le bâti est souvent implanté au milieu de la parcelle ne respectant aucun alignement,
- les espaces publics sont souvent pauvres, voir inexistant.

L'absence d'intégration des constructions au tissu villageois et aux espaces environnants

On constate dans de nombreux villages du territoire le non-respect de la trame du parcellaire et des principales caractéristiques du bâti traditionnel.

Ce constat s'explique par :

- l'augmentation du prix du foncier diminuant les possibilités d'investissement dans la construction,
- l'intégration de la maison individuelle dans un phénomène de masse (commercialisation de produits, rentabilisation, diminution des coûts),
- l'absence d'architectes associés à la réflexion permettant l'adaptation de la construction à son environnement (adaptation à la pente, au soleil, au vent…),
- l'absence de réflexion urbaine dans le développement des bourgs et des villages (connexions avec le village ignoré, multiplication des zones étanches…) et des voies en impasse,
- des limites avec les zones agricoles souvent brutales qui ont un fort impact, notamment dans les espaces très ouverts,
- banalisation des entrées de villes et villages.

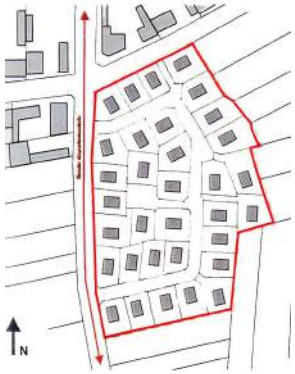

> Le découpage du parcellaire et l'implantation du bâti : exemple d'un découpage « classique »

> Exemples d'implantations respectant peu l'environnement dans lequel elles s'insèrent

4.LES TRADUCTIONS SPATIALES DE CES EVOLUTIONS

4.4. Les conséquences au niveau spatial et social

Un rythme de la construction en lien avec la croissance démographique

Le rythme de la construction ne cesse de croître depuis 1990 en lien avec la croissance démographique. A l'instar de l'évolution démographique, on retrouve un fort dynamisme de la construction le long des principales voies de circulation. On peut également noter une diffusion plus importante dans l'espace par un développement important constaté sur des communes relativement reculées de ces axes.

> Rythme de la construction entre 1990 et 2004

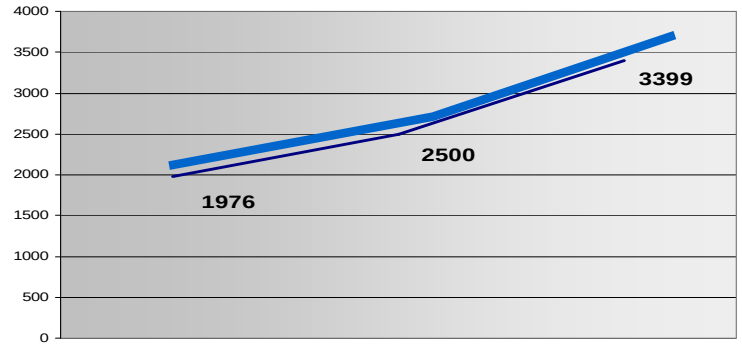

Source: SITADEL DRE, 2004

> Part des logements construits entre 1999 et 2004 en lien avec le parc immobilier total de l'année de référence

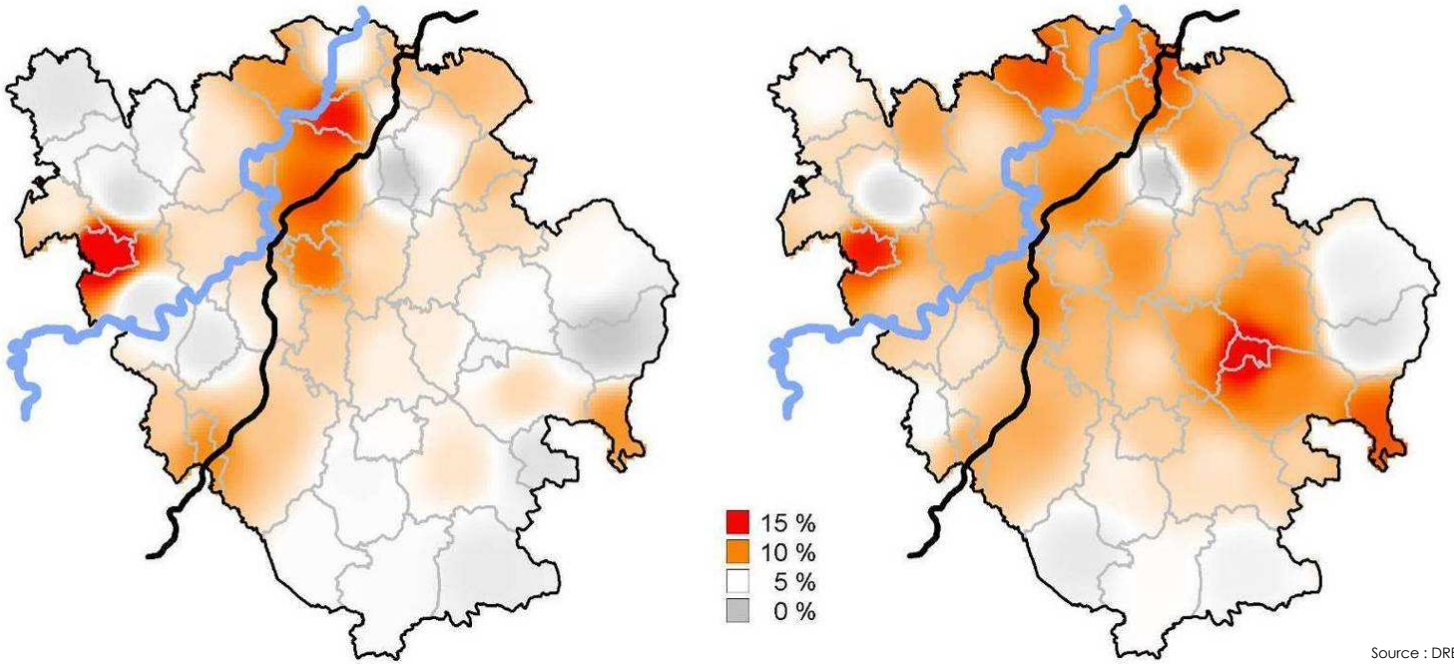

Source : DRE, 2004

4.LES TRADUCTIONS SPATIALES DE CES EVOLUTIONS

4.3. Les conséquences au niveau spatial et social

Les conséquences au niveau du territoire : le risque d'un développement au « fil de l'eau »

Le SCOT est un outil de prospective et de cohérence au niveau des projets d'urbanisation d'un territoire. Il doit, entre autre, évaluer les besoins en matière de foncier pour les 20 prochaines années. La première carte ci-dessous montre la tâche urbaine en 2000 et la deuxième, la tâche urbaine lorsqu'on y ajoute les surfaces à urbanisation future des POS, PLU et cartes communales recensées en 2005.

La maison individuelle est le type d'habitat le plus représenté sur le territoire avec près de 8 logements sur 10 sur la période 2000-2004.

La surface moyenne consommée pour chaque nouveau logement était de 1600 m² en moyenne sur cette période.

Si l'on se base sur un scénario de développement à l'horizon 2030 au regard des prévisions d'augmentation de la population et les modes d'urbanisation constatée depuis 10 ans, le territoire devra prévoir environ 1500 ha urbanisables uniquement pour l'habitat d'ici 25 ans (l'équivalent d'une bonne partie de la surface de la communauté de communes de Rochebaron à Chalençon).

> Tâche urbaine existante et évolutions possibles

> Aujourd'hui

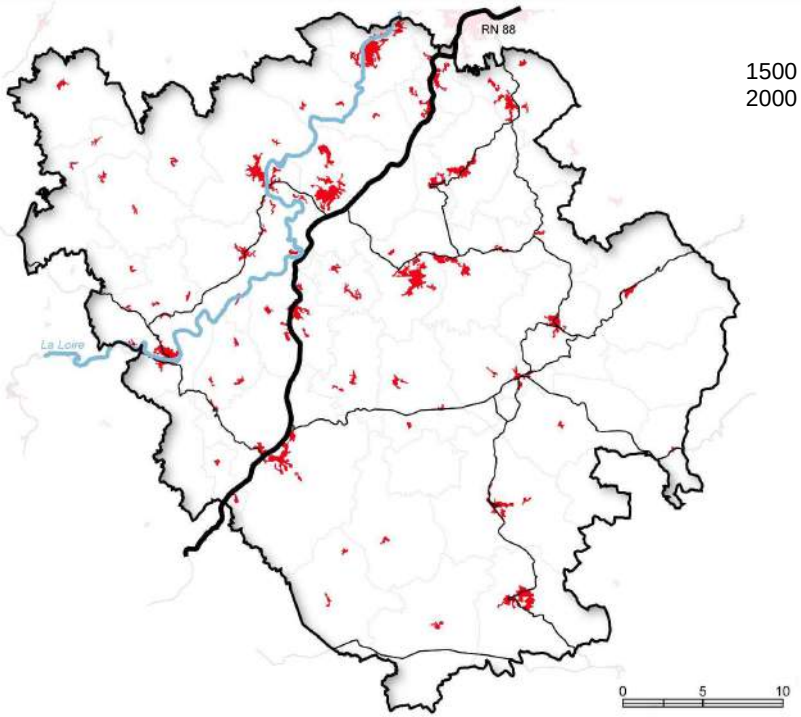

*> Demain ?**

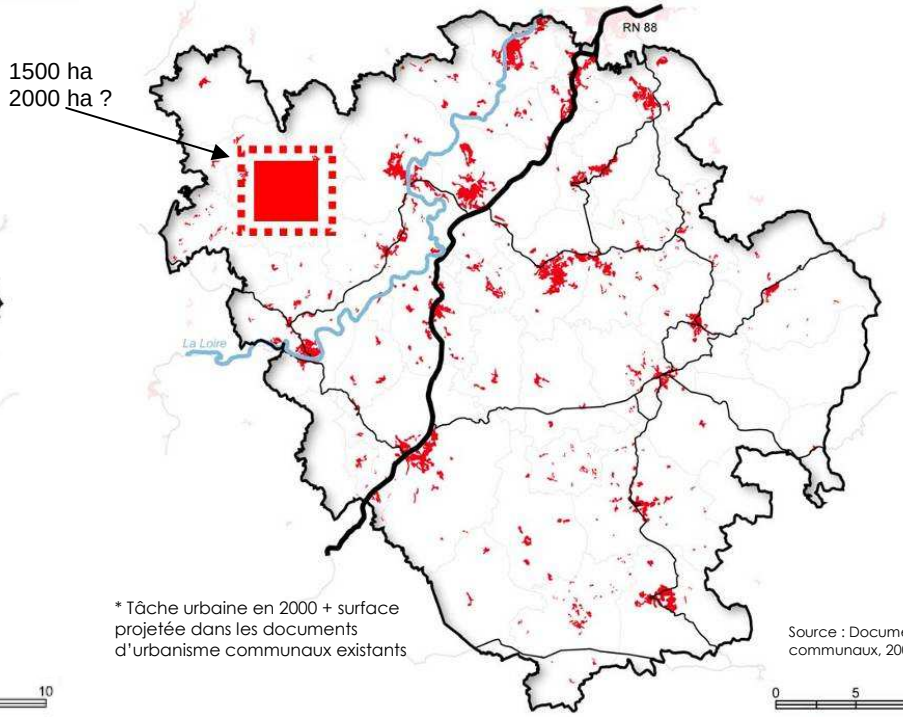

* Tâche urbaine en 2000 + surface projetée dans les documents d'urbanisme communaux existants

Source : Documents d'urbanisme communaux, 2005

4.LES TRADUCTIONS SPATIALES DE CES EVOLUTIONS

4.3. Les conséquences au niveau spatial et social

Un étalement urbain considérable à prévoir ?

L'analyse des documents d'urbanisme fait apparaître des potentialités de développement de l'urbanisation considérables au regard des surfaces bâties actuelles.

Parmi les grandes évolutions constatées au regard du rapport entre les surfaces bâties actuelles et les surfaces à urbaniser , on constate une diffusion de l'urbanisation possible sur l'ensemble du territoire du SCOT amenuisant l'organisation et la structure urbaine du territoire.

On constate notamment des potentialités d'urbanisation importantes dans des secteurs aujourd'hui peu urbanisés (exemple de la communauté de communes du Haut Lignon offrant des potentialités d'urbanisation égales à la surface déjà urbanisée)

> Zones à urbaniser inscrites dans les POS / PLU - Détails par communauté de communes en 2005*

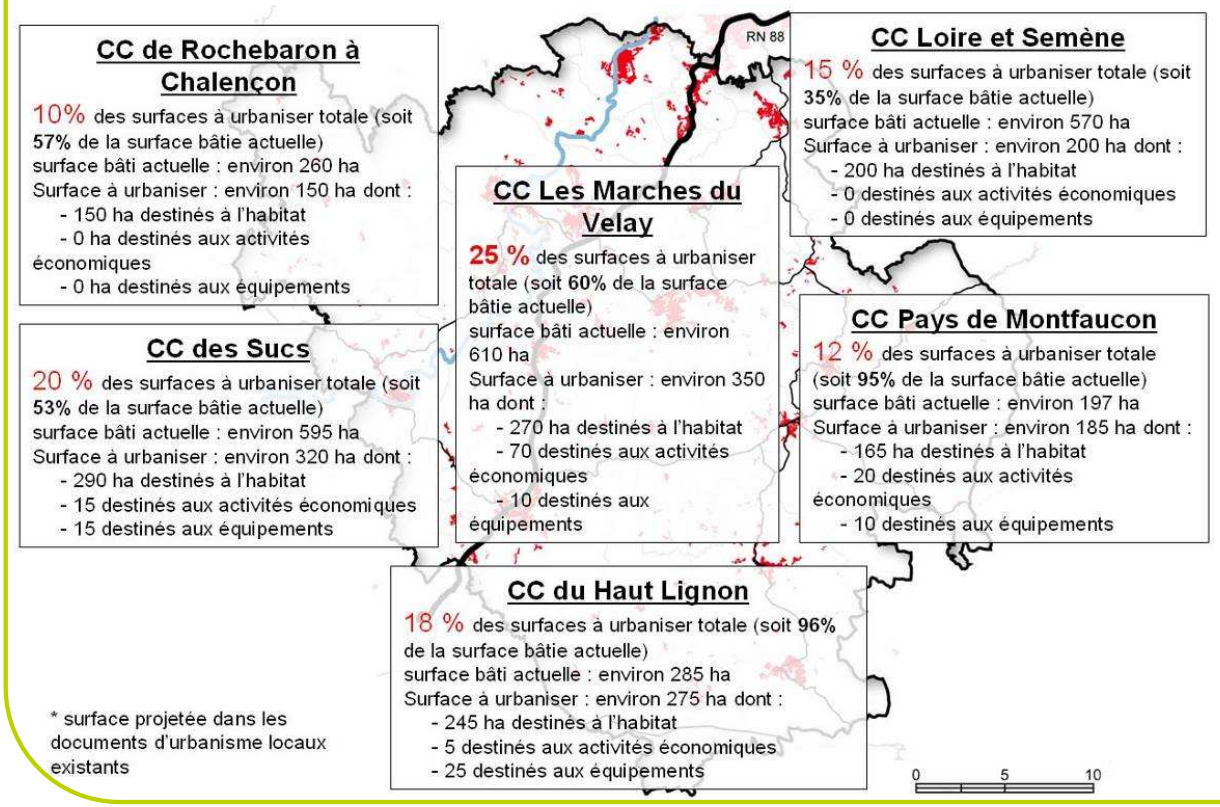

* surface projetée dans les documents d'urbanisme locaux existants

> Potentialités d'urbanisation et étalement urbain

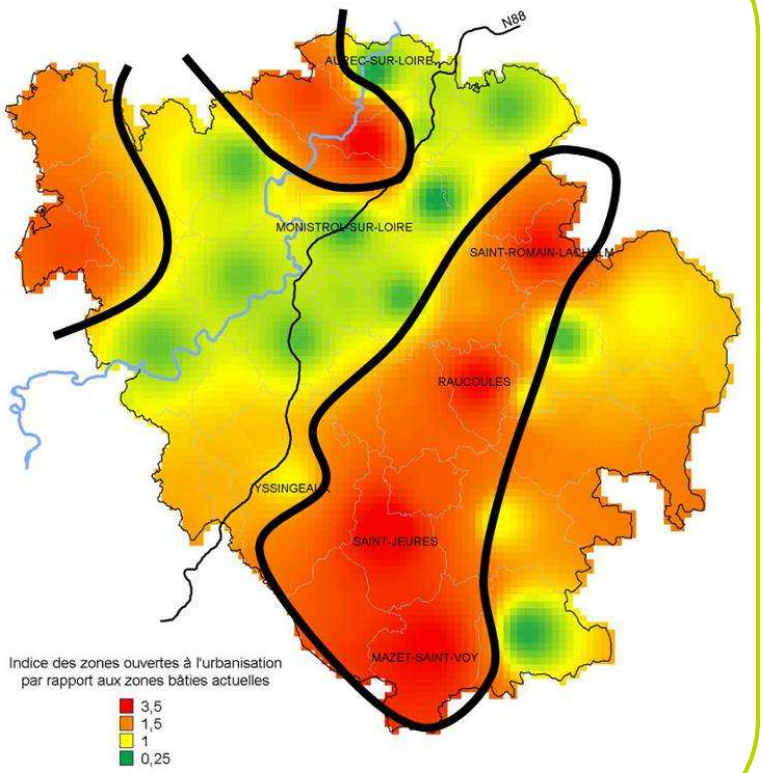

Source : Documents d'urbanisme communaux

4.LES TRADUCTIONS SPATIALES DE CES EVOLUTIONS

4.3. Les conséquences au niveau spatial et social

Un développement de l'habitat secondaire dynamisant le rythme de la construction dans certains secteurs

Les écarts constatés entre, d'une part, la faible croissance démographique et d'autre part, un rythme de la croissance de la population élevé s'explique, en partie, par l'attractivité du territoire pour la maison secondaire.

En effet, les secteurs de Rochebaron à Chalençon, de la vallée de Loire et du Haut Lignon possèdent une part importante de la résidence secondaire dans son parc immobilier.

Pour certaines communes comme Tiranges, Boisset, Solignac-sous-Roche, St Jeures, Araules, la part des résidences secondaires atteint près de 50% du parc de logements total en 1999.

Ces secteurs correspondent, le plus souvent, aux zones les plus touristiques du territoire.

> Part de la résidence secondaire dans le parc immobilier en 1999 (en %)

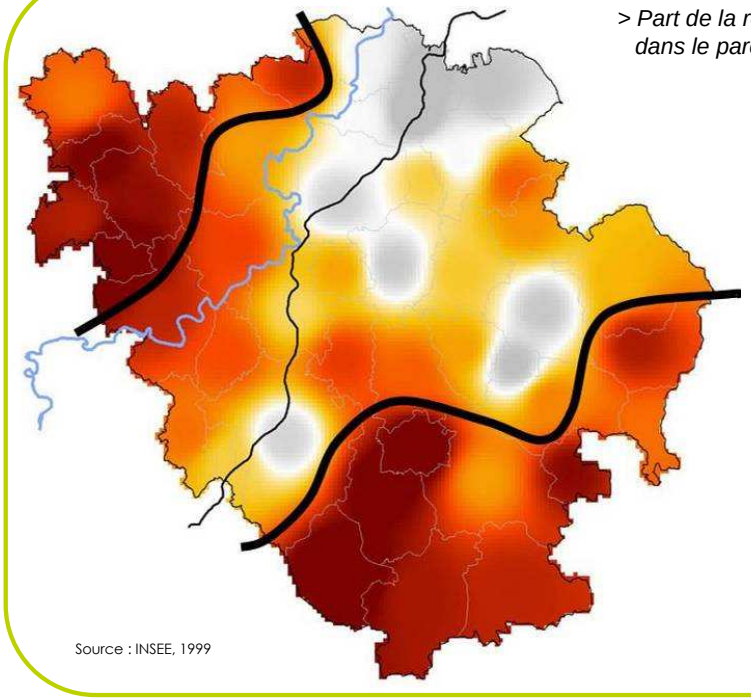

Un parc de logement social inégalement réparti

Avec 6 % de l'ensemble des logements, la part du logement social est peu représenté (part des logements sociaux dans l'ensemble du parc de logements du département = 8%, région = 10,3%) et inégalement représenté sur le territoire. Seules 3 communes, Aurec-sur-Loire, Pont Salomon et St Bonnet-le-Froid possèdent une part de logements sociaux locatifs supérieure à 20%. Certaines communes de plus de 5000 habitants telles que Monistrol-sur-Loire, Yssingeaux, St Sigolène ont un parc de logements sociaux inférieur à 20%, voir même inférieur à 10 %.

Politiques en cours sur le territoire

Aucune politique globale et de planification en matière de logements n'existe sur le territoire. Au niveau local, aucun Programme Local d'Habitat (PLH) n'existe à l'échelle des communautés de communes. On note toutefois quelques initiatives locales au niveau de la rénovation des centres bourgs par le biais des OPAH (Opérations d'Amélioration de l'Habitat).

> Part des logements sociaux dans l'ensemble du parc de logements en 1999 (en %)

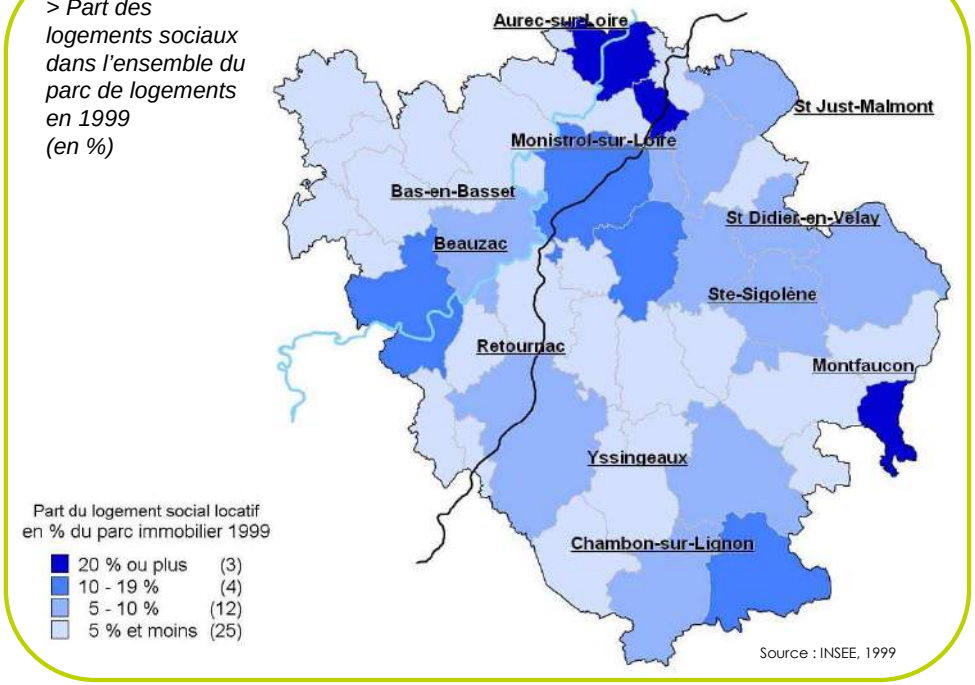

4.LES TRADUCTIONS SPATIALES DE CES EVOLUTIONS

4.3. Les conséquences au niveau spatial et social

Un taux de logement vacant relativement faible

Avec 7% en 1999, le taux de logements vacants est relativement faible. Celui-ci est actuellement en baisse en lien avec les différentes opérations de réhabilitation et de remise sur le marché de logements vacants. Ces opérations ponctuelles en matière de résorption de la vacance assure un recyclage des logements pour une parc de logements mais ne permet pas de résoudre l'ensemble de la problématique.

D'une part il existe un parc de plus en plus important de logements vacants dans les centres bourgs de certains villages pour lesquelles les actions classiques en matière de réhabilitation sont inefficaces. Certains de ces logements ne sont pas adaptés à la demande ou présentent des situations de succession bloquées.

D'autre part le parc constitué par les lotissements de pavillons construits au milieu des années soixante-dix présentent des signes de fort vieillissement voire relèvent de réhabilitation lourde.

Ce types de situations très particulières ne peuvent être traités que par des dispositifs spécifiques ciblant des actions précises sur le territoire.

Le statut d'occupation

Les propriétaires représentent 65% des occupants des logements correspondant à la moyenne départementale. De manière générale, les évolutions des différentes composantes du parc suivent celles de la Région. Le parc locatif social correspond à 30% du parc locatif total (moyenne départementale: 26%). On note également une croissance importante des logements HLM avec une croissance d'environ 20% sur la période 1990-1999.

Suivant le statut d'occupation, deux grandes catégories apparaissent :

- ❑ les centres urbains où la part du locatif est plus importante
- ❑ les communes situées en périphérie essentiellement composées de propriétaires qui offrent un parc locatif plus limité.

> Part des propriétaires et locataires des logements occupés en 1999 (en %)

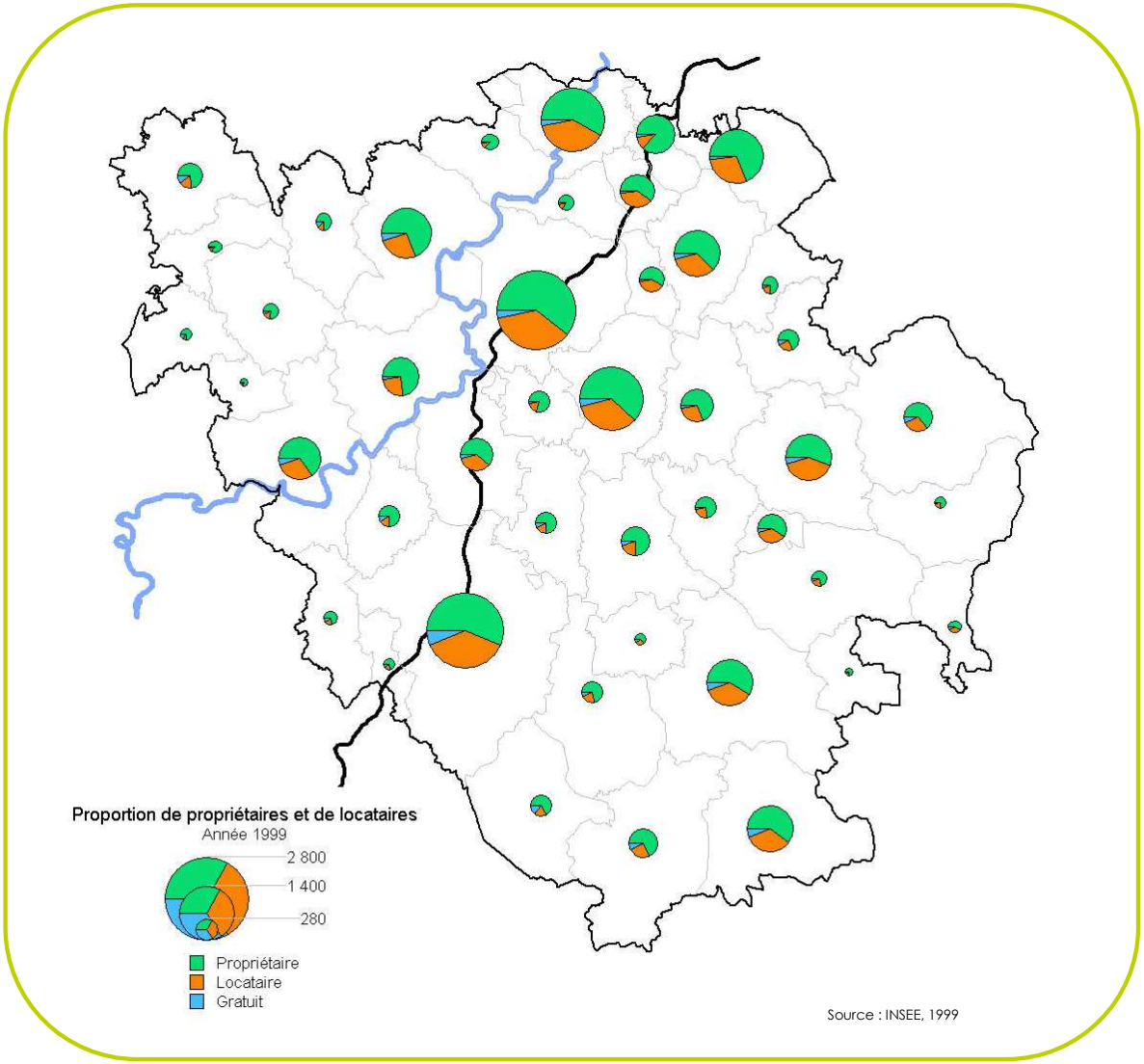

4.LES TRADUCTIONS SPATIALES DE CES EVOLUTIONS

4.4. Un éloignement progressif aux équipements structurants

Rythme de la construction et proximité des équipements

L'éloignement aux équipements d'une commune est évalué à partir d'un indice utilisé dans l'inventaire communal de l'INSEE de 1998 établi en fonction du niveau de services et des équipements présents et la distance à parcourir pour accéder aux équipements structurants. Plus l'indice est élevé, moins la commune est desservie en équipements et plus la distance à parcourir est grande pour y avoir accès.

L'augmentation de la population et le phénomène de desserrement urbain ne se sont pas accompagnés de la construction de nouveaux équipements. L'éloignement aux équipements de la population et les distances nécessaires à parcourir pour s'y rendre se sont donc accrus.

> Population et éloignement aux équipements

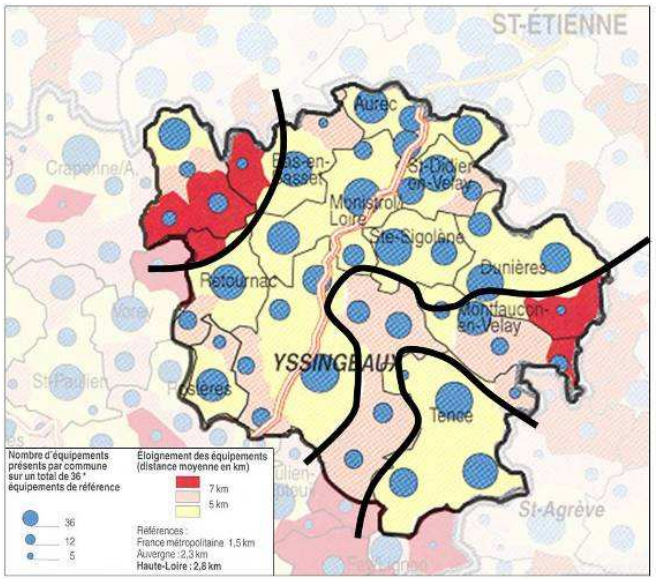

Source : INSEE, 1999

Les équipements de formation

La population du territoire est globalement peu qualifiée. 57,5% de la population possède un diplôme inférieur au BAC. 21% de la population n'a aucun diplôme.

On constate aujourd'hui peu de cohérence entre les activités économiques en présence et l'existence de formations qualifiantes.

Malgré une évolution de la structure économique du territoire (croissance de l'emploi, diversité des activités) on constate une absence d'organisation de la formation en branches économiques et une absence de filières de formation cohérente avec des manques importants (par niveaux et par types de dispositifs).

Les possibilités de formations offertes aux habitants du territoire dépassent largement les limites administratives du SCOT du Pays de la Jeune Loire, du fait de la proximité de l'agglomération stéphanoise qui offre d'importantes possibilités de formations post-BAC.

Les besoins en équipements de formation dépendent évidemment des évolutions socio-économiques à venir du territoire.

> Population non scolarisée de 15 ans ou plus par diplôme en 1999

	1999			Evolution 1990-1999(%)			Evolution zone de comparaison
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	
Population non scolarisée	53 030 (100 %)	26 222 (100 %)	26 808 (100 %)	10,4	10,4	10,4	3,6
Titulaire :							
- d'aucun diplôme	21,0	20,6	21,3	-29,9	-27,9	-31,8	-32,8
- du CEP	19,6	16,5	22,6	-6,8	-11,4	-3,2	-10,1
- du BEPC	9,2	7,3	11,2	25,6	28,5	23,8	12,6
- du CAP ou du BEP	26,7	33,6	20,0	42,0	39,4	46,3	62,1
- du BAC ou du Brevet professionnel	12,1	11,6	12,7	49,0	43,1	54,6	27,6
- d'un diplôme de nveau BAC + 2	7,0	5,8	8,1	109,0	96,5	118,9	76,8
- d'un diplôme de niveau supérieur	4,4	4,6	4,2	118,6	79,3	187,1	97,2

Source : INSEE, 1999

4.LES TRADUCTIONS SPATIALES DE CES EVOLUTIONS

4.4. Un éloignement progressif aux équipements structurants

L'offre de formation

Formation par type

On recense 9 lycées sur le territoire. La formation en continue est peu représentée.

Formation par niveaux

➢ Niveau V (CAP) : absent du système de formation alors que c'est le niveau de premier emploi (une exception au niveau de la restauration à Yssingeaux)
➢ Niveau V – BEP : il y a des BEP mais c'est un niveau de moins en moins demandé, remplacé par les BACs pro
➢ Niveau IV : les BACs pro existent
➢ Niveau BAC : on trouve toute la panoplie des BACs généraux
Les BACs technologiques sont le bac STT existe dans 3 lycées
➢ Niveau III : BTS peu présent sur le territoire

On recense des sections BTS maintenance industrielle, BTS agricole à Yssingeaux, un BTS tertiare en projet.
Le BTS commerce au Chambon a été fermé

Formation par champs professionnels

➢ La formation est relativement riche en tertiaire et en formations générales sur le territoire.

➢ On recense un lycée agricole à Yssingeaux. La ferme pédagogique n'a pas présenté toutes les performances requises dans l'Yssingelais pendant trente ans. Elle vient d'être modernisée (cela pose par ailleurs le problème de la qualité et de la modernité des équipements pédagogiques par rapport aux professionnels).

Le lycée rayonne davantage aujourd'hui, notamment grâce à la formation équestre.

➢ Services aux personnes : rien pour les personnes âgées. Pour les autres formations, manque de visibilité et certaine confusion.

➢ Industrie : « c'est le phare de l'Yssingelais, mais il n'y a pas d'offre cohérente face aux demandes des entreprises ». Bac STI électronique ouvert puis fermé à Yssingeaux (alors que la filière est surtout représentée par des entreprises d'assemblage de câblage, de circuits imprimés).

Dans une région où l'histoire industrielle a été forte, il n'y a pas de classes patrimoine. Cela pourrait s'envisager à Retournac et en réseau avec les sites industriels par exemple.

La mobilité

La mobilité est relativement faible (même si on ne sait pas ce que deviennent les bacheliers) : la qualité de vie de ce territoire *« attaché à son pays »* peut également être perçu comme un blocage. On trouve un travail près de chez soi, public ou privé en fonction de l'offre. On prend un travail près de chez soi.

Les cartes suivantes permettent de localiser les principaux établissements de formation présents sur le territoire.

Les écoles primaires

Les écoles primaires existent dans quasiment toutes les communes du territoire du SCOT. Seule la commune de St Romain Lachalm (830 habitants en 1999) ne dispose pas d'école primaire, celle-ci faisant partie d'un regroupement pédagogique.

> Présence des écoles primaires

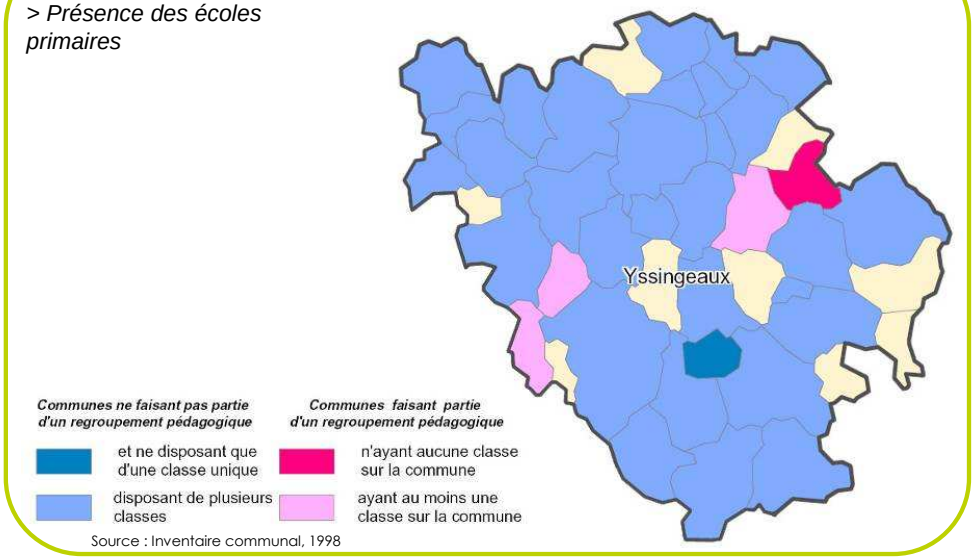

4.LES TRADUCTIONS SPATIALES DE CES EVOLUTIONS

4.4. Un éloignement progressif aux équipements structurants

Les collèges

Le territoire compte 9 collèges scolarisant environ 10 000 élèves.

- 5 collèges publics et privés sur les communes de St Didier-en-Velay, Monistrol s/ Loire, Yssingeaux, Tence et le Chambon-sur-Lignon,
- 1 collège public à Retournac,
- 3 collèges privés sur les communes d'Aurec s/ Loire, Ste Sigolène, Dunières

Environ la moitié des communes du territoire sont éloignées de plus de 10 km d'un collège public.

3 des 5 collèges se trouvent sur l'axe routier principal du territoire.

Les lycées

On recense 9 lycées sur le territoire pour environ 2 000 élèves scolarisés. Plus de 30 communes se trouvent à plus de 10 km d'un lycée.

> Localisation des collèges

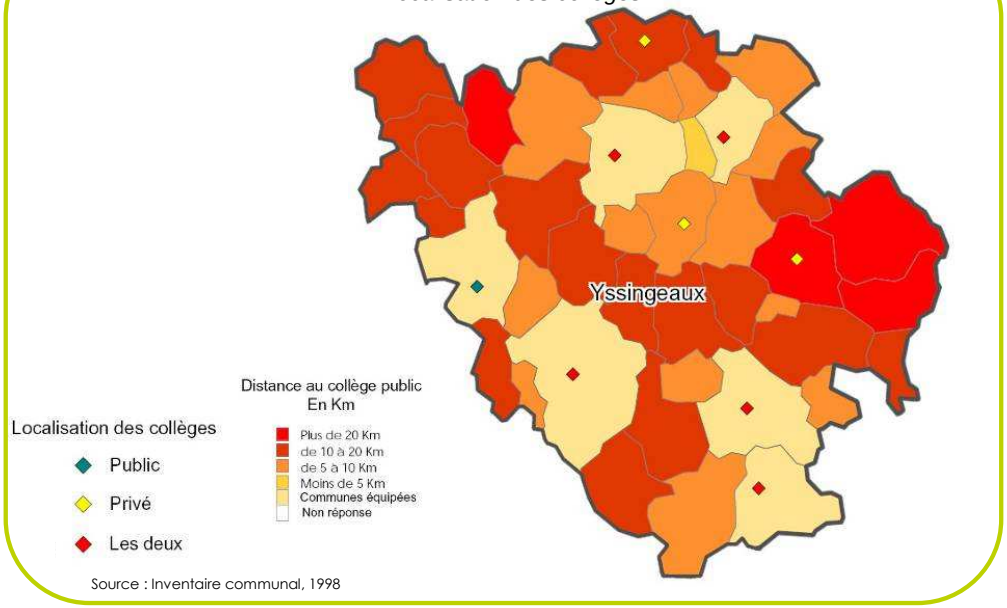

Recensement des centres de formation sur le territoire par secteurs géographiques

➢ **Yssingeaux**

- Lycée public E. Chabrier

Formation: BEP métiers de l'hôtellerie et restauration / BEP et Bac pro Maintenance des systèmes mécaniques automatisés (MSMA) / Bac Pro services (accueil assistance conseil services aux entreprises) / BTS par apprentissage et en formation initiale : maintenance Industrielle.

- Legta Yssingeaux-le Puy

Formation: BEPA accompagnement randonnées équestres / BEPA travaux paysagers / BEPA conduite de productions agricoles, spécialité productions animales / Bac pro conduite et gestion de l'exploitation agricole (production animal, production du cheval) / Bac Pro travaux paysagers / Bac Technologique STAE / BTSA services en espace rural.

- Lycée privé, Le Sacré Cœur Yssingeaux

Formation: Bac L, ES et S.

- Centre d'études agricoles d'Yssingeaux

Formation: BEPA services aux personnes / CAPA services en milieu rural

> Localisation des lycées

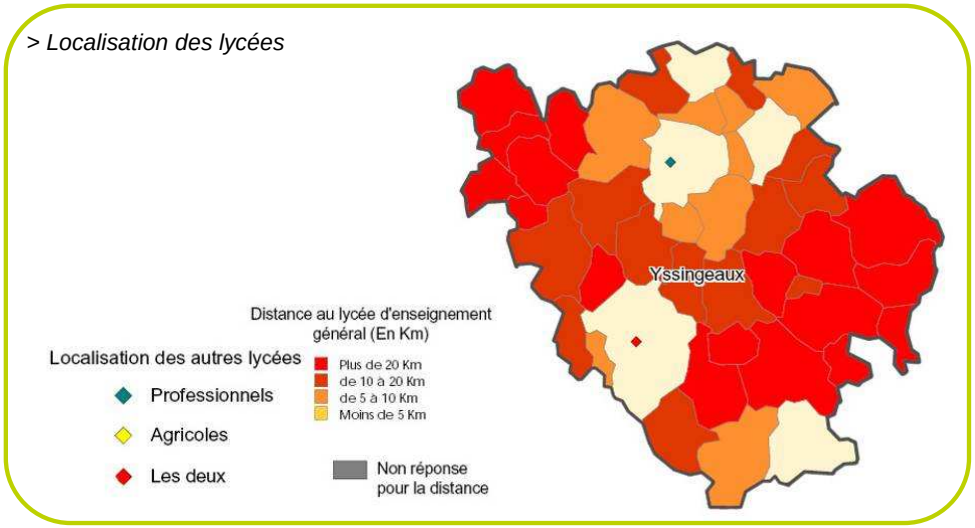

4.LES TRADUCTIONS SPATIALES DE CES EVOLUTIONS

4.4. Un éloignement progressif aux équipements structurants

➢ **Monistrol**

- Lycée public Leonard de Vinci (formation: Bac L, ES, S et STT)

- Lycée privé Notre-Dame du Château (formation: Bac L, ES, S et STI (génie électrotechnique))

- Lycée professionnel Notre-Dame du Château (formation: BEP électrotechnique / BEP MSMA / BEP métiers de la production mécanique informatisée / BEP réalisation d'ouvrages chaudronnés et structures métalliques / BEP métiers de la comptabilité / BEP secrétariat / Bac Pro comptabilité / Bac pro secrétariat / Bac pro équipements et installations électriques)

➢ **Aurec-sur-Loire**

- Lycée privé Chazourne (formation: Bac L, ES, S)

Chambon-sur-Lignon

- Lycée privé Cévenol (formation: Bac L, ES, S, STT (comptabilité, gestion, action et communication administrative))

➢ **Saint-Didier-en-Velay**

- Lycée privé la Bruyère Saint-Didier-en-Velay (formation: Bac L, ES, S)

Les autres formations

Ecole nationale de la pâtisserie

Établissement privé, original, l'ENSP vit surtout de stages professionnels avec des participants venant du monde entier. La baisse d'activité est à prendre en compte. Cette école est un atout original pour le territoire et pourrait se marier avec d'autres activités dans la mise en place d'un pôle agro-alimentaire à Yssingeaux ou dans le cadre d'un pôle du goût (lycée Emmanuel Chabrier + LEGTA).
Le partenariat avec des professionnels de la restauration, la « mise en marché » de stages destinés au grand public en région Rhône-Alpes (ce que font déjà de nombreux chefs qui vendent des stages gourmets)… pourraient concourir à développer l'attractivité de la Haute-Loire et de l'Yssingelais.

CFPPA d'Yssingeaux

Cet établissement accueille 600 élèves par an environ , 150 en stages longs. Il recrute dans la zone de chalandise du pays et forme dans trois directions : agriculture, agroalimentaire et tourisme.
La petite taille des exploitations oblige les agriculteurs à se diversifier ; de même, le fait que les fils d'agriculteurs sont passés en usine ou que le conjoint travaille à l'extérieur modifie la perception des producteurs moins « endogames » qu'ailleurs.

La formation continue corrige les erreurs de formation initiale. C'est son rôle capital.
Le CFPPA d'Yssingeaux est fortement orienté vers d'autres domaines que l'agriculture puisque on y forme au tourisme équestre (il attire de toute la France), à l'agrotourisme (produits fermiers d'Auvergne) en plus de la formation classique agricole. 70% des élèves viennent de la région, 20% de Saint-Etienne,10% du reste de la France.

Le CFPPA souhaite développer les synergies avec la formation hôtelière du lycée E. Chabrier, les produits du terroir, l'école de la pâtisserie… le tout dans un pôle du goût.

Tout en sachant que les grands groupes alimentaires n'ont guère de logique de territoire et que le commerce reste fermé sur ses prérogatives (compétition entre commerce et produits agricoles vendus à la ferme et rivalité entre Chambres consulaires sur ce thème).

GRETA du Velay (Certifié AFAQ)

Bien présent sur le territoire au travers de deux APP (au collège Jean Monnet et à Yssingeaux en Centre Ville), il conduit sur ces deux sites permanents des actions sur les formations générales, d'insertion et de lutte contre l'illettrisme. Dans les zones rurales, les antennes FORE devraient se transformer prochainement en PAT (Point d'accès à la Téléformation). Sur le plan des formations qualifiantes, le GRETA a beaucoup de mal à pénétrer le monde de l'entreprise et ne dispose pas d'un outil logistique suffisant au Lycée Emmanuel Chabrier.

Les équipements sanitaires

On recense 3 établissements liés à la santé sur le territoire.

- l'hôpital local d'Yssingeaux (100 places),
- un centre médico-spécialisé pour alcooliques au Chambon-sur-Lignon,
- une maison de retraite au Chambon-sur-Lignon.

Les équipements sanitaires structurants se trouvent hors du territoire (Puy-en-Velay, Firminy, St Etienne)

Au niveau local les médecins sont bien représentés sur le territoire bien que des inquiétudes demeurent quant au remplacement des départs à la retraite. Certaines communes n'ont pas de médecin.

4.LES TRADUCTIONS SPATIALES DE CES EVOLUTIONS

4.4. Un éloignement progressif aux équipements structurants

> Attractivité des établissements de santé

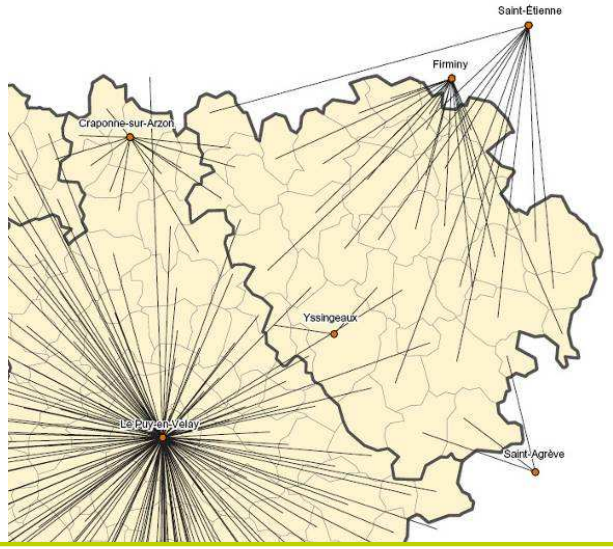

> Localisation des médecins et évolutions

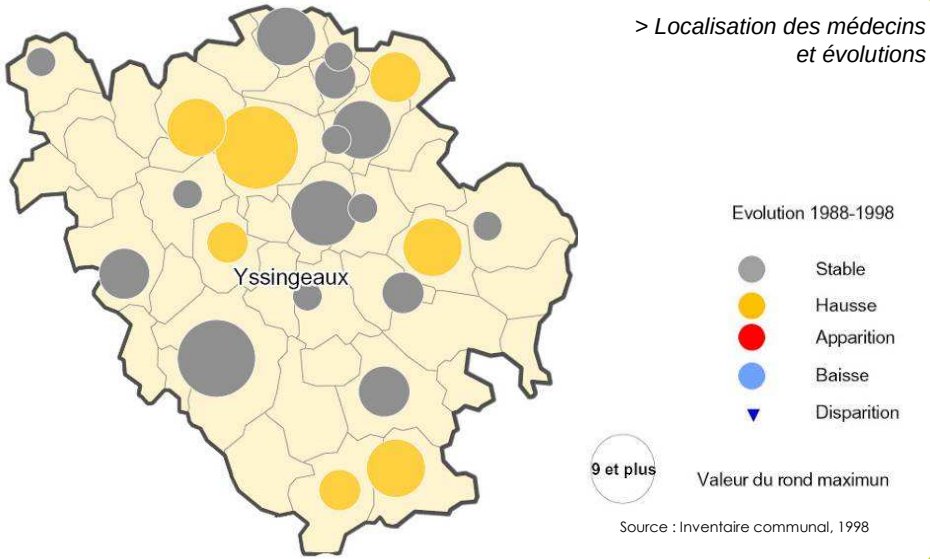

Les équipements sportifs et de loisirs

Les équipements sportifs et de loisirs correspondent aux bases de loisirs, centres aérés et piscines.

Les équipements sportifs et de loisirs sont inégalement représentés sur l'ensemble du territoire.

Certains secteurs comme la Communauté de Communes de Montfaucon sont peu pourvus d'équipements sportifs et de loisirs structurants.

Les piscines sont couvertes et en plein air. Seules les piscines couvertes peuvent être utilisées par les différents établissements scolaires. Leur répartition est inégale sur le territoire.

On note la présence de 6 piscines dont une couverte sur la rive gauche de la Loire et 3 piscines sur la rive droite dont deux sont couvertes.

Le centre et l'Est du territoire n'ont pas de piscine et nécessitent d'effectuer des trajets relativement longs pour s'y rendre.

Les équipements culturels

Les équipements culturels sont répartis de manière plus homogène sur l'ensemble du territoire. On note des différences au niveau de la qualité de l'offre et des capacités d'accueil entre les équipements de même nature.

L'accès à la culture s'exerce également par le biais des bibliothèques municipales, présentes dans la quasi totalité des communes du territoire.

Au même titre, les salles polyvalentes accueillant de nombreuses manifestations culturelles, sont présentes dans de nombreuses communes dans tous les secteurs du territoire.

4.LES TRADUCTIONS SPATIALES DE CES EVOLUTIONS

4.4. Un éloignement progressif aux équipements structurants

> Localisation des principaux équipements

Bases de plein air et de loisirs

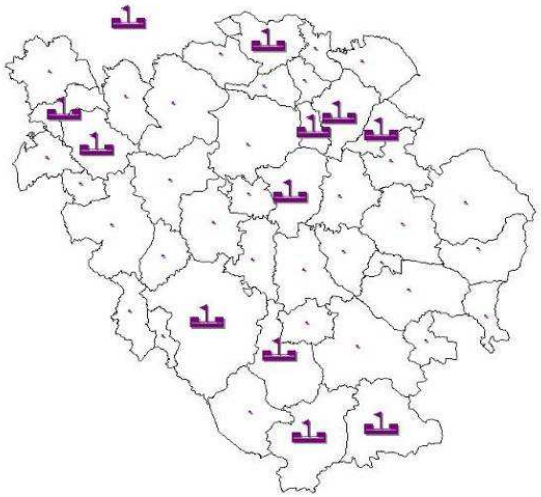

Centres aérés

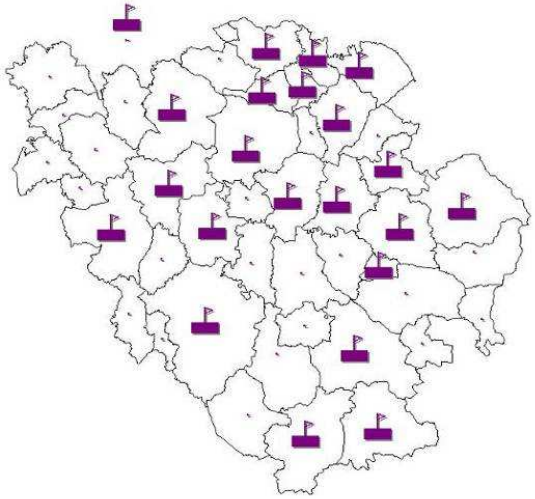

Piscines

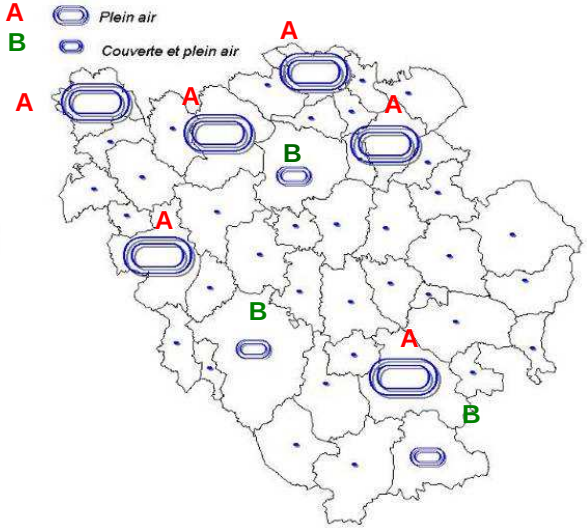

Bibliothèques

Gendarmeries et commissariats

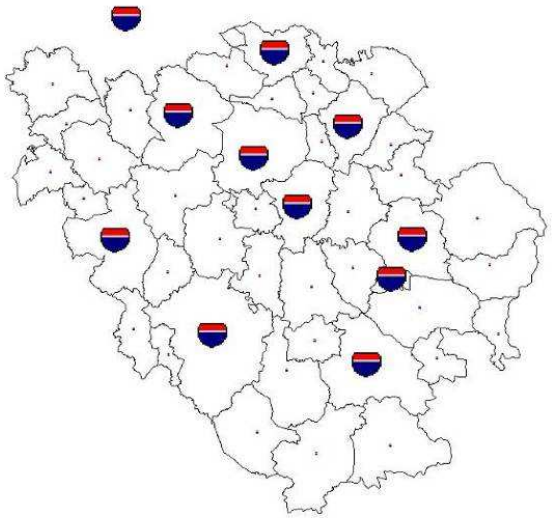

Foyers ruraux et Salles Polyvalentes

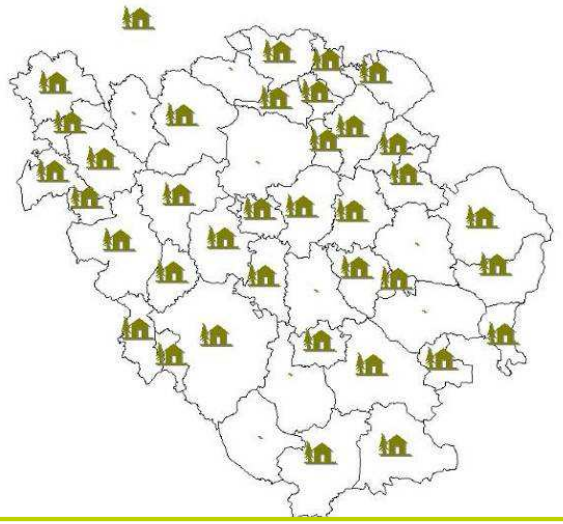

Source : Inventaire communal, 1998

4.LES TRADUCTIONS SPATIALES DE CES EVOLUTIONS

4.4. Un éloignement progressif aux équipements structurants

> Localisation des principaux équipements

> Présence d'un service de portage de repas à domicile pour personnes âgées

> Présence d'un centre médico-social

> Présence des salles de spectacle

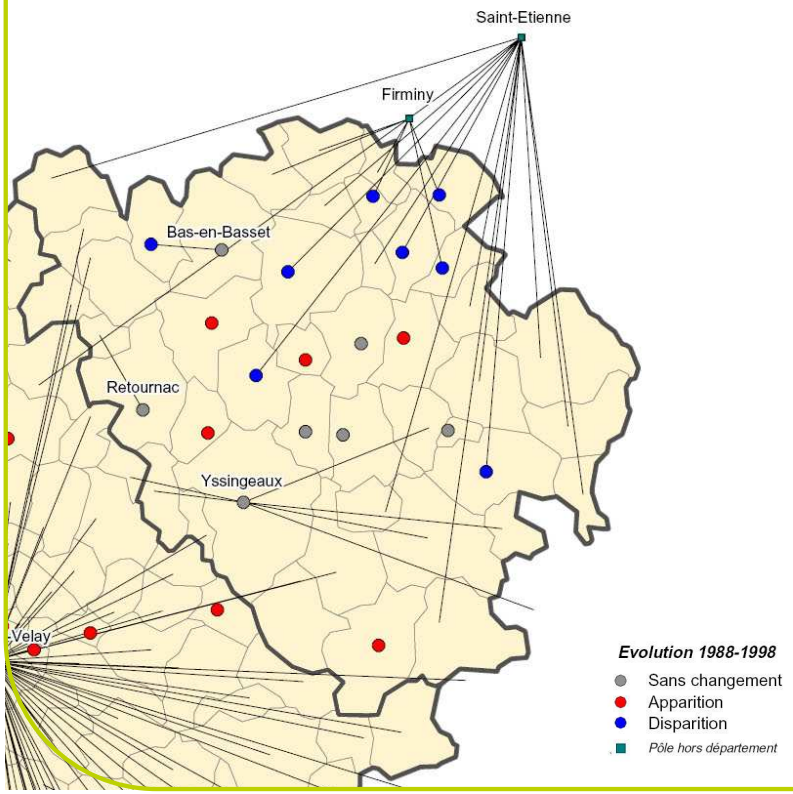

> Présence de dentistes

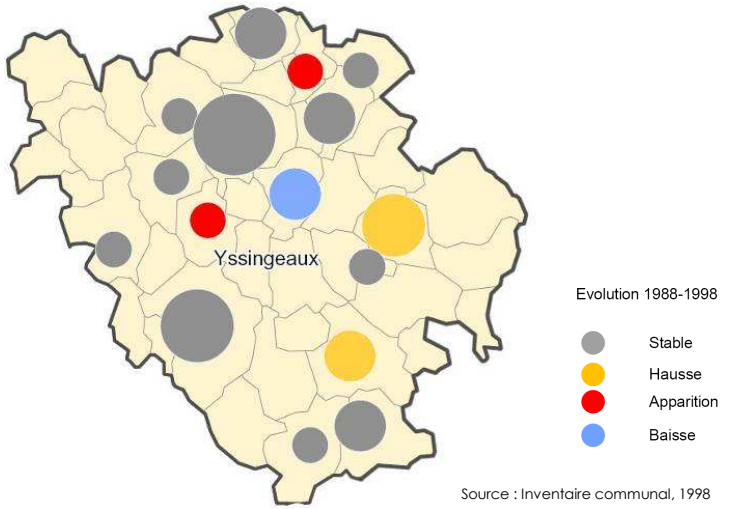

Source : Inventaire communal, 1998

4.LES TRADUCTIONS SPATIALES DE CES EVOLUTIONS

4.4. Un éloignement progressif aux équipements structurants

L'accès aux nouvelles technologies

Il convient désormais de considérer les nouvelles technologies, en particulier dans le domaine de l'information et de la communication (TIC) comme des équipements aussi nécessaires au développement économique, à l'équilibre du territoire et à la mixité sociale que les grands équipements traditionnellement décrits dans l'analyse urbaine (autoroutes et voies férrées).

Enfin, depuis la loi sur la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004, les collectivités territoriales peuvent engager les investissements nécessaires à la construction des réseaux à hauts débits et proposer des services de communications électroniques sous certaines conditions.

Quel rôle les collectivités territoriales peuvent-elles jouer ?

La loi du 21 juin 2004 étend de manière significative le champ de compétences des collectivités territoriales avec l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales. Lorsque l'initiative privée est insuffisante, les collectivités peuvent exercer une activité de fournisseur de service, commercialisant alors elles-mêmes des prestations de communications électroniques sur le marché de détail aux clients.

Les collectivités disposent ainsi de quatre modalités d'interventions possibles :

- Etablir des infrastructures et les mettre à disposition du marché local (il s'agit alors d'infrastructures passives telles que des tranchées, des pylônes, des fourreaux ou des fibres) ;

- Etablir des réseaux de communications électroniques comprenant à la fois des infrastructures passives et des équipements actifs (il s'agit notamment des antennes, des routeurs ou des équipements de transmission) et les mettre à disposition du marché local ;

- Opérer des réseaux de communications électroniques ; la collectivité opère le réseau qu'elle a dans la plupart des cas préalablement financé ; cette compétence peut être déléguée par affermage.

> Couverture en technologie ADSL

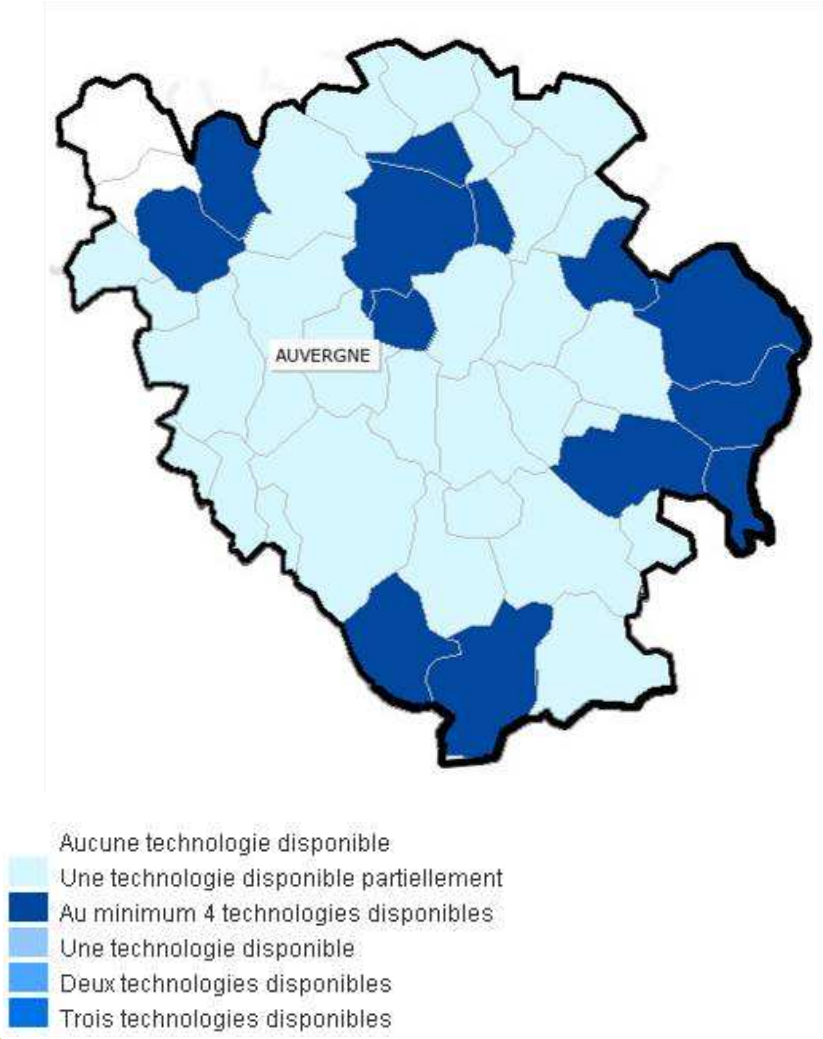

Source : Ortel, 2005

4.LES TRADUCTIONS SPATIALES DE CES EVOLUTIONS

4.4. Un éloignement progressif aux équipements structurants

Le territoire n'est aujourd'hui pas dégroupé au niveau de la technologie ADSL.

Le service est assuré par un seul opérateur, France telecom.

6 communes n'ont aujourd'hui pas accès à l'adsl.

Aucune commune du territoire n'a aujourd'hui accès au très haut débit.

Téléphonie mobile:

4 communes ne sont pas couvertes par le réseau de téléphonie mobile nationale (Araules, St Bonnet-le-Froid, St-Julien-Molhesabate, Riotord) en 2004.

> Nombre d'opérateurs présents

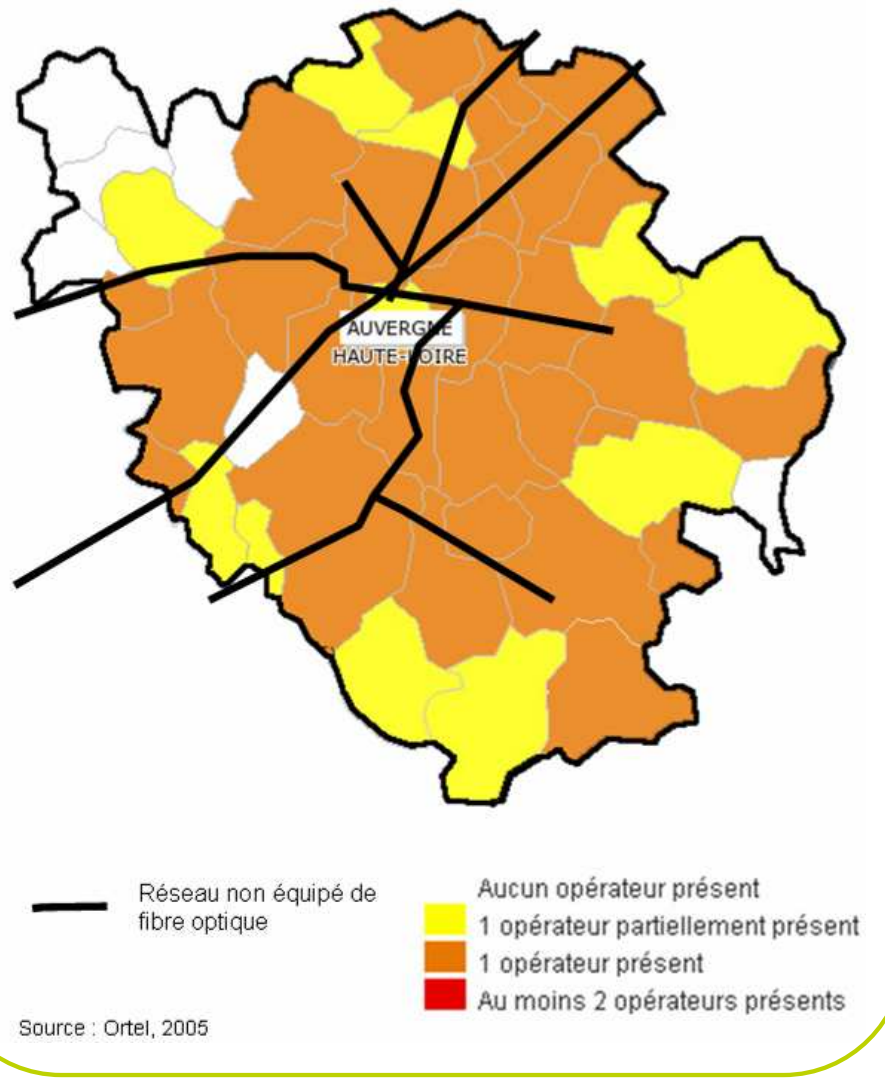

4.LES TRADUCTIONS SPATIALES DE CES EVOLUTIONS

4.5. Occupations du sol et degrés de liberté du territoire

Les disponibilités foncières au regard des documents d'urbanisme locaux

L'étude des POS/PLU du territoire permet d'analyser la disponibilité effective des terrains et de déterminer ainsi la capacité du territoire communal à offrir du foncier pour l'habitat, le commerce, l'activité économique, les infrastructures et les services publics.

Le premier constat est le nombre important de communes n'ayant, à cette étape de l'élaboration du SCOT, aucun document d'urbanisme. Pour la plupart, celles-ci sont en cours d'élaboration d'une carte communale.

Le territoire est également marqué par le nombre important de communes (environ 50%) élaborant leur PLU de façon synchronique avec l'élaboration du SCOT (21 communes au total en cours d'élaboration ou de révision).

Ce constat montre ainsi la difficulté d'avoir une vision précise du développement programmé de l'urbanisation à l'échelle communale et doit ainsi relativiser les données recueillies lors de l'analyse des documents d'urbanisme locaux

> Document d'urbanisme et état d'avancement en 2008

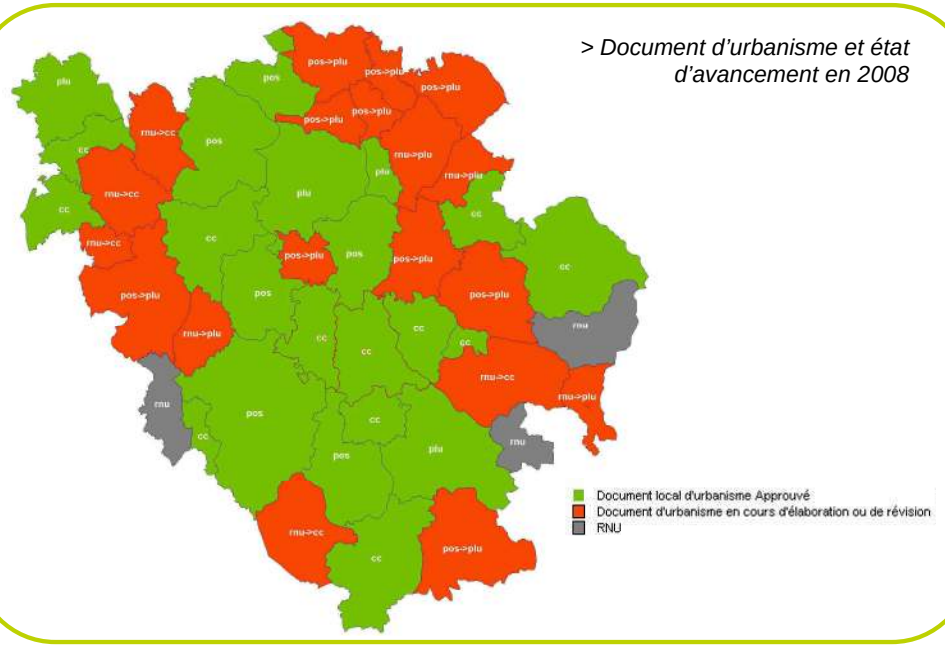

Les contraintes du territoire et le « degré de liberté » du SCOT

L'analyse de l'occupation de l'espace au sein du diagnostic prend sa source dans l'article L.122-1 du code de l'urbanisme qui dispose que : « les SCOT exposent le diagnostic établit au regard (…) des besoins répertoriés en matière (…) d'aménagement de l'espace… »

Le territoire du SCOT de la Jeune Loire et ses rivières est soumis à un ensemble de contraintes, d'éléments de tension et de dysfonctionnements susceptibles de perturber ou de bloquer l'évolution du SCOT. Ce volet renvoie donc naturellement à l'état initial de l'environnement énumérant l'ensemble des risques et contraintes répertoriés sur le territoire.

L'analyse de ces contraintes permet de déterminer le « degré de liberté » laissé à la décision politique, à la prospective, aux éléments de planification…

La réalité de l'occupation du sol d'un territoire à un moment donné constitue *de facto* un ensemble d'atouts, de contraintes relatives ou absolues qui façonnent les scénarios sur la base desquels les objectifs affichés par le P.A.D.D. sont choisis.

Sur le plan pratique, le territoire devra se positionner et quantifier globalement ce qu'il autorise, compte tenu de son occupation actuelle et prévue, en matière d'affectation des sols pour les différents types d'occupation envisageables : urbaines, agricoles, naturelles…

Le SCOT étant, malgré le caractère « généraliste » de son approche initiale, avant tout un document d'urbanisme, son cadre prioritaire d'élaboration est bien celui de l'espace. C'est ce caractère spatial qui en assurera la cohérence interne et externe.

Dans ce cadre ne pourront être cohérents que les objectifs et les orientations qui trouveront une application spatiale sur le territoire. Il faut toutefois souligner qu'il s'agit d'une application générale et globale au niveau du SCOT puisque la réalisation d'une carte générale de destination des sols est à présent proscrite, mais également en incompatibilité totale avec le processus et la philosophie même de l'élaboration du SCOT.

4.LES TRADUCTIONS SPATIALES DE CES EVOLUTIONS

4.5. Occupations du sol et degrés de liberté du territoire

Au sein du territoire, un certain nombre d'éléments répertoriés permettent de déterminer, à l'échelle du territoire, le degré de liberté du SCOT.

Les zones à préserver

La superposition de l'ensemble des cartes représentant des contraintes du territoire (cf. Etat initial de l'environnement) ou des éléments non modifiables ou difficilement (comme les infrastructures correspondant à des besoins ne risquant pas de disparaître) laissent apparaître de vastes espaces « blancs ».

Ces « espaces blancs », quelque soit leur affectation actuelle dans les POS/PLU sont ceux qui sont éventuellement modifiables quant à leur affectation, parce qu'aucune contrainte précise ne s'y oppose directement. C'est sur ces espaces que le SCOT devra se prononcer, au besoin par défaut dans le cas où le projet ne souhaite pas modifier leur utilisation actuelle. Certains éléments spatialisés constituent des emprises dont la réalité s'impose à tous et forment de ce fait un cadre de contraintes d'aménagement du territoire.

Parmi ces contraintes, on peut citer :

Les contraintes technologiques et notamment les voies de communication, les lignes haute tension, les risques de pollution liés aux anciennes installations industrielles

> *Schématisation des servitudes d'urbanisme et des contraintes à l'urbanisation*

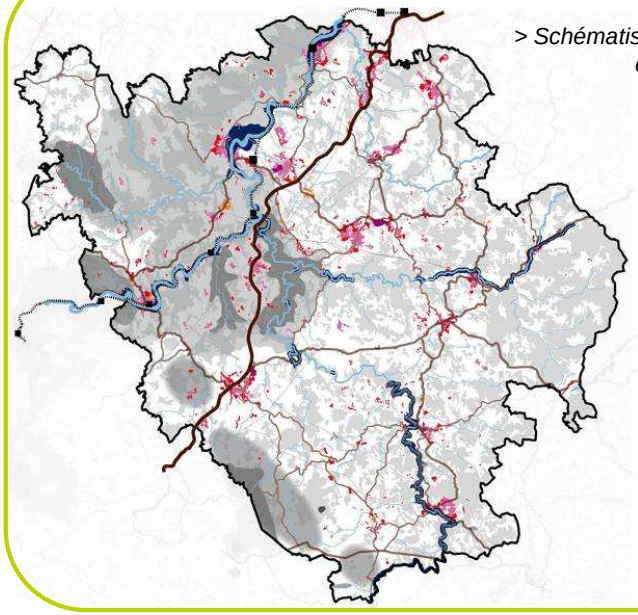

La prise en compte des zones de protection de l'environnement et notamment :

-Znieff (Zone Naturel d'intérêt Faunistique et Floristique);
-Zones Natura 2000;
-Zones de captage;
-Zones de survenances potentielles de risques naturels.

Si la présence de milieux naturels sensibles est élevé, notamment au nord-ouest du territoire, la réalité du terrain, au-delà d'une cartographie générale, ne limite l'action du SCOT que dans des secteurs déterminés, où la prise en compte de ces éléments devra être réalisée à une échelle plus fine.

> *Inventaires du patrimoine naturel remarquable*

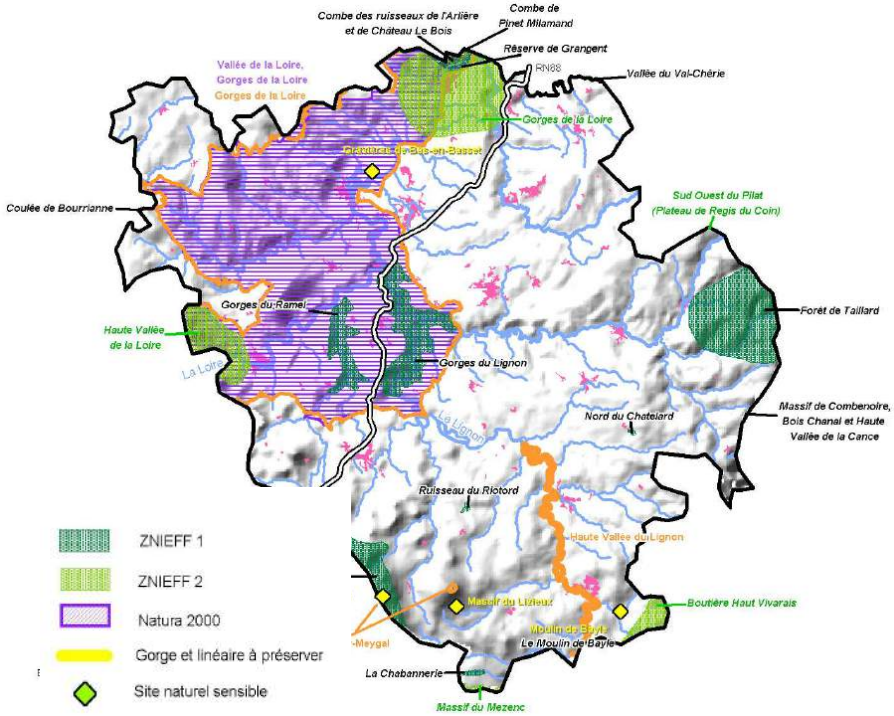

4.LES TRADUCTIONS SPATIALES DE CES EVOLUTIONS

4.5. Estimation des besoins

Principaux constats :

➢ Une consommation d'espace inacceptable pour le territoire sur le long terme dédiée principalement à l'habitat (étalement urbain non maîtrisé, banalisation du territoire, multiplication des déplacements dépendants de l'automobile et augmentation de l'éloignement aux équipements / augmentation des conflits d'usage).

➢ Des changements de nature importants modifiant le cadre de vie de la plupart des communes et augmentant les possibilités de conflits (monde agricole et pérennisation de l'activité, développement économique...).

➢ Une déstructuration du territoire et un déséquilibre amorcé (au regard de l'armature urbaine du territoire, de l'affaiblissement des pôles urbains, du manque de corrélation entre l'habitat et la mobilité augmentant le nombre de déplacements...)

➢ Une standardisation des « modes d'habiter » déstructuration des composantes démographiques.

➢ Des réserves foncières abondantes mais inégalement réparties sur l'ensemble du territoire, sans réelle maîtrise foncière dans l'ensemble, présentant le risque d'un développement du territoire au « fil de l'eau » pour les 15 prochaines années.

➢ Une pression urbaine risquant d'accélérer les phénomènes en cours sur le territoire (développement endogène du territoire + prise en compte des territoires voisins et augmentation prévisible de l'influence du desserrement de l'agglomération stéphanoise).

Estimation des besoins

Le territoire connaît un rythme de la construction relativement élevé sans stratégie globale à l'échelle du Pays. Le développement est dans l'ensemble peu qualitatif, peu diversifié et consommateur d'espace. Face à ce manque de diversité, c'est également la liberté de choix des habitants qui se voit limitée, au moment où le territoire exprime le souhait de diversifier son tissu économique et donc faire évoluer la diversité des profils sociaux de sa population.

La nécessité d'encadrer la croissance démographique du Pays

Le territoire connaît un rythme de croissance positif de sa population. Sur la base des choix politiques concernant le rythme de croissance, l'enjeu majeur pour le territoire est de définir le cadre dans lequel les nouvelles populations seront accueillies.

Sur le plan des équipements et des services, le territoire connaît des situations contrastées entre la « partie centrale » du SCOT regroupant la majorité des pôles urbains et des services et l'arrière pays où les services à la population sont peu nombreux.

Dans un contexte d'étalement urbain, l'éloignement aux équipements augmente alors inévitablement. La question de l'accès aux équipements et aux services se pose également pour les parties du territoire qui connaissent un vieillissement important et une baisse de la mobilité des populations.

Au niveau des équipements de formation, on note un grand décalage entre les choix de formations existantes et la nature du tissu économique.

Définir la future armature urbaine du territoire

Le territoire du Pays de la Jeune Loire et ses rivières s'organise autour d'une armature multipolaire. Il est composé d'une multitude de communes qui entretiennent des relations particulières entre elles (polarisation, complémentarité, dépendance). Les tendances récentes en matière de développement urbain montrent un affaiblissement relatif de certains pôles urbains. Si ces tendances se poursuivent, le risque est de tendre vers un déséquilibre du territoire gommant peu à peu son organisation spécifique. Dans ce contexte la définition d'une armature urbaine en lien avec les perspectives de croissance doit être définie.

Renverser la tendance en matière de production de logements

La production de logements actuelle conforte aujourd'hui un parc de logements très spécialisé composé à 80% de maisons individuelles. Ce type de logements ne peut répondre à l'ensemble des besoins du territoire d'ici 2030 et une diversification du parc semble aujourd'hui inévitable.

Réduire la consommation du foncier et les conflits d'usage

Les modes d'urbanisation actuels sont globalement consommateur d'espace. Au-delà d'une nécessité de ralentir le rythme de la consommation d'espace, il s'agit également de faire évoluer les modes d'urbanisation pour limiter les conflits d'usage, améliorer l'intégration paysagère des nouvelles constructions et maintenir les équilibres entre les espaces naturels, agricoles et urbains.

5.MOBILITES DU TERRITOIRE ET PROBLEMATIQUES DE DEPLACEMENT

5.1. Tendances lourdes

Consécutivement au desserrement de l'urbanisation stéphanoise et à l'aménagement à 2x2 voies de la RN 88 l'attractivité du pays de la Jeune Loire, en marge du département de la Haute Loire, s'est renforcée et confirme son passage sous influence stéphanoise.

Principaux constats sur le territoire

Forte progression démographique du pays (+7,3% entre 1990 et 1999) essentiellement dû au solde migratoire (4.400 personnes) au détriment de l'agglomération stéphanoise et de la vallée de l'Ondaine (-9,9% et 8,9%)

Accroissement généralisé de la mobilité des personnes : 42% des actifs travaillent dans leur commune de résidence contre environ 60% il y a 15 ans.

Quasi-monopole de la voiture dans un territoire à dominante rurale où les échanges s'intensifient : environ 75% des déplacements s'effectuent en voiture avec d'une part un allongement des distances domicile-travail (trajet Jeune Loire-agglomération stéphanoise) et, d'autre part, une démultiplication des trajets (multitude de pôles d'emplois modestes rayonnant sur de nombreuses communes)

Forte augmentation de trafic depuis 10 ans : la RN 88 connaît l'une des augmentations de trafic les plus importantes (plus de 3,5%/an entre 1996 et 2002) par rapport à celles des voies de l'agglomération stéphanoise.

Constat : évolutions importantes liées à des dynamiques exogènes (étalement urbain de l'agglomération stéphanoise) et endogènes (création d'emplois, aménagements routiers, environnement de qualité) qui induisent un accroissement très important des déplacements et favorisent l'emprise des déplacements VP.

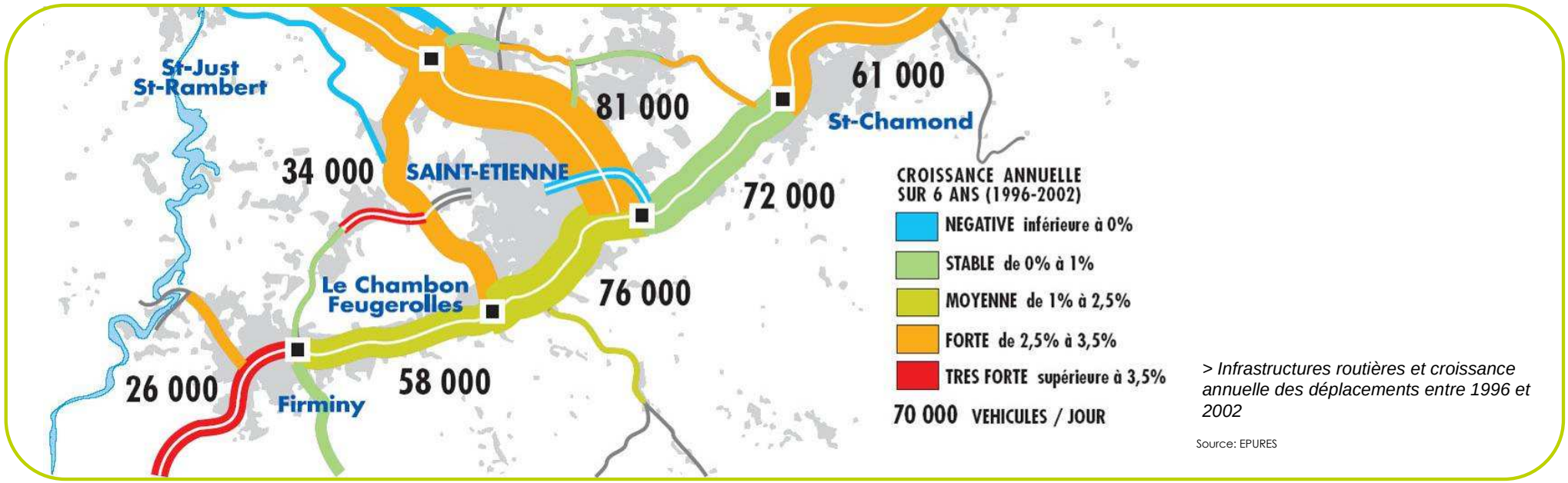

> Infrastructures routières et croissance annuelle des déplacements entre 1996 et 2002

Source: EPURES

5.MOBILITES DU TERRITOIRE ET PROBLEMATIQUES DE DEPLACEMENT

5.2. Le territoire et ses fonctions

Le pays de la Jeune Loire et ses rivières bénéficie d'une situation géographique attractive à proximité des pôles urbains de Saint Etienne et du Puy en Velay. Il est caractérisé par un relief marqué où se localisent les gorges de la Loire bordées des plateaux du Velay occidental et oriental. L'ensemble est maillé d'un nombre important de petites villes qui se raccordent sur l'axe majeur du territoire, la RN 88.

La géographie et l'organisation routière du territoire jouent sur sa structuration urbaine. L'urbanisation reste concentrée autour des grands axes (RN 88 RD 12, 42, 44 et 46): la RN 88 comme axe de transit majeur entre les deux grands pôles urbains, les RD 12, 42, 44 et 46 comme axe de liaison entre ces communes situées entre gorges et plateaux. Le reste du territoire connaît une urbanisation plus diffuse de petits villages et hameaux.

Actuellement, le territoire renforce sa fonction de zone périphérique d'agglomération tout en conservant une identité économique locale. Les leviers de ce développement sont la qualité du territoire qualifié de moyenne montagne offrant un cadre de vie préservé et attractif, la mise à 2x2 voies de la RN 88 qui a renforcé l'attractivité en diminuant les distances et un tissu industriel local déjà tourné vers l'agglomération stéphanoise et lyonnaise.

A l'opposé, les menaces et les blocages sont l'urbanisation difficile à contrôler depuis le nord-est alors que les pôles urbains ont du mal à se maintenir, une concentration et une augmentation très importante des trafics routiers sur les principaux axes qui peuvent nuire à l'attractivité générale du territoire, une dichotomie de développement entre territoires du pays, les plus éloignés de la RN 88 connaissant des difficultés de maintien de l'activité malgré l'étalement urbain (problème des communes dortoir).

Le schéma routier s'articule autour de la RN 88, véritable colonne vertébrale du territoire, qui appui son aire d'influence par un réseau routier départemental, à ce jour garant de l'accessibilité des territoires adjacents des gorges et des plateaux.

Les comptages routiers fournis par la DDE confirment la vocation de zone périphérique d'agglomération au nord-est du pays par une forte augmentation du trafic qui conduit à des situations de saturation aux heures de pointe, à des conflits d'usage sur certains axes (transit/desserte) et à des problèmes d'insécurité routière et d'aggravation des nuisances environnementales :

Les trafics journaliers des axes nord-sud vont croissant vers l'agglomération stéphanoise pour atteindre des niveaux très élevés pour un territoire à vocation rurale, notamment depuis Bas en Basset, Monistrol sur Loire et St Romain Lachalm (augmentation très importante de plus de 3,5%/an entre 1996 et 2002 pour la RN 88 par rapport à celle des voies de l'agglomération stéphanoise).

Les trafics journaliers des axes transversaux soulèvent le même phénomène notamment sur la RD 12 et, dans une moindre mesure, sur la RD 44. Les Trafics Horaires Journaliers mettent en évidence une domination systématique très marquée des déplacements domicile-travail (RN 88 RD 12, 42, 44 et 46).

> Poids des déplacements sur le territoire

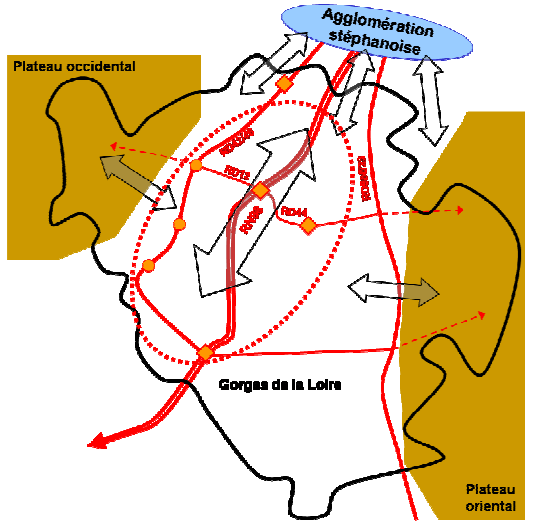

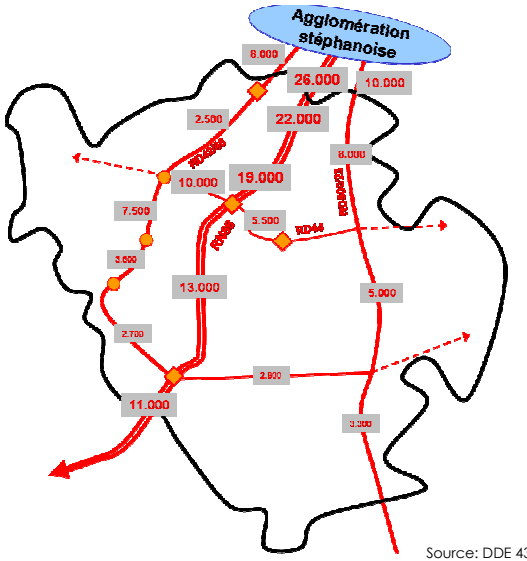

Source: DDE 43, 2004

5.MOBILITES DU TERRITOIRE ET PROBLEMATIQUES DE DEPLACEMENT

5.2. Le territoire et ses fonctions

Par ailleurs, la RN 88 qui bénéficie en partie d'une mise aux normes autoroutières, est considérée, dans la hiérarchisation à terme du réseau de voirie figurant au Plan de Déplacement Urbain de l'agglomération stéphanoise, comme un axe à vocation nationale et régionale légiférant sa fonction extra-territoriale et les conséquences que cela entraîne dans le fonctionnement du territoire et l'organisation de son schéma routier.

Parallèlement au contexte routier qui donne des signes de préoccupation, peu d'alternatives efficaces face à la prépondérance de la route, se présentent :

TER

Le réseau de cars du Conseil Général assure le ramassage scolaire ainsi que la desserte des principaux bourgs et villages du territoire selon une armature radiale tournée d'un côté vers Saint Etienne et, de l'autre, vers Yssingeaux - Le Puy en Velay. Néanmoins, les fréquences horaires et journalières restent trop faibles et disparates sur de nombreuses lignes pour constituer un maillage performant du territoire et répondre aux contraintes d'étalement urbain

Le réseau ferré au travers de la ligne TER Le Puy en Velay-Saint Etienne-Lyon dessert l'Ouest des gorges selon un niveau de fréquence trop faible (à l'heure en heure de pointe); plus une ligne de cabotage par autocar TER entre Dunières et Firminy (correspondance gare) aux fréquences également très faibles.

Constat : le développement du territoire s'appuie uniquement sur le mode routier qui seul, selon un scénario au fil de l'eau, est a priori capable de répondre à l'étalement urbain expansionniste.

Ce schéma de développement rencontre pourtant plusieurs freins : démultiplication des déplacements et augmentation des conflits d'usage liés à la superposition des usages, tendance à une saturation du réseau à terme à laquelle les alternatives modales (TER, car) ne peuvent pour l'instant pas répondre.

> Réseau de transport en commun bus et trains

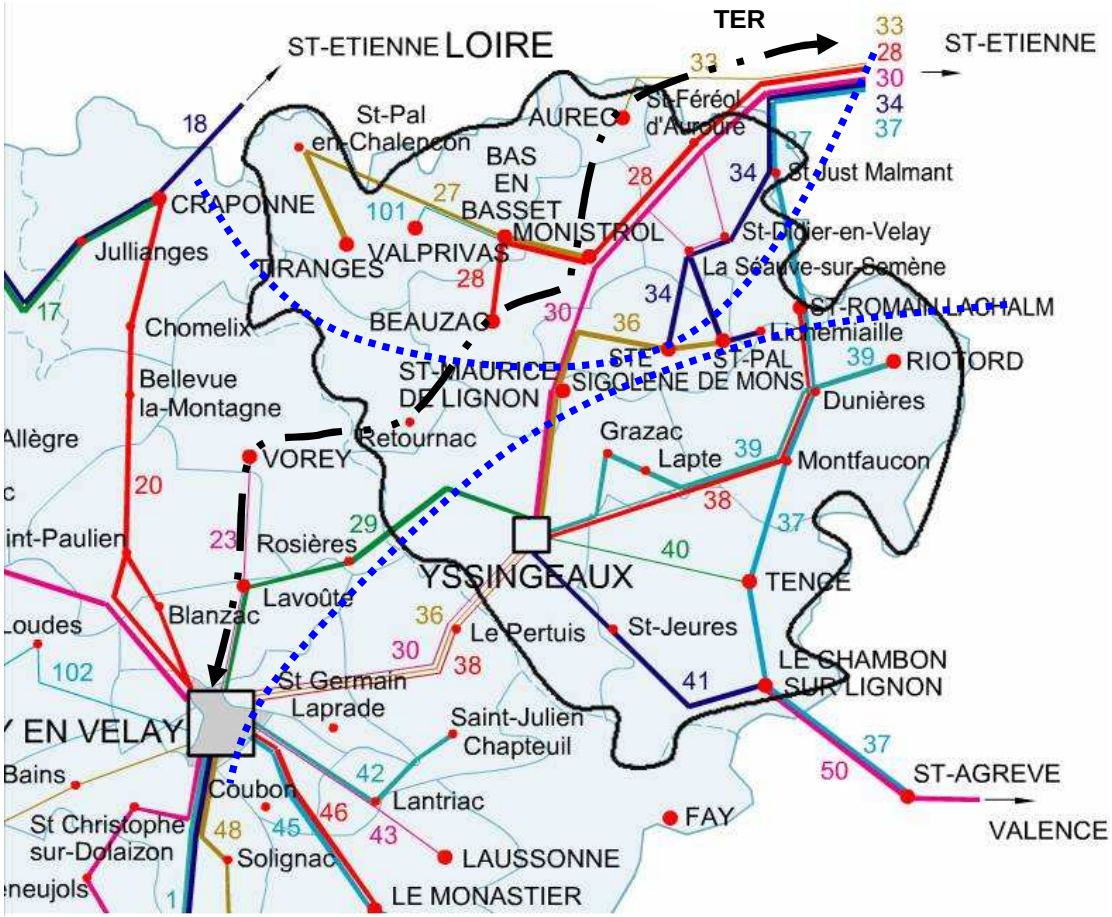

5.MOBILITES DU TERRITOIRE ET PROBLEMATIQUES DE DEPLACEMENT

5.2. Le territoire et ses fonctions

Voie ferrée, gares et accessibilité

Toutes les gares du territoire ont une fonction de rabattement.

Elles sont aujourd'hui essentiellement utilisées pour se rendre à St Etienne.

L'accès à la gare peut se faire par bus ou par voiture particulière.

Les plans de déplacement urbains considèrent que l'aire d'influence d'une gare pour la fonction de rabattement est d'environ 5 km pour les territoires périurbain.

La fonction de rabattement des gares nécessite des aménagements spécifiques autour des gares aujourd'hui peu présents (notamment des aires de stationnement) pour en faciliter l'utilisation.

Comte tenu de la localisation des gares et du périmètre d'influence, une partie importante de la population est relativement mal desservie.

> Aire d'influence des gares du territoire

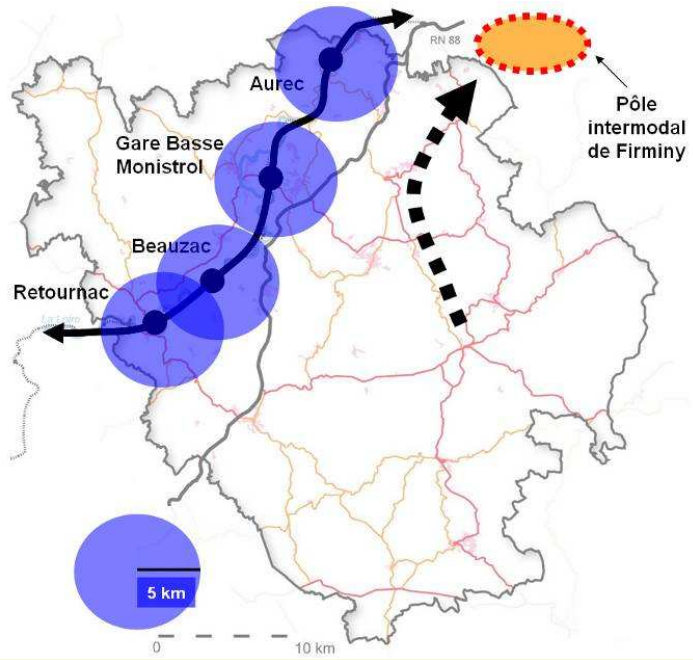

Les déplacements domicile / travail : une situation atypique en Jeune Loire ?

La position géographique du territoire du Pays de la Jeune Loire et ses rivières laisserait supposer une très forte influence des déplacements domicile-travail en direction de St Etienne et son agglomération.

Les déplacements domicile-travail en direction de l'agglomération stéphanoise ne représentent pourtant que 22% du total des déplacements sur l'ensemble du territoire.

Les communes les plus génératrices de déplacements en direction de l'agglomération stéphanoise se trouvent sur la partie nord du territoire.

Pour ces communes (St-Just-Malmont, St Victor-Malescours, Aurec-sur-Loire, Malvalette, La Chapelle-d'Aurec, Valprivas) les sorties d'actifs hors du département et de la région concernent plus de 40% du total.

Ce constat est toutefois à relativiser compte tenu de l'ancienneté des données de référence (1999) et de l'accroissement des déplacements constatés depuis 1999 entre le territoire du Pays de la Jeune Loire et l'agglomération stéphanoise confirmant l'attractivité du territoire pour l'accueil de nouveaux résidents travaillant hors du périmètre du SCOT.

> Déplacements domicile / travail et sorties hors du territoire

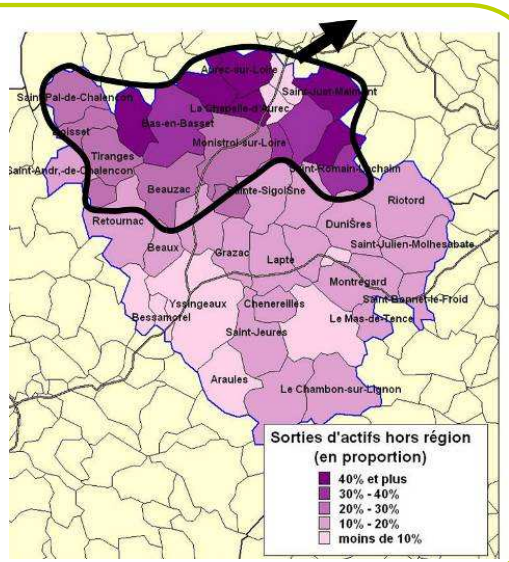

Source : INSEE, 1999

5.MOBILITES DU TERRITOIRE ET PROBLEMATIQUES DE DEPLACEMENT

5.3. Estimation des besoins

Les projets s'inscrivent à plusieurs échelles territoriales :

Echelle régionale

On dispose aujourd'hui de projets ambitieux qui amorcent la réflexion sur la hiérarchisation du réseau routier et favorisent les modes alternatifs (trains, Transports Collectifs Urbains et non urbains).

Le territoire devra prendre en compte le COSE *(Contournement Ouest de l'agglomération Stéphanoise)* qui aura notamment pour effet de renforcer l'accessibilité de l'agglomération stéphanoise et de la Haute Loire.

Le développement des transports en commun autour de l'agglomération dépend fortement de la desserte cadencée Firminy-Saint Etienne (à terme Lyon) dont l'objectif est de disposer d'une desserte rapide intercités.

Le Pôle d'échange multimodal de Firminy jouera également un rôle dans le renforcement de la desserte intercités par un rabattement optimisé des TCU et TCNU.

Constat / opportunités : Renforcement de l'attractivité du pays depuis l'agglomération stéphanoise et lyonnaise tout en offrant une alternative à la voiture par la RN88.

Menaces : augmentation de l'étalement urbain, de la dépendance économique du pays, augmentation des déplacements en voiture particulière sur le réseau local et menace de congestion des principaux axes d'accès jusqu'à l'agglomération stéphanoise.

Potentiel : Dissocier les trafics en développant le rabattement des déplacements VP et le maillage des lignes de cars départementales vers les gares TER (pôle d'échange) en lien avec la réorganisation du réseau SNCF.

Echelle locale

A l'échelle locale, les projets sont peu nombreux, localisés en vallée et uniquement portés sur le mode routier.

Le délestage de la RD 12, par le contournement et le raccordement de Beauzac à la RN88 a fait l'objet d'une étude présentant différents scénarios de tracé. Cette nouvelle voirie aurait pour but dissocier les flux de transit et de desserte locale compte tenu du niveau jugé trop élevé du trafic actuel. Cette infrastructure n'a fait aujourd'hui l'objet d'aucun programme, elle n'a pas été budgétée et ne fait l'objet d'aucun financement.

On note également la mise en place d'un échangeur entre la RN88 et RD103 et le contournement Est d'Yssingeaux ainsi que le réaménagement de la RD 44 afin de concilier l'accès rapide au pôle urbain de Ste Sigolène et le développement de la ZA intercommunale.

Constat / opportunités : Réponse au niveau des flux et adaptation du réseau face au renforcement de l'attractivité du pays générée par les projets régionaux depuis l'agglomération stéphanoise.

Menaces : Mise en place d'un schéma au fil de l'eau orienté uniquement sur les déplacements VP qui confortera l'étalement urbain et la dépendance économique du territoire aux déplacements VP.

Potentiel : Possibilité de définir un maillage territorial et d'améliorer les liaisons est-ouest entre les gorges et les plateaux ainsi que le maillage des principaux pôles urbains.

Estimation des besoins

Le territoire n'offre pas d'alternative crédible à l'automobile. La diffusion de l'habitat dans l'espace et la croissance de la population induisent une augmentation des déplacements et des distances parcourues. Si le territoire connaît peu de difficultés de circulation au niveau local, c'est l'accès aux territoires voisins et notamment l'agglomération stéphanoise qui aujourd'hui interroge le Pays de la Jeune Loire sur ses modes de développement.

Il est donc nécessaire de trouver des alternatives au niveau des modes de déplacement et une meilleure cohérence entre le développement de l'habitat et les déplacements.

Les problématiques de transport occupent donc une place stratégique dans le processus du SCOT puisqu'elles interrogent l'organisation du territoire et les capacités de développement de ses pôles de centralité.

Partie 2.

Articulation du SCOT avec les autres documents d'urbanisme et documents de planification

1.SCOT ET DOCUMENTS DE RANG SUPERIEUR

Rapport de compatibilité et de prise en compte

Les documents de rang supérieur sont définis dans les articles L.111-1-1, L.122-1 et 147-1 du code de l'urbanisme.

La compatibilité implique que le SCOT ne contrarie ni les orientations fondamentales, ni la destination générale des sols définis dans le document avec lequel il doit être compatible. Il ne doit pas comporter de dispositions explicitement interdites par le document supérieur.

A l'approbation, pour l'élaboration ou révision de l'un des documents suivants, le SCOT doit, si nécessaire, « être rendu compatible dans un délai de trois ans ».

Documents avec lesquels le SCOT doit être compatible

❑ Le SDAGE, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Loire-Bretagne.
❑ Le SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Loire Amont et de Lignon du Velay.

Prise en compte des documents par le SCOT

La prise en compte d'un document signifie qu'il en a été pris connaissance et que le contenu de celui-ci, lorsqu'il est susceptible d'avoir une incidence sur le contenu du SCOT, a été intégré dans les études. Cette analyse a pu déboucher sur l'adoption ou non dans le SCOT des dispositions l'intéressant et figurant dans le document.

Le SCOT de la Jeune Loire et ses rivières tient compte:

❑ Des contrats rivières : Semène, Ance Nord, Lignon;
❑ Du Schéma éolien de la Région Auvergne;
❑ Du PDEDMA, Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Haute-Loire approuvé le 21 mai 2001;
❑ Du schéma départemental des carrières de la Haute-Loire.

Le SDAGE du bassin Loire-Bretagne approuvé en 1996, est actuellement en cours de révision. Les principales orientations retenues s'articulent de la façon suivante:

1- Repenser les aménagements des cours d'eau
2- Réduire la pollution par les nitrates
3- Réduire la pollution organique
4- Maîtriser la pollution par les pesticides
5- Maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses
6- Protéger la santé en protégeant l'environnement
7- Maîtriser les prélèvements d'eau
8- Préserver les zones humides et la biodiversité
9- Rouvrir les rivières aux poissons migrateurs
10- Préserver le littoral
11- Préserver les têtes de bassin versant
12- Crues et inondations
13- Renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
14- Mettre en place des outils règlementaires et financiers
15- Informer, sensibiliser, favoriser les échanges.

Concernant plus spécifiquement le secteur Loire-Allier amont/ Lignon du Velay, les enjeux majeurs identifiés par le SDAGE portent sur:

❑ Continuité et libre circulation piscicole; dynamique de reprise et dépôt des sédiments,
❑ Accès à la ressource et maintien de la libre d'eau et du libre écoulement,
❑ Préservation des têtes de bassin versants, en particulier patrimoine et biodiversité et cycle de l'eau.

Le SCOT de la Jeune Loire et ses rivières a mis en évidence les enjeux majeurs concernant la protection et la gestion équilibrée de la ressource en eau, le patrimoine naturel lié à l'eau, les fonctionnalités des têtes de bassin, les risques inondation et a pris des dispositions en conséquence dans le DOG, y compris en terme d'incitation et d'information.

Il est donc compatible avec le projet de SDAGE Loire-Bretagne.

1.SCOT ET DOCUMENTS DE RANG SUPERIEUR

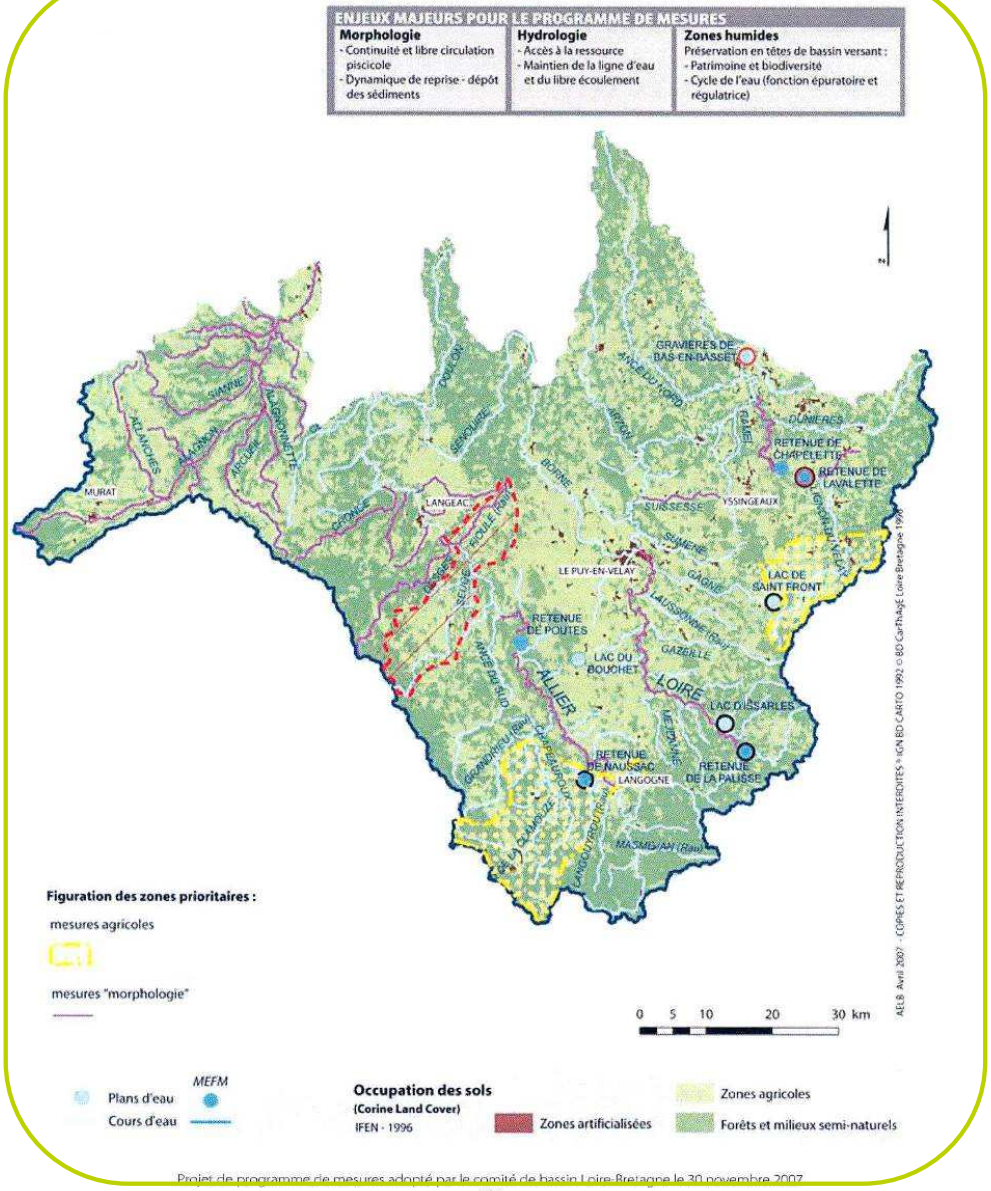

Projet de programme de mesures adopté par le comité de bassin Loire-Bretagne le 30 novembre 2007

42

Zone application	Codes	MESURE Intitulé	Maitrise d'ouvrage	Coût (M€)	Mise en œuvre	Échéances
POLLUTIONS COLLECTIVITES et INDUSTRIELS						
★	01B1	Améliorer la collecte, le stockage et transfert des eaux usées vers les stations d'épuration (temps de pluie)	Collectivités	6.3	R	2010-2015
	06E1	Mettre en conformité des stations industrielles pour maîtriser les rejets de micropolluants	Industriels	-	R	2010-2015
PLANS D'EAU						
	05A1 05A2	Etudes et/ou mise en œuvre de mesures spécifiques sur les plans d'eau afin de réduire l'eutrophisation - Etude du fonctionnement du plan d'eau (définition des mesures préventives et curatives) - Gestion optimisée du plan d'eau - Travaux curage, décantation et/ou valorisation en queue de retenue	Propriétaires /Collectivités	0.30	C	2010-2015
POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE						
	08B2 08B3	Améliorer l'animation/coordination à une échelle de bassin versant dans le domaine agricole Réaliser des diagnostics d'exploitation	Agriculteurs	0.69	C	2010-2015
	08D2	Equiper des exploitations agricoles pour maîtriser les pollutions ponctuelles par les pesticides	Agriculteurs	1.6	C	2010-2015
prioritairement sur bassins d'alimentation des captages stratégiques (en cours de désignation)	08E30	Améliorer les pratiques agricoles - Faire évoluer les systèmes de production (agriculture biologique, systèmes fourragers économes en intrants...)	Agriculteurs	0.32	F/C	2010-2015
HYDROLOGIE						
★	09E1	Mettre en place une gestion volumétrique collective Mettre en place un dispositif de suivi et de contrôle	Etat /Collectivités	0.21	C	2010-2015
MORPHOLOGIE						
	11A3	Animer et planifier les travaux - Mettre en place ou pérenniser une structure d'animation - Développer des démarches de maîtrise foncière le long des cours d'eau	Collectivités /Propriétaires	0.21	C	2010-2015
	13A2	Restaurer la morphologie du lit mineur pour restaurer les habitats aquatiques	Collectivités /Propriétaires	0.39	C	2010-2015
	13B1 13B2 13B3	Intervenir sur les berges et la ripisylve - Gérer les espèces envahissantes, restaurer - Restaurer pas génie végétal, retalutage et stabilisation de berges, plantations	Collectivités /Propriétaires	0.34	C	2010-2015
	13C2 13C3	Gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants Améliorer la gestion hydraulique, modifier les ouvrages, créer des vannes de fonds, aménager des passes à poissons...	Collectivités /Propriétaires	0.08	C	2010-2015
	13D1	Améliorer la connectivité latérale : Reconnecter et restaurer des bras morts, prairies humides, créer des frayères à brochet, ... (uniquement sur axes Allier et Loire)	Collectivités /Propriétaires	0.04	C	2010-2015
ZONES HUMIDES						
zones humides alluviales et en têtes de bassin	14C1 14C2 14D1	Gérer, entretenir et restaurer les zones humides - Mettre en place des conventions de gestion - contractualisation (dont mesures agro-environnementales zones humides) - Acquérir des zones humides - Restaurer les fonctionnalités des zones humides	Collectivités/ Propriétaires/ Agriculteurs	7.9	C/F	2010-2015

★ Mesure non zonée à appliquer en fonction d'enjeux locaux spécifiques

R : dispositions réglementaires
F : incitations financières
C : accords négociés

Projet de programme de mesures adopté par le comité de bassin Loire-Bretagne le 30 novembre 2007

2. LES DOCUMENTS DEVANT ETRE COMPATIBLES AVEC LE SCOT

SCOT et documents d'urbanisme

Les plans Locaux d'Urbanisme (PLU), Plans d'Occupation des Sols (POS) et cartes communales doivent être compatibles avec les orientations du SCOT de la Jeune Loire et ses rivières.

Contrairement aux documents d'urbanisme locaux (PLU, POS et cartes communales), le SCOT est un document d'urbanisme qui définit les grands projets d'aménagement, à l'échelle du SCOT de la Jeune Loire et ses rivières pour les 10 à 15 prochaines années. Ce n'est donc en aucun cas un « super PLU » ou une addition de PLU dans la mesure où le SCOT n'a pas la même vocation que les PLU et ne s'applique pas à la même échelle.

En effet, le SCOT ne peut déterminer l'utilisation du sol à la parcelle (sauf pour certains espaces naturels ou urbains à protéger) et ne comporte pas de carte de destination générale des sols.

Le SCOT donne des orientations générales que les communes devront intégrer et traduire dans leurs outils de planification: leurs règles ne devront pas être contradictoires avec les principes définis par le SCOT, mais devront concourir à leur mise en œuvre.

SCOT et documents de planification sectorielle

Les orientations du SCOT de la Jeune Loire et ses rivières s'impose :

- ❑ Au Schéma Départemental de Développement Commercial (SDC);
- ❑ Aux autorisations individuelles d'équipement commercial pour une surface de vente supérieure à 300 m² et aux autorisations individuelles d'équipement cinématographique supérieur à 800 places;
- ❑ Au plan de Déplacements Urbains (PDU);
- ❑ Aux Programmes Locaux de l'Habitat (PLH).

SCOT et opérations foncières et d'aménagement

Les orientations du SCOT de la Jeune Loire et ses rivières s'imposent également à certaines opérations foncières et d'aménagement définies par décret en Conseil d'Etat (Articles R. 122-5 et L.122-15 du Code de l'Urbanisme):

- ❑ Les Zones d'Aménagement Différé (ZAD) et les périmètres provisoires de ZAD;
- ❑ Les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC);
- ❑ Les opérations d'utilité publique, bien qu'une procédure permette de mettre en compatibilité le projet et le SCOT parallèlement à la procédure de DUP;
- ❑ Les lotissements, les remembrements réalisés par des Associations Foncières Urbaines et les constructions soumises à autorisation, lorsque ces opérations ou constructions portent sur une surface hors œuvre nette de plus de 5000 m²;
- ❑ La constitution par des collectivités et établissements publics, de réserves foncières de plus de 5 hectares d'un seul tenant.

Coopérations avec le Scot Sud Loire

Proches voisins, les territoires du Sud Loire et le Pays de la Jeune Loire ont élaboré leurs projets de Scot sur la même période.

Ces deux territoires partagent des enjeux communs au regard de leurs échanges économiques, résidentiels et des flux de déplacements qui sont très importants.

Le Scot du Pays de la Jeune Loire s'inscrit en cohérence avec de nombreuses orientations défendues par le Scot Sud Loire:

- ❑ Pérenniser les espaces agricoles et forestiers;
- ❑ Renforcer les vocations des espaces naturels en soulignant notamment le rôle fédérateur du fleuve Loire, la nécessité de préserver les « cœur vert » et les liaisons écologiques;
- ❑ Structurer les territoires urbains autour des centralités par la définition d'une armature urbaine hiérarchisée;
- ❑ Maîtriser le développement spatial en donnant la priorité au renouvellement urbain;
- ❑ Articuler le développement urbain avec la desserte en transport collectif;
- ❑ Favoriser la mixité de l'habitat.

Les deux territoires sont conscients de la nécessité de trouver un équilibre et une solidarité territoriale en harmonisant les politiques des deux Scot en matière d'attractivité résidentielle, économique et des déplacements.

2.LES DOCUMENTS DEVANT ETRE COMPATIBLES AVEC LE SCOT

Ainsi le rôle d'interface entre le massif central et l'agglomération lyonnaise est un moyen de conforter les coopérations entre les deux territoires.

Le Sud Loire souhaite ainsi favoriser prioritairement les coopérations suivantes :

- L'économie, en favorisant les échanges entre les laboratoires de recherche stéphanois et le tissu économique local (notamment le système productif local de la plasturgie)
- Les déplacements, en favorisant l'intermodalité et le rabattement des systèmes de transport alti-ligériens sur l'offre de transports collectifs du Sud Loire
- L'organisation de l'offre résidentielle en lien avec les services comme ceux liés à la santé (hôpital de Firminy) ou à l'éducation
- La valorisation du fleuve Loire.

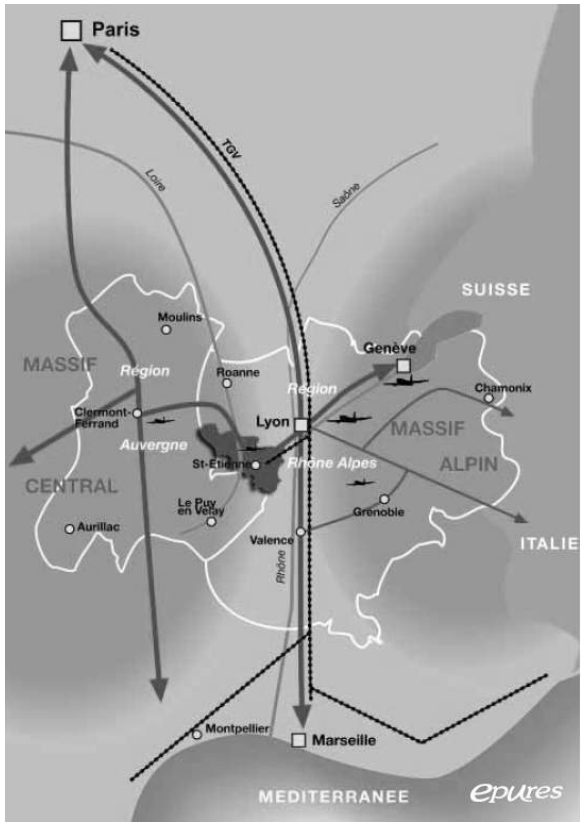

> Schématisation du rôle d'interface entre le massif central et l'agglomération lyonnaise joué par le territoire Sud Loire
Source: PADD, Scot Sud Loire

De plus la volonté du territoire du Pays de la Jeune Loire d'enrayer le processus de périurbanisation et d'étalement urbain actuellement en cours par :

❑ une meilleure articulation entre la croissance démographique et l'emploi;
❑ une politique en matière d'habitat assurant une plus grande diversité dans les formes urbaines et la typologie des logements produits;

sont autant de mesures qui influenceront la réussite du Scot Sud Loire.

Partie 3.
L’état initial de l’environnement

3 SOMMAIRE

1- Le milieu physique, le paysage, le cadre de vie

1.1. Le milieu physique
1.2. Le paysage
3.3. Constats et enjeux

2- Les ressources naturelles et leur gestion

2.1. Les milieux naturels et les espaces sensibles
2.2. L'eau
2.3. L'assainissement et les déchets

3- Les risques

3.1. Les risques technologiques
3.2. Les risques naturels
3.3. Le bruit

4- Synthèse des enjeux

1.1.Le milieu physique

La situation géographique

Le territoire de la Jeune Loire se caractérise par une topographie contrastée où les altitudes oscillent entre 400 m (vallée de la Loire) et 1388 m (pic de Lizieux).

La géologie du territoire, composée essentiellement de roches dures liées à l'activité volcanique, explique la présence d'un relief accidenté et original tel que les gorges ou encore les Sucs.

La géologie

La géologie du territoire s'explique par une activité volcanique récente. Son socle granitique lui a donné ses paysages caractéristiques. Les formations sédimentaires sont rares sur le territoire, on peut en trouver uniquement au niveau de la vallée de la Loire au pieds du plateau oriental du velay.

> Le territoire et son relief

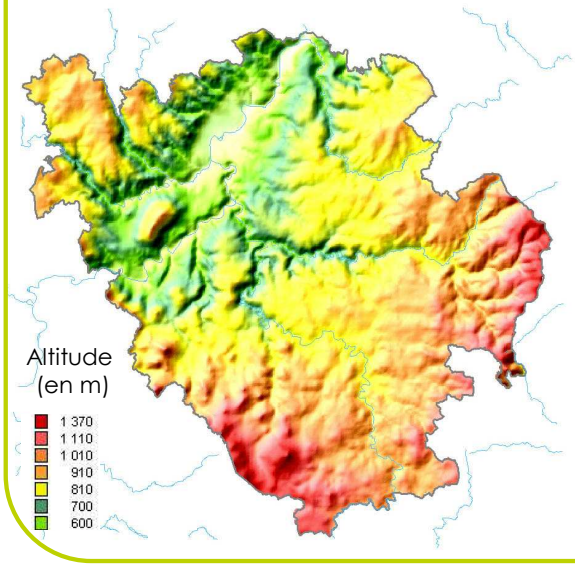

> Carte géologique du territoire

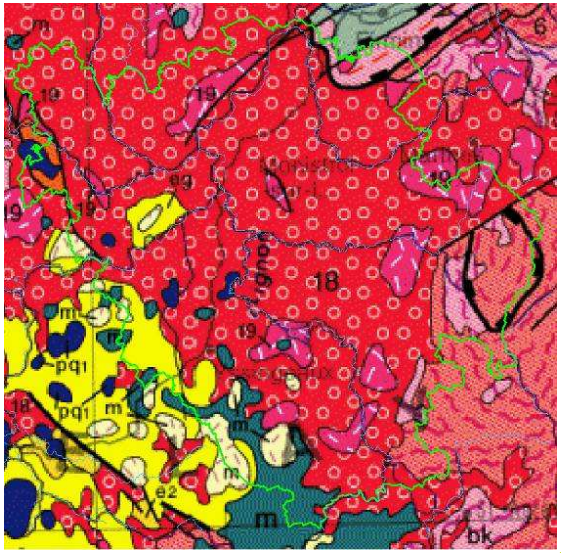

> Notice, typologie des roches

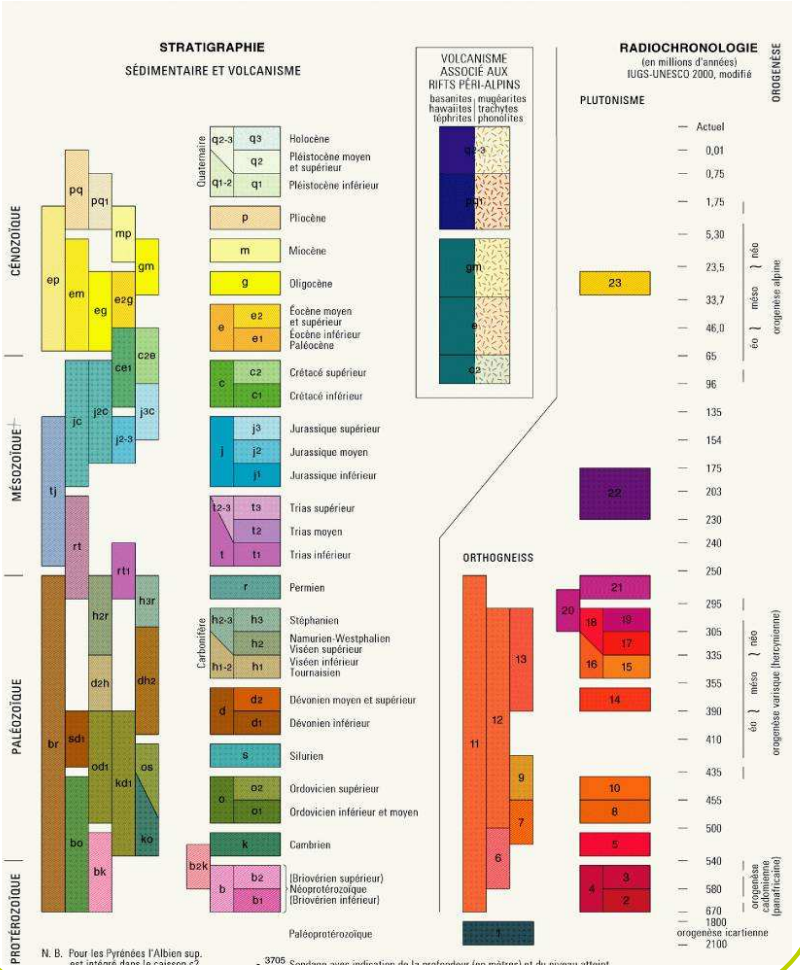

1.LE MILIEU PHYSIQUE, LE PAYSAGE, LE CADRE DE VIE

1.1.Le milieu physique

Le climat du Pays et de la Haute Loire

Toute en bosses et en creux mais d'une altitude élevée, la Haute-Loire doit aussi à sa position géographique son climat, que l'on peut caractériser de moyenne montagne, mais complexe et très contrasté. Car, sur cette même terre interviennent tour à tour les influences océaniques et continentales, aussi bien que montagnardes et méditerranéennes, d'où une palette climatique très étendue, allant des chaleurs lourdes des plaines du Brivadois aux blizzards glacés ("la burle") qui paralysent les plateaux. Loin d'être un handicap, cette diversité présente un indéniable attrait, transformable en atouts importants.

L'influence océanique d'abord : même lors des hivers les plus rudes, l'irrégularité de l'enneigement et des brusques retours du redoux qui détrempent les terres témoignent de la proximité des étendues maritimes qui réchauffent les masses d'air.

Les influences continentales et montagnardes se traduisent par une amplitude thermique imposante tout au long de l'année, ainsi que par des records de froid proches de -30°.

Influences méditerranéennes enfin : les vents forts de sud à sud-est génèrent plusieurs fois par an, sur les montagnes que nous partageons avec l'Ardèche et la Lozère, des pluies orageuses soudaines et surabondantes, provoquant des crues fréquentes et redoutables. Mais que le vent du sud reste modéré, et ce sont alors de belles périodes chaudes et très sèches, surtout en été et en automne.

En dehors des situations à crues déjà évoquées, les barrières montagneuses, qui entourent le département, assèchent les perturbations venues d'ouest et de sud-ouest, si bien que nos plateaux sont nettement moins arrosés, à altitude égale, que les départements proches. Autre effet bénéfique de ce "gommage" des perturbations et de leurs nuages : le soleil brille environ 2 000 heures par an et la Haute-Loire fait partie du tiers le plus ensoleillé de la France.

L'hydrogéologie

Les formations géologiques du socle, principales dans le territoire, sont dotées de ressources en eau faibles à très faibles tandis que les formations alluviales de la Loire – là où les alluvions se sont accumulés - sont le siège d'une nappe alluviale intéressante pour la production d'eau potable.

> Températures moyennes annuelles

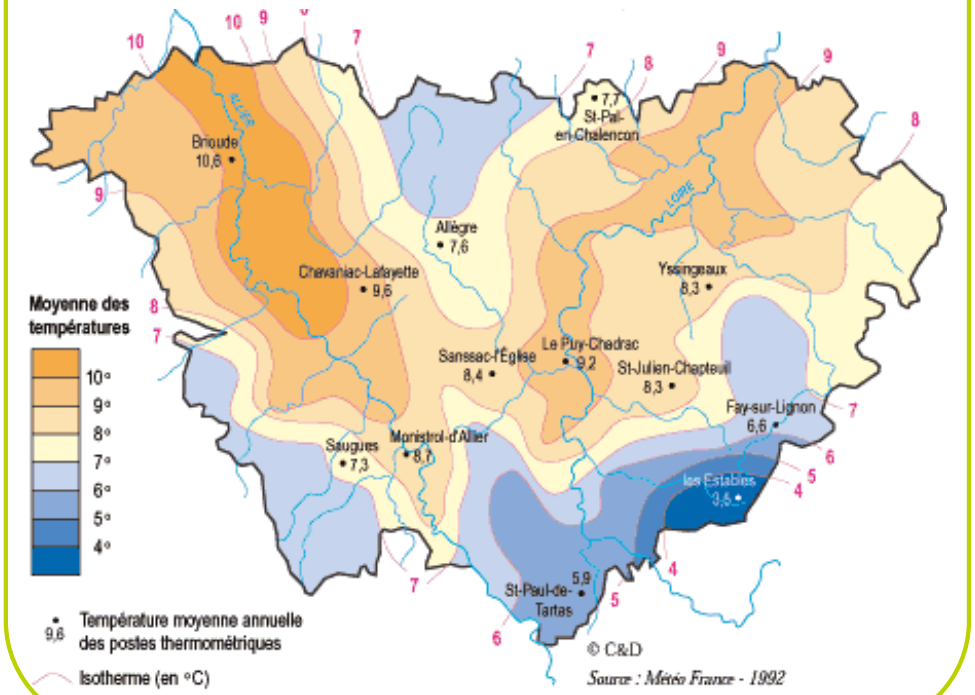

Quelques records…

Record de chaleur en février : 25° à Brioude le 27 février 1960
Record de chaleur : 40,3° à Brioude le 31 juillet 1983
Record de froid : -29,7° à Saugues le 16 janvier 1985
Record de précipitations : 237,9 mm en 24 heures à Fay sur Lignon le 20 septembre 1980
Vent maximum : 165 km/h à Chadrac le 17 novembre 1950
Chute de neige maximale : 55 cm en 1 jour à Chadrac le 30 Décembre 1970

Source : Conseil Général de la Haute-Loire

1.LE MILIEU PHYSIQUE, LE PAYSAGE, LE CADRE DE VIE

1.1.Le paysage : introduction

L'étude des paysages et des milieux environnementaux dans le cadre du SCOT a pour but d'apporter à l'échelle du territoire, une vision claire du capital paysager et naturel assurant la cohérence des politiques locales en matière d'aménagement et de développement du territoire.

L'appréciation et la mesure de l'impact de ces politiques passent par la connaissance initiale des lieux et de leurs caractéristiques, par l'identification au sein du territoire, des principales entités paysagères ainsi que des éléments structurants qui le compose.

Cette étude a été réalisée sur la base d'une étude de terrain et des études paysagères et architecturales menées au sein de la communauté de communes des Sucs, de la charte architecturale et paysagère du Velay des trois rivières et des études menées autour de l'itinéraire RN88.

Les différentes échelles du paysage :

Le volet paysager d'un SCOT n'a pas pour vocation de faire un inventaire précis et exhaustif des différentes catégories d'éléments susceptibles de « composer » le paysage (ou une catégorie de paysage). Il s'attache plutôt à comprendre son évolution, à travers une lecture synthétique de ses différentes échelles de perception. Car la notion de paysage fait largement appel à la subjectivité de ses habitants et celles et ceux qui ne font que le traverser. Les perceptions d'un paysage de la Jeune Loire peuvent être différentes selon que l'on y passe, que l'on vienne y travailler ou que l'on y habite…

Le territoire de la Jeune Loire et ses rivières pourrait se diviser en trois grandes échelles de paysage imbriquées entre elles : le « Grand Paysage », les paysages « emblématiques », et les paysages « du quotidien ».

Le paysage emblématique constitue l'échelle pertinente d'analyse du paysage dans le cadre du SCOT. En effet, elle aborde les caractéristiques physiques intrinsèques au territoire :

« Quels sont les éléments qui distinguent le territoire de la Jeune Loire des territoires voisins ? Quels sont les traits de ses paysages ?

> Les différentes échelles du paysage

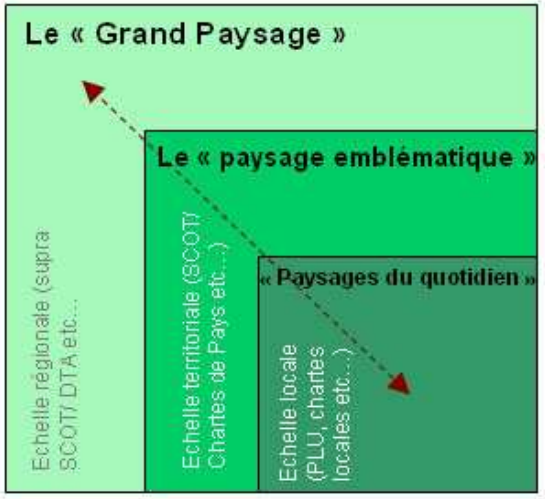

1.LE MILIEU PHYSIQUE, LE PAYSAGE, LE CADRE DE VIE

1.1.Le paysage : Les grandes unités paysagères

Le territoire du Pays de la Jeune Loire et ses rivières est caractérisé par une diversité exceptionnelle de paysages de moyenne montagne (vallées, plateaux, monts, chaînes de montagnes) dont la spécificité est due :

- aux caractéristiques morphologiques très particulières liées au passé volcanique et à l'érosion du massif central,

- à un territoire « habité », où l'homme a façonné les paysages par la forte présence d'éléments bâtis ou de vastes espaces ouverts cultivés desquels surplombent les monts du Pilat ou du Forez ou encore les Sucs.

La topographie originale et l'adaptation de l'occupation humaine au territoire défiant l'hostilité du climat hivernal par des modes de construction adaptés expliquent donc la richesse et la diversité des ambiances paysagères rencontrées.

La qualité de ces paysages est toutefois menacée aujourd'hui par de fortes dynamiques induites par la modification et l'évolution des pratiques sociales et spatiales du territoire de la Jeune Loire et ses rivières.

Parmi les principaux éléments moteurs de cette dynamique on peut noter :

- les modifications des conditions d'exploitation de l'agriculture (baisse du nombre des exploitants, abandon des terres les moins fertiles, reforestation et fermeture progressive des paysages)

- la périurbanisation et la croissance démographique ayant un impact fort sur les paysages par la dynamique induite sur la construction de logements dont l'intégration dans les paysages est parfois critiquable.

Le territoire du Pays de la Jeune Loire et ses rivières possède une multitude d'ambiances paysagères qu'il est difficile d'étudier à l'échelle d'un SCOT de manière précise.

Toutefois, on peut diviser le territoire en 6 entités distinctes, rassemblant l'ensemble des identités paysagères :

1- La vallée de la Loire
2- Le plateau de Montfaucon
3- Le Pays des Sucs
4- Le Haut Lignon
5- Les portes du Pilat
6- Le Plateau occidental du Velay / Piémont du Forez

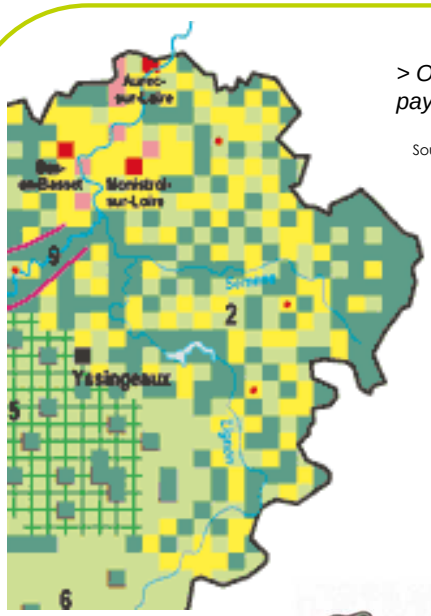

> Occupation de l'espace et ambiances paysagères

Source : Conseil Général de la Haute-Loire

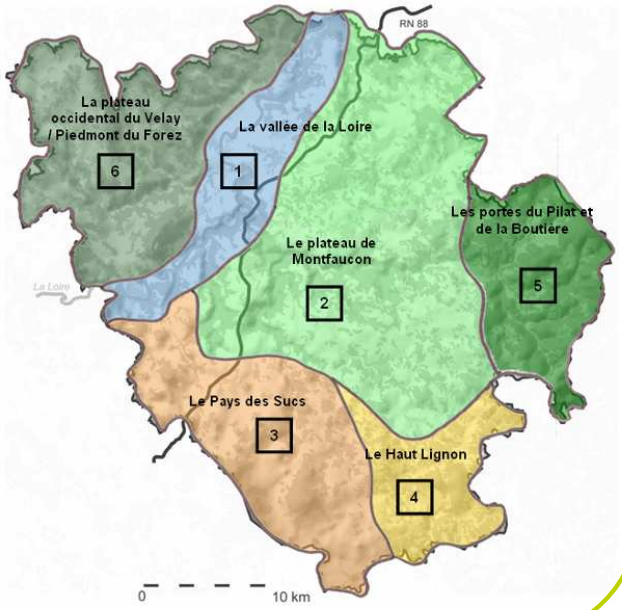

> Les grandes entités paysagères du territoire

1.LE MILIEU PHYSIQUE, LE PAYSAGE, LE CADRE DE VIE

1.1.Le paysage : Les grandes unités paysagères

1- La Vallée de la Loire

La vallée de la Loire représente une entité paysagère à part entière. Elle constitue un corridor naturel traversant le territoire d'est en ouest. La vallée de la Loire peut se diviser en deux grandes séquences paysagères du nord au sud du territoire.

Au nord du territoire, la vallée de la Loire est relativement large permettant l'accueil et le développement des activités humaines (espaces bâtis, cultures céréalières, vergers, potagers).

Plus au sud, la vallée de la Loire se rétrécie peu à peu pour former des gorges encaissées créant des paysages sauvages et exceptionnels.

> Vallée de la Loire et ses différents contextes paysagers

Principaux constats et enjeux :

La vallée de la Loire est une entité paysagère emblématique du territoire.
La topographie est relativement contraignante en de nombreux points de la vallée, expliquant la présence d'ambiances paysagères encore sauvages et préservées. Les dynamiques du paysage constatées se trouvent donc davantage dans les plaines alluviales où l'urbanisation peut se développer.

2- Plateau de Montfaucon

Le plateau de Montfaucon est un plateau granitique entaillé par les affluents de la Loire dont les vallées et gorges encaissées offrent des espaces secrets et peu accessibles (Le Lignon, le Ramel, le Semène et la Dunières).

L'image et la valeur paysagère de ce secteur tiennent énormément aux qualités du patrimoine bâti (centres anciens, patrimoine exceptionnel) qui épouse harmonieusement la topographie des secteurs traversés.

Les paysages du plateau de Montfaucon ont connu une forte évolution depuis quelques années. Cette évolution s'explique en partie par le desserrement urbain et l'attractivité du territoire pour l'habitat s'exprimant principalement sous forme de maisons individuelles.

Le plateau est également marqué par la présence d'importantes zones d'activité où les bâtiments industriels marquent fortement les paysages.

Principaux constats et enjeux :

Ce secteur est le plus densément peuplé du territoire. Le plateau ondulé entaillé par les gorges et les vallées profondes, la qualité du bâti ancien et son insertion dans le paysage garantissent une forte valeur paysagère et un cadre de vie à l'origine de l'attractivité de ce secteur.

Mais c'est aujourd'hui celui qui connaît les évolutions les plus rapides du paysage compte tenu de cette attractivité et du développement important de l'urbanisation.

Les nouveaux arrivants sont pour certains venus pour la qualité des paysages et du cadre de vie que le développement mal maîtrisé de l'habitat est aujourd'hui en train de remettre en cause.

L'un des principaux enjeux est donc d'assurer un développement harmonieux, tenant compte des spécificités du paysage.

> Le centre bourg de St Didier en Velay et à la croisé des technologies, le viaduc et le pont suspendu permettant la traversée de la vallée encaissée du Lignon

1.1.Le paysage : Les grandes unités paysagères

3- Le Pays des sucs

Le pays des sucs bénéficie d'une richesse et d'une diversité paysagère et naturelle exceptionnelle, contenue dans un espace relativement restreint.

L'omniprésence des sucs dans cette entité, intervenant comme de véritables points de repères sont à l'origine d'une identité paysagère très forte.

Fortement marqué par la présence de l'agriculture, les parcelles agricoles sont petites et bocagères, offrant par endroit des ambiances intimes et secrètes.

Le bâti vient souvent se caler aux pieds des sucs, se confondant parfois avec ces promontoires.

La traversée du territoire offre ainsi des paysages relativement diversifiés alternant entre des espaces clos, des panoramas inattendus, des sucs, des espaces bocagers et forestiers.

> Paysage ouvert des Sucs

Principaux constats et enjeux :

Ce secteur se caractérise par une topographie originale offrant de très nombreux points de vue sur de vastes espaces. Les enjeux reposent sur les modifications possibles d'occupation de l'espace :

- Développement urbain d'Yssingeaux et des espaces périphériques,
- Maintien des paysages emblématiques comme les sucs menacés par l'évolution des espaces forestiers et le développement urbain.

4- Le plateau du haut Lignon

Le haut Lignon assure la transition entre le Pays des Sucs à l'ouest et le plateau de Montfaucon au nord. Le plateau du Haut Lignon s'élève du nord au sud en direction du Massif du Mézenc.

Eloigné des grands axes de circulation, ce secteur est peu urbanisé, offrant des paysages sauvages composés de vastes espaces ouverts dédiés principalement à l'agriculture et des espaces plus accidentés où dominent les espaces boisés. La pression liée au boisement est particulièrement forte dans cette entité.

Les communes de ce secteur offrent un patrimoine bâti exceptionnel notamment lié à la présence de nombreux édifices religieux de qualité.

Les centres bourgs présentent des caractéristiques d'implantation originales dans des espaces relativement fermés, profitants des riches ambiances des rivières.

Le sentiment de confinement, lié à des paysages relativement fermés et un couvert boisé dense, semble ici davantage être un caractère d'identité qu'une perte d'identité même si le maintien d'espaces ouverts reste souhaitable.

Au-delà des centres bourgs, le territoire est marqué par une urbanisation diffuse composée de nombreux petits hameaux.

Principaux constats et enjeux :

L'originalité de cette entité paysagère repose sur :

- la présence de vastes espaces, vierges de toute urbanisation,
- un contexte urbain à forte valeur paysagère, relativement encaissé limitant les possibilités d'extension des centres bourgs.

Les principaux enjeux paysagers sont donc liés au développement de l'urbanisation risquant de se développer de manière diffuse et le développement des espaces boisés pouvant engendrer une fermeture totale des espaces restés encore ouverts.

> Paysage ouvert, depuis le lieu-dit des Fourmourettes

1.1.Le paysage : Les grandes unités paysagères

5- Plateau occidental du Velay et les piémonts du Forez

Cette entité paysagère marque une rupture avec la vallée de la Loire.

Les vallées encaissées permettent l'accès aux hauts plateaux, dont les formes, doucement ondulées, annoncent la présence proche des Monts du Forez.

Ce plateau granitique, surmonté de pins Sylvestre, est entaillé par de nombreuses vallées (vallée de la Courbières, de l'Andrable, de l'Ance…), larges en amont mais resserrées en aval.

Au sud, l'accès au haut plateau par la départementale n° 9 offre un jolie point de vue sur la montagne de la Madeleine. Du haut de ses 962 mètres, la montagne de la Madeleine est un véritable promontoire qui domine l'ensemble du plateau et de ce fait, visible depuis un large panorama. Composées d'une forêt mixte avec une part importante de feuillus, les pentes boisées de la montagne accentuent son impact dans le paysage.

L'accès aux hauts plateaux pouvant être difficile, ce secteur se trouve globalement plus excentré du reste du territoire. On note un développement urbain peu important, mais du fait de son caractère diffus peut avoir un fort impact sur les paysages.

> Silhouette du village de Tiranges

> Vue sur le plateau autour de St-Pal-de-Chalençon

Principaux constats et enjeux :

Cette transition entre la vallée de la Loire et le plateau oriental du Velay offre différents contextes paysagers :

- Des vallées encaissées, véritables pénétrantes sur le plateau;
- Des points de repère géographiques et emblématiques.

Les principaux enjeux paysagers sont liés à la gestion des espaces naturels et emblématiques ainsi qu'au développement de l'urbanisation autour des bourgs anciens.

6- Les portes du Pilat et du massif des Boutières

Cette entité correspond à la partie la plus orientale du territoire du SCOT et du département.

On assiste ici à un changement important des ambiances paysagères lié à la topographie, globalement plus accidentée, ainsi qu'à la forte présence des espaces boisés constituant par endroit près de 70% des surfaces occupées. On note notamment la présence de belles futaies de sapins aux ambiances riches (sous-bois avec fougères, myrtilles…).

La haute vallée de la Dunières, relativement large au niveau des bourgs de Dunières et Riotord se rétrécit en amont. Les affluents cheminent dans des talwegs étroits et profonds, dominés par le mont Felletin (altitude 1387 m). Les ripisylves y sont bien développées, contrastant ainsi avec le couvert forestier.

La vallée de Dunières constitue ici un véritable verrou permettant l'entrée dans le massif des Boutières et le Parc Naturel Régional du Pilat.

> Riotord et la vallée de la Dunières

Principaux constats et enjeux :

Paysage d'altitude au caractère montagnard, marqué par la prédominance des forêts de conifères.

Les principaux enjeux paysagers sont liés à la gestion du patrimoine naturel (équilibre entre les prairies et le couvert forestier) et aux dynamiques de l'urbanisation (notamment du développement de la maison individuelle sur les versants les mieux exposés)

1.2.Les éléments structurants du paysage: la forêt et les espaces boisés

Les bois et les forêts

Ripisylves

Le territoire est marqué par un réseau hydrographique relativement dense qui a formé de nombreux vallons intensément boisés. Au-delà de la diversification des paysages, ces ripisylves jouent un rôle écologique majeur au sein du territoire. En effet, elles participent à la diversité de la faune et de la flore et permettent jusqu'à présent le maintien de corridors écologiques.

Les alignements d'arbre

Dans l'ensemble, on ne retrouve guère sur le territoire du SCOT le rôle paysager des alignements d'arbres routiers qui est une des originalités françaises depuis le 18e siècle.

Le rôle de ces arbres peut être important car ils inscrivent dans le paysage des lignes fortes et continues, mais ils ne deviennent des éléments structurants que s'ils ne sont pas concurrencés par d'autres présences arborées.

Or, une organisation bocagère limite le rôle que ces alignements pourraient exercer sur le paysage même si le long des nouvelles routes, certains d'entre eux ont été plantés, mais cela reste rare.

On rencontre parfois en entrée de bourg des groupements d'arbres tels que marronniers, platanes, sorbiers ou tilleuls.

> Alignement de platanes à Araules

> Occupation du sol et part du couvert forestier

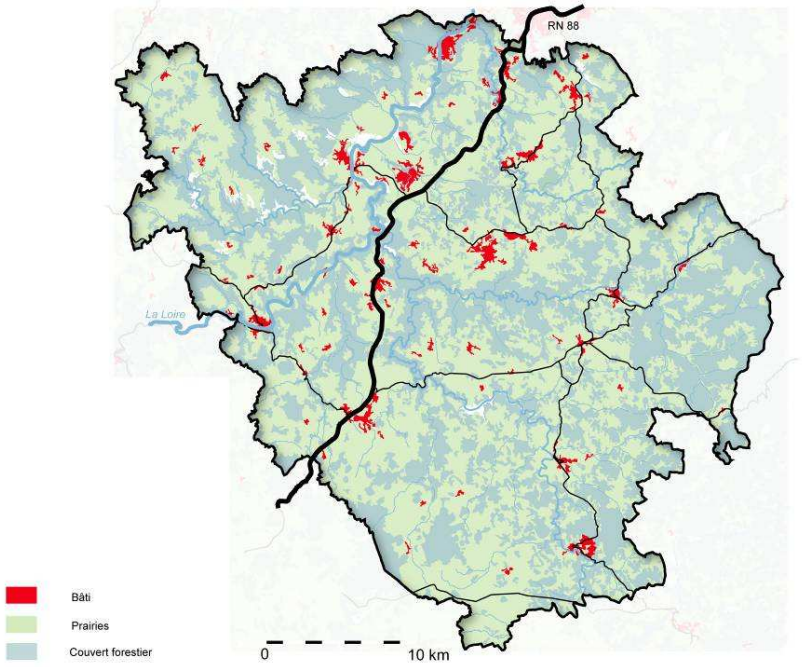

> Forêt de feuillus sur la commune de St Maurice-sur-Lignon

1.2.Les éléments structurants du paysage: la forêt et les espaces boisés

Les bois, les forêts et les dynamiques du paysage

Le territoire de la Jeune Loire et ses rivières offre une alternance entre des espaces ouverts et des espaces fermés participant à la richesse et la diversité des paysages traversés.

Les espaces ouverts sont globalement de qualité, ils offrent des vues spectaculaires sur :

- Des espaces lointains, souvent hors du territoire
- Des vues de plateaux à plateaux, d'entité à entité paysagère offrant une compréhension générale du territoire
- Les villages
- Les petits reliefs formant l'identité de chacune des entités (les sucs etc…)
- Des vues plongeantes sur les vallées en gorges etc…

La pérennisation de ces cônes de vues dépend du maintien des espaces restés encore ouverts.

On constate en effett une évolution de l'occupation du sol et du couvert végétal qui participe peu à peu à la fermeture des paysages :

- Boisements spontanés ou volontaire
- Epaississement des haies
- Construction de bâtiments sur les coteaux et les lignes de crêtes
- …

> Vue depuis la RD 18, les arbres situés sur des terrains privés aux abords de la route occultent peu à peu un magnifique cône de vue sur les Sucs

1.2.Les éléments structurants du paysage: le réseau hydrographique, vallées et vallons

L'eau est sans aucun doute l'élément le plus structurant du territoire et des paysages puisqu'elle a fortement participé à son organisation. Elle joue des rôles multiples (tourisme, identité, ressource, écosystème, qualité du cadre de vie) et participe à l'attractivité du territoire.

Des parties de ce réseau hydrographique peuvent être permanents ou épisodiques.

A l'ouest du territoire, les cours d'eau sont nombreux, mais, compte tenu du relief escarpé, prennent l'allure de ruisseaux enfoncés dans de profonds talwegs.

A l'est, le réseau hydrographique est plus hiérarchisé formant, des rivières qui empruntent des vallées et des gorges très distinctes dans le paysage.

Le réseau hydrographique du territoire distingue :

- Les **cours d'eau « naturels »**, dont les rives accueillent souvent une végétation luxuriante typique des milieux humides, les ripisylves (saules, trembles, aulnes). Ces milieux sont fragiles et leurs biodiversités dépendent de la qualité des eaux.
Les fortes précipitations peuvent entraîner des inondations expliquant la faible présence d'habitation à proximité de ce type de cours d'eau.

- **Les tronçons de cours d'eau « artificialisés »** dont les berges ont été aménagées afin de protéger les zones urbanisées des inondations ou dont le débit est partiellement détourné à des fins économiques (hydro-électricité).

> Vallée du Lignon à proximité de Grazac

> Réseau hydrographique du territoire

1.2.Les éléments structurants du paysage: le réseau hydrographique, vallées et vallons

Les vallées, les vallons et les gorges

Les vallées et les vallons sont très présents sur le territoire.

Véritables éléments structurants, ils participent à la diversité et l'originalité des paysages traversés. On distingue la vallée et les gorges de la Loire et ses pénétrantes sur le plateau occidental du Velay de la vallée et des gorges de la Semène, de la Dunières et du Lignon.

> Vallée encaissée à proximité de Beaux

> La Loire, au niveau de Retournac

> Vallées, vallons et continuités paysagères

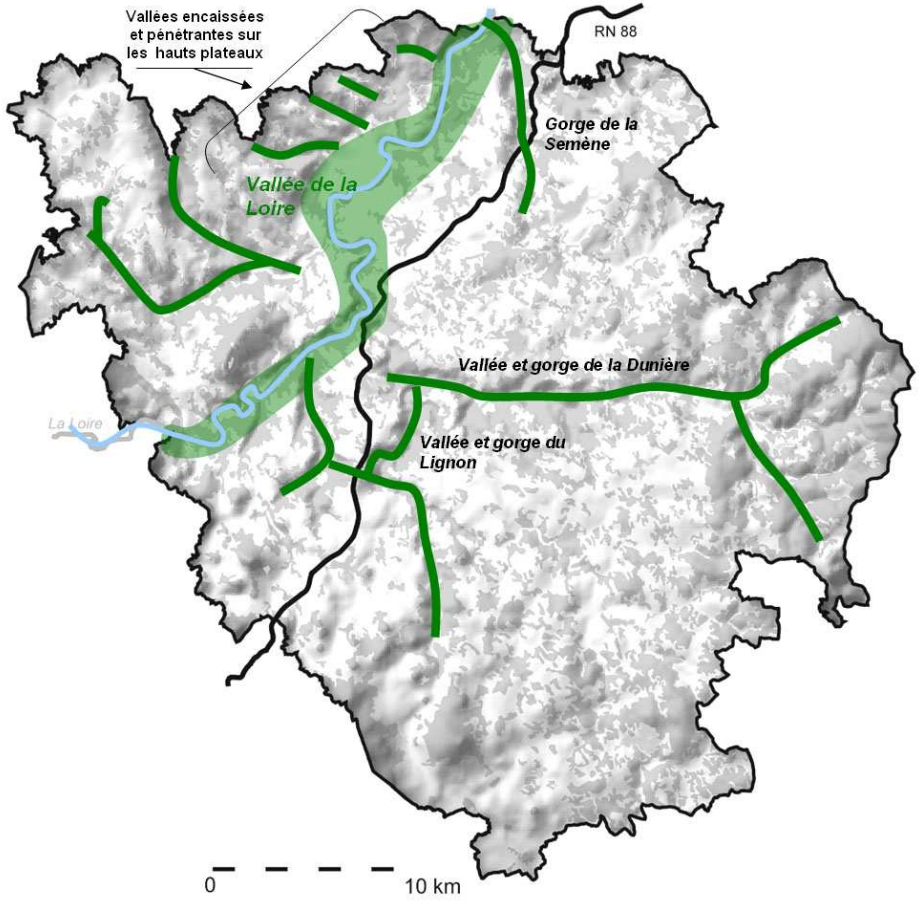

1.2.Les éléments structurants du paysage: les espaces bâtis

La « structure urbaine » du territoire de la Jeune Loire est tout à fait spécifique et s'oppose au schéma « standard » habituellement en place sur l'essentiel de notre territoire national.

La douzaine de bourgs et villes identifiés s'échelonnent entre 2000 et 8000 habitants. À l'intérieur de cette palette urbaine se détachent cinq à six bourgs de taille plus conséquente qui structurent le territoire. Il y a donc un double système avec d'une part sept à huit bourgs animateurs d'un milieu rural omniprésent et cinq à six autres petites villes dont le rôle est d'une part de structurer cet espace mais aussi d'apporter les pôles d'attractivité majeure internes au territoire.

Globalement les contraintes topographiques sont importantes et permettent de comprendre certaines des caractéristiques de l'urbanisme de ces bourgs et villes.

De manière générale le relief, relativement tourmenté, a conduit une production urbaine s'étalant en doigt de gant le long des axes de communication et en s'adaptant aux courbes le niveau.

Les communes ont dans un premier temps colonisé des fonds de vallée ou bien encore des collines d'accès facile, puis se sont progressivement étendues vers des espaces plus escarpés et plus difficiles d'accès.

Les noyaux historiques de forme pas toujours aboutie du fait de cette topographie sont de taille relativement réduite, complétés assez systématiquement par des extensions faubouriennes le long des axes de communication déjà évoqués.

Dans un contexte de pression urbaine importante, ce type d'occupation du sol relativement diffus peut avoir un impact fort sur le paysage et la structure urbaine du territoire.

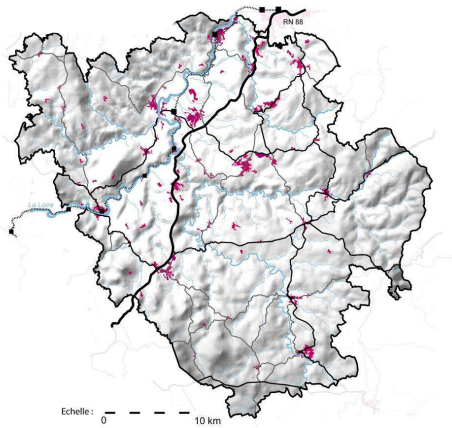

> Les espaces bâtis

Légende :
- Tâche urbaine
- Gare ferroviaire
- Réseau ferré
- Axes routiers principaux
- Hydrographie principale

3 contextes urbains…

Toutes les communes du territoire du SCOT sont organisées autour d'un centre ancien composé d'un tissu bâti traditionnel généralement d'origine rural.

La plupart de ces « cœurs de village » continuent d'avoir une fonction de centre bourg. En effet, ils accueillent généralement les équipements administratifs (mairie, poste, écoles primaires etc...) des petits commerces et des services.

Historiquement, la forme et les lieux d'implantation des villages résultent de l'adaptation à deux facteurs principaux : la contrainte des reliefs et la desserte par les voies de communication.

Le tissu urbain s'organise le plus souvent autour d'un ou plusieurs éléments majeurs tels que l'église ou la mairie ou encore d'un ou des axes de communication importants.

Le tissu urbain est caractérisé par une structure quadrillée où les voies de circulation dessinent une trame composée d'îlots à l'intérieur desquels les constructions ont été implantées.

> Le village hameau

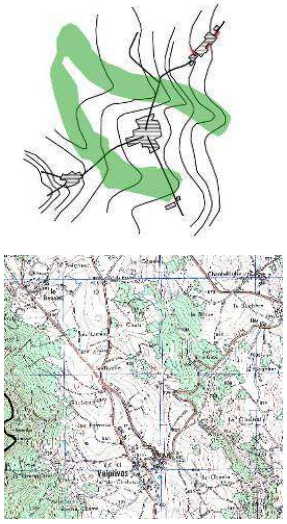

> Le village carrefour

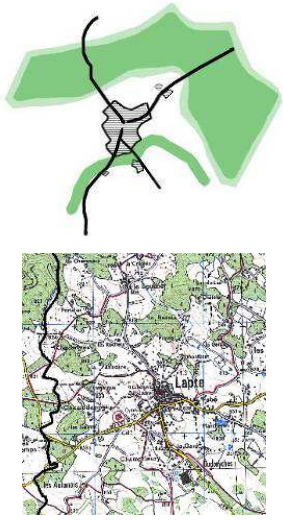

> Le village rue

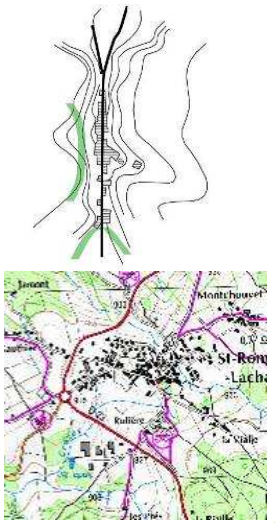

1.2.Les éléments structurants du paysage: l'architecture traditionnelle

Le bâti est un élément fort de l'identité du territoire.

L'architecture traditionnelle du territoire présente des types différents avec certaines constantes, même si l'on constate quelques variations au niveau de la taille, des volumes, des pentes, des formes de toit…

Le bâti traditionnel est le plus souvent issu d'une architecture vernaculaire qui s'adapte à son contexte environnemental, s'intégrant subtilement dans le paysage.

En fonction des contextes d'implantation (extension d'un village, renouvellement urbain en centre urbain, espace sensible du point de vue paysager…) la prise en compte des caractéristiques de l'architecture traditionnelle favorise l'intégration des nouvelles constructions dans leur environnement.

On retrouve ainsi des similitudes entre la carte géologique et les matériaux utilisés dans les constructions, dont les façades sont essentiellement constituées de roches granitiques présentes localement.

L'emploi et la mise en œuvre de matériaux traditionnels nécessitent cependant un savoir-faire et représentent souvent un coût plus élevé.

> Quelques exemples de l'architecture traditionnelle locale

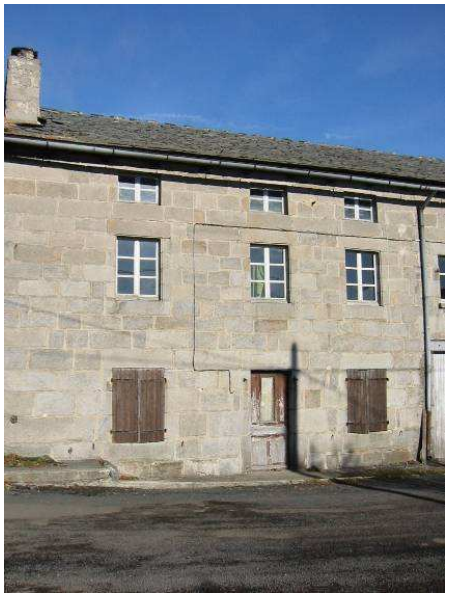

1.2.Les éléments structurants du paysage: le patrimoine bâti

Le patrimoine bâti est d'une grande variété sur le territoire.

On peut identifier quatre types de patrimoine bâti sur le territoire : le patrimoine exceptionnel, le patrimoine classé, le « petit patrimoine » et le patrimoine industriel

Le patrimoine exceptionnel

De par la richesse du passé historique, de nombreux secteurs du territoire possèdent un patrimoine bâti exceptionnel qui marque fortement l'identité du territoire du Pays. Ils constituent l'un des arguments touristiques majeur de celui-ci.

Le patrimoine classé

La loi du 31 décembre 1913 protège "les immeubles dont la construction présente du point de vue de l'histoire ou de l'art un intérêt public", ceux-ci peuvent être protégés en partie ou dans leur totalité. Les critères qui président à la protection peuvent être d'ordre archéologique, architectural, historique, ethnologique.

En outre, la loi de 1913 modifiée par la loi du 25 février 1943 a prévu la création d'un périmètre de protection de 500 mètres autour de tout monument historique, la loi du 21 juillet 1962 prévoit qu'à titre exceptionnel ce périmètre peut être étendu à plus de 500 mètres.

La protection au titre des monuments historiques, en application de la loi du 31 décembre 1913, recouvre deux mesures juridiques : le classement parmi les Monuments Historiques et l'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

Le classement (CLMH) concerne des édifices d'intérêt public, l'inscription (ISMH), s'adresse aux édifices dont l'intérêt n'est pas suffisant pour justifier le classement. Le classement fait l'objet d'un arrêté ministériel après avis de la commission supérieure.

L'inscription fait l'objet d'un arrêté préfectoral après avis de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS).

Le patrimoine classé correspond principalement aux églises présentes dans le tissu urbain ancien des villes et villages. Reconnu en tant que servitude d'urbanisme, sa destruction n'est pas possible. Seul des défauts d'entretien peuvent remettre en cause la pérennité des bâtiments.

> Localisation du patrimoine classé monument historique

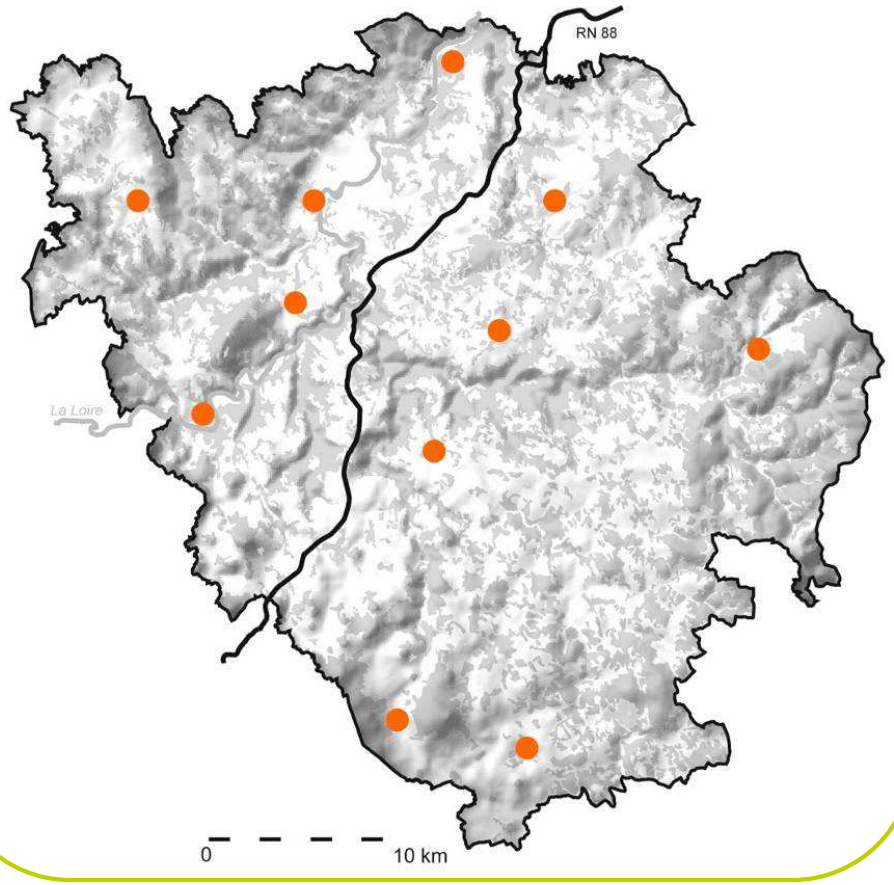

1.2.Les éléments structurants du paysage: le patrimoine bâti

Le « petit patrimoine »

Le petit patrimoine s'exprime de manière très diverse sur le territoire mais sont des éléments importants du patrimoine bâti du Pays de la Jeune Loire (mur de pierre, maison de maître, lavoir, patrimoine industriel, …).

Il représente le plus souvent l'un des éléments structurants du micro paysage et participe à la qualité et à l'ambiance des paysages traversés. Il ne bénéficie en général pas de protection assurant sa pérennité.

Les toitures en Lauzes par exemple, très présentes sur le territoire en dessous d'une ligne passant d'Yssingeaux à Tence, nécessitent de trouver une unité dans la perception d'ensemble des toitures pour ne pas compromettre, à terme, la présence de cet élément identitaire.

> Quelques exemples du « petit patrimoine »

Les espaces publics

On retrouve une multitude de contextes urbains au sein du territoire entre les différents bourgs, villages et hameaux. La présence et le traitement des espaces publics participent intégralement à la qualité des paysages urbains rencontrés.

On note d'importants contrastes suivant les situations dans le traitement des espaces publics valorisant ou dévalorisant les espaces traversés.

> Un traitement des espaces publics contrasté

1.2.Les éléments structurants du paysage: les espaces urbains et leur développement

Les conséquences sont aussi importantes sur les paysages

Homogénéité des formes urbaines et des modes d'urbanisation, banalisation des paysages, création de « non lieu » sans identité remarquable, pauvreté de l'architecture et des matériaux utilisés, absence de réflexion globale dans les projets d'urbanisation....

> L'impact visuel de l'urbanisation nouvelle en périphérie des villes et villages...

La construction de l'ensemble des logements nouveaux sur le territoire ne peut évidemment pas être envisagée comme des copies conformes des bâtiments traditionnels présents dans les centres anciens.

Le recours mal maîtrisé aux techniques et matériaux du bâti traditionnel renvoie souvent à une vision caricaturale des paysages traversés, avec des conséquences parfois plus dommageables.

L'architecture contemporaine doit aussi trouver sa place dans les paysages dans la mesure où les constructions respectent leur environnement.

La difficulté est de trouver le bon équilibre entre des réglementations trop restrictives conduisant à une uniformisation des modèles architecturaux, à une réglementation, plus souple, comportant le risque de certaines dérives apparaissant par la suite comme des verrues dans le paysage.

> Quelques exemples de constructions contemporaines utilisant le bois

1.2.Les éléments structurants du paysage: les entrées de ville

Des entrées de ville et de village contrastées

Les espaces urbains et la dynamique de l'urbanisation amènent naturellement à l'analyse de la problématique des entrées de ville. Outre l'aspect règlementaire prévu dans le code de l'urbanisme par son article L.111-1-4 qui définit les conditions d'implantation des constructions aux abords des voies à grande circulation, il s'agit d'appréhender les atouts et faiblesses des tendances de développement observés aujourd'hui en termes de valorisation des espaces du territoire de la Jeune Loire et ses rivières.

Le traitement des entrées de ville est relativement contrasté sur le territoire en fonction de la localisation de la commune et de l'importance du trafic routier.

Ces entrées de ville participent pourtant à l'image de la commune, à son attractivité et à la qualité du cadre de vie des utilisateurs qui pratiquent cet espace.

On peut distinguer les entrées de ville des communes à dominante rurale, des entrées de ville des espaces agglomérés qui jouissent de traitements contrastés.

> Photos prises sur le territoire

> Photos prises sur d'autres territoires

1.2.Les éléments structurants du paysage: les infrastructures de transport

Une grande partie des centres-bourgs a connu un développement important de leurs espaces périphériques, parallèlement à l'accroissement de la population et de la mobilité des personnes.

Les espaces périphériques ont ainsi accueilli un développement urbain consommateur d'espace qui ne pouvait matériellement pas se réaliser à l'intérieur des centre anciens. La plupart des principaux pôles urbains possèdent aujourd'hui des entrées de ville similaires dont les principaux axes sont bordés d'ensembles de bâtiments collectifs ou d'importantes enseignes commerciales. Certaines communes ont néanmoins tenté d'atténuer l'impact négatif de leurs entrées de villes par le traitement paysager des principaux axes et de leurs abords.

Le desserrement des principaux pôles urbains a entraîné une urbanisation importante sous forme d'habitat individuel des communes et hameaux à dominante rurale qui s'est réalisée autour des centres anciens. La question de la limite et les liens pouvant exister entre les espaces bâtis et agricoles n'a souvent pas été abordée, ne facilitant pas l'intégration des nouvelles constructions dans le paysage. La problématique des entrées de villes est récurrente à l'ensemble des villes, bourgs et villages du territoire.

On peut toutefois distinguer des secteurs plus sensibles, compte tenu des dynamiques urbaines, de la fréquentation des axes routiers et des perspectives de développement urbain susceptibles d'intervenir dans la vie du SCOT.

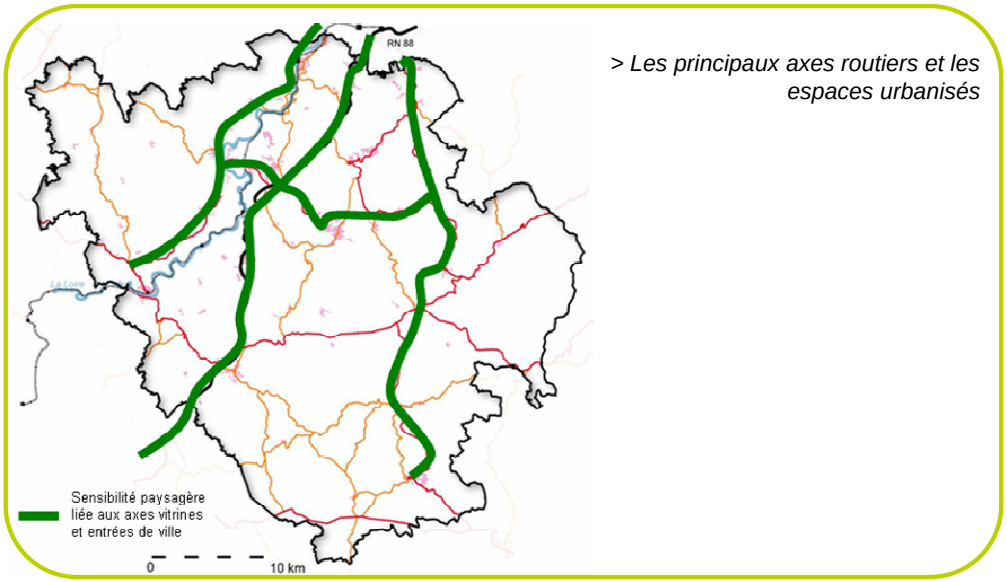

> Les principaux axes routiers et les espaces urbanisés

Les infrastructures de transport

Le territoire accueille également un ensemble d'infrastructures de communication (routes, autoroutes, voies SNCF, lignes à haute tension) qui structurent le paysage.

Parfois peu intégrées, ces infrastructures ont dans l'ensemble un impact fort sur le paysage.

Mais elles se placent aussi comme de véritables « axes vitrines » du territoire, offrant des points de vue exceptionnels. La qualité des espaces traversés influencent donc les perceptions que l'on a du territoire et participe ainsi à son attractivité et à la qualité du cadre de vie.

> L'impact et les perceptions des paysages depuis les infrastructures de transport

1.2.Les éléments structurants du paysage: les infrastructures de transport

Les chemins de randonnée

Grâce à ces nombreux espaces naturels et agricoles, le territoire possède de nombreux chemins pédestres ou de randonnée permettant de découvrir le territoire de manière douce. Ces chemins et sentiers servent également de lieux de loisirs et de détente pour les populations riveraines.

Parmi eux, on distingue les chemins de grande randonnée traversant le territoire (GR) des multiples chemins ruraux qui divisent et desservent les parcelles agricoles. Lorsque la continuité est assurée, ces derniers servent également de lieux de promenade.

> Les sentiers de grande randonnée

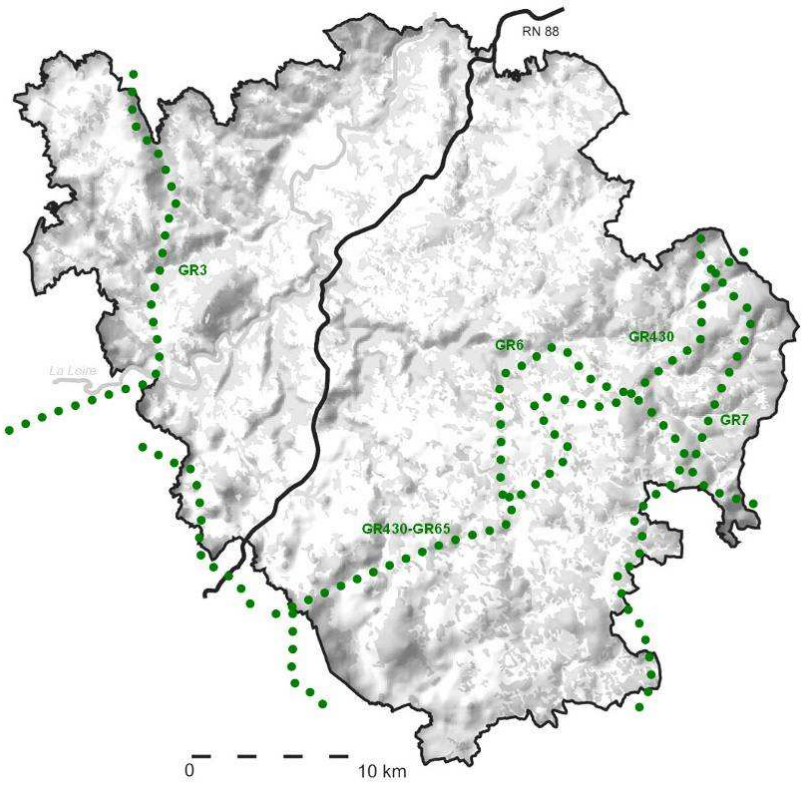

Les bâtiments agricoles, les zones d'activités et leur intégration paysagère

Le territoire comporte de nombreuses zones d'activités situées le plus souvent aux entrées des villes et des villages, le long des axes « vitrines » à grande circulation.

La réussite de l'intégration paysagère se mesure en fonction du traitement des volumes, du choix des matériaux, de la pente et des abords de la construction.

Ces bâtiments occupent une place non négligeable au sein du territoire, et ont un fort impact sur le paysage compte tenu des volumes, souvent importants.

Globalement, le traitement de ces zones d'activités est rarement qualitatif, elles constituent des points de rupture dans le paysage, ne contribuant pas à sa valorisation (banalisation des entrées de ville, friches industrielles...)

> Des traitements paysagers contrastés des abords des bâtiments agricoles, artisanaux et industriels

1.LE MILIEU PHYSIQUE, LE PAYSAGE, LE CADRE DE VIE

1.3.Constats et enjeux

Constats :

➢ Des paysages diversifiés et de qualité s'expliquant par :

- un substrat géologique et une topographie originale qui a permis l'existence d'une multitude d'unités paysagères à forte identité
- une alternance de paysages fermés et ouverts
- une multitude d'éléments structurants (vallons, vallées, alignements d'arbres etc…)

➢ Un patrimoine bâti exceptionnel caractérisé par :

- des typologies d'implantation du bâti s'insérant dans des contextes environnementaux variés
- une architecture vernaculaire de qualité
- une multitude d'éléments du petit patrimoine

➢ Une dynamique de l'occupation du sol menaçant peu à peu l'équilibre des différentes composantes du paysages :

- un développement urbain important et peu qualitatif qui crée de nombreux points de rupture dans le paysage (banalisation des paysages etc…)
- une dynamique forestière considérable ayant pour principal effet une fermeture progressive de nombreux paysages et une perte de leur diversité

Principaux enjeux et menaces :

➢ un territoire aujourd'hui attractif dont la qualité du cadre de vie et la diversité des paysages jouent un rôle fondamental

➢ des menaces importantes liées au développement mal maîtrisé de l'habitat et des zones d'activités

➢ une dynamique forestière qui semble aujourd'hui peu maîtrisable malgré des initiatives locales (plans de boisement etc…)

2.LES RESSOURCES NATURELLES ET LEUR GESTION

2.1.Une diversité des milieux : les inventaires

Les ZNIEFF

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) se définit par l'identification scientifique d'un secteur du territoire national particulièrement intéressant sur le plan de l'écologie. Ces zones ont pour but de repérer de manière « objective et exhaustive » les espaces naturels exceptionnels ou représentatifs, afin d'en permettre la conservation et la présentation au public au même titre que les éléments du patrimoine culturel et historique.

Les ZNIEFF n'ont aucune conséquence réglementaire, mais elles sont un outil d'information permettant une meilleure gestion de ces espaces. Le Ministère de l'Environnement précise que « l'absence de prise en compte d'une ZNIEFF relève d'une erreur manifeste de l'appréciation dans l'établissement de l'état initial de l'environnement » (circulaire n°91-71 du 14 mai 1991).

Il existe :

- des **ZNIEFF de type 1**, qui correspondent à des secteurs d'un intérêt biologique remarquable, souvent mais pas exclusivement sur de petites superficies: sur le territoire, il s'agit de plusieurs zones de prairies humides ou tourbeuses, des gorges du Lignon et du Ramel, de la forêt du Meygal au sud et celle du Grand Felletin à l'est.

- des **ZNIEFF de type 2**, en général plus vastes que le type 1, qui correspondent à de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes: il s'agit de la haute vallée de la Loire qui se poursuit vers l'amont hors du territoire, du Massif du Mézenc au sud.

- des **ZNIEFF géologiques** (dites de type 3), qui correspondent à des secteurs d'intérêt géologique remarquables,

- des **ZNIEFF marines**, qui correspondent à des secteurs marins d'intérêt biologique remarquables.

Ainsi, les espaces remarquables identifiés du territoire sont fortement liés à des écosystèmes centrés sur la dominante Eau ou sur la dominante Forêt.

> Inventaires du patrimoine naturel remarquable

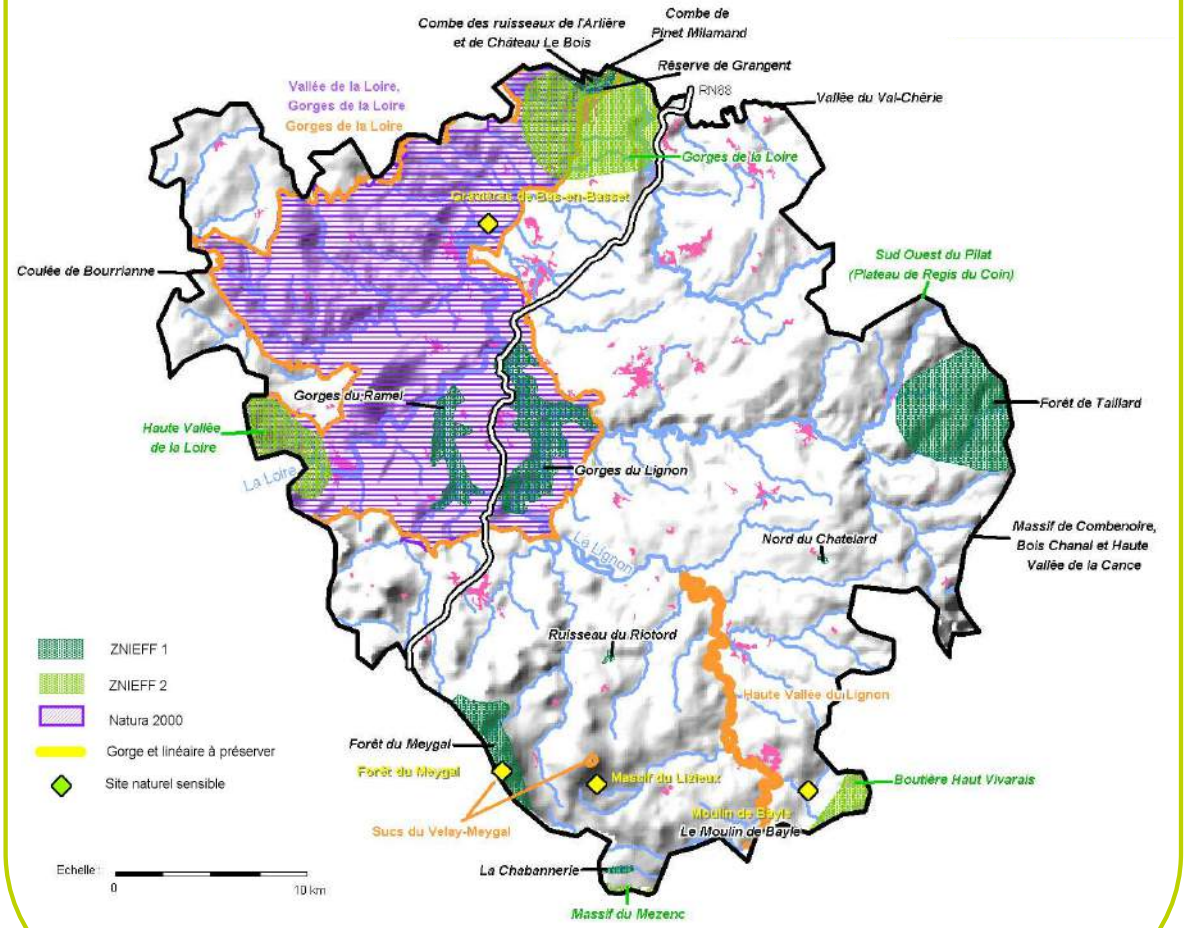

2.LES RESSOURCES NATURELLES ET LEUR GESTION

2.1.Une diversité des milieux : les inventaires

Textes applicables

Le programme Z.N.I.E.F.F. a été initié par le ministère de l'Environnement en 1982; il a pour objectif de se doter d'un outil de connaissance des milieux naturels français. Aucune réglementation opposable aux tiers. Circulaire n° 91-71 du 14 mai 1991 du ministre de 1'environnement. Article 23 de la loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques (J.O. 9 janvier 1993).

Champ d'application

L'ensemble du territoire national, métropole et départements d'outre-mer.

Objectifs

Connaissance permanente aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacées.

-2 types de zones sont définis:

Zones de type I: secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable.

Zones de type II: grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.
Établir une base de connaissance, accessible à tous et consultable avant tout projet, afin d'améliorer la prise en compte de l'espace naturel et d'éviter autant que possible que certains enjeux d'environnement ne soient révélés trop tardivement.
Permettre une meilleure prévision des incidences des aménagements et des nécessités de protection de certains espaces fragiles.

Procédure d'élaboration du fichier

L'inventaire Z.N.I.E.F.F. est réalisé à l'échelle régionale par des spécialistes dont le travail est validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) nommé par le préfet de région. Les données sont ensuite transmises au Muséum national d'histoire naturelle pour évaluation et intégration au fichier national informatisé.

Cet inventaire est permanent: une actualisation régulière du fichier est programmée pour inclure de nouvelles zones décrites, exclure des secteurs qui ne présenteraient plus d'intérêt et affiner, le cas échéant, les délimitations de certaines zones.
Dans chaque région, le fichier régional est disponible à la DIREN.

Effet de la prise en compte

La prise en compte d'une zone dans le fichier Z.N.I.E.F.F. ne lui confère aucune protection réglementaire.
La circulaire du 10 octobre 1989 concernant la préservation de certains espaces et milieux littoraux recommande la prise en compte des Z.N.I.E.F.F. de type I pour la définition des milieux qui doivent être protégés (voir Loi littoral fiche n° 8). Dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme (PLU., SCOT), l'inventaire Z.N.I.E.F.F. fournit une base essentielle pour localiser les espaces naturels (zones ND, ...). La loi du 8 janvier 1993 impose aux préfets de communiquer les éléments d'information utiles relatifs aux Z.N.I.E.F.F. à toute commune prescrivant l'élaboration ou la révision de son plan d'occupation des sols.

Une jurisprudence maintenant étoffée rappelle que l'existence d'une Z.N.I.E.F.F. n'est pas en elle-même de nature à interdire tout aménagement. En revanche, la présence d'une Z.N.I.E.F.F. est un élément révélateur d'un intérêt biologique et, par conséquent, peut constituer un indice pour le juge lorsqu'il doit apprécier la légalité d'un acte administratif au regard des dispositions législatives et réglementaires protectrices des espaces naturels. Il arrive donc que le juge sanctionne des autorisations d'ouverture de carrière, de défrichement, de classement en zone à urbaniser portant sur des espaces répertoriés Z.N.I.E.F.F.(par exemple, C.E. 8 juillet 1992, Société anonyme La Forêt; CAA Bordeaux, 3 juillet 1996, Comité de défense de Vingrau, Commune de Vingrau) comme il arrive aussi qu'il estime que la prétendue atteinte à une Z.N.I.E.F.F. ne révèle en fait aucune atteinte à un espace méritant d'être sauvegardé (par exemple, C.E. 27 janvier 1995, Association Ile de France, Environnement).

Source :" La gestion et la protection de l'espace naturel en 36 fiches " CREN-GIP-ATEN 1998 - MATE

2.LES RESSOURCES NATURELLES ET LEUR GESTION

2.1.Une diversité des milieux : les inventaires

Le Réseau Natura 2000

La dégradation de la biodiversité est aujourd'hui devenue une préoccupation importante. En effet, la détérioration des milieux naturels entraîne la disparition à court et moyen terme de nombreuses espèces et des potentiels que recèlent leurs habitats. Cette réduction de la biodiversité est due à 3 facteurs principaux: la destruction et la fragmentation des habitats, l'introduction d'espèces étrangères et/ou invasives, la surexploitation d'espèces et de milieux.

Afin de préserver les espèces animales ou végétales rares, menacées ou en voie d'extinction, ainsi que leurs habitats, le réseau Natura 2000 a été mis en place. Il s'agit d'un réseau écologique européen destiné à préserver la biodiversité. Ce réseau sera constitué à terme :

- des Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la directive « oiseaux »
- des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la directive « Habitats »

Ces deux zones sont à priori indépendantes et font l'objet de procédures de désignation spécifiques. Les projets de périmètres de ZSC et de ZPS sont soumis par les préfets aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Dans le cadre des ZPS : la responsabilité de désignation relève de l'Etat membre. Le ou les préfets transmettent les projets de ZPS au ministre chargé de l'environnement qui prend un arrêté désignant les ZPS.

Dans le cadre des ZSC : la responsabilité de désignation est partagée entre l'Etat et l'Europe. Le ou les préfets transmettent le projet de désignation de ZSC au ministre chargé de l'environnement qui le notifie à la commission Européenne. Une fois la zone ainsi proposée, elle est inscrite par la Commission Européenne sur la liste des Sites d'Importance Communautaire (SIC), le ministre chargé de l'environnement prend un arrêté désignant la zone comme ZSC.

Afin de mettre en place une gestion durable de ces espaces naturels, la France a décidé de réaliser des documents d'objectifs (DOCOB) qui déterminent les modalités de gestion précisément adaptées à chaque site. Ces documents d'objectifs sont élaborés dans le cadre d'une large concertation avec tous les partenaires locaux concernés.

Des actions sont proposées localement (contrats de gestion entre les propriétaires et l'Etat), sur la base du volontariat, pour assurer le maintien ou le rétablissement des habitats ayant justifié la désignation de chaque zone dans un état de conservation favorable.

Les objectifs : Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen destiné à préserver la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités locales. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.

Natura 2000 ne doit pas être considéré comme une fin mais un outils à disposition des élus pour assurer conjointement la gestion durable des ressources naturelles et le développement des activités économiques des territoires dont ils ont la charge.

Le territoire comprend plusieurs sites de ce réseau : Sucs du Velay-Meygal, Haute vallée du Lignon, gorges de la Loire. Là aussi, les points d'intérêt sont très liés à des habitats et espèces dépendantes du milieux aquatique forestier mais aussi à leurs capacités d'accueil de l'avifaune et à leur rôle de connexion biologique

> Présentation du site Natura 2000 de la vallée du Haut Lignon

Haute vallée du Lignon

N° SITE : FR8301088

Présentation du site

Le Lignon est un affluent de la Loire situé dans l'est du département de la Haute-Loire.
Le site se trouve dans la partie haute de la rivière dans une portion de gorges et de vallées profondes où il couvre 255,5 ha tout le long de la rivière. L'intérêt principal de ce secteur vient du fait qu'il abrite deux espèces remarquables : la moule perlière et le castor d'Europe. La population de castors qui est installée sur le haut Lignon est très isolée puisqu'elle était la seule de la Haute-Loire jusqu'à une époque très récente avant l'arrivée de cet animal sur l'Allier.
Son origine est encore inconnue.

Arbre taillé par le castor.

HABITATS ET ESPÈCES

- Habitats naturels d'intérêt communautaire
  - Mégaphorbiaies eutrophes 6430
- Espèces animales d'intérêt communautaire
  - Castor
  - Moule perlière

Le haut Lignon.

Communes concernées

Nom de la commune	Superficie (ha)
Chambon-sur-Lignon (Le)	98
Chenerailles	17
Mazet-St-Voy (Le)	17
Tence	123
Vastres (Las)	0,50
Superficie totale	255,50

La recherche des moules perlières.

OBJECTIFS ET STRATÉGIES

La sauvegarde de la moule perlière passe par le maintien de la meilleure qualité possible de l'eau. Celle-ci peut vivre 100 ans et plus, mais elle disparaît à la moindre pollution. Le castor a besoin d'une végétation arborescente sur les berges pour sa nourriture et plus rarement pour construire ses huttes comme on peut en voir sur le Lignon. Il faut éviter les recalibrages et les enrochements des berges dans lesquelles il creuse son terrier.

2.LES RESSOURCES NATURELLES ET LEUR GESTION

2.1.Une diversité des milieux : les inventaires

Portée juridique

Tout programme ou projet de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative située à l'intérieur d'un site natura 2000 et susceptible d'affecter le site de façon notable doit faire l'objet d'une évaluation appropriée des incidences au regard des objectifs de conservation. Cette évaluation analysera les effets notables et les mesures visant à réduire ou supprimer ces effets. Elle débouchera sur un avis d'une autorité compétente en matière d'environnement qui pourra conduire à l'annulation du projet.

Ces dispositions s'appliquent à tout site Natura 2000 à partir de sa date de désignation par arrêté ministériel. La désignation des ZPS est effectuée au cas par cas. En revanche, concernant les ZSC, l'ensemble de ces périmètres fera l'objet d'une désignation simultanée à la fin de l'évaluation par la commission de la cohérence de l'ensemble du réseau. Si l'évaluation des incidences n'est pas obligatoire juridiquement parlant tant que le réseau n'est pas constitué, il est cependant conseillé de la réaliser à titre de précaution d'une part, mais également au regard du diagnostic environnemental imposé par la loi SRU traduit dans l'article L.123-1 du code de l'urbanisme.

Prise en compte de Natura 2000 dans la planification et les documents d'urbanisme

L'article 6 de la directive « Habitats » précise que « les Etats membres prennent les mesures appropriées pour éviter, dans les ZSC, la détérioration des habitats naturels et des habitats d'espèces ainsi que les perturbations touchant les espèces pour lesquelles les zones ont été désignées, pour autant que ces perturbations soient susceptibles d'avoir un effet significatif eu égard aux objectifs de la présente directive ».

Les textes d'application n'ont pas prévu d'étude d'incidences pour les documents d'urbanisme. Cependant, la programmation de zones d'urbanisation, d'équipements et/ou d'aménagements induits à terme des travaux qui, eux, peuvent être soumis à l'étude d'incidences. Il convient donc d'anticiper par quelques vérifications la faisabilité de tels projets au regard de leurs impacts sur le réseau Natura 2000 afin de ne pas planifier des aménagements à terme difficilement réalisables suite à des incidences irréversibles pour le maintien des habitats identifiés.

Espaces naturels sensibles

Le Conseil Général de Haute-Loire intervient sur certains sites remarquables en vue de les mettre en valeur et de les aménager, le cas échéant, pour l'accès au public. Parmi eux : les gravières de Bas-en-Basset, le massif du LISIEUX, le site du moulin de BAYLE, la forêt du MEYGAL.

Textes applicables

- Directive n° 79/409/CEE du Conseil Européen du 6 avril 1979, dite directive « oiseaux », relative à la conservation des oiseaux sauvages.
- Directive n°92/43/CEE du Conseil européen du 21 mai 1992, dite directive « Habitats », relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage
- Code de l'environnement : articles L.411-1 à L.414-7 et R.214-15 à R.214-39
- Arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des types d'habitats naturels et d'espèces de faune et de flore pouvant justifier la désignation des ZSC.
- Circulaire du 5 octobre 2004 relative à l'évaluation des incidences des programmes et projets au titre de Natura 2000.

Arrêté préfectoral de biotope

Certains sites remarquables méritent une attention particulière. Parmi eux, celui des anciennes gravières à Bas-en-Basset (île de la garenne), étangs d'une grande richesse écologique et à forte potentialité touristique mais dont l'entretien est rendu nécessaire suite à diverses crues.

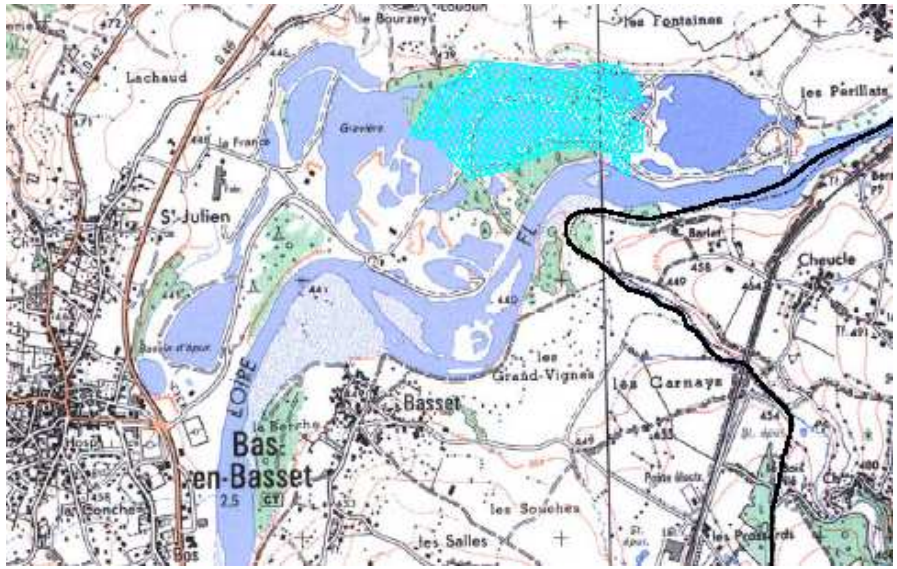

2.LES RESSOURCES NATURELLES ET LEUR GESTION

2.1.Une diversité des milieux : les inventaires

Les ZICO *(Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux)*

La directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 dite "directive Oiseaux" vise à assurer une protection de toutes les espèces d'Oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire Européen.

Elle impose aux États membres l'interdiction de les tuer ou de les capturer intentionnellement, de détruire ou d'endommager leurs nids, de ramasser leurs œufs dans la nature, de les perturber intentionnellement ou les détenir (exception faite des espèces dont la chasse est autorisée).

Chaque pays de l'Union Européenne a charge d'inventorier sur son territoire les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux et d'y assurer la surveillance et le suivi des espèces.

En France, l'inventaire des ZICO a été conduit en 1990/1991 par la Ligue pour la Protection des Oiseaux et le service du Patrimoine Naturel du Muséum National d'Histoire Naturelle pour le compte du ministère de l'Environnement.

L'annexe I de la directive Oiseaux énumère les espèces les plus menacées de la Communauté ; elles doivent donc faire l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat afin d'assurer leur survie et leur reproduction. À cet effet, chaque État classe les ZICO les plus appropriées en nombre et en superficie à la conservation de ces espèces en Zones de Protection Spéciales (ZPS) afin que puissent y être mises en œuvre des mesures de protection et/ou de restauration.

À la suite de l'adoption de la directive "Habitats", les États membres doivent constituer un réseau cohérent de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) dénommé NATURA 2000. Ce réseau intègrera également les ZPS désignées au titre de la directive Oiseaux, d'où l'appellation commune "Site Natura 2000" qui sera donnée en France aux ZSC comme aux ZPS.

Le territoire est concerné par la ZICO AE09 Vallée de la Loire dont l'intérêt a été consacré par le classement en site Natura 2000. Les formations végétales y sont diversifiées (pelouses, landes, formations arbustives thermophiles, bocages sur les plateaux…), les milieux rocheux abondants, la pression humaine faible. L'avifaune y est très diversifiée, les rapaces y atteignent des densités très élevées (source : fiche simplifiée), certaines espèces rares et migratrices y ont été observées (*Netta Rufina*). Cet espace constitue à la fois une étape migratoire pour certains oiseaux (aigle royal, aigrette garzette), une zone d'hivernage pour d'autres (busard St-Martin), un site de reproduction (engoulevent d'Europe) ou de résidence (faucon pèlerin) pour d'autres encore.

Fiche juridique

Dès les années 1980, dans le cadre de la directive Oiseaux, on a procédé à un premier recensement de sites éligibles à la déclaration en Zone de Protection Spéciale. Ces travaux furent repris en 1990 puis complétés par une enquête exhaustive menée sur l'ensemble du territoire français en 1990-1991.

L'enquête a été conduite par la Ligue pour la Protection des Oiseaux, en rapport avec les DIREN, auprès des acteurs les plus à même de fournir des informations quantitatives sur les populations d'Oiseaux dans les sites d'intérêt majeur : associations, scientifiques, universitaires, stations biologiques, réserves naturelles, parcs naturels… Les informateurs étaient invités à proposer des sites en fournissant diverses données géographiques et biologiques de cadrage, le statut de propriété et de protection, les données ornithologiques chiffrées et les contours de la ZICO (généralement à l'échelle 1/100 000), en précisant le cas échéant des secteurs d'intervention prioritaire.
Ces propositions ont été retenues ou refusées en fonction de critères préalablement définis, et un premier document de travail a été soumis aux DIREN. Celles-ci ont vérifié les contours proposés et complété les éventuelles lacunes, en recherchant la meilleure cohérence des limites entre ZNIEFF et ZICO. Parallèlement, l'Office National de la Chasse et l'Union Nationale des Fédérations Départementales de Chasseurs ont formulé des remarques, fourni des précisions, proposé des ZICO supplémentaires.
L'intégration de ces différents éléments a permis l'établissement de la version définitive de l'inventaire.

Chiffres

L'inventaire des ZICO a identifié 285 zones couvrant une superficie totale d'environ 4,7 millions d'ha, soit 8,1% de la superficie du territoire national, avec un large recouvrement avec les ZNIEFF.
Il n'est pas envisagé de réactualisation de cet inventaire en tant que tel.

Origine du texte procédure

- Directive du Conseil n° 92/43/CEE du 21 mai 1992.
- Directive du Conseil n° 79-409 du 2 avril 1979.
- Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France-Ministère de l'Environnement-1994.
- Ministère de l'Environnement-1997-La diversité biologique en France. Programme d'action pour la faune et la flore sauvages.
- La Direction de la Nature et des Paysages en chiffres-avril 2000.

2.LES RESSOURCES NATURELLES ET LEUR GESTION

2.1.Une diversité des milieux

Les principaux types d'espaces naturels

Les espaces naturels patrimoniaux du territoire peuvent être regroupés en quatre grands types:

❑ **Les vallées et les gorges** : qu'elles soient largement ouvertes ou encaissées et profondes, la plupart des vallées du territoire recèlent des milieux naturels de première importance ainsi que des espèces remarquables voire emblématiques. Elles participent également aux échanges biologiques en interne et avec l'extérieur du territoire. Elles sont répertoriées en ZNIEFF 1 et 2 ou en site Natura 2000 (exemples : gorges du Lignon, du Ramel, ruisseau de Riotord). La vallée de la Loire tient une place particulière par ses fonctions majeures de couloir de migration pour les oiseaux et la connexion qu'elle assure dans les échanges à longue distance.

Les gorges alternent des habitats de forêt et de rocher particulièrement intéressants. Parmi les espèces rares et protégées des vallées, on citera à titre d'exemples : l'érable de Montpellier dans la vallée du Lignon, le lis martagon et la doronic d'Autriche dans la vallée du ruisseau de Riotord, l'hirondelle de rocher et le grand corbeau dans la vallée du Ramel, sans oublier le castor et les moules perlières sur Haut Lignon.

Les gorges, généralement mal accessibles, connaissent la plupart du temps une faible pression humaine et sont relativement protégées. La vallée de la Loire est soumise à pression dans ses parties élargies.

❑ **Les tourbières et zones humides** dispersées sur l'ensemble du territoire, référencées dans les ZNIEFF et parfois espace naturel sensible. Leur rôle épuratoire et régularisateur sur la ressource en eau n'est plus à démontrer ainsi que leur intérêt patrimonial. On citera par exemple le site du moulin de Bayle qui offre une flore caractéristique des prairies tourbeuses montagnardes. D'une façon générale, toutes les zones humides sont peu ou prou menacées par les activités humaines car encore souvent perçues comme des contraintes ou des zones insalubres. L'inscription dans les inventaires et la réglementation assurent une certaine protection aux zones humides mais les zones plus ordinaires et non répertoriées peuvent de fait se trouvées plus menacées.

❑ **Les massifs forestiers** : le territoire compte quelques massifs forestiers particulièrement intéressant du fait de leur installation sur des roches volcaniques. Ainsi, le massif forestier de la coulée de Bourianne (ZNIEFF1), installée en partie sommitale de plateau avec éboulis basaltique, offre des associations végétales originales, des mousses et lichens, et permet de suivre la dynamique végétale de conquête d'un substrat minéral brut. On citera aussi la forêt du Meygal et les boisements des Sucs.

En périphérie du territoire, d'importants massifs forestiers constituent des écosystèmes intéressants, même si la forte proportion de résineux limite le potentiel de biodiversité (forêt de Taillard et le massif de Combenoire à l'est, massif forestier de la Chaise-Dieu à l'ouest…).

❑ **Des éléments ponctuels à protection particulière** : il s'agit du site des gravières de Bas-en-Basset, inventorié au titre des ZNIEFF et classé en site naturel sensible par le Conseil général de Haute-Loire et qui fait aussi l'objet d'un **arrêté de protection de biotope**, sanctionnant l'intérêt particulier de ce milieu.

❑ **La nature « ordinaire »:** la nature ordinaire joue un rôle essentiel dans les échanges biologiques à l'intérieur du territoire et avec l'extérieur. Ces échanges s'appuient d'une part sur le réseau hydrographique et d'autre part sur le maillage de haies et de bois couvrant le territoire.

> Principaux corridors écologiques à préserver

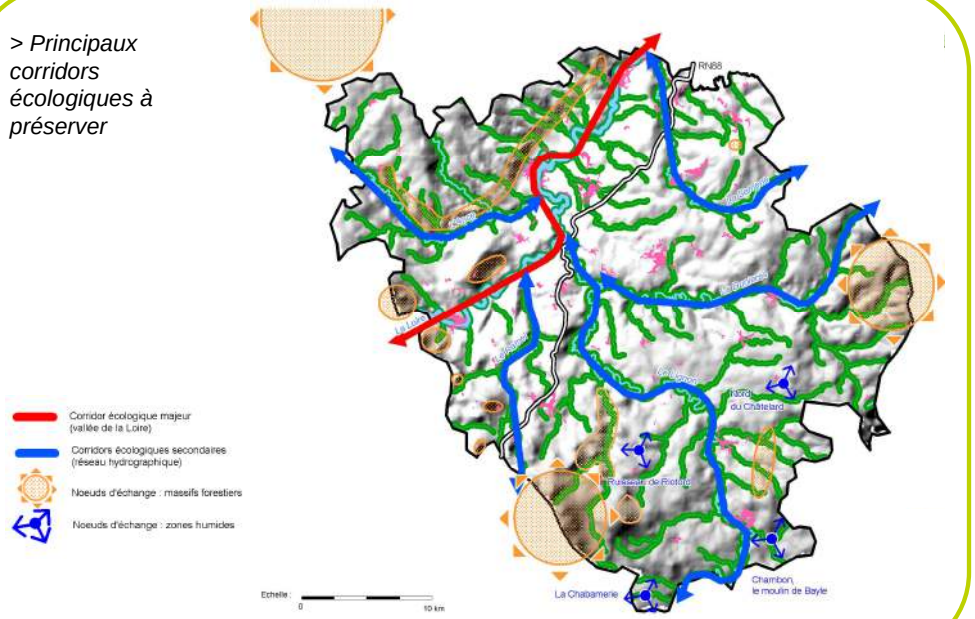

2.LES RESSOURCES NATURELLES ET LEUR GESTION

2.1.Une diversité des milieux

Etat de conservation des espaces naturels et tendance d'évolution sans le SCOT

❑ **Les gorges** : bénéficient d'une protection « passive » dans la mesure où elles sont peu accessibles.

Les points d'accès avec une route constituent une entrée possible de promeneurs, de pêcheurs susceptibles de perturber la tranquillité des lieux et donc des milieux et espèces. Certains comportements, attribués à des personnes peu respectueuses des sites, sont par exemple dénoncés dans les gorges de la Loire (partie aval) : feux de camp en sous-bois, bouteilles et déchets laissés sur place…

La tendance et les efforts d'information et de communication déployés auprès des jeunes, de la population, relayés par les contrats de rivière et les contrats de restauration entretien des cours d'eau, font de ces espaces sensibles des zones relativement protégées.

❑ **Les vallées** plus ouvertes, où l'intérêt patrimonial est généralement moindre que dans les gorges, sont davantage soumises à la pression des activités humaines et aux souhaits d'extension urbaine dans ces secteurs relativement plats ou longeant les cours d'eau : secteur de Bas-en-Basset, Aurec-sur-Loire pour la Loire, Dunières, Le Chambon-sur-Lignon.
La prise en compte des risques d'inondation dans les PPRI encadre les possibilités de croissance urbaine dans ces zones.

❑ **Les tourbières et zones humides :** Dans les dernières décennies, un certain nombre d'entre elles a été détruit suite à des travaux de drainage pour produire du fourrage. Depuis quelques années, la réglementation les prend mieux en compte et limite les risques de disparition. Par contre, les modes de gestion des espaces environnants interfèrent fortement avec le mode de fonctionnement de ces zones.
L'information et la sensibilisation ont progressé en parallèle de la réglementation (cf SAGE), les aides au drainage agricole ont été réétudiées voire supprimées.

La tendance est donc à la réduction des risques de disparition.
Toutefois, toutes les zones humides ne sont pas identifiées. Les espaces humides non répertoriés dans l'inventaire ZNIEFF peuvent être perçus par certains propriétaires comme des espaces non productifs, susceptibles d'être transformés pour d'autres utilisations. La vigilance est nécessaire pour ces espaces, par ailleurs dispersés sur l'ensemble du territoire du SCOT.

❑ **Les massifs forestiers** : la gestion des massifs forestiers du territoire suit le schéma classique avec des secteurs bien organisés et gérés pour la production de bois et d'autres secteurs plus ou moins délaissés par leurs propriétaires (dispersion et petite taille des parcelles, accessibilité difficile…). La charte forestière mise en place à l'échelle du Pays tente d'apporter des solutions pour mieux gérer la ressource en respectant la multifonctionnalité de la forêt.

Par rapport au patrimoine naturel, les pratiques sylvicoles sont capitales (exemple: le tout résineux réduit la biodiversité). La déprise agricole dans certaines zones difficiles et la baisse de population ont conduit à la création de parcelles boisées en timbres-poste (cf chapitre paysage).

Une des pressions qui s'exerce et qui peut entraîner des risques de dégradation du milieu forestier provient de la fréquentation de ces bois et forêts perçus parfois comme des espaces de récréation : en particulier dans les secteurs proches des zones fortement urbanisées de Firminy/St-Etienne, ou qui attirent des personnes pour la pratiques de loisirs : bois des abords des plans d'eau de Lavalette et de Grangent par exemple, ou de rivières (Loire, Lignon).

L'extension urbaine peut aussi viser des parcelles boisées anciennes ou au bois de médiocre qualité (pins sylvestres) sur le plateau ou en bordure des zones déjà bâties et des voies de communication.

❑ **le site des gravières de Bas-en-Basset** jouit d'une délimitation précise et d'une gestion concertée dans le cadre des espaces naturels sensibles. Il fait ainsi l'objet à la fois de protection et de valorisation. Le SCOT en tient compte.

❑ En ce qui concerne **les réseaux naturels qui participent aux échanges biologiques** internes et externes à la zone, on constate que si le réseau hydrographique est relativement protégé, il n'en va pas de même pour les réseaux de haies. Des outils règlementaires et conventionnels existent pour les premiers mais pas pour les seconds. Même si l'information et la sensibilisation progressent, les modalités de gestion et de conservation des haies sont largement perfectibles.

2.LES RESSOURCES NATURELLES ET LEUR GESTION

2.2.Ressources naturelles, pressions et pollutions: la ressource en eau

Du point de vue de la ressource en eau, le Pays de la Jeune Loire est conditionné par son sous-sol granitique. Les nappes souterraines sont faibles à inexistantes. L'eau est prélevée dans des sources à petit débit, sensibles à la sécheresse, ou dans les rivières.

Le nord du Pays s'alimente à partir du barrage de Lavalette, propriété de la ville de Saint-Étienne (Cf. encadré plus loin) édifié sur le Lignon.

Un certain nombre de communes dépendent exclusivement de la retenue d'eau de Lavalette ce qui les met dans une situation d'approvisionnement fragile.

Le moindre accident de pollution en amont du barrage peut priver 20 000 personnes d'eau potable. D'où la classification de ces communes en « sécurité insuffisante » sur la carte ci-dessus. Le projet d'une prise d'eau dans la Loire qui serait utilisée uniquement en secours, est à l'étude.

Les moyens de préserver cette ressource fragile consiste en la mise en place et le contrôle strict d'un périmètre de protection et l'adoption de modalités adaptées pour les activités humaines développées sur le bassin versant alimentant la réserve.

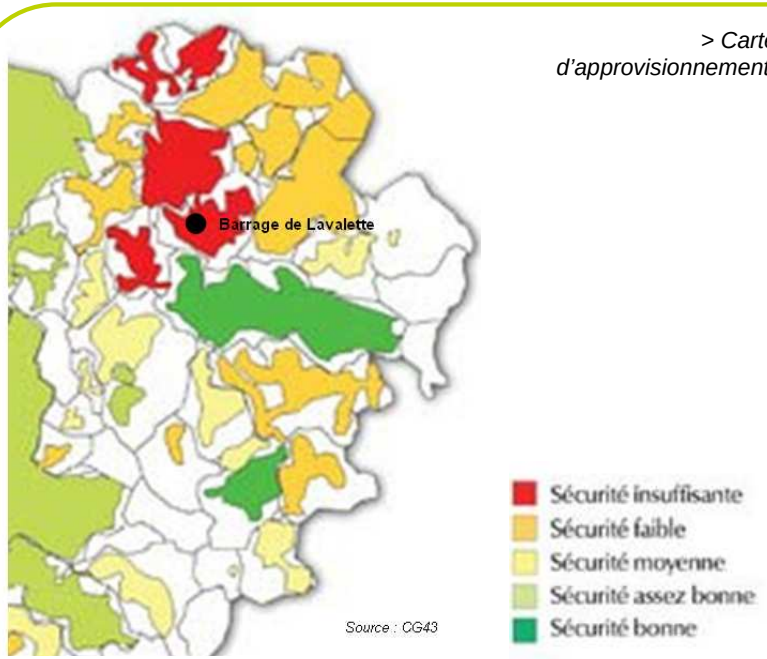

> Carte de sécurité d'approvisionnement d'eau sur le territoire

La qualité de l'eau

Le territoire compte actuellement 6 stations de traitement de l'eau potable :

- Dunières
- La Séauve-sur-Semène/Saint-Didier-en-Velay
- Sainte-Sigolène/les Villettes
- Saint-Maurice-de-Lignon
- Tence
- Yssingeaux (nouvelle station de Versilhac)

La **qualité de l'eau est globalement bonne** sur l'ensemble du territoire, les **principaux problèmes** sont dus aux caractéristiques intrinsèques liés à l'origine des eaux (très faible minéralisation, caractère acide, absence de dureté), aux **risques de pollutions diffuses** majoritairement d'origine agricole, aux altérations ponctuelles des eaux de surface par certains rejets des stations d'épuration et aux **problèmes d'étiage des rivières** qui accentuent les concentrations.

Qualité bactériologique

La qualité bactériologique de l'eau est globalement satisfaisante en Haute-Loire, et en particulier sur le Pays de la Jeune Loire et de ses rivières où seules trois communes sont ponctuellement concernées par des problèmes d'eau (Monfaucon, Mazet-Saint-Voy et Bessamorel)

Qualité chimique

Bien qu'ils demeurent sous surveillance permanente, les **nitrates** sont présents à moins de 25 mg/L dans les eaux distribuées sur l'ensemble du Pays de la Jeune Loire. Ce niveau de qualité est tout à fait satisfaisant.
Sur les captages où les **pesticides** ont été recherchés, en fonction du débit des captages et de l'environnement existant, leur présence n'a jamais été détectée.

La présence de **plomb** dans les canalisations de distribution d'eau est encore fréquente dans le département. Le renforcement de la norme (25 µg/l maximum en 2003 et 10 µg/l maximum en 2013) nécessite la mise en œuvre de mesures publiques tel que le recensement et le suivi des renouvellements des branchements en plomb sur le domaine public. Sur le territoire de la Jeune Loire, quelques analyses ont été conduites par la DDASS depuis le 1er janvier 2004 sans que des teneurs anormales aient pu être détectées.

2.2.Ressources naturelles, pressions et pollutions: la ressource en eau

Effet du régime des eaux et des activités humaines sur la qualité des eaux

Les cours d'eau du territoire se caractérisent par des fortes pentes à écoulements rapides. Le régime de base de type luvio-nival avec des hautes eaux en saison froide et des basses eaux en saison estivale est ici modifié par les influences méditerranéennes et océaniques, accentué par la topographie et par la faible capacité de rétention des roches. La sècheresse estivale peut être très marquée et des crues se produire en automne (influence cévenole).
Le débit de la Loire à Bas-en-Basset peut passer d'une moyenne mensuelle de 30m3/s à une valeur en crue biennale de 580m3/s ou décennale de 1200m3/s. En basses eaux, le débit moyen quinquennal s'établit autour de 27m3/s.
Ces faibles débits rendent moins attrayantes les activités de loisirs et de tourisme et rendent le cours d'eau **plus sensible à la pollution**, celle-ci devenant également plus visible. Le prélèvement d'eau par le complexe EDF de Montpezat (Ardèche) pour alimenter en électricité la vallée du Rhône participe à cette situation.

Malgré des teneurs en nitrate très faibles, cours d'eau et plans d'eau subissent d'autres impacts liés à l'agriculture. En été, on constate l'eutrophisation du lac de Lavalette liée à la **présence de phosphates**.

Ce type de pollution préoccupe les pouvoirs publics car il s'agit d'une pollution diffuse et difficile à identifier.

Les mesures de protection directes de la ressource

La grande majorité des captages en Haute-Loire (86 %) bénéficie d'une procédure de protection, le plus simplifiée qui devra être précisée. Toutefois il reste en cours d'instruction les prises d'eaux en milieu superficiel, les plus importantes en termes de desserte de population et les plus lourdes en termes de procédure en particulier le **barrage de Lavalette** et la **Semène** sur le Pays de la Jeune Loire et ses rivières.

> Un aperçu des 400 ha du lac de Lavalette

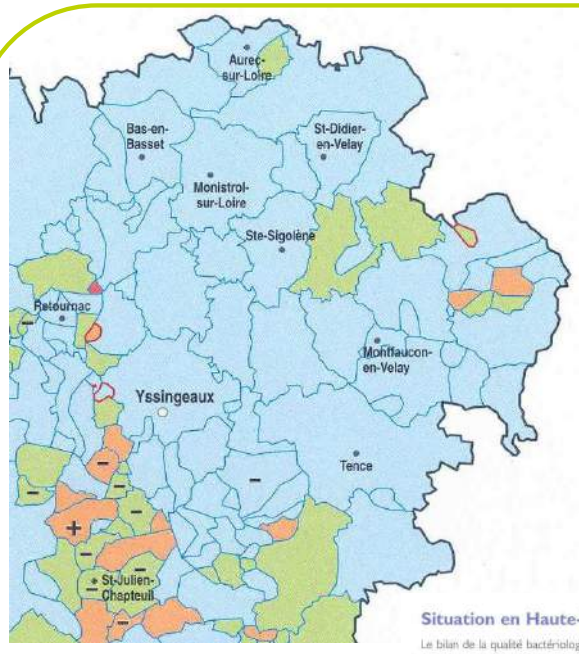

> Qualité bactériologique des eaux destinées à la consommation humaine en 2002

Source : DDASS, 2003

Situation en Haute-Loire

Le bilan de la qualité bactériologique des eaux distribuées en Haute-Loire est déterminé sur la période 2002-2006.

Bilan de qualité bactériologique 2006

Classes Population par UDI	R* > 90 % UDI	R* > 90 % Population	90 % ≤ R < 70 % UDI	90 % ≤ R < 70 % Population	70 % ≤ R < 40 % UDI	70 % ≤ R < 40 % Population	R ≤ 40 % UDI	R ≤ 40 % Population
< 100 habitants	178	5 229	29	930	67	2 108	26	779
100 à 499	62	12 540	33	7 366	10	1 477	3	300
500 à 1 999	23	22 875	11	12 971	4	2 770	-	-
2 000 à 4 999	14	43 928	2	5 765	-	-	-	-
5 000 à 9 999	8	56 983	-	-	-	-	-	-
10 000 à 29 999	3	37 730	-	-	-	-	-	-
≥ 30 000 habitants	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	288	179 285	75	27 032	81	6 355	29	1 079

* R = taux de conformité bactériologique — UDI = unité distribuant une eau de qualité homogène

Progression de la population alimentée par une eau donnée

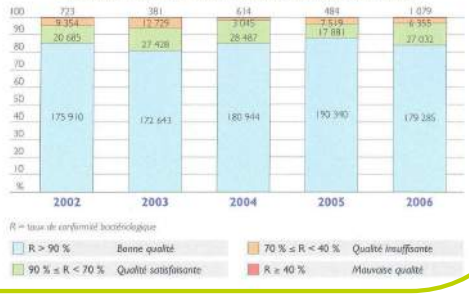

2.2.Ressources naturelles, pressions et pollutions: la ressource en eau

Le Barrage de Lavalette

En mars 1997, le Syndicat de Production d'Eau du Pays d'Yssingeaux (SIPEP) a demandé officiellement la mise en place des périmètres de protection autour des plans d'eau de la Valette et de la Chapelette. Cette collectivité assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération qui lui a été déléguée par les deux autres collectivités impliquées, à savoir : la ville de Saint-Étienne et le syndicat des eaux de Montregard. Cet ouvrage, propriété de la ville de Saint-Étienne, alimente, outre le SIPEP et le Syndicat de Montregard un certain nombre de collectivités du nord-est de la Haute-Loire et de la Loire. Sur un volume total stocké atteignant 41 000 000 m3, un volume compris entre 11 000 000 m3 et 20 000 000 m3 est consacré à l'alimentation en eau potable. Suite à la 1ère expertise de l'hydrogéologue agréé (1999) et compte tenu de l'évolution de la réglementation sanitaire, des investigations complémentaires ont été lancées (2003-2004).

Des conflits d'usage classiques sont apparus autour du plan d'eau : protection de la réserve en eau potable, développement et exploitation touristique, pratiques agricoles.

Toutefois, il semble qu'à l'issue d'une importante concertation menée en 2007 avec les différents acteurs concernés par ce dossier qu'un consensus puisse voir le jour afin de prendre en compte les différents enjeux tout en assurant une protection efficace de la retenue. La procédure engagée depuis plusieurs années pourrait donc aboutir assez rapidement.

2 enjeux principaux :

- protéger la ressource
- trouver des alternatives aux ressources superficielles actuelles

Le réseau

Le prélèvement, le traitement et la distribution d'eau potable sont gérés de manière très diverses selon les communes : gestion indépendante, gestion indépendante déléguée, gestion via un syndicat…
Des diagnostics de réseaux et recherches de fuites sont réalisés pour réduire les pertes et gaspillages.

Les besoins de production :

Les communes de l'Yssingelais doivent, compte tenu notamment de la dynamique démographique de la zone, fournir des efforts financiers importants en matière d'alimentation en eau. Dans ce sens, plusieurs projets majeurs ont récemment été lancés :

- **Projet achevé de station d'eau potable de Versilhac**, conduit par le Syndicat Intercommunal de Production d'Eau du Pays d'Yssingeaux dans le but de desservir les communes d'Yssingeaux, de Saint-Jeures et de Beaux
- **Projet lancé en 2007 de station en eau potable** permettant d'alimenter les communes de Monistrol/Loire, Sainte Sigolène, Les Villettes, Bas-en-Basset et Beauzac.
- **Projet actuellement à l'étude par le syndicat de Montregard** pour construire une station de traitement d'eau potable avec un approvisionnement dans le barrage de la Chapelette afin de sécuriser sa ressource actuelle qui reste fragile en période de sécheresse.

Type de gestion		Communes
Gestion communale	Indépendante	Araules, Beauzac, Grazac, Lapte, Mazet-Saint-Voy, Montfaucon-en-Velay, Montregard Raucoules, Riotord, Saint-Bonnet-le-Froid, Saint-Julien-du-Pinet, Saint-Julien-Molhesabate
	Indépendante adhérente au SIPEP du Pays d'Yssingeaux	Beaux, Bessamorel, Saint-Jeures, Saint-Maurice-de-Lignon
	Indépendante adhérente au SIPEP du Pays d'Yssingeaux + affermé à la Compagnie Générale des Eaux	Retournac, Yssingeaux
	Indépendante affermé à la Compagnie Générale des Eaux	La Séauve-sur-Semène Le Chambon-sur-Lignon Dunières Saint-Didier-en-Velay
	Indépendante sous gestion du SYMPAE	Sainte-Sigolène, Les Villettes, Monistrol-sur-Loire
	Indépendante sous gestion du Syndicat Haut Lignon	Aurec-sur-Loire, Bas-en-Basset
Gestion relevant d'un syndicat	Syndicat de la région de Tence	Chenereilles, Le Mas-de-Tence, Tence
	Syndicat des eaux du Haut Forez	Malvalette
	Syndicat Lance Arzon	Boisset, Saint-André-de-Chalencon, Saint-Pal-de-Chalencon, Solignac-sous-Roche, Tiranges, Valprivas
	Syndicat Semène	La Chapelle-d'Aurec, Pont-Salomon, Saint-Ferréol-d'Auroure, Saint-Just-Malmont, Saint-Pal-de-Mons, Saint-Romain-Lachalm, Saint-Victor-Malescours

Les besoins nouveaux induits:

50 à 70m3 par an et par habitant en moyenne soit de l'ordre de 1,5 millions de m3 supplémentaires à trouver

2.2.Ressources naturelles, pressions et pollutions: la ressource en eau

Le SDAGE

Le Pays de la Jeune Loire et ses rivières est couvert par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Loire-Bretagne approuvé en 1996 et en cours de révision.
.

Le SDAGE et les SAGE

Le SDAGE se décline en **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SAGE). Ils ont pour vocation de coordonner au niveau local, l'ensemble des actions des pouvoirs publics envers les usagers de l'eau afin de parvenir à une gestion équilibrée de la ressource en eau, et ce pour tous les milieux aquatiques : superficiels ou souterrains, d'eaux douces, d'eaux saumâtres, ou d'eaux marines.

Des communes du territoire sont concernées par :

- Le **SAGE Loire Amont**
- Le **SAGE Lignon du Velay**

SAGE Loire Amont : superficie de 2 761 km² sur 4 départements : Haute-Loire (120 communes), Ardèche (22 communes), Loire (16 communes) et Puy de Dôme (15 communes) soit 173 communes

Enjeux : quatre enjeux principaux peuvent être cités sur le bassin hydrographique de la Loire amont :

> Amélioration du fonctionnement naturel des cours d'eau et la gestion quantitative de la ressource
> Réduction de la vulnérabilité face au risque d'inondation
> Amélioration et préservation de la qualité des eaux
> Préservation et gestion des milieux aquatiques

SAGE Lignon du Velay : superficie de 708 km² sur 3 départements : Haute-Loire (29 communes), Ardèche (3 communes) et Loire (2 communes), soit 34 communes

Enjeux :

> la protection de la ressource en eau potable
> l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource
> la restauration des milieux
> l'amélioration des habitats piscicoles et de la circulation piscicole
> la valorisation touristique et pédagogique de la ressource, respectueuse de l'environnement

Les contrats rivières

Un contrat de rivière est un instrument d'intervention à l'échelle d'un bassin versant. Comme le SAGE, il fixe pour cette rivière des objectifs de qualité des eaux, de valorisation du milieu aquatique et de gestion équilibrée des ressources en eau et prévoit de manière opérationnelle (programme d'action sur 5 ans, désignation des maîtres d'ouvrage, du mode de financement, des échéances des travaux, etc.) les modalités de réalisation des études et des travaux nécessaires pour atteindre ces objectifs. Contrairement au SAGE, les objectifs du contrat de rivière n'ont pas de portée juridique.

Contrat de rivière Semène : Aurec-sur-Loire, Bas-en-Basset, Dunières, La Chappelle-d'Aurec, La Séauve-sur-Semène, Malvalette, Monistrol-sur-Loire, Pont-Salomon, Riotord, Saint-Didier-en-Velay, Sainte-Sigolène, Saint-Ferréol-d'Auroure, Saint-Just-Malmont, Saint-Pal-de-Mons, Saint-Romain-Lachalm, Saint-Victor-Malescours.

Contrat de rivière Ance Nord : Bas-en-Basset, Beauzac, Boisset, Retournac, Saint-André-de-Chalençon, Saint-Pal-en-Chalençon, Solignac-sous-Roche, Tiranges, Valprivas.

Contrat de rivière Lignon : Araules, Beauzac, Chenereilles, Dunières, Grazac, Lapte, Le Chambon-sur-Lignon, Le Mas-de-Tence, Les Villettes, Mazet-Saint-Foy, Monistrol-sur-Loire, Montfaucon-en-Velay, Montregard, Raucoules, Riotord, Saint-Bonnet-le-Froid, Sainte-Sigolène, Saint-Jeures, Saint-Julien-Molhesabate, Saint-Maurice-de-Lignon, Saint-Pal-de-Mons, Saint-Romain-Lachalm, Tence, Yssingeaux.

Ces éléments montrent que la gestion concertée en matière d'eau, même si elle est difficile à mettre en œuvre au niveau local, est déjà largement pratiquée dans le territoire de la Jeune Loire et ses affluents.
Les mesures prises au niveau locale ont de fortes répercussions sur les cours d'eau et leurs milieux associés ainsi que les usages humains et les fonctions naturelles exercées par ces rivières.

La Dunières, la Semène et le Lignon ont chacun leur problématique propre. Par exemple, le barrage de Lavalette influe sur les débits du Lignon, limitant de fait la pratique de la pêche.

La Loire dans son ensemble fait l'objet d'un Plan Loire Grandeur Nature, dont le 3ème programme – 2007/2013 - est actuellement en cours de finalisation.

2.2.Ressources naturelles, pressions et pollutions: la ressource en eau

L'assainissement

Sur le Pays de la Jeune Loire, les eaux usées sont collectées par des réseaux collectifs ou individuels. L'urbanisation au cours des 10 dernières années n'a pas privilégié un type d'assainissement par rapport à l'autre mais à adapter les modes d'assainissement à chaque secteur. La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 impose aux communes de se doter d'un zonage d'assainissement (pas d'échéance dans le temps). 35 communes ont réalisé des schémas directeurs d'assainissement*. Néanmoins parmi ces communes, tous les zonages n'ont pas fait l'objet d'une enquête publique.

Une fois collectées, les eaux usées sont évacuées vers des ouvrages de traitement. Le territoire de la Jeune Loire a connu une forte évolution du nombre de stations d'épuration depuis les 20 dernières années. Ces ouvrages sont de taille variable, allant de moins de 200 à 12 000 Eq-hab pour les stations d'Aurec-sur-Loire et d'Yssingeaux. Les techniques de traitement utilisées varient en fonction de la quantité et de la qualité des rejets, des objectifs pour le milieu récepteur ,de la disponibilité foncière et des caractéristiques géotechniques et hydrologiques des terrains, des possibilités de valorisation des sous-produits de l'épuration…

Des travaux de réhabilitation des réseaux pour certains vétustes se poursuivent. Des projets de stations d'épuration sont programmés sur les secteurs qui le nécessitent.

La capacité des stations d'épuration existant sur le territoire de la Jeune Loire, exprimée en équivalent-habitants, est d'environ 117 500 EH. La moyenne sur le territoire est de 3 stations d'épuration (système collectif) par commune allant de 1 station à 12 stations (Valprivas)- *Source : Observatoire de l'eau de Haute-Loire*

Ce nombre important de stations par commune traduit à la fois la dispersion des zones habitées en de multiples hameaux et lieux-dits, et la topographie vallonnée qui oblige à concevoir des dessertes particulières par petits bassins versants.

Les besoins moyens induits par l'accueil d'une population nouvelle :

➢ 40 m3 d'eau usée à traiter / hbt / an

1 enjeu principal :

➢ trouver des alternatives à l'épandage des boues de stations

> STEP supérieure à 200 Eq-hab sur le pays de la Jeune Loire

Canton	INSEE	Nom	nb de STEP	TOTAL EH	pop99SDC
4329	43007	Araules	2	930	607
4330	43012	Aurec-sur-Loire	1	12 110	4 895
4303	43020	Bas-en-Basset	4	8 450	3 344
4329	43024	Beaux	3	600	646
4314	43025	Beauzac	9	3 835	2 061
4329	43028	Bessamorel	3	400	329
4303	43034	Boisset	3	500	221
4327	43051	Le Chambon-sur-Lignon	1	8 500	2 642
4314	43058	La Chapelle-d'Aurec	2	1 000	626
4327	43069	Chenereilles	1	80	242
4315	43087	Dunières	1	2 400	2 949
4329	43102	Grazac	2	770	728
4329	43114	Lapte	3	1 250	1 253
4303	43127	Malvalette	9	600	421
4327	43129	Le Mas-de-Tence	1	120	150
4327	43130	Mazet-Saint-Voy	4	2 130	1 028
4314	43137	Monistrol-sur-Loire	4	6 400	7 451
4315	43141	Montfaucon-en-Velay	1	2 000	1 207
4315	43142	Montregard	1	120	594
4322	43153	Pont-Salomon	1	3 300	1 664
4315	43159	Raucoules	5	880	751
4321	43162	Retournac	2	3 350	2 293
4315	43163	Riotord	1	1 100	1 155
4321	43166	Saint-André-de-Chalencon	9	600	278
4315	43172	Saint-Bonnet-le-Froid	1	500	194
4322	43177	Saint-Didier-en-Velay	3	630	2 891
4322	43184	Saint-Ferréol-d'Auroure	0	0	2 052
4327	43199	Saint-Jeures	5	740	782
4329	43203	Saint-Julien-du-Pinet	2	270	345
4315	43204	Saint-Julien-Molhesabate	1	100	196
4322	43205	Saint-Just-Malmont	3	12 100	3 951
4314	43211	Saint-Maurice-de-Lignon	4	4 925	1 803
4303	43212	Saint-Pal-de-Chalencon	3	1 130	1 046
4335	43213	Saint-Pal-de-Mons	5	1 430	1 748
4322	43223	Saint-Romain-Lachalm	3	750	831
4335	43224	Sainte-Sigolène	5	7 980	5 432
4321	43240	Solignac-sous-Roche	4	480	151
4322	43227	Saint-Victor-Malescours	1	500	673
4322	43236	La Séauve-sur-Semène	1	5 000	1 095
4327	43244	Tence	1	3 700	2 890
4303	43246	Tiranges	5	720	405
4303	43249	Valprivas	12	490	401
4335	43265	Les Villettes	2	2 600	851
4329	43268	Yssingeaux	1	12 000	6 492
		TOTAUX	**135**	**117 470**	**71 764**

** Liste des communes sans schéma directeur d'assainissement : Malvalette, Le Mas-de-Tence, Raucoules, Saint-André-de-Chalencon, Saint-Bonnet-le-Froid, Saint-Jeures, Saint-Julien-Molhesabate, Solignac-sous-Roche, Valprivas*

2.2.Ressources naturelles, pressions et pollutions: la ressource en eau

Etat des masses d'eau à l'horizon 2015

Concernant les eaux superficielles, dans le territoire du SCOT, la plupart des masses d'eau, notamment rivières mais aussi les gravières de Bas-en-Basset, sont considérées comme pouvant atteindre l'objectif de bon état global (écologique comme chimique) à l'horizon 2015 en général, donc conformément à l'échéance fixée par l'Union européenne.

Quelques-unes sont considérées comme pouvant atteindre cet objectif à l'horizon 2021, le délai s'expliquant par des raisons techniques (exemple : le Ramel et l'Ance du Nord dans sa portion sud jusqu'à sa confluence avec la Loire).

> Principales masses d'eau superficielles dans le territoire de la Jeune Loire

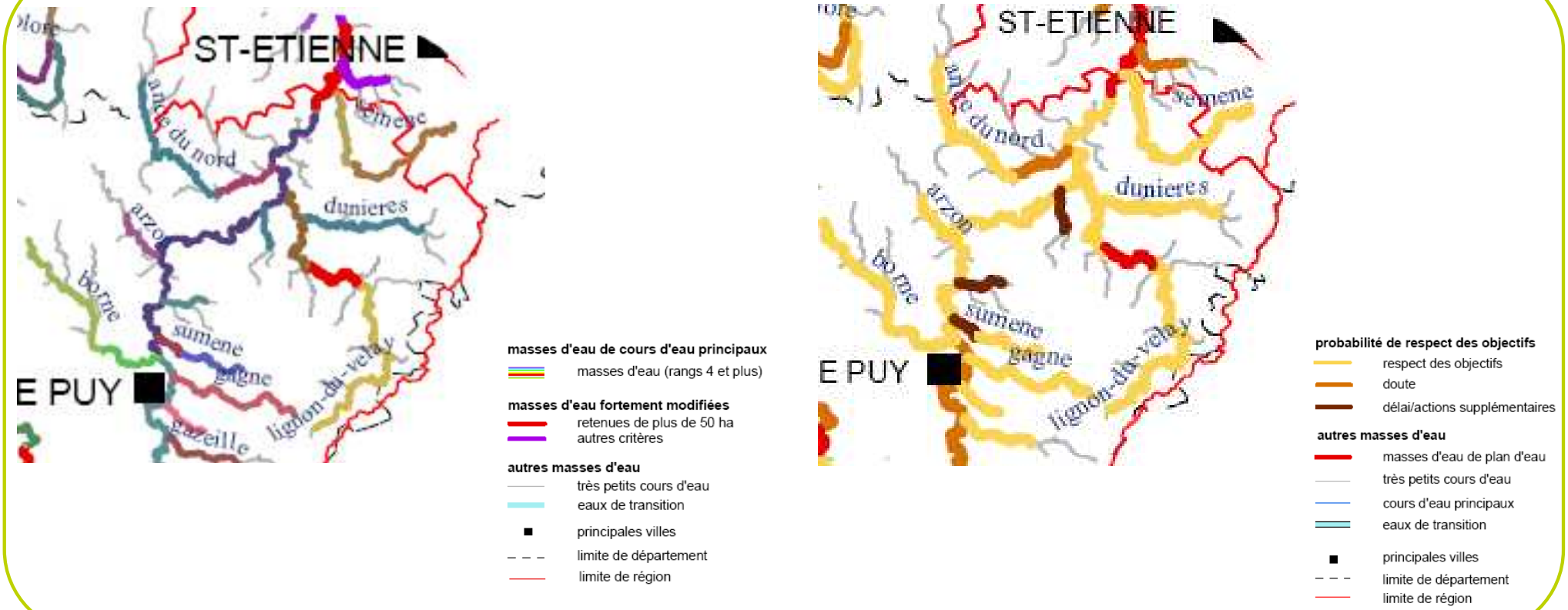

Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne 2004

2.2.Ressources naturelles, pressions et pollutions: la ressource en eau

Etat des masses d'eau à l'horizon 2015

Sont ainsi identifiés pour le territoire du SCOT comme zones prioritaires d'intervention :

❑ le haut bassin du Lignon du Velay pour des mesures agricoles;
❑ le Lignon du Velay à l'aval de Lavalette et le ruisseau de Brossette (en amont de Lavalettte) pour des mesures « morphologie »;
❑ les gravières de Bas en Basset;
❑ le plan d'eau de Lavalette.

La teneur de ces mesures est la suivante :

❑ mesures agricoles

- améliorer l'animation/coordination à une échelle de bassin versant
- réaliser des diagnostics d'exploitation
- équiper les exploitations agricoles pour maîtriser les pollutions ponctuelles par les pesticides
- améliorer les pratiques agricoles (faire évoluer les systèmes de production – agriculture biologique, systèmes fourragers économes en intrants

❑ mesures « morphologie »

- animer et planifier les travaux
- restaurer la morphologie du lit mineur pour restaurer les habitats aquatiques
- intervenir sur les berges et la ripisylve (gérer les espèces envahissantes, restaurer par génie végétal, retalutage et stabilisation de berges, plantations)
gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants (améliorer la gestion hydraulique, modifier les ouvrage, créer des vannes de fond, aménager des passes à poissons…)
- améliorer la connectivité latérale (reconnecter des bras morts, prairies humides, créer des frayères à brochets…-uniquement sur l'axe Allier-Loire)

❑ mesures sur les plans d'eau

- études et/ou mise en œuvre de mesures spécifiques sur les plans d'eau afin de réduire l'eutrophisation (étude du fonctionnement du plan d'eau, définition des mesures préventives et curatives, gestion optimisée du plan d'eau, travaux curage, décantation et/ou valorisation en queue de retenue).

Concernant les plans d'eau, pour le complexe de Lavalette, classé dans les masses d'eau fortement modifiées, l'atteinte du bon état écologique en 2015 est mis en doute.

Concernant les nappes d'eau souterraines (4 grands ensembles pour le territoire de la Jeune Loire), l'atteinte du bon état est jugé probable à l'horizon 2015 aussi bien sous l'angle quantitatif que sous l'angle qualitatif.

> Code des masses d'eau souterraines et intitulés

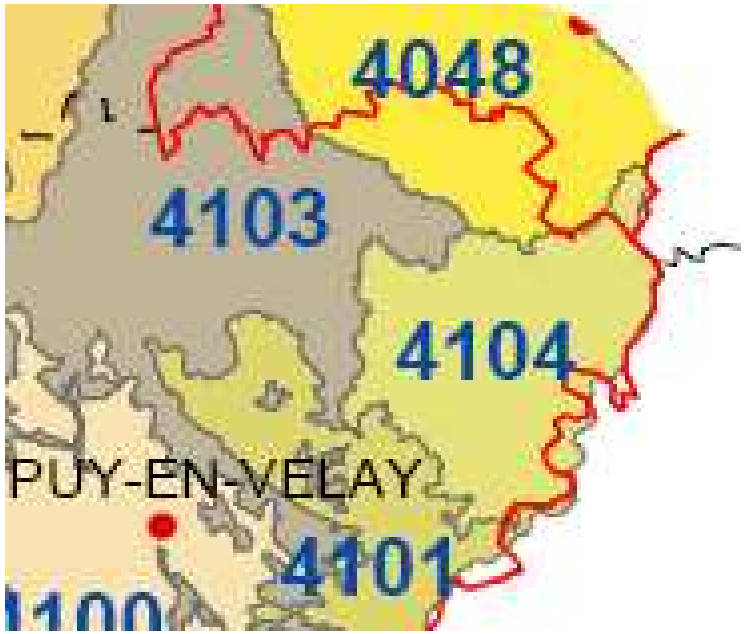

FRG048	Forez BV Loire
FRG100	Monts du Devès
FRG101	Massif du Velay BV Loire
FRG103	La Loire de sa source à Bas en Basset
FRG104	Lignon du Velay

NB : le chiffre 4 devant ces nombres correspond au bassin versant de la Loire.

Nappes d'eau souterraines – AELB 2004

2.3.Ressources naturelles, pressions et pollutions: les énergies

La région Auvergne bénéficie d'un contexte environnemental très riche, espaces naturels, qualité de l'air, réseau hydrographique extrêmement dense, emprise de la forêt- propice à l'utilisation des énergies renouvelables.
Cependant, le bilan énergétique de l'Auvergne est déficitaire puisque sa production représente environ 1/3 de sa consommation. D'autre part, la consommation énergétique par habitant, bien que modeste, est en constante hausse (+ 2,3 % en moyenne par an), surtout dans le secteur des transports (Source ADEME, 2004).

Un potentiel conséquent en matière de ressources énergétiques locales peut encore être exploité.

De nombreux foyers auvergnats se chauffent aujourd'hui au bois mais très peu de collectivités territoriales et d'entreprises privées utilisent ce moyen de chauffage au regard des autres régions.

Les autres énergies renouvelables (solaire, éolienne, biogaz, géothermie, etc.) sont peu exploitées à l'échelle régionale.

Bois-énergie

Relativement ancien (1995), le Plan Bois Energie a pour objectif de favoriser, à l'échelle de l'Auvergne, l'utilisation du bois et plus particulièrement des sous-produits de bois non valorisés actuellement comme source d'énergie. Des aides sont accordées aux collectivités, particuliers et entreprises pour la réalisation d'études, l'installation de chaufferies bois, etc.

Sur l'est du Pays, cette ressource est particulièrement abondante, l'enjeu étant de réussir à la mobiliser.

Il s'agit d'organiser la récupération des rémanents de coupes sur des parcelles forestières morcelées et majoritairement privées avant transformation en plaquettes forestières. Des chaufferies collectives ont déjà été implantées à Tence et Dunières et d'autres projets sont en cours. Par ailleurs, le Pays de la Jeune Loire et ses Rivières a obtenu la labellisation par l 'Etat d 'un Pôle d 'Excellence Rurale portant sur le bois énergie.

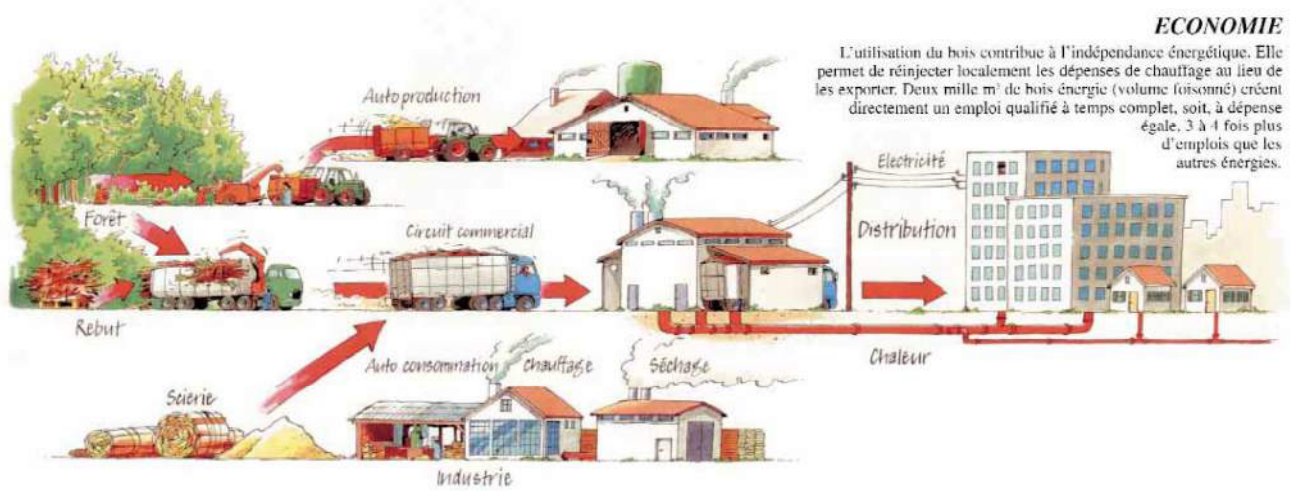

> Extrait de la revue « bois & énergie »; n°1, 1998

2.3.Ressources naturelles, pressions et pollutions: les énergies

Solaire - thermique

Le Plan Soleil, créé en 2002, vise à promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire dans la production d'eau chaude (usage sanitaire et/ou chauffage). Cette énergie se développe sur l'ensemble du département de la Haute-Loire qui est de loin le 1er département de la région Auvergne pour le nombre d'installations.

Eolien

Le territoire est concerné par le schéma éolien de la région Auvergne qui constitue un document de référence à l'échelle régionale. Ce schéma n'a pas de portée réglementaire, il constitue néanmoins un outils d'aide à la décision.

Les recommandations du schéma portent sur le choix d'un site et la définition d'un projet sur la base de :

- L'identification d'un territoire d'étude adapté (recherche d'un site à l'échelle d'une entité géographique cohérente);
- Le recensement des données de cadrage essentielles (projets existants recensés par la Région Auvergne, gisement éolien, capacité du raccordement au réseau de transport d'électricité, respect des grands enjeux environnementaux,...);
- La mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire;
- La compatibilité avec les documents d'orientation et de planification territoriale des collectivités locales).

L'hydro-électricité

Bien que renouvelable par définition, l'énergie hydro-électrique entraîne un certain nombre de problèmes et difficultés qui limitent fortement les potentiels de création. Parmi ces difficultés, on citera les perturbations pour le milieu aquatique et la création de discontinuité dans les cours d'eau, défavorable à leur qualité globale.

Les raccordements aux lignes de transport d'énergie ne sont pas non plus neutres pour les territoires traversés.
On note , sur l'aire du Scot, par exemple les ouvrages EDF situés sur la partie aval du Lignon.

> Espaces emblématiques de la Haute Loire

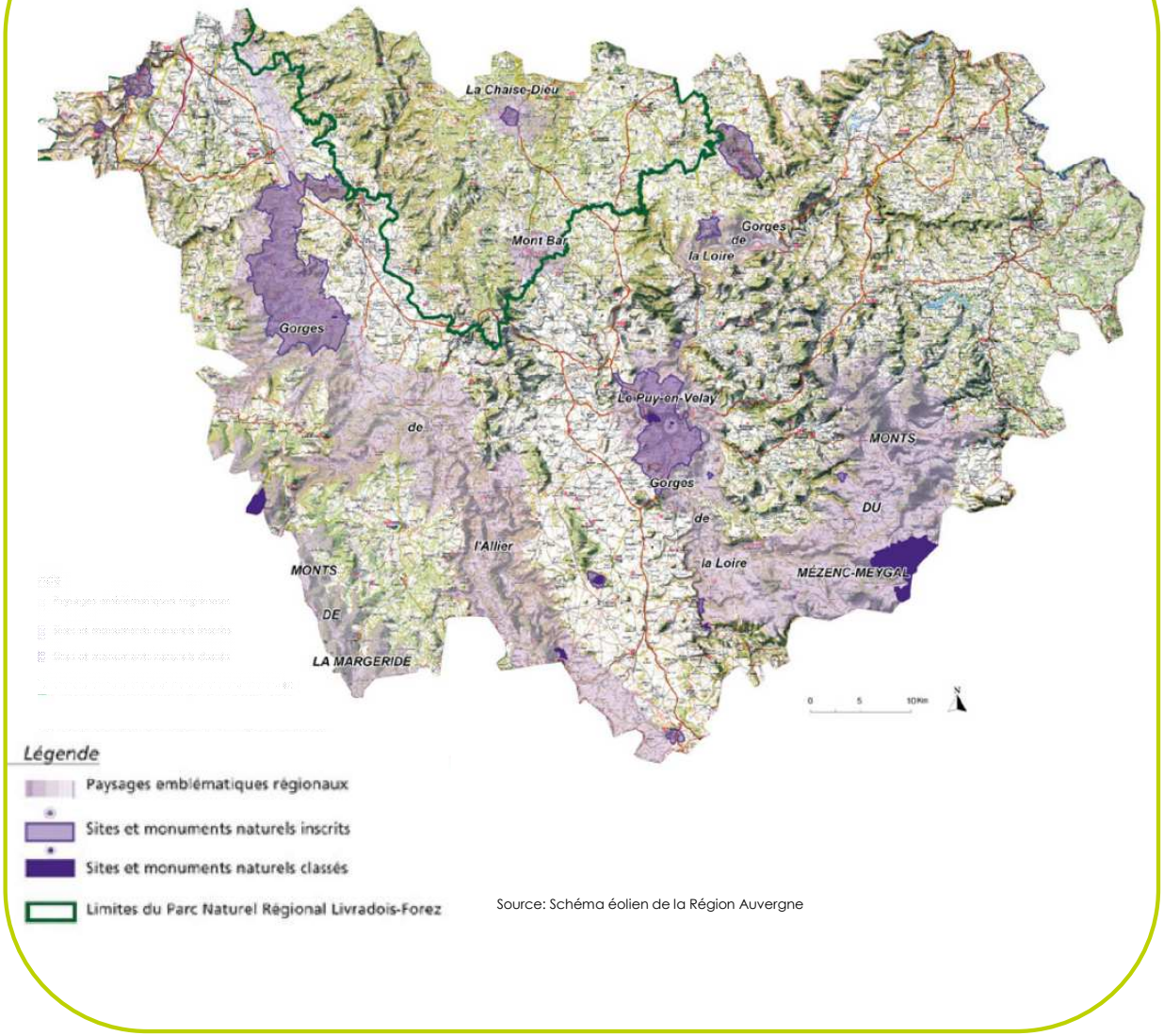

Source: Schéma éolien de la Région Auvergne

2.3.Ressources naturelles, pressions et pollutions: les déchets

Le Plan Départemental d'élimination des Déchets Ménagers et Assimilés

Institués par la loi du 13 juillet 1992, les Plans Départementaux d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) ont pour objet d'orienter et coordonner les actions à mener, tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs prévus par la loi du 15 juillet 1975 modifiée :

> prévention et réduction de la production et de la nocivité des déchets,
> limitation des distances de transport,
> valorisation, information du public,
> interdiction, à compter du 1er juillet 2002, de la mise en décharge de déchets autres que les déchets ultimes.

Approuvé par arrêté préfectoral du 2 février 1996, le PDEDMA de Haute-Loire a fait l'objet d'une révision qui a conduit à l'élaboration d'un nouveau plan approuvé le 21 mai 2001. Ses principaux objectifs sont :

➢ le **développement des collectes sélectives et le tri** en vue de la valorisation des déchets

➢ la **stabilisation de la fraction résiduelle avant stockage en centre d'enfouissement technique**

Les structures gestionnaires

L'élimination des déchets ménagers et assimilés (DMA) relève réglementairement de la compétence des communes (loi du 15 juillet 1975). Face à la complexité croissante des techniques et aux coûts relativement élevés du service public d'élimination des déchets managers, les communes se sont regroupées en structures intercommunales.

Sur le Pays de la Jeune Loire et de ses rivières, la collecte, le traitement et l'élimination des déchets ménagers et assimilés sont ainsi assurés par plusieurs structures intercommunales :

> le SYMPTTOM de Monistrol-sur-Loire,
> les 2/3 du SICTOM de Tence,
> la moitié du SICTOM Velay Pilat,
> la Communautés de Communes des Sucs,
> une petite partie du SICTOM Monts du Forez (5 communes).

Seule la commune de Malvalette n'appartient à aucune structure intercommunale.

Le traitement des déchets ainsi qu'une grosse partie de la collecte sont assurés par les trois premiers syndicats. Afin de réfléchir à une cohérence de la gestion des déchets sur l'est du Département, ces derniers ont fait le choix de se retirer du SYDETOM auxquels ils appartenaient. Avant leur départ, ce syndicat regroupait l'ensemble des structures intercommunales du centre et de l'est du département (l'ouest du département étant géré par le SICTOM Issoire Brioude rattaché au Puy-de-Dôme)

La gestion des déchets ménagers

Liste des déchets relevant de la responsabilité des collectivités locales :

> ordures ménagères,
> encombrants,
> déchets verts des particuliers et des espaces verts publics,
> déchets de nettoiement, déchets de voirie,
> déchets des foires, marchés et parcs,
> déchets ménagers spéciaux (DMS),
> boue des stations d'épuration.

La collecte

La production moyenne annuelle de déchets ménagers et assimilés s'élevait en Haute-Loire à 105 000 tonnes (données 1998 - PDEDMA 43 et PDEDMA 63), soit en moyenne une production de 475 kg de déchets par an et par habitant se répartissant de la façon suivante : 360 kg/an/hab d'ordures ménagères y compris les recyclables et 125 kg pour les encombrants, les déchets verts et les gravats des ménages.

Sans qu'aucune donnée précise ne puisse être avancée, il semblerait qu'en 2005 et pour l'arrondissement d'Yssingeaux, la production moyenne d'ordures ménagères tourne plutôt autour de 400 à 460 kg/an/hab. Le volume d'encombrants augmente très fortement.

2.3.Ressources naturelles, pressions et pollutions: les déchets

Les collectes usuelles

Tous les habitants du territoire bénéficient aujourd'hui d'un service de collecte des ordures ménagères (poubelles traditionnelles, sacs ou bacs roulants).

Les collectes sélectives

Un très gros effort a été réalisé ces dernières années pour mettre en place le tri sélectif : emballages (cartons, verre, métaux, plastiques) et journaux / magazines. Des points d'apports volontaires (PAV) sont répartis sur l'ensemble des communes du territoire.

Cependant, les produits issus des collectes sélectives ne représentent encore qu'entre 8% et 10 % des ordures ménagères produites. Les prochains efforts à conduire concernent le rapprochement de la collecte à l'habitant par la mise en place de poubelles ou de conteneurs spécifique par quartier.

Les déchetteries

Les déchetteries sont des espaces aménagés, gardiennés et clôturés. Le particulier (éventuellement le commerçant ou l'artisan) peut y apporter ses déchets encombrants ainsi que d'autres déchets (ferrailles, déchets verts, gravats, huiles usagées…) et les répartir dans des conteneurs spécifiques en vue de les valoriser, les traiter ou les stocker.

En juillet 2004, le Pays de la Jeune Loire et de ses rivières comptait **9 déchetteries** implantées de manière relativement homogène sur l'ensemble du territoire dont plusieurs très récentes : **Aurec-sur-Loire**, **Bas-en-Basset**, **Saint-Pal-de-Chalencon**, **Monistrol-sur-Loire**, **Saint-Just-Malmont**, **Retournac**, **Dunières, Yssingeaux** et **le Chambon-sur-Lignon**.

Si quelques problèmes de décharges sauvages perdurent, ils restent ponctuels et à la marge par rapport aux problèmes de gestion des déchets rencontrés dans le reste du département.

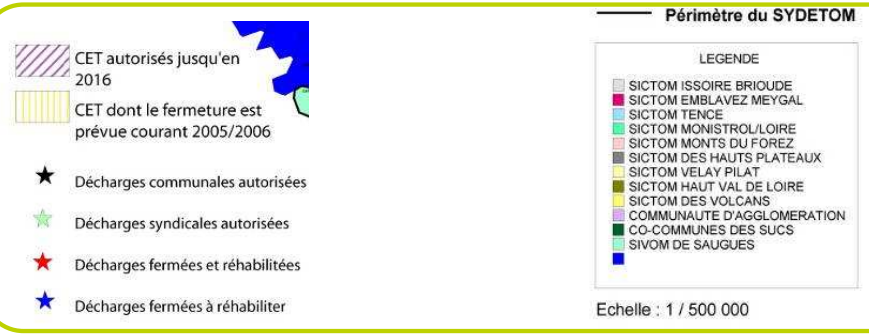

> Centres de traitement et problèmes rencontrés

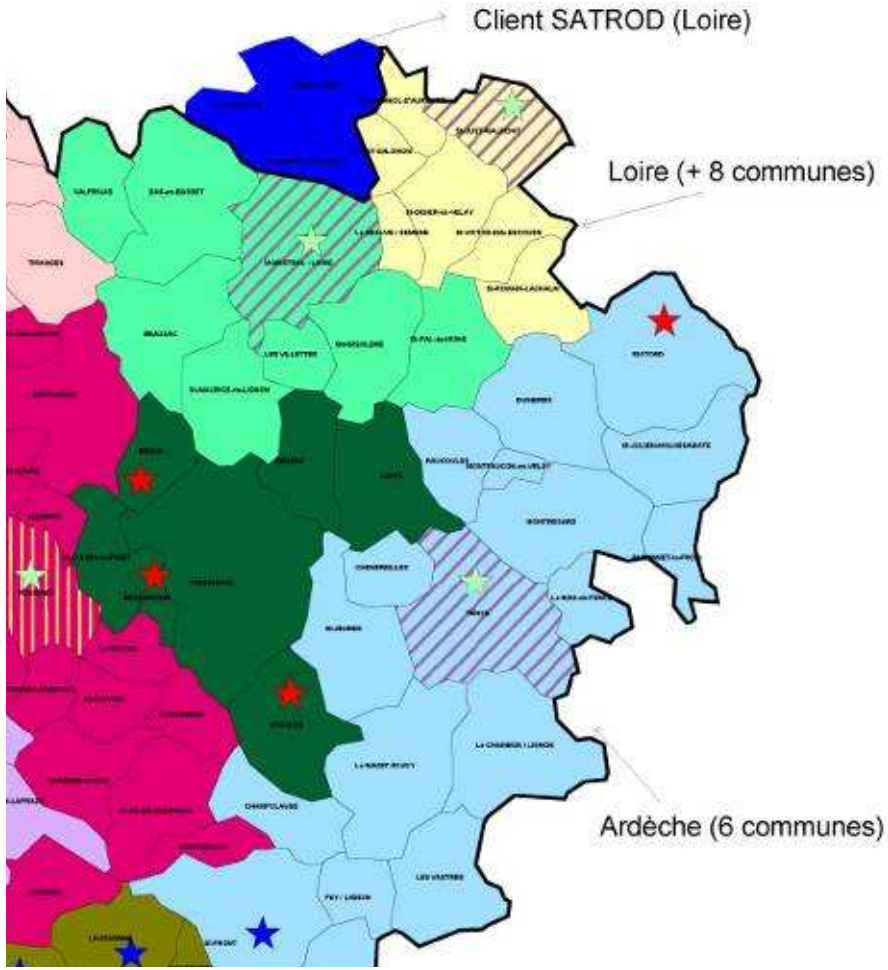

2.3.Ressources naturelles, pressions et pollutions: les déchets

Le traitement et l'élimination

Le traitement et l'élimination des déchets ménagers

Concernant les modes d'élimination des déchets ménagers et assimilés, le stockage est actuellement le seul à être utilisé sur le Pays de la Jeune Loire à l'exception de la plate-forme de compostage de Monistrol-sur-Loire.
Trois Centres d'Enfouissement Technique (CET) traitent actuellement les ordures du Pays :

- SICTOM Velay-Pilat : CET de Saint-Just-Malmont : jusqu'à 20 00 tonnes par an
- SICTOM de Tence : CET de Tence (Villemarché) : jusqu'à 10 00 tonnes par an
- SYMPTTOM Monistrol-sur-Loire : CET de Monistrol-sur-Loire (jusqu'à 20 000 tonnes par an) associé à une plate-forme de compostage (9 tonnes de compost par jour)

Ces centres d'enfouissement traitent les déchets ménagers et les déchets industriels banals (DIB). Les déchets industriels spéciaux possèdent des réseaux spécifiques de collecte.

Ces trois centres d'enfouissement ont des durées de vie très élevées (ex. CET de Saint-Just-Malmont jusqu'en 2064).

A titre d'exemple, si on estime à 400 kg le poids moyen d'ordures ménagères produites par an par habitant, cela représenterait (dans l'hypothèse d'une évolution constante de ce ratio) à près de 33 000 tonnes en 2015 pour 82 000 habitants*. 33 000 tonnes auxquelles il convient de rajouter au moins 11 000 tonnes d'encombrants.

Le traitement des boues de stations d'épuration

Contrairement aux déchets ménagers dont l'avenir apparaît relativement serein pour les années à venir, le traitement des boues est un problème de société qui touche directement le Pays de la jeune Loire.

Actuellement, les boues peuvent être traitées de la façon suivante :

> l'épandage qui permet la valorisation agronomique sous réserve d'une traçabilité irréprochable. La nature granitique du sous-sol du Pays de la Jeune Loire prédispose favorablement les terres agricoles à ce procédé.

> l'enfouissement : de nombreux CET sont capables de traiter les boues sous certaines conditions (taux de siccité d'au moins 30 %)

> l'incinération (existe seulement dans l'agglomération stéphanoise)

> le compostage : expérience à l'ouest de la Haute-Loire mais rejet par la population d'un projet de plate-forme de compostage de boue sur la zone d'activités des Portes du Velay (La Séauve-sur-Semène).
Aujourd'hui il semble que le procédé d'épandage réponde le mieux à la problématique des boues liquides produites par les stations d'épuration. Néanmoins, cette solution a ses limites dans le temps. D'autres solutions doivent donc d'ores et déjà être étudiées… D'autant plus que la hausse globale de la population ajoutée à l'accroissement du nombre de personnes raccordées aux installations existantes ou à de nouvelles installations conduit à penser à une hausse du volume moyen de boues produit par habitant.

Des efforts à conduire en matière de prétraitement

Des efforts restent à fournir pour répondre au dernier objectif du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés c'est-à-dire réduire la fraction fermentescible et stabiliser la fraction résiduelle avant stockage en centre d'enfouissement technique. Des études sont en cours sur de nouveaux procédés permettant de faire tourner une unité de stabilisation biologique au niveau du SYMPTTOM et de l'entreprise Moulin. La question du traitement des boues pourrait être prise en compte à ce niveau.

En dehors de l'aspect technique du prétraitement, reste à définir les relations entre les 3 centres de traitements.

Les besoins moyens induits par l'accueil d'une population nouvelle

➢1,4 t d'OM par ménage par an (soit environ 500kg d'OM / an / hbt portant le traitement des déchets à 44 000 t sur le territoire.

enjeux

➢ Réduire la fraction fermentescible et stabiliser la fraction résiduelle avant stockage
➢ Trouver des alternatives à l'épandage des boues de stations d'épuration.

* En 2015, les projections démographiques réalisées par l'INSEE nous conduisent à considérer une population d'au moins 82 000 habitants.

2.3.Ressources naturelles, pressions et pollutions: le sol

Sites et sols pollués

- La base de données BASOL indique que 33 des 44 communes du territoire comportent des anciens sites industriels et d'activités de services, correspondant à 153 sites.
- La base de données BASOL recense les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre curatif ou préventif.

> Sites BASOL répertoriés sur le territoire en 2008

site	classement	localisation	pollutions à l'origine du classement
AUREC SUR LOIRE Anciens Ets SFT(Société de Fabrication Textile)		site est en bordure de Loire, surélevé de 3 mètres et protégé par un mur le long du fleuve en prévision des crues. Le voisinage immédiat est de type résidentiel à l'Est, industriel au Nord, une voie ferrée (gare d'Aurec) le borde au Sud	dépassement de seuils dans les lagunes de décantage (produits chimiques divers)
Saint -Maurice de Lignon Anciens Etablissements BARDON SA Site de la Forge		pas de précisions	dépassement des seuils admissibles en arsenic et chrome dans les sols proches des zones de décantation de la chaîne de traitement. Traces de cyanures détectées dans un puits de particulier.
RIOTORD Ancienne Manufacture Textile de Riotord		friche industrielle entourée de maisons d'habitation, longé par la rivière la Dunières	effluents usés de l'entreprise déversés dans la rivière sans traitement préalable
Saint Maurice de Lignon Anciens Etablissements BARDON SA .Site des Cycles et de la décharge		site entouré de maisons avec des jardins potagers	Des stocks de déchets ont été répertoriés (une cinquantaine de fûts, des palettes de soude et sels de baryum.....), Des traces de baryum et de chrome ont été détectées dans les sols et dans les eaux.
MONISTROL SUR LOIRE AUTOMOTIVE (ancien Ets FORMER)		zone industrielle de Monistrol/Loire, site entouré par d'autres installations classées, zone résidentielle au Nord	pollution des sols importante par les hydrocarbures

LEGENDE : en bleu : site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage;

En rouge : site en cours d'évaluation; en vert : site traité et libre de toute restriction

> Localisation des sites – base BASOL

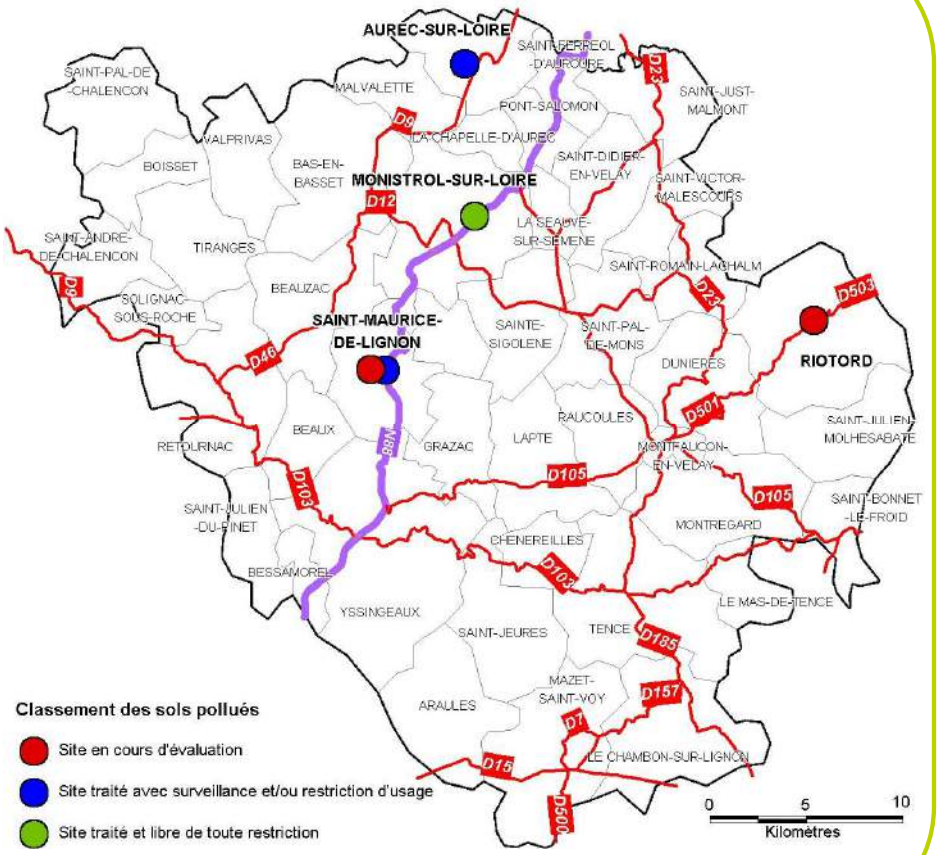

2.3.Ressources naturelles, pressions et pollutions: l'air

Qualité de l'air

Le **Plan Régional pour la qualité de l'air en Auvergne** fournit des données concernant les émissions des principaux polluants par arrondissement et le poids de leur contribution relative à l'échelle de la Région. On peut ainsi approcher les émissions sur l'arrondissement d'Yssingeaux correspondant au périmètre du SCOT de la Jeune Loire.

Selon les composés observés, l'arrondissement d'Yssingeaux participe pour seulement 4 à 6% à la pollution régionale (à comparer par exemple aux 7 à 24% pour l'arrondissement de Clermont-Ferrand).

Ce plan régional relève également les principales émissions atmosphériques industrielles. Deux sites du périmètre du SCOT sont identifiés comme émetteurs importants en Composés Organiques Volatiles :

❑ BARBIER et Cie à Monistrol sur Loire (271 Kg COV / jour)
❑ AUTOBAR à Saint Pal de Mons (243 Kg COV / jour)

Enfin l'axe de la RN 88 est identifié dans ce même document comme axe à trafic fort et à forte émission.

❑ L'Association **ATMO AUVERGNE** suit quatre stations de mesures en Haute-Loire mais aucune n'est située dans l'arrondissement d'Yssingeaux.

❑ Une étude menée par cette association sur la pollution photochimique montre que le périmètre du SCOT de la Jeune Loire est impacté par des arrivées d'air pollué à l'ozone en provenance de la vallée du Rhône via Firminy/St-Etienne.

Une campagne de mesure réalisée entre mai et septembre 2007 a intégré les communes de Beaux, La Chapelle d'Aurec et Ste-Sigolène dans les sites suivis. Elle a confirmé cette entrée occasionnelle d'air pollué à l'ozone en provenance de Firminy/St-Etienne sur le territoire de la Jeune Loire.

Par ailleurs, elle a montré que sur la période de la campagne de surveillance, les teneurs en ozone les plus importantes sont relevées à Sainte Sigolène qui enregistre les moyennes les plus élevées, et également les maxima journaliers et 8-horaires

En zone rurale plus qu'en zone urbaine, le seuil de protection des végétaux ((65 µg/m3 en moyenne journalière) est dépassé : plus de la moitié du temps sur les stations rurales temporaires contre 25 % des jours sur les sites fixes ou périurbains. Ce phénomène est observé sur l'ensemble des stations fixes des sites ruraux auvergnats

> Emissions des principaux polluants par arrondissement et poids de leur contribution relative à l'échelle de la Région Auvergne

Entité territoriale	Emissions de SO_2		Emissions de NO_x		Emissions de COVNM		Emissions de CO		Emissions de CO_2		Emissions de NH_3	
	t	%	t	%	t	%	t	%	kt	%	t	%
AUVERGNE	12386,0	100,0	35825	100,0	76194	100,0	201243	100,0	7386	100,0	33812	100,0
HAUTE-LOIRE	1626,0	13,1	6172	17,2	13243	17,4	34068	16,9	1137	15,4	5905	17,5
> arrondissement de Brioude	440,0	3,6	1677	4,7	3907	5,1	8510	4,2	278	3,8	1537	4,5
> arrondissement du Puy	834,0	6,7	2888	8,1	4937	6,5	15110	7,5	509	6,9	3069	9,1
> arrondissement d'Yssingeaux	352,0	2,8	1607	4,5	4399	5,8	10448	5,2	350	4,7	1299	3,8

Plan régional pour la qualité de l'air en Auvergne – 2000

3.LES RISQUES

3.1.Les risques technologiques

Les installations classées

Certaines installations publiques ou privées peuvent être source de pollutions, voire de dangers. Le code de l'environnement régit ces installations dites « classées » qui peuvent être soumises à autorisation ou à déclaration suivant la nature de leur activité et leur taille. Chaque installation fait l'objet d'un suivi particulier en fonction des impacts possibles sur les hommes et sur l'environnement.

Le territoire compte également des élevages et des industries agroalimentaires soumises à autorisation sur l'arrondissement d'Yssingeaux.

> Liste des établissements soumis à autorisation implantés sur le territoire de la Jeune Loire et ses rivières (autres que les carrières et les exploitations agricoles)

Nom de l'établissement	Adresse	Activité
Rondy SARL	Aurec sur Loire	Commerce (sauf carburants)
Interep	Aurec sur Loire	Industrie de Caoutchouc
Teinture Apprêt Loire Semène	Aurec sur Loire	Teinture – impression
Mécanique Deville	Aurec sur Loire	Usinage
Embal Plasti Souple (EPS)	Bas en Basset	Transf. Matières plastiques
Rhône Alpes Emballages	Bas en Basset	Transf. Matières plastiques
J.M. Plast	Beauzac	Transf. Matières plastiques
Bonnefois Gisèle	Chenereilles	Récupération non ferreux
Faugitex	Dunières	Tissage, tricotage
Préparation textile du Velay	Dunières	Tissage, tricotage
Vial Frères	Dunières	Traitement de surface
SEID	Dunières	Transf. Matières plastiques
SOPIL	Grazac	Transf. Matières plastiques
Romeyer René	La Chapelle d'Aurec	Récupération non ferreux
Deville Rectification SA	La Chapelle d'Aurec	Usinage
Renon SARL	Lapte	Transf. Matières plastiques
Villettes-Plastiques SA	Les Villettes	Transf. Matières plastiques
Barbier & Cie	Monistrol sur Loire	Transf. Matières plastiques
Roche Emballage Plastiques	Monistrol sur Loire	Transf. Matières Plastiques
Lisi Automotive	Monistrol sur Loire	Travail des métaux
Autobar Flexible Packaging	Montfaucon en Velay	Transf. Matières Plastiques
Eurotransmissions	Montfaucon en Velay	Usinage
Guérin Plastiques	Montfaucon en Vellay	Transf. Matières Plastiques
Alpack	Riotord	Transf. Matières Plastiques
Abzac le Crouzet	St Didier en Velay	Fabrication papier et cartons
ERCEI	St Didier en Velay	Traitement de surface
Dumond Maurice	St Just Malmont	Récupération non ferreux
Haon Bernard	St Just Malmont	Récupération non ferreux
Cheynet & Fils	St Just Malmont	Tissage
Cartonnerie de St Just Malmont	St Just Malmont	Transf. Papier & cartons
Viallon & Cie Cartonnage	St Just Malmont	Transf. Papier et cartons
Addiplast	St Pal de Mons	Transf. Matières plastiques
Autobar Flexible Packaging	St Pal de Mons	Transf. Matières plastiques
Auvergne Emballages plastiques	St Pal de Mons	Transf. Matières plastiques
G'Imprim	St Pal de Mons	Transf. Matières plastiques
STEP Cornillon	St Pal de Mons	Transf. Matières plastiques
Brunon Thierry	St Pal de Mons	Travail des métaux
Dumond	St Romain Lachalm	Transf. Matières plastiques
J.M. Compound	St Romain Lachalm	Transf. Matières plastiques
Leygatech	St Romain Lachalm	Transf. Matières plastiques
Paulet & Cie	Ste Sigolène	Centrale d'enrobés
Barbier & Cie	Ste Sigolène	Transf. Matières plastiques
Deltalène	Ste Sigolène	Transf. Matières plastiques
Dragon Moulier	Ste Sigolène	Transf. Matières plastiques
Granger Frères	Ste Sigolène	Transf. Matières plastiques
Guérin Plastiques	Ste Sigolène	Transf. Matières plastiques
Multiplast	Ste Sigolène	Transf. Matières plastiques
Ribeyron	Ste Sigolène	Transf. Matières plastiques
Sigoplast	Ste Sigolène	Transf. Matières plastiques
Sorep	Ste Sigolène	Transf. Matières plastiques
STTP Emballages	Ste Sigolène	Transf. Matières plastiques
Enrobés de la Haute Loire	Yssingeaux	Centrale d'enrobés
Jamon Thierry	Yssingeaux	Récupération non ferreux
Blanc SA	Yssingeaux	Traitement de surface
Autobar Flexible Packaging	Yssingeaux	Transf. Matières plastiques
AMVDIAM	Yssingeaux	Travail des métaux

Les carrières

Depuis Juin 1994, les carrières sont des installations classées (elles étaient gérées auparavant par le code minier). On en compte 8 sur l'aire du SCOT.

Le **Schéma Départemental des Carrières de Haute-Loire** approuvé par arrêté préfectoral du 18 Décembre 1998 a précisé les orientations générales d'implantation et d'exploitation des carrières. Il a été élaboré par la Commission Départemental des Carrières. C'est un outil d'orientation et d'aide à la décision.

Ces orientations concernent :

> Une bonne insertion des carrières dans le paysage : minimisation de l'impact et des nuisances, remise en état pour permettre d'effacer les traces et de favoriser la réinsertion dans le paysage.

> La protection de l'eau : priorité de préservation des captages et des ressources en eau potable, pas de nouvelle carrière sur l'emprise des nappes alluviales.

> La préservation des zones humides : promotion des granulats de roches massives, implication des donneurs d'ordre

> Une gestion économe de la ressource

3.LES RISQUES

3.1.Les risques technologiques

Il existe sur le territoire du Scot un certain nombre de carrières en cours d'exploitation répertoriées dans le tableau suivant :

> Liste des carrières autorisées sur le territoire de la Jeune Loire et ses rivières

COMMUNE	EXPLOITANT	LIEU_DIT	materiaux	Durée de l'autorisation	Date de fin d'autorisation	Production autorisée (par an ou totale)
ARAULES	FAURIE S.A.(AUTORISATION)	LA CHAUD	BASALTE	20 ans	01/05/2013	60 000 t/an
BAS EN BASSET	ETS FOURNIER A.(AUTORISATION)	ILE DE LA GARENNE	SABLE ET GRAVIER	Terminée	PV récolement 17/09/2001	
BAS EN BASSET	SARL DES GRAVIERES DE BASSET	LA GARENNE	SABLE ET GRAVIER	Terminée	PV récolement 04/10/2002	
BAS EN BASSET	ENTR. J. ET B. TEYSSIER SARL	LAMURE	SABLE ET GRAVIER	Terminée	PV récolement 20/08/2001	
BAS EN BASSET	SOBEPRE-S.A.DUMAS & FILS	CUMINE-FRANCE-COURIO	SABLE ET GRAVIER	Terminée	PV récolement 08/06/1998	
BAS EN BASSET	ETS FOURNIER A.	CUBERTECHE PONTROUGE	GRANITE	15 ans	06/04/2014	100 000 t/an
LE CHAMBON SUR LIGNON	LE CHAMBON SUR LIGNON(AUTORISATION)	PEYMARTIN	SABLE GRANITIQUE	15 ans	10/08/2019	1200 t/an
LAPTE	COMPTOIR DE LA PIERRE RABEYRIN	LE CHATELARD	GRANITE	Terminée	PV récolement 06/06/2000	
LAPTE	COMPTOIR DE LA PIERRE RABEYRIN	LA VIGNE	GRANITE	Terminée	PV récolement 06/06/2000	
MONTREGARD	FAURIE S.A.(AUTORISATION)	MONTELIS	GRANITE	25 ans	12/11/2018	80000 t/an
ST ANDRE DE CHALENCON	SAGNARD MAURICE	GOUGEAUX	BASALTE	Terminée	PV récolement 31/05/1999	
ST JULIEN DU PINET	SOC CARR. ST JULIEN DU PINET(AUTORISATION)	LAS RONCHETTES	GRANIT ET BASALTE	20 ans	01/05/2012	100 000 t/an
ST JUST MALMONT	STE CARRIERES DE HAUTE LOIRE(AUTORISATION)	BOIS D ETAT	GRANITE	20 ans	01/11/2017	400 000 t/an
LES VILLETTES	SA MOULIN(AUTORISATION)	TEYSSONEYRE	GRANITE	30 ans	21/06/2030	300 000 t/an
YSSINGEAUX	STE CARRIERES DE HAUTE LOIRE(AUTORISATION)	LES BARRYS	BASALTE	30 ans	25/07/2035	300 000 t/an

Ces carrières exploitent principalement des roches massives, granite et basalte. Leurs capacités de production sont estimées à 12,6 millions de tonnes par an.

Celles-ci permettront de répondre aux besoins en matière de production de logements (la production d'un logement nécessite environ 300 tonnes de matériaux) pour le territoire à horizon 2030.

Installation SEVESO

L'arrondissement d'Yssingeaux ne compte **aucun établissement à risques importants relevant des dispositions applicables au titre de la Directive SEVESO** II 96/82/CEE du 9 décembre 1996.

Le transport de matières dangereuses

Ce risque concerne les accidents pouvant survenir lors du transport de gaz et de matières toxiques, inflammables, explosives ou radioactives, et ce, par voies routières, ferroviaires, fluviales ou par canalisation.
L'ensemble du Département de la Haute-Loire ne présente aucune restriction de passage. Actuellement, en l'absence d'études de dangerosité, ce risque est difficile à évaluer.

Néanmoins, la base de données Primnet du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable considère que **12 communes du territoire présentent des secteurs à risques pour le Transport de marchandises dangereuses** dont l'enjeu humain reste à définir.

Source : Base Primnet

> Communes concernées par le risque de transport de marchandises dangereuses

Aurec-sur-Loire	RD46
Bessamorel	RN88
Dunières	RD23
Grazac	RD43-RD105
Lapte	RD47-RD105
Montfaucon-en-Velay	RD105-RD500
Pont-Salomon	RN88
Riotord	
Saint-Maurice-de-Lignon	RN88
Saint-Pal-de-Mons	RD500
Tence	RD500-RD103
Yssingeaux	RN88

3.LES RISQUES

3.2.Les risques naturels

Le risque inondation

Le plus important des risques naturels de l'Yssingelais est le risque d'inondation. Le Pays est, en effet, traversé par des cours d'eau à caractère torrentiel, notamment la **Loire**. Des crues ont, par le passé, meurtri les communes des bords de Loire (ex. Brives-Charensac*). Pour faire face à ce problème, la maîtrise du régime des eaux du bassin de la Loire a été un objectif majeur d'aménagement. Une structure de bassin, l'Etablissement Public Loire (EPL), (anciennement EPALA), a ainsi été mise en place pour la réalisation de grands ouvrages régulateurs. Néanmoins, l'ère des grands ouvrages semble aujourd'hui achevée avec le rejet du projet de barrage Serre de Lafarre.

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Loire-Bretagne (SDAGE), la **priorité a été donnée, en matière de protection contre les crues par l'expropriation des constructions les plus vulnérables et gel des extensions urbaines dans les zones à risque**. Cependant, aucune action programmée par le Plan Loire Grandeur Nature (1994-2000) n'a été engagée de **Retournac** à **Aurec-sur-Loire.** Le barrage de Grangent, situé dans le département de la Loire, influe sur les niveaux du fleuve au droit d'Aurec-sur-Loire.

Les doctrines en matière de dynamique des cours d'eau et de protection contre les crues ont sensiblement évolué. L'information des riverains sur le risque et les mesures à prendre, le renforcement du réseau de suivi des niveaux d'eau et d'alerte, la réduction des possibilités de construction en zone à risque font partie des moyens de protection des biens et des personnes. Onze communes ont réalisé et appliquent l'étude d'aléa élaborée dans le cadre d'un Plan de prévention des risques naturels inondation (PPR-I).

Enfin, la préoccupation des crues entre en conflit avec l'urbanisation croissante et les souhaits de valorisation touristique au mépris des dangers encourus.

L'Atlas des zones inondables de l'Auvergne s'inscrit dans le cadre de la loi du 22 juillet 1987 qui précise que "les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis". On y observe que le département de la Haute-Loire est soumis au risque d'inondation aux abords de l'Allier, de la Loire et de ses affluents. 23 communes du territoire de l'Yssingelais apparaissent concernées par ce risque.

La base de données du Ministère de l'Environnement Primnet considère que **18 des 44 communes du territoire possèdent des secteurs où le risque d'inondation présente un enjeu humain**. Pour 16 autres communes, le risque existe sans que l'enjeu humain n'ait été défini.

*La commune de Brives-Charensac a connu des inondations ayant fait 8 morts et de gros dégâts matériels en 1980.

> Liste des communes concernées par le risque inondation

Araules	Malvalette	Saint-Julien-Molhesabate
Aurec-sur-Loire	Mazet-Saint-Voy	Saint-Maurice-de-Lignon
Bas-en-Basset	Monistrol-sur-Loire	Saint-Pal-de-Mons
Beaux	Montregard	Saint-Romain-Lachalm
Beauzac	Pont-Salomon	Sainte-Sigolène
Bessamorel	Raucoules	Saint-Victor-Malescours
Le Chambon-sur-Lignon	Retournac	La Séauve-sur-Semène
La Chapelle-d'Aurec	Riotord	Tence
Chenereilles	Saint-Didier-en-Velay	Les Villettes
Dunières	Saint-Ferréol-d'Auroure	Yssingeaux
Grazac	Saint-Jeures	
Lapte	Saint-Julien-du-Pinet	

Source : base Primnet

En orange : enjeu humain détecté
En jaune : enjeu humain à définir

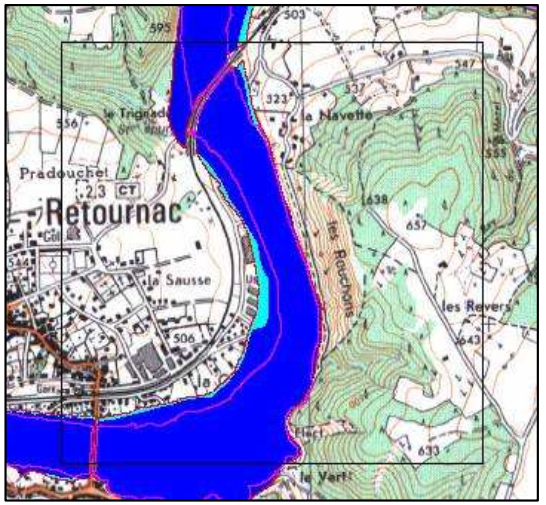

> Extrait de l'atlas inondable de la DIREN Auvergne

3.LES RISQUES

3.2.Les risques naturels

Le risque mouvement de terrain

Un nombre important de communes est concerné par ce risque.

17 communes sont concernées par le risque de mouvement de terrain bien que l'enjeu humain reste à définir. A l'exception de Saint-André-de-Chalencon, il s'agit toutes de communes concernées par le risque d'inondation.

> Communes concernées

Araules	La Chapelle-d'Aurec	Saint-André-de-Chalencon
Aurec-sur-Loire	Dunières	Saint-Ferréol-d'Auroure
Bas-en-Basset	Malvalette	Saint-Julien-du-Pinet
Beaux	Monistrol-sur-Loire	Saint-Maurice-de-Lignon
Beauzac	Retournac	Yssingeaux
Bessamorel	Riotord	

Le risque incendie

Les feux de forêts sont des sinistres qui se déclarent et se propagent dans des formations, d'une surface minimale d'un hectare pouvant être des forêts ou des formations subforestières

> Communes concernées

Aurec-sur-Loire	Saint-Ferréol-d'Auroure
Bas-en-Basset	Saint-Maurice-de-Lignon
Beaux	Sainte-Sigolène
Grazac	Tence

> Les communes concernées par des plans de prévention ou des périmètres R.111-3

Aurec-sur-Loire	PPR prescrit	R.111-3 approuvé
Bas-en-Basset	PPR prescrit	R.111-3 approuvé
Beaux	PPR approuvé	
Beauzac	PPR prescrit	
La Chapelle-d'Aurec	PPR prescrit	R.111-3 approuvé
Dunières	PPR prescrit	
Malvalette	PPR prescrit	R.111-3 approuvé
Monistrol-sur-Loire	PPR prescrit	
Pont-Salomon	PPR prescrit	
Retournac	PPR approuvé	
Riotord	PPR prescrit	
Saint-Didier-en-Velay	PPR prescrit	
Saint-Ferréol-d'Auroure	PPR prescrit	
Saint-Just-Malmont	PPR prescrit	
Saint-Maurice-de-Lignon	PPR approuvé	
Saint-Pal-de-Mons	PPR prescrit	
Saint-Romain-Lachalm	PPR prescrit	
Saint-Victor-Malescours	PPR prescrit	
La Séauve-sur-Semène	PPR prescrit	
Yssingeaux	PPR prescrit	

Périmètre R.111-3 : applicable depuis 1955, l'article R. 111-3 du Code de l'Urbanisme permet au préfet de délimiter par arrêté un périmètre de risques à l'intérieur duquel le permis de construire et les autres autorisations d'occuper le sol peuvent être refusés ou autorisés en les subordonnant à des conditions spéciales. Le périmètre délimité, abrogé par la loi n°95-101 du 2 février 19 95 relative au renforcement de la protection de l'environnement, reste en vigueur tant qu'il n'est pas remplacé par un PPR.

Plan d'Exposition aux Risques (PER) : institué par la loi du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, il détermine les zones exposées à un risque majeur et les techniques de prévention qui doivent être mises en œuvre. Il constitue une servitude d'utilité publique qui s'impose aux documents d'urbanisme et aux autorisations d'occupation du sol. Il reste en vigueur tant qu'il n'a pas été remplacé par un Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR).

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) : institué par la loi n° 95-101 du 2 février 1995, en remplacement des PER, PSS, PZSIF et périmètres de l'article R.111-3. Il est élaboré et mis en application par l'État en prévention des risques naturels prévisibles tels que les inondations, les mouvements de terrain, les avalanches, les incendies de forêts, les séismes, les éruptions volcaniques, les tempêtes et les cyclones. Le PPR contient des mesures d'interdiction et des prescriptions pour deux types de zones : les zones exposées aux risques en tenant compte de la nature et l'intensité du risque encouru et des zones qui ne sont pas directement exposées mais où des réalisations pourraient aggraver des risques ou en provoquer de nouveaux. Une fois approuvé par arrêté préfectoral, le PPR vaut servitude d'utilité publique et est annexé aux POS.

3.LES RISQUES

3.2.Les risques naturels

> Tableau récapitulatif des risques encourus par les communes (Base Primnet)

Sources Base Prim.net & DIREN Auvergne	Inondations	Mouvement de terrain	Feux de forêts	Barrage	PPR	R111,3
	[ ] pas d'enjeu, [*] enjeu humain à définir, [**] avec enjeu humain					
Araules	*	*				
Aurec-sur-Loire	**	*	*	**	Prescrit	Approuvé
Bas-en-Basset	**	*	*	**	Prescrit	Approuvé
Beaux	*	*	*	*	Approuvé	
Beauzac	**	*		**	Prescrit	
Bessamorel	*	*				
Boisset						
Le Chambon-sur-Lignon	**					
La Chapelle-d'Aurec	**	*		**	Prescrit	Approuvé
Chenereilles	**					
Dunières	**	*			Prescrit	
Grazac	*		*	**		
Lapte	*			**		
Malvalette	**	*		**	Prescrit	Approuvé
Le Mas-de-Tence						
Mazet-Saint-Voy	*					
Monistrol-sur-Loire	**	*		**	Prescrit	
Montfaucon-en-Velay						
Montregard	*					
Pont-Salomon	**				Prescrit	
Raucoules	*					
Retournac	**	*			Approuvé	
Riotord	**	*			Prescrit	
Saint-André-de-Chalencon		*				
Saint-Bonnet-le-Froid						
Saint-Didier-en-Velay	**				Prescrit	
Saint-Ferréol-d'Auroure	*	*	*		Prescrit	
Saint-Jeures	*			**		
Saint-Julien-du-Pinet	*	*				
Saint-Julien-Molhesabate	*					
Saint-Just-Malmont					Prescrit	
Saint-Maurice-de-Lignon	**	*	*	**	Approuvé	
Saint-Pal-de-Chalencon						
Saint-Pal-de-Mons	*				Prescrit	
Saint-Romain-Lachalm	*				Prescrit	
Sainte-Sigolène	*		*	**		
Solignac-sous-Roche	0					
Saint-Victor-Malescours	**				Prescrit	
La Séauve-sur-Semène	**				Prescrit	
Tence	**		*			
Tiranges						
Valprivas						
Les Villettes	*			**		
Yssingeaux	**	*		**	Prescrit	

3.LES RISQUES

3.3.Le bruit

Si le territoire de la Jeune Loire présente l'image d'un territoire rural et tranquille, il est pourtant concerné par les problématiques de **bruit.**

Pour l'espace rural et agricole, il s'agit plutôt des perceptions/relations entre nouveaux habitants et activités installées (agriculteurs, artisans, petites et moyennes entreprises).

Par contre, le territoire est traversé par des axes routiers très fréquentés (17000 véhicules/jour sur la RN88) qui sont à l'origine de nuisances sonores potentielles.
La RN88, les RD 46, 42, 500, 23, 61, 105 sont concernées.

Les nuisances sonores ayant des effets négatifs reconnus sur la santé humaine, et ce type de nuisance étant de plus en plus mal supporté, il convient de prendre en compte ce paramètre dans les projets d'aménagement

> Les voies à grande circulation DDE/SUH/AEGO

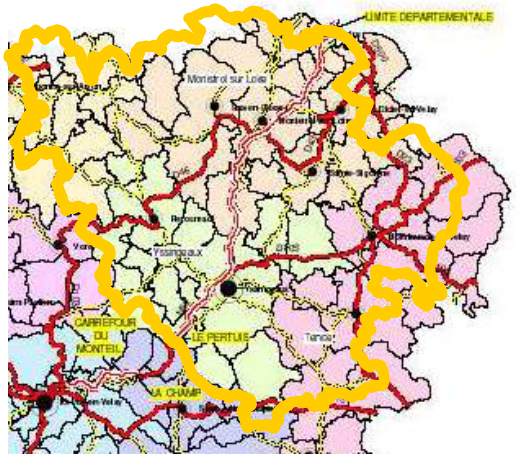

RN 88 voie express
Routes classées à grande circulation :
RD 103 RD 46 RD 12
RD 23
RD 44 RD 43 RD 500
RD 105

> Les flux routiers

Source : Ministère de l'Équipement, des transports et du Logement
Recensement de la circulation 2000

4.SYNTHESE DES ENJEUX

> Principaux enjeux

Le patrimoine naturel, biodiversité **Le paysage**	➢Préservation des habitats qui abritent des espèces remarquables (castor, moule perlière, gagée jaune) ➢Maintien des maillages fonctionnels qui participent aux échanges biologiques (réseau hydrographique, boisement et haies, couloir ligérien) ➢Frein à la dynamique forestière ➢Maintien de la qualité du cadre de vie ➢Préservation des espaces et des traits paysagers identitaires du territoire
Les ressources naturelles - Eau **Les ressources naturelles - Matériaux** **Les ressources naturelles - sols**	➢Protection des ressources en eau – limitation des risques de pollution diffuse ➢Maîtrise de la pression humaine (aspects quantitatif et qualitatifs) ➢Préservation des fonctionnalités des têtes de bassin et des zones humides ➢Maintien des fonctions assurées par les espaces agricoles et par les espaces forestiers
Les risques naturels **Les risques humains** **Les déchets**	➢ Prise en compte du risque inondation, risque majeur sur certains secteur s ➢Limitation de l'exposition des personnes aux risques et pollutions ➢Préservation des zones-tampons et d'écrans aux nuisances (pollutions sonores et atmosphériques, risques technologiques) ➢Anticipation sur l'augmentation prévisible des déchets produits à traiter ➢Les solutions alternatives au traitement des boues de stations d'épuration et à l'épandage
Les énergies **L'air** **Le climat**	➢Participation du territoire aux engagements internationaux de la France sur la réduction des gaz à effets de serre ➢ Valorisation de la ressource locale en biomasse (bois-énergie) ➢Maîtrise des pollutions induites par le développement urbain et par l'utilisation de l'automobile – Maintien de la qualité du cadre de vie

4.SYNTHESE DES ENJEUX

> Principaux enjeux spatialisés

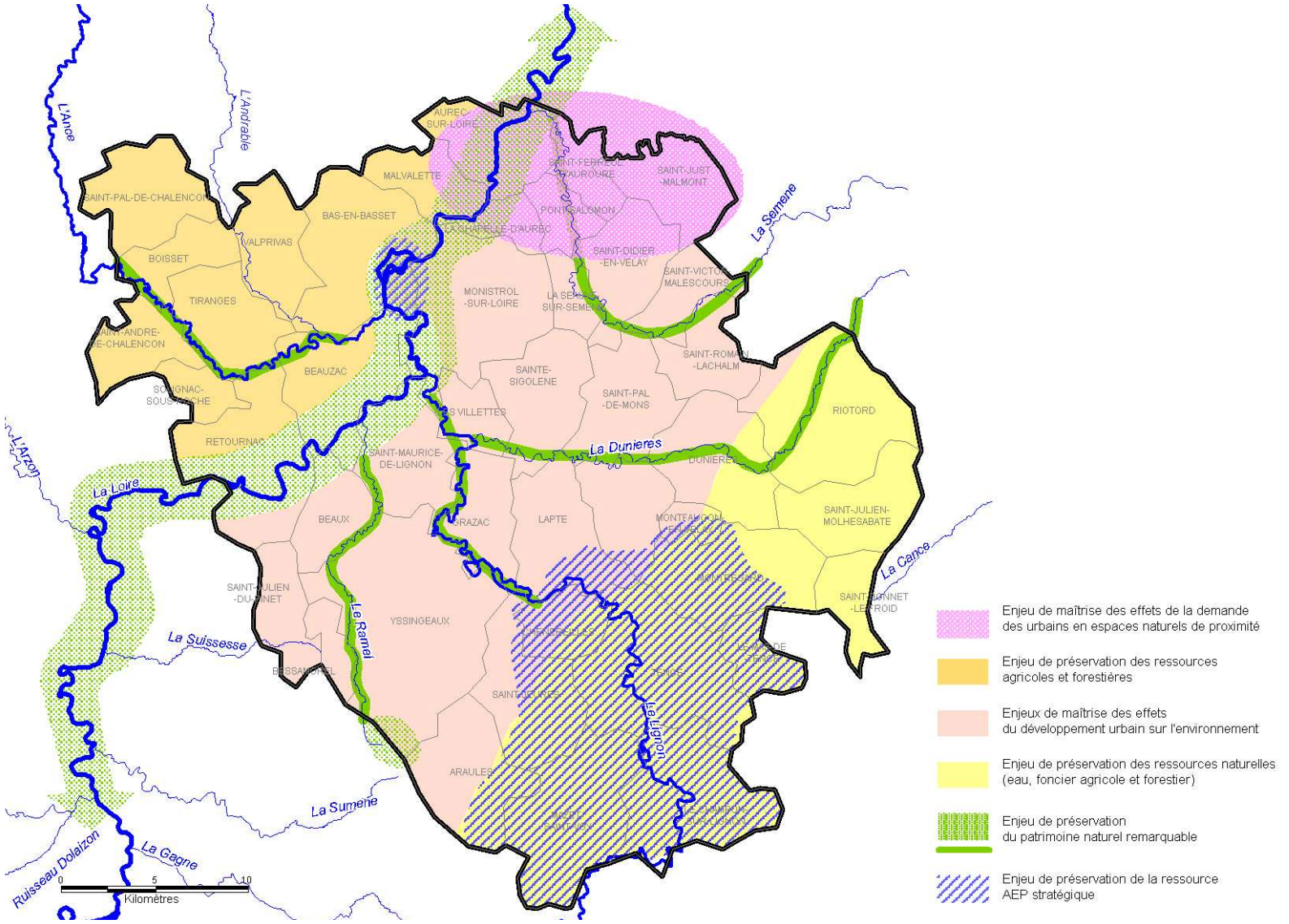

Partie 4.
Evaluation environnementale

4 EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

4.1.Introduction

Les objectifs de l'évaluation environnementale

Le principe de l'évaluation environnementale a été posé par la direction européenne de juin 2001, transposée en droit français par l'ordonnance de juin 2004, puis par le décret du 27 mai 2005.

Afin de répondre aux objectifs définis dans cette ordonnance, deux principes majeurs doivent être respectés:

❑ Le premier principe concerne la continuité de l'évaluation environnementale tout au long du projet pour une cohérence, une lisibilité et une transparence du processus et des politiques de développement choisies. Dans ce sens, il est implicitement posé que la dimension environnementale constitue un des éléments fondamentaux de la détermination des partis d'aménagement au même titre que les autres grandes thématiques de développement territorial.

❑ Le second principe interpelle la mise en perspective opérationnelle et préalable des objectifs du code de l'urbanisme. En effet, si ce dernier définit que le document de SCOT doit contenir dans son rapport de présentation des chapitres particuliers retranscrivant la prise en compte de l'environnement dans le projet, ces éléments ne peuvent être établis, dans le cadre d'un schéma où cette évaluation a été pleinement élaborée, indépendamment d'une réelle approche de management environnemental qui préside la conception du projet. Cette gestion plus globale de l'environnement et mieux intégrée au projet d'urbanisme s'effectuera dans la durée et donnera lieu à un suivi des effets du projet au-delà de la période d'application effective du SCOT.

Rappel : les objectifs du PADD

Le territoire de la Jeune Loire et ses rivières bénéficie de nombreux atouts (dynamisme économique, qualité du cadre de vie…) mais souffre aujourd'hui d'un manque d'équilibre interne risquant de nuire, à terme, à son développement harmonieux.

Le scénario choisi par les élus ne renonce pas à la croissance démographique, ni au développement mais souhaite l'encadrer pour renforcer l'équilibre interne du territoire et mieux maîtriser son avenir.

Pour répondre à cet objectif ambitieux, le scénario choisi se décline en 3 axes stratégiques de développement:

- **Une organisation multipolaire confortée** constituant l'armature urbaine du territoire, garante du maintien des équilibres et de l'identité du Pays de la Jeune Loire
- **Le maintien d'un dynamisme économique** permettant la pérennisation du tissu économique existant mais aussi sa diversification
- **Un développement qualitatif, respectueux des paysages et de l'environnement** favorisant le maintien d'un cadre naturel et paysager de qualité

4.2.Les principales caractéristiques de l'environnement sur le territoire

L'organisation physique générale du territoire

Le territoire du Pays de la jeune Loire et ses rivières s'étend à l'est du département de la Haute-Loire et jouxte la région stéphanoise. Il est peuplé de plus de 75 000 habitants pour 1160 km2 et connaît une dynamique de croissance active mais géographiquement hétérogène.

Le territoire est fortement structuré par son relief qui différencie les cours d'eau dont une partie s'écoule dans des gorges profondes (Loire, Lignon, Dunières), les pointements volcaniques, comme ceux des Sucs au sud qui marquent le paysage, et les plateaux qui accueillent une grande partie des activités humaines (entreprises, logements, agriculture…). La forêt est particulièrement présente dans les espaces difficiles à mettre en valeur (pentes des vallées, rebords de plateaux) et dans tout l'est du territoire (plantations résineux principalement).

L'agriculture, compte-tenu des conditions de sols, de climat et d'altitude, est centrée sur la valorisation des prairies par l'élevage.

Le patrimoine naturel

Le territoire du Pays de la jeune Loire et ses rivières bénéficie de la présence d'un patrimoine naturel de première importance au niveau local, régional, français et européen.

Ce patrimoine est très lié aux composantes Eau et Forêt. Le réseau de rivières, et particulièrement leurs parties en gorges, souvent boisées et relativement épargnées par les pressions humaines (Lignon, Ramel, Dunières, Semène, Loire…), abrite des milieux et des espèces remarquables et protégées (castor, moule perlière…). Il facilite les relations entre populations, constituant ainsi des couloirs d'échanges et de diffusion géographique des espèces participant à la biodiversité.

Les boisements de bords de rivière (ripisylves), les réseaux de haies du bocage, jouent aussi un rôle important dans les échanges biologiques et assurent des connections avec les réservoirs que constituent par exemple les massifs forestiers du territoire ou en périphérie (Meygal – Mézenc, Lizieux, Sucs, Grand Felletin, Pilat, Forez).

La vallée de la Loire, couloir de migration particulièrement important pour les oiseaux, constitue un espace naturel majeur et emblématique du territoire, faisant d'ailleurs l'objet de divers classements (site NATURA 2000, zone pour la conservation des oiseaux, zone d'intérêt écologique, faunistique et floristique…).

En dehors de ces espaces linéaires structurants et des massifs boisés, le territoire renferme de nombreuses zones humides dont le rôle est essentiel au bon fonctionnement des ressources en eau sur les aspects qualitatif et quantitatif et des milieux associés. Leur identification et leur protection n'ont pas été systématiquement réalisées.

Les ressources naturelles

Les potentiels et les degrés d'exploitation des ressources naturelles dont dispose le territoire sont très variables :

> Les ressources en eau potable sont relativement faibles en termes de quantité et en outre assez fragiles en terme de qualité : il s'agit pour l'essentiel de ressources en eau superficielles dont la principale est constituée par le réservoir du barrage de Lavalette sur le Lignon (400ha) qui alimente l'est du territoire et l'agglomération de St-Etienne, propriétaire du site. La qualité de l'eau délivrée sur le territoire est satisfaisante mais la sécurité n'est pas assurée pour quelques communes.

> Les ressources en matériaux de construction sont constituées par les roches granitiques et basaltiques du sous-sol et par les alluvions de la Loire exploitées à Bas-en-Basset. Huit carrières sont en activité.

Déchets et pollutions

S'agissant des déchets, le territoire de la Jeune Loire est bien organisé au niveau intercommunal en matière de collectes ordinaires, de collectes sélectives, de déchetteries (9). Les centres de traitement et d'élimination ont des capacités importantes.

Les difficultés résident dans la réduction de la part fermentescible des ordures ménagères et dans l'élimination des boues de stations d'épuration par d'autres modalités que l'épandage sur terrains agricoles.

En matière de pollutions des eaux, de gros investissements ont été consentis par les collectivités pour créer ou améliorer les stations d'épuration des eaux usées, pour améliorer la collecte de ces eaux usées ainsi que pour orienter les constructions en zones non desservies par l'assainissement collectif vers des systèmes performants et adaptés (zonage d'assainissement, service public de l'assainissement non collectif).

Il se produit malgré tout des altérations dans la qualité des eaux de surface qui d'une part se répercutent sur la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques et d'autre part sur l'utilisation de ces ressources pour l'eau potable.

4.2.Les principales caractéristiques de l'environnement sur le territoire

Les solutions engagées consistent dans l'instauration des périmètres de protection des captages et ressources d'alimentation en eau potable et dans la mise en place de convention de bonnes pratiques pour les utilisateurs des terrains situés dans les bassins versants de ces ressources ((exploitations agricoles et forestières, urbanisation…). La réserve de La valette est particulièrement sensible sur ce point et sa mise en protection réglementaire en cours.

Quant aux sites et sols pollués, seuls cinq sont identifiés sur le territoire dont 2 avec surveillance ou/et restriction d'usage, 2 en cours d'expertise et 1 dépollué.

Les risques naturels

Le principal risque naturel qui s'exerce sur le territoire de la Jeune Loire et ses rivières a trait aux inondations. Le régime des cours d'eau, la topographie, le climat entraînent des fluctuations importantes des débits et niveaux d'eau. Les constructions réalisées dans les vallées, parfois en oubliant cette situation naturelle, présentent de ce fait une vulnérabilité particulière. Les communes concernées (44, dont celles riveraines de la Loire) sont engagées dans l'établissement des plans de prévention du risque inondation qui contraignent les possibilités d'urbanisation en fonction du risque.

Les risques de glissement de terrain concernent 17 communes.
Les risques de feux de forêt ne sont pas négligeables compte-tenu de l'emprise des boisements dans certaines parties du territoire, des phénomènes de réchauffement climatique et de la fréquentation de loisirs de certains de ces espaces.

Les risques technologiques

Aucune entreprise à dangerosité élevée (type SEVESO) n'est présente sur le territoire. On compte une soixantaine d'établissements contrôlés dans le cadre des installations classés pour la protection de l'environnement (ICPE) ainsi que 8 carrières et des élevages relevant aussi de cette nomenclature.

Les barrages de grande hauteur peuvent également induire un risque de sécurité en cas de rupture de digue. Est concerné le barrage de Lavalette.

Les risques que présentent ces établissements en cas de dysfonctionnement peuvent être aggravés en cas de cohabitation proche avec des zones habitées

Les énergies

Bien que producteur de bois, le Pays de la Jeune Loire valorise encore peu le bois comme ressource énergétique mais y vient peu à peu.

Les gisements éoliens exploitables ont été cartographiés. Des réalisations se font jour, après avoir surmonté certaines difficultés, comme ailleurs. L'atlas éolien de la Région Auvergne identifie des gisements potentiels, notamment dans le sud du territoire. Une étude détaillée au niveau de la Haute-Loire est en cours.

L'hydroélectricité est déjà présente dans le territoire. Les ouvrages, relativement anciens, et leur fonctionnement entraînent des perturbations pour les milieux aquatiques, non encore résolues à ce jour.

La géothermie n'est pas exploitée.

4.2.Les évolutions tendancielles des composantes de l'environnement

Les tendances lourdes du développement du territoire

Les tendances lourdes sont les suivantes:

- Large diffusion de l'urbanisation sur le territoire, hormis quelques communes restant en marge,
- Offre de logements restant spécialisée d'où poursuite de la périurbanisation et de la dépendance avec les territoires limitrophes,
- Etalement urbain,
- Difficulté à trouver du foncier pour les activités économiques,
- Banalisation du cadre de vie,
- Baisse de qualité des paysages.

Des conséquences négatives pour l'environnement…

Ces tendances ont des répercussions négatives pour l'environnement, en particulier :

- Compétition sur les espaces « ordinaires » qui participent à la qualité globale de l'environnement,
- Création de voiries nouvelles et fragmentation des espaces naturels,
- Consommation d'espaces agricoles, pression sur des bordures de boisement,
- Réduction des espaces 'naturels' disponibles pour la faune sauvage,
- Rupture du maillage boisé par l'implantation d'infrastructures et de zones à urbaniser,
- Augmentation des pollutions atmosphériques : chauffage, circulation automobile,
- Augmentation de la pression quantitative sur la ressource en eau pour la satisfaction des besoins,
- Augmentation de la pression sur la qualité des eaux superficielles, en lien avec l'augmentation des eaux usées traitées,
- Risques induits d'altération sur les milieux aquatiques dépendant des ressources en eau utilisées pour l'alimentation en eau potable et/ou recevant les rejets domestiques.

… Mais quelques éléments modérateurs, favorables à l'environnement

Malgré ces tendances à effets défavorables, un certain nombre de dispositions contractuelles engagées et/ou mises en œuvre par le Pays de la Jeune Loire, ou par les Communautés de communes le composant, limitent ou cherchent à contrebalancer certains de ces effets : chartes paysagères, contrats de rivière….

> Les principaux enjeux environnementaux du territoire

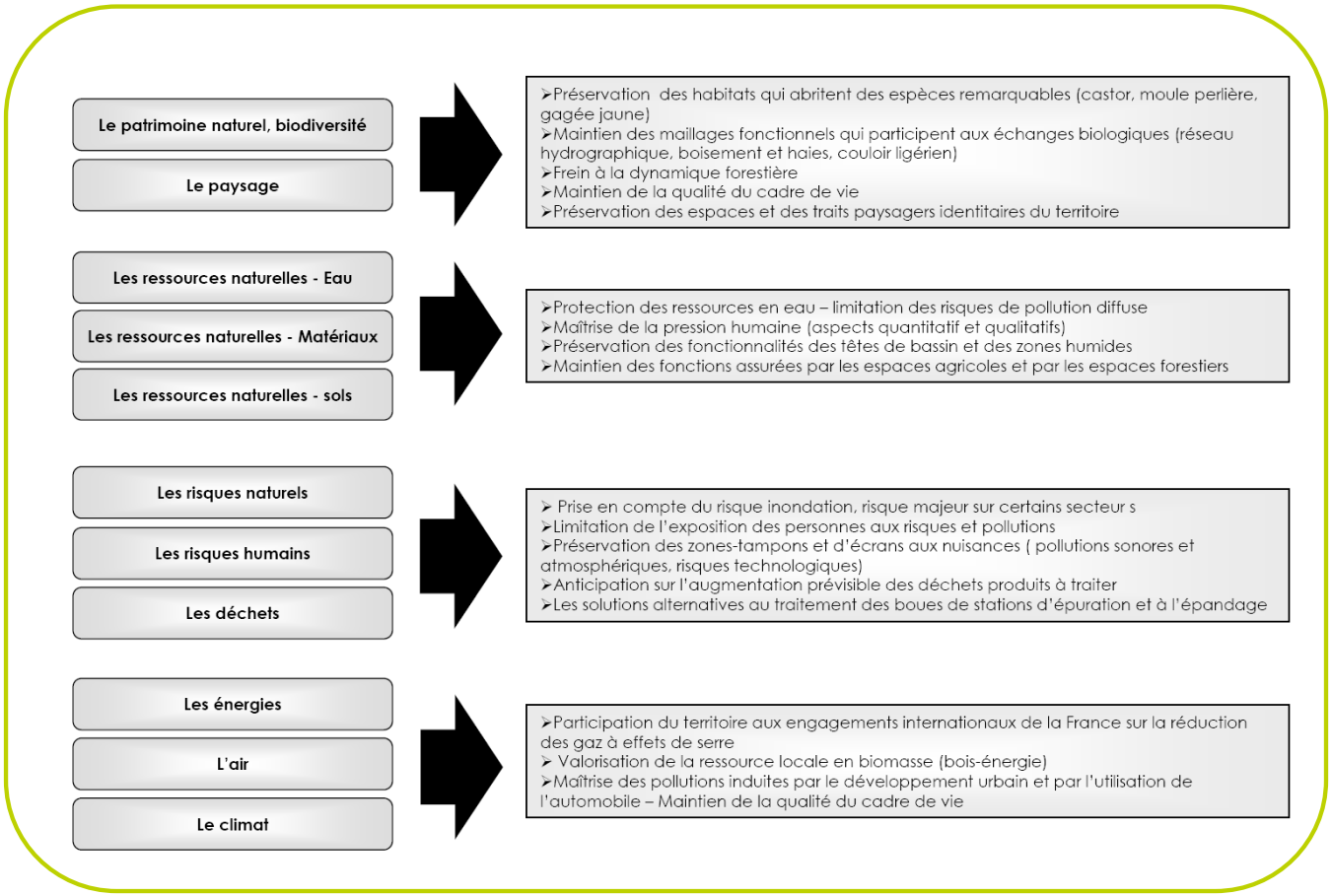

4.2.Les évolutions tendancielles des composantes de l'environnement

> Les principaux enjeux du territoire

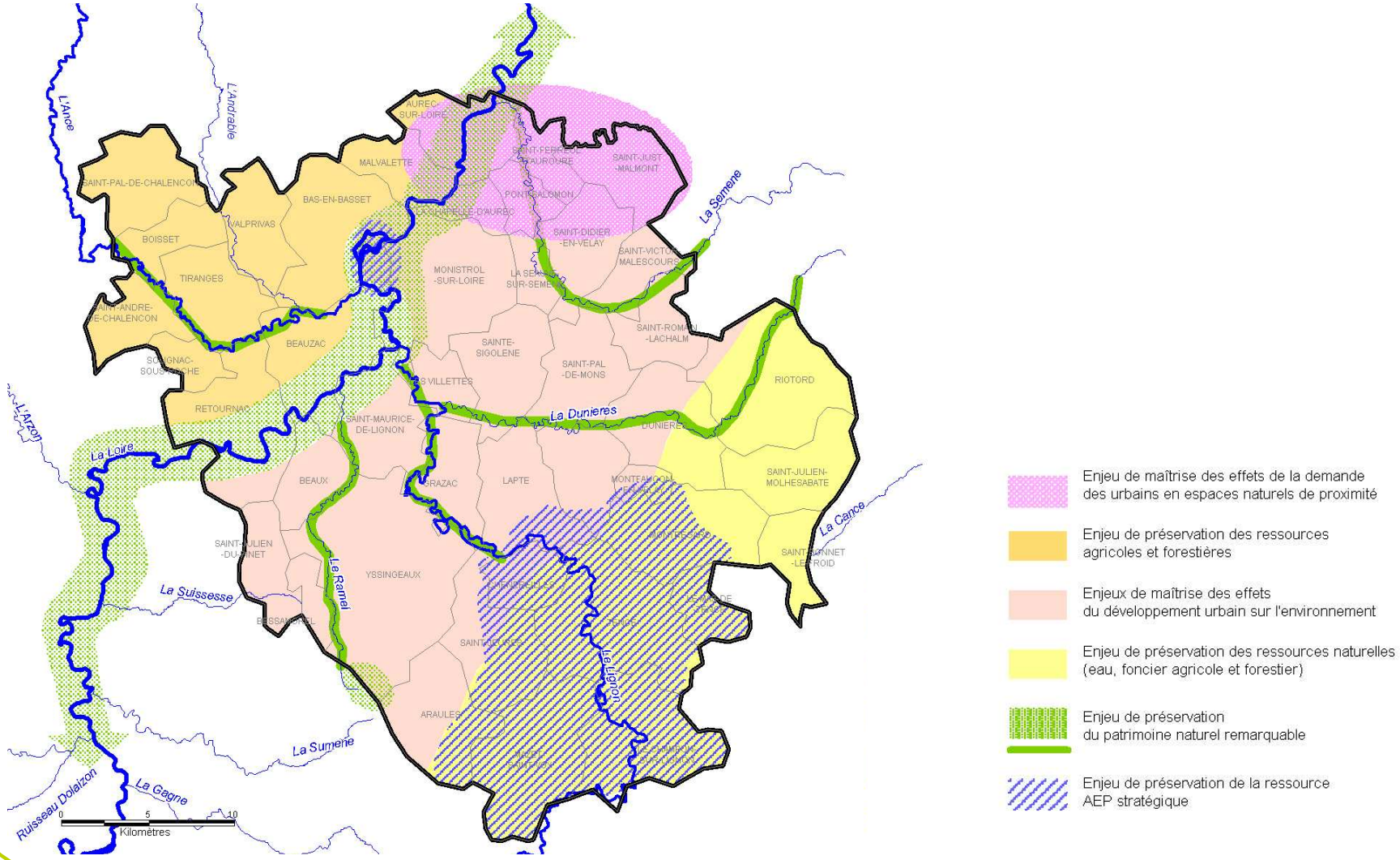

4.3.Les choix du territoire pour son développement sous l'angle de l'approche environnementale

Les scénarios

Le Pays de la Jeune et ses rivières a examiné trois scénarios principaux pour son développement. Ils sont explicités dans le chapitre précédent « Justification des choix retenus ». Leurs caractéristiques principales sont rappelées ci-dessous:

Le scénario tendanciel, construit au fil de l'eau et qui envisage e développement sur la quasi-totalité du territoire, avec la prédominance des offres de maisons individuelles et l'allongement des réseaux

-Le Pays vert : l'évolution démographique est limitée. L'objectif est le maintien de l'identité rurale du territoire. La consommation d'espace est faible.

-Le Pays de la croissance : le Pays accueille à tout va et répond aux fortes demandes des territoires limitrophes.

-Le Pays équilibré : le Pays poursuit son développement mais se fixe des limites pour préserver son cadre de vie et son attractivité. Le développement s'appuie sur le maillage des bourgs existants renforcés dans leurs fonctions.

La comparaison des effets potentiels principaux des scénarios sur l'environnement a conduit le Pays de la Jeune Loire et ses rivières à retenir ce dernier projet, le Pays équilibré. En effet, ce scénario lui permet de poursuivre le développement du territoire tout en lui donnant la possibilité d'en limiter les impacts négatifs sur l'environnement et de les maîtriser .

Le tableau ci-contre reprend cette comparaison sur les grandes composantes de l'environnement.

Trois scénarios	Patrimoine naturel et biodiversité	Paysage	Ressources naturelles	Risques et déchets	Energie, air et climat
Le Pays vert	Protection accrue sur tous les espaces naturels Sanctuarisation de la vallée de la Loire et du pays des Sucs.	Protection accrue et règlements figeant aspects et organisations dans l'espace	Ralentissement de la pression sur les ressources Accroissement possible du reboisement sur les terres agricoles délaissées	Protection accrue sur les zones à risques Rejet de toute activité 'à risque ' Ralentissement de la croissance de la production de déchets	Pays exemplaire Forte limitation des effets négatifs liés au développement du territoire → statu quo par rapport à la situation actuelle
Le Pays de la croissance	Préoccupation secondaire Efforts limités au nécessaire et au règlementaire	Préoccupation secondaire Efforts limités au nécessaire et au règlementaire	Accroissement des pressions Tensions possibles pour les ressources multi-usages/ multi-fonctions (eau) et pour les terrains supports de ces ressources. Accroissement sensibles des apports extérieurs en matériaux	Augmentation des tensions par rapport au foncier gelé pour des raisons de risques Très forte croissance de la production de déchets, imposant des investissements nouveaux	Forte croissance des besoins énergétiques Augmentation du recours aux sources classiques extérieures Augmentation importante des trafics et des pollutions induites
Le Pays équilibré	Préoccupation de même niveau que celle portée au volet économique Approfondissement de la connaissance des milieux pour une protection raisonnée	Préservation forte des éléments identitaires du territoire Reconquête de ces éléments Ouverture à l'innovation	Protection des zones stratégiques Modération du développement dans les zones en tension Intégration des considérations « milieu naturel » dans les projets d'exploitation des ressources	Protection par rapport aux zones à risques et effort de pédagogie Pas de création de nouvelle vulnérabilité Accroissement maîtrisable des déchets et organisation à l'échelle du Pays	Engagement dans le processus de limitation des gaz à effets de serre et du réchauffement climatique. Limitation de l'étalement urbain Urbanisation visant à réduire le recours à l'automobile

4.4.Les incidences du projet de SCOT retenu sur les composantes de l'environnement

Le projet de SCOT : des effets négatifs pour l'environnement

Les orientations retenues pour le SCOT de la Jeune Loire et ses rivières entraînent, pour l'essentiel, des effets négatifs sur l'environnement, dans la mesure où le territoire souhaite continuer à se développer, ce qui, nécessairement, se traduit par l'augmentation des pressions sur les milieux et les ressources naturelles.

Exemples d'orientations du projet de SCOT qui entraînent des effets directs négatifs

❑ L'augmentation de population de 20000 habitants entre 2000 et 2030 ce qui entraîne une pression

- sur les milieux: pollution potentielle (800 000 m3 d'eaux usées à traiter)
- sur les ressources : eau potable (1,5 Mm3 à trouver), matériaux de construction

❑ La consommation de terrains : nouvelles voiries, espaces de stationnement, zones d'activités, zones à urbaniser pour des logements, zones commerciales – 420 ha logements + 70 ha en ZA

❑ La consommation d'espaces pour la création d'itinéraires de circulation douces, l'aménagement de la liaison Bas-en-Basset/Monistrol-sur-Loire et pour la desserte du plateau de Chalencon. Ces liaisons créent également des coupures dans les espaces naturels, défavorables au bon fonctionnement des écosystèmes,

❑ L'accroissement des pollutions atmosphériques…

Cependant **les orientations du SCOT** ont été conçues dans le cadre du scénario 'Pays équilibré' pour **limiter ces effets potentiels négatifs**, comme par exemple l'obligation de construire soit en continuité avec les zones bâties existantes soit dans les "dents creuses" du tissu urbain. Ces choix contribuent à « positiver » le projet vis-à-vis de l'environnement.
Par ailleurs, **diverses mesures** d'accompagnement et recommandations sont retenues pour atténuer les effets négatifs résiduels du projet et améliorer les effets positifs pour l'environnement (exemple : incitation à la mise en œuvre des normes HQE dans la construction).

Le projet de SCOT : des effets positifs pour l'environnement
Le projet de SCOT de la Jeune Loire et ses rivières est directement porteur d'effets potentiels positifs pour l'environnement.

Exemples d'orientations du projet qui entraînent des effets directs positifs,

❑ L'identification des zones naturelles remarquables; l'identification et la protection des zones humides ordinaires,

❑ La reconnaissance du rôle des réseaux de haies et des rivières dans les capacités d'échanges biologiques du territoire; la préservation de ces espaces, réseaux et milieux,

❑ La protection des ressources stratégiques en eau potable (limitation du développement),

❑ La localisation des zones de croissance urbaine, qui permet de contenir la croissance des déplacements automobiles.

4.5.Les incidences du projet au regard des enjeux environnementaux

L'évaluation environnementale doit permettre de renseigner :

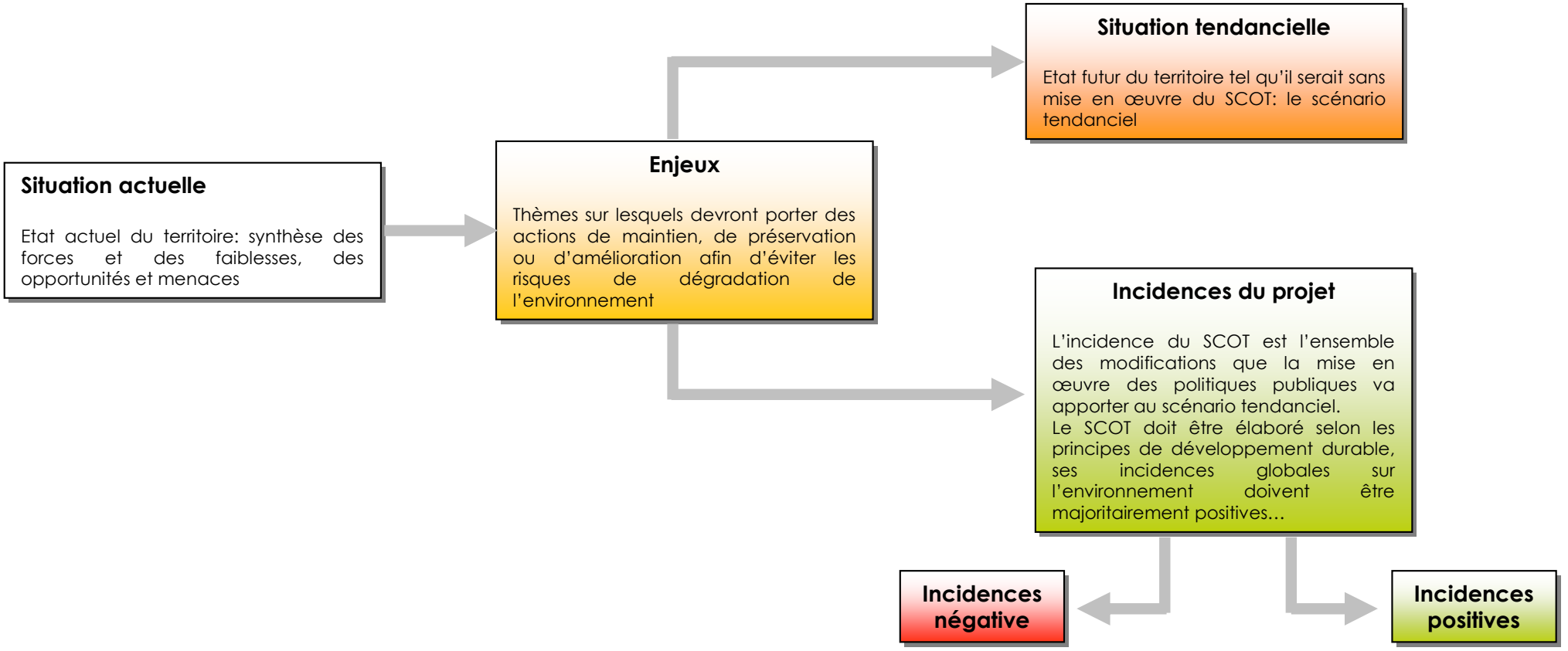

4.5.Les incidences du projet au regard des enjeux environnementaux

Les effets pour la planète - climat : gaz à effets de serre

Situation actuelle

- Réseau routier articulé autour de la RN88
- Rôle à la fois local et inter-régional joué par la RN88
- Trafic plus important sur la RN88 du sud vers le nord : de 11000 véhicules/jour à l'entrée sud du territoire à 25000 à la jonction avec le département de la Loire
- Trafics journaliers élevés et en augmentation sur les axes transversaux, notamment RD12 et RD44
- Très forte influence des déplacements domicile-travail
- Quatre gares desservent la partie ouest du territoire mais l'offre de service paraît mal adaptée aux besoins de même que pour le rabattement vers le pôle intermodal de Firminy
- Les activités industrielles, concentrées dans la partie nord du territoire, ne génèrent pas de pollution atmosphérique significative
- Des entrées de pollution à l'ozone arrivent en provenance de la vallée du Rhône.

Enjeux

- Maîtrise, voire réduction, des émissions
- Alternative au tout voiture du territoire
- Alternative sur les énergies utilisées

Situation tendancielle

- Augmentation du trafic automobile, dont le trafic poids lourds
- Augmentation des émissions dues aux bâtiments
- Augmentation des émissions de gaz à effets de serre
- Réchauffement climatique
- Engagement national pour la réduction des GES

Incidences négatives du projet de SCOT retenu

Le développement du territoire par l'accueil d'une population et d'activités nouvelles va dans le sens de la poursuite des émissions de GES.

Incidences positives du projet de SCOT retenu

- Le SCOT limite l'étalement urbain et prévoit une urbanisation proportion-née à la taille actuelle des différents bourgs-centres du territoire, ce qui limite les parcours et donc les consommations en carburant
- Le SCOT prévoit des parcs-relais pour le covoiturage et près des gares, ce qui va dans le même sens : contribuer à limiter le trafic.

Cf. mesures prises en matière de modes de construction intégrant des préconisations d'isolation énergétique et engagement du Syndicat mixte sur les énergies renouvelables comme les éoliennes.

4.5.Les incidences du projet au regard des enjeux environnementaux

Les effets pour la planète - climat : énergies locales et renouvelables

Situation actuelle

➢Un potentiel en combustible bois très important, surtout dans la partie est du territoire mais pour l'instant relativement peu mobilisé.

➢L'énergie solaire pour la production d'eau chaude est promue au travers du plan Soleil et la Haute-Loire est le 1er département en Auvergne pour les installations. Les conditions climatiques sont très favorables (ensoleillement important).

➢L'énergie hydraulique est largement utilisée, parfois depuis longtemps (dès le XIXè s. pour les anciennes industries locales). Le Lignon a été équipé par EDF. Le potentiel hydro-électrique supplémentaire est faible compte-tenu des objectifs environnementaux à prendre en compte (continuités biologiques, cours d'eau réservés…).

➢L'atlas éolien de la Région Auvergne identifie des gisements potentiels, notamment dans le sud du territoire. Une étude détaillée au niveau de la Haute-Loire est en cours.

➢Les énergies géothermiques et biogaz sont peu exploitées à l'échelle régionale.

Enjeux

➢Mobilisation de la ressource Bois-énergie largement disponible à l'échelle du Pays.

➢Maîtrise de l'implantation des éoliennes avec des projets cohérents.

➢Développement des énergies renouvelables dans les constructions.

➢Intégration paysagère des constructions et des installations visant à réduire la consommation d'énergie.

Situation tendancielle

➢Augmentation des besoins énergétiques par logement.

➢Augmentation globale des besoins sur le territoire, liée au développement de l'urbanisation.

➢Augmentation des demandes d'implantation d'éoliennes et de panneaux solaires entraînant des risques de mauvaises intégrations dans les sites et les contextes de patrimoine bâti

➢Développement du transport de bois combustible, induisant des effets négatifs en termes d'émissions polluantes

Incidences négatives du projet de SCOT retenu

L'accroissement de l'urbanisation va dans le sens des tendances constatées sur l'accroissement des besoins énergétiques

Incidences positives du projet de SCOT retenu

➢ Le SCOT limite l'étalement urbain et prévoit une urbanisation proportion-née à la taille actuelle des différents bourgs-centres du territoire, ce qui limite les parcours et donc les consommations en carburant

➢ Le SCOT prévoit des parcs-relais pour le covoiturage et près des gares, ce qui va dans le même sens : contribuer à limiter le trafic.

Cf. mesures prises en matière de modes de construction intégrant des préconisations d'isolation énergétique et engagement du Syndicat mixte sur les éoliennes.

4.5.Les incidences du projet au regard des enjeux environnementaux

Les effets pour la planète - biodiversité : milieu biologique lié à l'eau

Situation actuelle

➢Réseau hydrographique dense et diversifié, allant du ru temporaire à la rivière majeure comme la Loire;

➢Des débits très fluctuants avec crues à propagation rapide et débits d'étiage faibles;

➢Globalement, bonne qualité de l'eau et des milieux aquatiques

➢Des milieux remarquables associés à ce réseau hydrographique qui constitue par ailleurs un axe essentiel de mise en relation des espèces (corridors biologiques);

➢Nombreuses zones humides fonctionnelles, participant à la régulation des débits, à l'amélioration de la qualité des eaux et à la richesse biologique des milieux;

➢Des barrages qui font partiellement obstacles aux écoulements naturels (Lavalette, ouvrages EDF du Lignon…) et qui segmentent les continuités biologiques;

➢Augmentation de l'imperméabilisation de surfaces par l'urbanisation et augmentation des risques de pollutions temporaires induites.

Enjeux

➢Maîtrise du ruissellement pluvial induit par l'urbanisation et par les aménagements;

➢Préservation des milieux aquatiques et de la fonctionnalité des espaces naturels;

➢Préservation des cours d'eau (quantité, qualité).

Situation tendancielle

➢ Augmentation des surfaces imperméabilisées par l'urbanisation et des ruissellements;
➢Augmentation des risques de pollutions temporaires en épisodes pluvieux, liés aux imperméabilisations de surfaces;
➢ Amélioration des continuités hydrographiques grâce aux mises en conformité des ouvrages hydrauliques et à l'application des règlementations;

Le bon état écologique sera probablement atteint en 2015 mais il existe des:

- Tensions sur les aspects qualitatifs des eaux de surface du fait des rejets d'eaux usées traitées interférant avec des espèces emblématiques à forte exigence de qualité d'eau
- Tensions sur les aspects quantitatifs (prélèvements d'eau) des eaux de surface à fort impact en période d'étiage, dans une évolution climatique faisant craindre l'accentuation des étiages rejaillissant sur les milieux naturels associés et sur leurs fonctionnalités

Incidences négatives du projet de SCOT retenu

L'accroissement de l'urbanisation va contribuer aux effets négatifs tendanciels énoncés ci-contre, et augmente la pression sur les milieux avec

➢ l'urbanisation à terme de 420 ha pour les logements et 70 ha en zones d'activités;

➢ L'augmentation de la production d'eaux usées : 800 000 m3 par an

➢ L'augmentation de la consommation d'eau potable : 1,5 millions de m3 supplémentaires par an, impact en période de basses eaux

Incidences positives du projet de SCOT retenu

➢ Le SCOT identifie les milieux naturels sensibles, dont ceux liés à l'eau et prévoit leur protection

➢ Le SCOT impose l'identification des zones humides « ordinaires » dans les projets de PLU.

Cf. mesures prévues pour limiter les pressions sur l'eau et pour limiter les effets dus à l'imperméa-bilisation de surface.

4.5.Les incidences du projet au regard des enjeux environnementaux

Les effets pour la planète - la biodiversité : les continuités biologiques

Situation actuelle

➢Réseau hydrographique dense et diversifié qui assure un rôle majeur dans les échanges biologiques:

➢une hiérarchisation depuis le petit chevelu de tête de bassin jusqu'à la rivière majeure qu'est la Loire, avec tous les intermédiaires présents,

➢Le rôle essentiel de la vallée de la Loire pour les relations avec l'extérieur du territoire, avec des espaces lointains (migrations de l'avifaune, échange d'espèces végétales…),

➢Des vallons et gorges relativement préservés des activités humaines qui possèdent des habitats remarquables et accueillent des espèces remarquables,

➢Des boisements longeant les cours d'eau jouant des rôles fonctionnels importants pour la qualité de l'eau et des milieux,

➢Des zones humides disséminées sur le territoire qui constituent des réservoirs de biodiversité,

➢Des obstacles dans certains cours d'eau (barrages) et des écoulements parfois fortement modifiés (usages réserve d'eau potable, usage hydro-électrique),

➢Des massifs boisés qui, même s'ils sont le plus souvent à dominante résineuse donc biologiquement moins riches, constituent des nœuds d'échanges avec les réseaux de haies du bocage, le réseau des ripisylves, les massifs extérieurs.

Enjeux

➢Préservation de la fonctionnalité des liaisons et des capacités d'échanges biologiques.

➢Rétablissement des continuités lorsqu'elles ont été perturbées.

➢Maintien de la diversité biologique du territoire.

Situation tendancielle

➢Augmentation des perturbations sur les milieux, notamment aquatiques au travers de l'urbanisation :

-Augmentation des surfaces imperméabilisées et des ruissellements,

-Augmentation des risques de pollutions temporaires en épisodes pluvieux,

-Perturbations des cours d'eau sur les aspects qualitatifs (rejets eaux usées traitées) et quantitatifs (prélèvements d'eau) rejaillissant sur les milieux naturels associés et sur leurs fonctionnalités,

➢Pression sur les espaces non urbanisés,

➢Risques pour les zones humides et les ripisylves,

➢Obligation, faite par la loi, de prendre en compte ces notions dans les projets d'aménagement.

Incidences négatives du projet de SCOT retenu

L'accroissement de l'urbanisation augmente la pression sur les milieux:

➢ Pressions sur la ressource en eau;

➢ Consommation d'espaces;

➢ Renforcement d'infrastructures, y compris de circulation douce

Incidences positives du projet de SCOT retenu

➢ Le SCOT Identifie les corridors biologiques et les réservoirs;

➢ Le SCOT impose de préserver les fonctionnalités des zones humides;

➢ Le SCOT impose de préserver les continuités du réseau hydrographique (interdiction d'interventions sur les berges et imposition d'un recul);

➢ Le SCOT rejette les interventions sur les berges des cours d'eau susceptibles de réduire la dynamique fluviale;

➢ Le SCOT impose de maintenir les linéaires de haies et les coupures vertes qui participent à la trame verte et aux liaisons biologiques;

Cf. mesures prises pour limiter les pressions sur les milieux et les ressources.

4.5.Les incidences du projet au regard des enjeux environnementaux

Les effets pour la planète - la biodiversité : le patrimoine naturel

Situation actuelle

➢Territoire particulièrement riche en patrimoine naturel identifié comme de première importance, particulièrement :

-Pour l'avifaune : zone d'importance communautaire centrée sur l'axe de la vallée de la Loire,
-Pour les habitats et espèces liés à l'eau : moule perlière, castor, loutre, ruisseaux salmonicoles de référence…,
-Pour des espèces végétales installées dans des micro-stations bénéficiant de conditions de milieux rares pour la région.

➢Une densité importante de sites répertoriés dans les inventaires et zonages à finalité Patrimoine naturel (Natura 2000, ZNIEFF, espaces naturels sensibles…).

➢Des gorges peu modifiées par les activités humaines et qui permettent l'expression de potentiels biologiques remarquables (Ramel, Semène, Lignon, Loire, Ance).

➢De nombreuses zones humides fonctionnelles, participant à la régulation des débits, à l'amélioration de la qualité des eaux et à la richesse biologique des milieux.

➢Des espaces « naturels » dont les dimensions permettent l'accueil et le développement de ce patrimoine naturel remarquable.

➢Des couloirs de connexion biologique fonctionnels, qui permettent les échanges entre populations.

➢L'existence d'une charte forestière réalisée à l'échelle du Pays.

Enjeux

➢Préserver les habitats et leurs fonctionnalités.

➢Identifier et prendre en compte les espaces remarquables en amont des projets.

Situation tendancielle

➢Augmentation des pressions sur les espaces naturels, dont les zones humides, les lisières de massifs forestiers, les réseaux de haies et les ripisylves…

➢Augmentation des risques de détérioration des cours d'eau (aspects quantitatifs et qualitatifs) et des écosystèmes associés.

➢Banalisation et homogénéisation des espaces naturels.

➢ Augmentation de la fréquentation et des demandes pour les espaces naturels en zone péri-urbaine (partie nord du territoire) avec risques de perturbation

Incidences négatives du projet de SCOT retenu

L'accroissement de l'urbanisation augmente la pression sur les milieux:

➢ Pressions sur la ressource en eau

➢ Consommation d'espaces

➢ Renforcement d'infrastructures, y compris de circulation douce , qui consomment de l'espaces et le fragmente au détriment des espèces et habitats naturels

Incidences positives du projet de SCOT retenu

➢ Le SCOT identifie les sites du patrimoine biologique majeur, en particulier les sites Natura 2000.

➢ Le SCOT protège les linéaires fluviaux classés Natura 2000 et prend en compte le vaste espace Natura 2000 de la vallée de la Loire.

➢ Le SCOT impose d'Identifier le patrimoine plus ordinaire à l'occasion des projets d'aménagement et des PLU et de hiérarchiser l'intérêt de ces espaces

➢ Le SCOT fixe des prescriptions particulières aux deux secteurs majeurs que sont les gorges de la Loire et les Sucs

➢ Le SCOT impose l'arrêt des boisements en bordure immédiate des cours d'eau

➢ Le SCOT impose la préservation d'espaces de respiration dans les tissus urbains

Cf. mesures prises pour limiter les pressions sur les milieux

4.5.Les incidences du projet au regard des enjeux environnementaux

Les effets pour la planète - les ressources naturelles : les sols et le sous-sol

Situation actuelle

➢ Le territoire offre peu de potentialités en matière de nappe phréatique, sauf dans les parties alluvionnaires de la vallée de la Loire. Les aquifères en terrains granitiques sont peu puissants.

➢ 8 carrières exploitent les ressources en matériaux : arènes granitiques, roches massives. Les extractions dans le lit de la Loire (gravières) ont laissé à Bas-en-Basset un ensemble de plans d'eau offrant aujourd'hui une grande richesse écologique.

➢Le schéma départemental des carrières encadre les possibilités d'exploitation de matériaux en Haute-Loire.

➢La géothermie n'est pas exploitée dans le territoire du SCOT.

➢Les sols sont valorisés par l'agriculture (principalement en herbage) qui utilise en général- et historiquement- les terres les plus fertiles - et les plus exploitables - et par la forêt pour les sols plus pauvres.

➢La déprise agricole s'accompagne d'une baisse de la surface agricole utilisée par les exploitations.

Enjeux

➢Maîtrise de l'équilibre dans les formes d'occupation du sol.

➢Préservation des espaces naturels remarquables.

➢Sécurisation de l'alimentation en eau des communes du territoire.

Situation tendancielle

➢Augmentation des besoins en matériaux de construction, pouvant induire des demandes d'extension ou d'ouverture de carrières (les besoins en granulats issus de l'exploitation des carrières sont estimés entre 3,5 et 4 millions de tonnes – la production actuelle sur le territoire permettra de répondre aux besoins de matériaux nécessaires à la construction de nouveaux logements).

➢Augmentation des besoins en eau potable, susceptible d'entraîner la création de nouveaux forages et/ou captages.

➢Poursuite de la déprise agricole libérant pour partie des terrains, offre de foncier pour une urbanisation diffuse ou pour des boisements de petite superficie (« timbres-postes »).

Incidences négatives du projet de SCOT retenu

L'accroissement de l'urbanisation va contribuer aux effets négatifs tendanciels énoncés ci-contre (augmentation des besoins en matériaux, en eau, en foncier…)

Incidences positives du projet de SCOT retenu

➢Le SCOT identifie et confirme la préservation des zones stratégiques pour la ressources en eau (bassin versant alimentant la prise d'eau de Lavalette, nappe souterraine de la Loire, nappes des captages dispersés sur la territoire);

➢ Le SCOT préserve les terrains agricoles et forestiers, en particulier en orientant l'urbanisation en continuité avec les zones bâties existantes (limitation de l'étalement urbain) et en densifiant les zones construites;

➢ Le SCOT interdit les timbres-postes.

4.5.Les incidences du projet au regard des enjeux environnementaux

Les effets pour la planète - les ressources naturelles : l'eau (aspect quantitatif)

Situation actuelle

➢ Le territoire offre peu de potentialités en matière de nappe phréatique, sauf dans les parties alluvionnaires de la vallée de la Loire. Les aquifères en terrains granitiques sont peu puissants.

➢ La ressource en eau est principalement assurée par l'eau de surface – dont le barrage de Lavalette qui alimente St-Etienne.

➢ Les débits des cours d'eau sont très fluctuants avec crues à propagation rapide et débits d'étiage faibles.

➢Enrésinement important qui perturbe les écoulements d'eau superficielles, peupleraies en fond de vallée.

➢ Globalement, l'eau est de bonne qualité sur l'ensemble du territoire.

➢Des milieux remarquables sont associés à ce réseau hydrographique (zones humides, corridors biologiques, habitats et espèces d'intérêt communautaire).

➢L'eau est exploitée pour :

-les loisirs nautiques (Lignon à Lavalette, Loire à Grangent, Dunières à Vaubarlet…), la pêche (cours d'eau de 1ère catégorie piscicole pour l'essentiel),
-la production d'énergie (Lignon),
-l'élimination des rejets de traitement d'eaux usées.

➢Mise en œuvre de documents-cadres : SDAGE et SAGE

Enjeux

➢Maîtrise des prélèvements et des usages de l'eau: gestion concertée et coordonnée.

➢Maîtrise des altérations .

➢Préservation des sites constituant des ressources stratégiques.

Situation tendancielle

➢ Augmentation de la consommation moyenne par habitant.

➢ Augmentation des besoins globaux sur le territoire.

➢ Tension accrue sur les aspects quantitatifs (prélèvements d'eau) des eaux de surface – ainsi que sur les aspects qualitatifs (rejets eaux usées traitées) cf. chapitre suivant

➢ Recherche de nouveaux sites de production et restrictions d'utilisation des sols dans les périmètres d'alimentation correspondants.

➢ Augmentation des coûts de production de l'eau et de la desserte avec l'étalement urbain

Incidences négatives du projet de SCOT retenu

L'accroissement de la population et de l'urbanisation va contribuer à l'augmentation des besoins globaux sur le territoire.

Incidences positives du projet de SCOT retenu

➢ Le SCOT protège les ressources utilisées pour l'eau potable (voir chapitre suivant sur la qualité)

➢Le SCOT identifie les secteurs à desserte fragile en eau et y limite les possibilités de construction, ce qui limite les déséquilibres

Cf. mesures prises en matière d'économie de consommation et de réutilisation des eaux pluviales

4.5.Les incidences du projet au regard des enjeux environnementaux

Les effets sur la santé humaine : la qualité de la ressource en eau potable

Situation actuelle

- Sources à petits débits, sensibles aux fluctuations climatiques.
- Eaux de surface alimentant 20000 personnes, vulnérables aux pollutions. Rôle stratégique du barrage de Lavalette.
- Peu de solutions alternatives mises en œuvre : interconnexion, nappe de la Loire.
- Établissement des périmètres de protection des captages bien avancé et en cours pour Lavalette.
- Globalement, bonne qualité de l'eau.
- Nombreuses zones humides fonctionnelles.

Enjeux

- Réduction des pollutions diffuses sur le bassin versant des retenues d'eau à vocation d'eau potable, et plus généralement des eaux de surface.
- Sécurisation de l'alimentation en eau potable.
- Réduction des gaspillages : actions sur les réseaux vétustes, actions sur les comportements d'utilisation plus économes.
- Maîtrise des coûts.
- Préservation des zones humides qui participent au bon fonctionnement, notamment quantitatif, de la ressource en eau et maîtrise des types de boisements.

Situation tendancielle

- Augmentation de la consommation d'eau par habitant et des besoins globaux pour le territoire.
- Allongement des réseaux de desserte et augmentation des coûts d'entretien et de distribution.
- Augmentation de la production d'eaux usées et des points de rejets en lien avec l'augmentation de la population, facteur d'altération potentielle des eaux de surface.
- Risques de disparition des plus petites zones humides, non inventoriées.
- Poursuite des plantations de résineux, voire peupleraies dans la vallée de la Loire

Incidences négatives du projet de SCOT retenu

L'accroissement de la population et de l'urbanisation va contribuer à l'augmentation des besoins globaux sur le territoire.

Incidences positives du projet de SCOT retenu

- Le SCOT protège les ressources utilisées pour l'eau potable:

  - Poursuite de la mise en place des périmètres de protection des captages,
  - Limitation des possibilités de construction dans leurs zones d'alimentation (bassin versant de Lavalette, nappe de la Loire),

- Le SCOT limite les points de rejets d'eaux usées et la création de voiries en mettant fin à l'éparpillement de l'urbanisation (densification de la construction et implantation dans les dents creuses);
- Le SCOT prévoit l'urbanisation prioritaire dans les secteurs desservis par un assainissement collectif;
- Le SCOT identifie et fait identifier et protéger les zones humides et leurs fonctionnalités;
- Le SCOT précise l'occupation des sols et les plantations acceptables dans la vallée de la Loire.

Cf. mesures prises en matière d'eaux pluviales

4.5.Les incidences du projet au regard des enjeux environnementaux

Les effets sur la santé humaine : les déchets

Situation actuelle

➢ Plan départemental axé sur :

- le développement des collectes sélectives et le tri,
- la stabilisation de la fraction résiduelle avant stockage en centre d'enfouissement technique (CET).

➢ Dans le territoire, plusieurs structures intercommunales assurent la collecte, le traitement et l'élimination des déchets ménagers et assimilés.

➢ Production de l'ordre de 400 à 460 kg/an/habitant; volume des encombrants en augmentation.

➢ Le tri ne représente qu'environ 8 à 10% des ordures produites; le territoire propose 9 déchetteries.

➢ Les trois CET utilisés disposent de durées de vie très importantes.

➢ Les boues de stations d'épuration sont principalement épandues sur les terres agricoles.

Enjeux

➢ Réduire la fraction fermentescible dans les ordures ménagères.

➢ Réduire la production de déchets à la source.

➢ Augmenter la part triée et favoriser le recyclage.

➢ Trouver des solutions alternatives à l'épandage agricole des boues de stations d'épuration.

➢ Augmenter les services proposés dans les déchetteries.

Situation tendancielle

➢ Augmentation de la production de déchets.

➢ Augmentation globale de la production de boues de stations d'épuration.

➢ Accroissement des contraintes à l'épandage des boues :

- cahiers des charges de productions agricoles, excluant cette solution,
- conflits de voisinage,
- traçabilité,
- principe de précaution pour limiter les risques sur la santé humaine et animale.

➢ Amélioration dans la sensibilisation du public aux nécessités du tri.

➢ Résistances locales à l'installation d'unités de compostage de boues.

➢ Incertitudes techniques sur les conséquences de certains procédés alternatifs du traitement des déchets (ex: incinérateurs) pour la santé humaine.

Incidences négatives du projet de SCOT retenu

L'accroissement de la population va contribuer globalement à l'augmentation des tendances constatées ci-contre (production supplémentaires de déchets ménagers : 400 kg/hab./an x 20 000 habitants soit 8000 tonnes en plus).

Incidences positives du projet de SCOT retenu

➢ Cf. mesures prises en matière d'incitation à la réduction de la production de déchets, à la valorisation de la part fermentescible, à l'engagement du Syndicat mixte par rapport aux déchets.

4.5.Les incidences du projet au regard des enjeux environnementaux

Les effets sur la santé humaine : l'air

Situation actuelle

- Une situation globalement saine.
- Un tissu industriel disséminé sur le territoire, ce qui réduit les phénomènes de concentration des émanations polluantes mais a contrario, l'imbrication du tissu industriel et des zones d'habitat, peut induire quelques nuisances.
- Pas d'entreprises de type chimique susceptibles de produire des rejets polluants.
- Des déplacements nombreux en automobile induisant la production de gaz polluants.
- Un fort trafic, y compris poids lourds, sur les axes majeurs traversant le territoire, pouvant être à l'origine d'émissions polluantes.
- Une altitude qui entraîne des besoins importants en matière de chauffage des bâtiments.
- Des conditions climatiques et topographiques qui favorisent l'évacuation des gaz polluants, sauf pour les fonds de vallées (points sur la vallée da la Loire).

Enjeux

- Maintien des bonnes conditions actuelles constituant un élément majeur de la qualité du cadre de vie.

Situation tendancielle

- Augmentation du trafic routier et de la pollution induite.
- Développement de l'urbanisation et augmentation des émissions de gaz liés au chauffage.

NB : Les effets induits par la tendance globale au réchauffement climatique sont difficilement prévisibles ni qualitativement (augmentation des fréquences des vents, des brouillards ?) ni quantitativement (intensité des phénomènes?)

Incidences négatives du projet de SCOT retenu

L'accroissement de la population va contribuer aux effets négatifs tendanciels énoncés ci-contre

Incidences positives du projet de SCOT retenu

- Le SCOT limite l'étalement urbain favorisant le rapprochement de l'habitat, des services et des zones d'emplois limitant ainsi le nombre et la distance des déplacements en voiture particulière;
- Le SCOT encourage le développement des transports collectifs et des parkings-relais afin de réduire les flux domicile-travail et les pollutions induites;
- Le SCOT prévoit des parcs de stationnement près des gares pour favoriser l'utilisation des transports en commun et ainsi réduire les émissions polluantes;
- Le SCOT prévoit le maintien de coupures vertes dans les zones construites et la préservation des espaces agricoles et forestiers, favorables à une bonne qualité de l'air.

Cf. mesures d'incitations pour les modes de constructions HQE.

4.5.Les incidences du projet au regard des enjeux environnementaux

Les effets sur la santé humaine : le bruit

Situation actuelle

- Le sud du territoire de la Jeune Loire est répertorié comme un espace de calme, valeur particulièrement prisée de nos jours.
- La mauvaise gestion de l'interface ville-campagne peut être la source de conflits liés aux nuisances sonores.
- La dispersion des « usines à la campagne » et des zones d'activités peut induire des gênes sonores, soit par les activités pratiquées, soit par les trafics routiers induits (employés, fournisseurs, expédition…)
- Les axes routiers majeurs qui traversent le territoire, très fréquentés, sont des sources de nuisance pour les riverains.

Enjeux

- Maîtrise des émergences sonores.
- Préservation de conditions de vie agréables pour les habitants (qui participent également à l'attractivité du territoire).

Situation tendancielle

- Augmentation des circulations automobiles (voitures, poids lourds) sur l'ensemble du réseau irriguant le territoire.
- Augmentation accrue de la circulation sur la zone centrale plus propice au développement urbain.
- Accroissement des exigences de calme de la part des nouveaux résidents, souvent en provenance des zones très urbanisées de la région stéphanoise.
- Dispositifs de prévention et de protection renforcés par la réglementation nationale.

Incidences négatives du projet de SCOT retenu

L'accroissement de la population et de l'urbanisation va contribuer aux effets négatifs tendanciels énoncés ci-contre.

Incidences positives du projet de SCOT retenu

- Le SCOT limite l'étalement urbain notamment le long des principales voies de communication et donc la création de nouvelles zones soumises aux nuisances du trafic routier;
- Le SCOT prévoit une armature urbaine de type multipolaire équilibrée sur le territoire qui évite la concentration de la population dans la zone centrale, notamment autour de la RN88;
- Le SCOT impose des espaces de respiration dans les zones urbaines et le respect de coupures vertes entre les différentes entités urbaines, favorables à l'atténuation des bruits et de leur propagation.

Cf. mesures prises en matière de modes de construction

4.5.Les incidences du projet au regard des enjeux environnementaux

Les effets sur la sécurité pour l'homme – risques naturels

Situation actuelle

➢ Le principal risque naturel impactant le territoire de la jeune Loire est celui lié aux inondations (18 communes sur 44 concernées avec enjeux humains qualifiés et 16 avec enjeux humains à préciser).

➢ Des documents de connaissance du risque (aléa et vulnérabilité) et de restriction aux usages des sols sont mis en œuvre.

➢ Le régime irrégulier des cours d'eau du territoire, dont la Loire, et l'urbanisation ancienne développée dans les zones plates de vallées ou aux points de franchissement participent à l'expression de risques importants.

➢ Le risque mouvement de terrain concerne 17 communes, dont 16 également concernées par le risque inondation.

➢ Le risque feux de forêt concerne 8 communes.

Enjeux

➢ Assurer la sécurité des biens et des personnes.

➢ Réduire, dans la mesure du possible, la vulnérabilité.

➢ Eviter la création de nouvelles zones à risques.

Situation tendancielle

➢ Augmentation des aléas du fait de l'urbanisation :

- Imperméabilisation des surfaces accentuant la rapidité des écoulements pluviaux;
- Urbanisation à proximité des espaces forestiers;
- Développement de l'usage récréatif des forêts et de leur fréquentation de loisir, particulièrement dans les secteurs les plus proches de l'agglomération stéphanoise.

➢Dispositifs de prévention et de protection renforcés par la réglementation nationale

Incidences négatives du projet de SCOT retenu

L'accroissement de la population et de l'urbanisation va contribuer aux effets négatifs tendanciels énoncés ci-contre.

Incidences positives du projet de SCOT retenu

Le SCOT identifie les zones à risques et interdit les constructions:

➢ dans les zones inondables par exemple dans la vallée de la Loire secteurs à enjeu à Bas-en-Basset et à Aurec-sur-Loire) et sur ses affluents (Dunières, Tence, Pont-Salomon…);

➢ à moins d'un recul par rapport aux lisières des bois;

➢ Le SCOT impose une disposition par rapport à la pente du terrain;

➢ Le SCOT impose la poursuite de l'établissement des PPRI et leur transcription dans les documents d'urbanisme locaux.

,

Cf. mesures prises en matière d'incitation à des comportements adaptés.

4.5.Les incidences du projet au regard des enjeux environnementaux

Les effets sur la sécurité pour l'homme – risques technologiques

Situation actuelle

- Le territoire ne comporte pas d'entreprises de type SEVESO.
- 58 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) + 8 carrières.
- Schéma départemental des carrières imposant la prise en compte de certaines préoccupations vis-à-vis des milieux naturels et des riverains.
- Des élevages et des entreprises agro-alimentaires relevant de cette classification.
- Des barrages pouvant impacter sur la sécurité en aval (exemple : ouvrages EDF du Lignon, barrage de Lavalette).
- Le risque principal reste celui lié au transport de matières dangereuses via les axes routiers du territoire. Douze communes sont concernées.

Enjeux

- Assurer la sécurité des biens et des personnes.
- Réduire, dans la mesure du possible, la vulnérabilité.
- Eviter la création de nouvelles zones à risques.

Situation tendancielle

- Augmentation du mode de transports par les poids lourds, susceptible d'accentuer le risque afférent.
- Concentration des activités, susceptible de faire entrer dans la nomenclature ICPE de nouvelles unités.
- Dispositifs de prévention et de protection renforcés par la réglementation nationale (auto-contrôle, inspection, visite décennale des barrages, éco-conditionnalité des aides aux exploitations agricoles…).

Incidences négatives du projet de SCOT retenu

Le SCOT n'a pas d'incidences négatives propres sur les risques technologiques, liés à la présence d'activités.

Incidences positives du projet de SCOT retenu

- Le SCOT oriente les entreprises ayant des activités à risque dans des zones spécifiques, à l'écart des zones urbanisées ou à urbaniser
- Le SCOT oriente le développement urbain sur d'autres zones géographiques que le long de la RN88, principale zone à risque par rapport au transport de matières dangereuses
- Spécialisation de zones d'activités

Cf. mesures prises en matière d'information de la population sur les risques.

4.5.Les incidences du projet au regard des enjeux environnementaux

Les effets pour l'homme – Patrimoine et paysage

Situation actuelle

➢ Perte progressive d'identité des grandes unités paysagères par un développement urbain mal maîtrisé et une banalisation des paysages.
➢ Augmentation des surfaces boisées fermant peu à peu les paysages.
➢ Des espaces emblématiques, les vallons et les sucs, peu ou pas préservés risquant de se dégrader.
➢ Une organisation spécifique des villages et des hameaux vouée à disparaître à cause du phénomène d'étalement urbain.
➢ Une urbanisation pas toujours intégrée dans son environnement.
➢ Une architecture traditionnelle et un patrimoine bâti menacés.
➢ Des entrées de villes et villages peu valorisantes.
➢ Territoire couvert par la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne dite loi « montagne » fixant des règles générales d'aménagement et de protection.

S'applique notamment au territoire des règles :

- relatives à la protection de l'agriculture,
- de préservation des espaces, des paysages, et milieux caractéristiques de la montagne,
- de principe d'urbanisation en continuité,
- relatives à l'orientation du développement touristique.

Enjeux

➢ Renforcer l'attractivité du territoire par la préservation et la valorisation des éléments caractéristiques de chaque unité paysagère.
➢ Limiter l'extension des espaces boisés.
➢ Préserver les espaces emblématiques du point de vue environnemental et paysager.
➢ Freiner la banalisation des paysages par une meilleure intégration paysagère des nouvelles constructions.
➢ Protéger et valoriser le patrimoine bâti.
➢ Valoriser les entrées de villes et villages.

Situation tendancielle

➢ Poursuite de l'étalement urbain et de la banalisation des paysages.

➢ Poursuite de l'augmentation des surfaces boisées et de la fermeture des paysages.

➢ Dégradation du patrimoine bâti et des espaces emblématiques du Pays.

➢ Perte d'attractivité du territoire et diminution de la qualité du cadre de vie.

Incidences négatives du projet de SCOT retenu

➢ La poursuite de l'urbanisation et l'augmentation des surfaces bâties modifiera inévitablement les perceptions actuelles du paysage.

Incidences positives du projet de SCOT retenu

Le SCOT prend de nombreuses mesures pour limiter l'impact des nouvelles constructions sur l'environnement:

➢ Prise en compte de l'ensemble des règles générales et des principes prévus par la loi « montagne »;
➢ Limitation de l'étalement urbain;
➢ Prise en compte de la valeur écologique des espaces boisés et mesures concernant la fermeture des paysages;
➢ Protection et valorisation des espaces emblématiques du point de vue environnemental et paysager.
➢ Limitation de l'urbanisation dans les secteurs des Sucs, de la vallée de la Loire et de ses affluents;
➢ Prise en compte de la trame urbaine des espaces bâtis lors de projets d'urbanisation, optimisation des dents creuses et des friches, maintien d'espaces de respiration au sein de chaque commune;
➢ Prise en compte du contexte topographique;
➢ Valorisation des éléments de typicité du bâti;
➢ Protection et valorisation du patrimoine bâti, notamment par la mise en place d'inventaires du « petit » patrimoine et le maintien des cônes de vue existant sur les éléments patrimoniaux;
➢ Traitement qualitatif des franges urbaines afin d'éviter les effets de rupture et les conflits d'usage entre les espaces bâtis, les espaces agricoles, les espaces naturels;
➢ Mise en valeur des entrées de ville et des abords des axes structurants par une insertion paysagère de toutes les nouvelles opérations à vocation d'habitat, d'activités et d'infrastructures.

4.6.Les mesures prévues par rapport aux effets négatifs du projet sur l'environnement et les effets attendus

Les orientations retenues par ce projet comportent en elles-mêmes les **modalités** qui permettent de réduire les effets négatifs du scénario de développement 'Pays équilibré' choisi (par exemple : poursuite de l'urbanisation mais densification des constructions pour limiter la consommation de foncier).

Le projet s'accompagne de mesures d'incitation, de mesures volontaires, de mesures contractuelles, d'engagements…qui visent à améliorer les effets positifs du projet de SCOT et à atténuer les effets négatifs résiduels. Ces mesures sont présentées ci-dessous avec les effets attendus de leur mise en œuvre.

Pollutions et qualité des milieux : Effet de serre, qualité de l'air, climat local

Mesures prévues

- Incitation au développement des modes de circulation alternatifs à la voiture;
- Incitation au développement de modes de construction moins énergivores;
- Incitation au développement de l'utilisation d'énergies renouvelables.

Effets attendus

- Contraindre les émissions polluantes et les GES;
- Contribuer à la réduction des émissions de GES;
- Augmenter le recours aux énergies produites localement.

Pollution et qualité des milieux : Qualité des eaux

Mesures prévues

- Poursuite des investissements sur les réseaux de collecte et les systèmes de traitement des eaux usées;
- Organisation intercommunale de certaines missions (par exemple les SPANC);
- Promotion de nouvelles techniques d'assainissement (lits de roseaux…);
- Imposition de modes de construction, voire d'interdiction d'urbanisation, sur les bassins versants stratégiques pour les réserves d'eau de surface ou pour le milieu (sites de référence du milieu biologique);
- Promotion de la récupération des eaux pluviales et de l'utilisation de matériaux absorbants pour les voies et aires de stationnement, réduisant l'imperméabilisation;
- Préconisation dans la gestion des boisements;
- Sensibilisation aux comportements économes de la ressource (particuliers, collectivités, entreprises, agriculture…);
- Mise en œuvre des dispositifs de gestion concertée de la ressource en eau (SAGE).

Effets attendus

- Amélioration globale des rejets domestiques dans les eaux superficielles et de leur « acceptabilité » par les eaux superficielles et les milieux;
- Limitation des rejets urbains vers le milieu naturel;
- Protection des zones présentant un important potentiel de production d'eau potable;
- Amélioration globale de la qualité des eaux et des habitats naturels afférents;
- Limitation des effets négatifs des résineux et des peupleraies sur les écoulements;
- Amélioration des comportements et économies sur la consommation d'eau.

4.6.Les mesures prévues par rapport aux effets négatifs du projet sur l'environnement et les effets attendus

Pollution et qualité des milieux : Déchets et pollution des sols

Mesures prévues

- Engagement du Pays dans une démarche visant à gérer la question du traitement et de la valorisation des déchets à l'échelle du Pays;
- Promotion par le Pays des systèmes de valorisation individuelle et collective de la partie fermentescible des déchets, notamment par compostage;
- Promotion de systèmes de traitement des eaux usées adaptés à la sensibilité des milieux et visant à réduire la production de boues (cf chapitre ressource en eau-santé humaine);
- Confortement des zones agricoles dans leurs différentes fonctions, y compris comme moyens de recycler des boues de stations d'épuration;
- Promotion de systèmes d'assainissement limitant la production de boues;
- Prise en compte de l'identification des sites pollués dans les projets d'aménagement (Aurec/Loire, St-Maurice de Lignon, Riotord, Monistrol/Loire).

Effets attendus

- Gestion cohérente du traitement et de la valorisation des déchets;
- Complémentarité des installations locales de valorisation des déchets;
- Réduction de la part de déchets à collecter auprès des particuliers et à traiter;
- Augmentation de la part de déchets valorisés;
- Réduction de la pression des eaux usées produites sur les milieux et les ressources;
- Pérennité des équipements collectifs d'assainissement des eaux usées;
- Limitation/réduction des besoins de surface pour l'épandage des boues de stations d'épuration.

Gestion des ressources naturelles : eaux souterraines et superficielles

Mesures prévues

- Incitation à la recherche de solutions de substitution et/ou d'interconnexion pour l'alimentation en eau potable;
- Préconisation en matière de gestion des boisements;
- Sensibilisation aux comportements économes de la ressource (particuliers, collectivités, entreprises, agriculture…);
- Mise en œuvre des dispositifs de gestion concertée de la ressource en eau (SAGE).

Effets attendus

- Limitation des tensions et de la pression sur la ressource en eau;
- Préservation de la fonctionnalité des zones humides identifiées comme intéressantes, qui participent à la régulation des écoulements;
- Protection des zones présentant un important potentiel de production d'eau potable;
- Limitation des effets négatifs des résineux et des peupleraies sur les écoulements;
- Amélioration des comportements et économies sur la consommation d'eau.

4.6.Les mesures prévues par rapport aux effets négatifs du projet sur l'environnement et les effets attendus

Gestion des ressources naturelles : énergie

Mesures prévues

- Engagement du Pays pour articuler la définition et la mise en œuvre des zones de développement de l'énergie éolienne;
- Obligation pour les constructions de type bioclimatique de respecter les prescriptions imposées aux constructions « ordinaires »;
- Engagement du Pays dans la promotion du bois énergie et les moyens de mise en œuvre (chaufferies bois…);
- Engagement du Pays dans la démarche de charte forestière.

Effets attendus

- Coordination des actions en faveur des énergies renouvelables à l'échelle pertinente du Pays
- Développement des énergies renouvelables sans compromettre la qualité des paysages
- Développement de l'utilisation du bois-énergie

Gestion des ressources naturelles : consommation des espaces péri-urbains

Mesures prévues

- Prise en compte de l'ensemble des règles générales et des principes prévus par la loi « montagne »;
- Incitation au renouvellement urbain (optimisation des dents creuses et valorisation des friches urbaines);
- Prise en compte de la morphologie originelle des village et de l'interconnexion des espaces bâtis;
- Maintien des espaces de respiration entre les différentes entités urbaines;
- Diversification des formes urbaines.

Effets attendus

- Optimisation du tissu urbain existant limitant l'artificialisation des espaces naturels et agricoles;
- Limitation de l'étalement urbain;
- Augmentation de la densité moyenne des espaces bâtis

4.6.Les mesures prévues par rapport aux effets négatifs du projet sur l'environnement et les effets attendus

Risques naturels

Mesures prévues

- Vigilance sur les dispositifs de lutte contre l'incendie, en particulier près des massifs boisés;
- Incitation aux opérations de communication et de sensibilisation sur les risques, les moyens de prévention, les consignes utiles;
- Soutien aux modalités de gestion des sols et de la ressource en eau qui favorisent le fonctionnement naturel des cours d'eau et la diversité biologique des forêts.

Effets attendus

- Assurer la sécurité des biens et des personnes;
- Réduire, dans la mesure du possible, la vulnérabilité;
- Eviter la création de nouvelles zones à risques;
- Développer une culture du risque, en particulier vis-à-vis de l'inondation;
- Développer les comportements adaptés lors de la survenance d'un problème;
- Régulation par la nature des phénomènes qui peuvent induire des risques (préservation de zone humide, réduction de la monoculture forestière, préservation des haies et fossés…).

Risques technologiques

Mesures prévues

- Incitation auprès des entreprises pour réduire le risque d'exposition des populations environnantes;
- Confortement des zones à vocation agricole et contraintes imposées pour l'urbanisation prévue à proximité d'exploitations d'élevage;
- Incitation aux opérations de communication et de sensibilisation sur les risques, les moyens de prévention, les consignes utiles.

Effets attendus

- Assurer la sécurité des biens et des personnes;
- Réduire, dans la mesure du possible, la vulnérabilité;
- Eviter la création de nouvelles zones à risques;
- Développer une culture du risque, en particulier vis-à-vis des barrages;
- Développer les comportements adaptés lors de la survenance d'un problème.

4.6.Les mesures prévues par rapport aux effets négatifs du projet sur l'environnement et les effets attendus

Cadre de vie – Paysages ordinaires et emblématiques

Mesures prévues

- Prise en compte de l'ensemble des règles générales et des principes prévus par la loi « montagne »;
- Favoriser le renouvellement urbain, une augmentation de la densité ainsi qu'une prise en compte de la morphologie originelle des villages;
- Prise en compte de la valeur écologique des espaces boisés et mesures concernant la fermeture des paysages;
- Protection et valorisation des espaces emblématiques du point de vue environnemental et paysager.
- Prise en compte du contexte topographique;
- Valorisation des éléments de typicité du bâti;
- Mise en place d'inventaires du « petit » patrimoine et le maintien des cônes de vue existant sur les éléments patrimoniaux;
- Traitement qualitatif des franges urbaines;
- Mise en valeur des entrées de ville et des abords des axes structurants.

Effets attendus

- Limitation de l'étalement urbain;
- Respect de la morphologie des villes et villages et meilleur intégration des espaces bâtis dans le paysage;
- Limitation de l'urbanisation dans les secteurs des Sucs, de la vallée de la Loire et de ses affluents;
- Protection et valorisation du patrimoine;
- Limitation des effets de rupture et les conflits d'usage entre les espaces bâtis, les espaces agricoles, les espaces naturels;
- Meilleure insertion paysagère de toutes les nouvelles opérations à vocation d'habitat, d'activités et d'infrastructures.

Cadre de vie – nuisances : bruit

Mesures prévues

- Prise en compte de cette dimension dans les projets d'aménagement et de construction;
- Promotion des déplacements doux et de l'utilisation des transports publics (liaisons ferroviaires avec St-Etienne et le Puy par exemple) pour limiter l'usage de la voiture;
- Maintien de coupures vertes et des espaces de respiration dans le tissu urbain.

Effets attendus

- Pas de nouvelles zones soumises à des nuisances significatives
- Maintien des niveaux actuels des nuisances pour les zones déjà construites (pas d'aggravation)
- Limitation des sources de nuisances (dont l'usage de la voiture particulière)
- Limitation de la propagation des bruits en direction des zones déjà construites

4.7.La méthode utilisée pour réaliser l'évaluation environnementale

La méthode d'évaluation

L'évaluation des effets du projet sur l'environnement a porté sur les principales composantes de l'environnement décrites dans l'état initial du territoire, à la fois sous l'angle local et sous l'angle global (effets pour la planète) comme le recommande la DIREN Auvergne.

Cette évaluation s'est particulièrement intéressée aux composantes où les enjeux apparaissent très forts (par exemple : qualité des eaux, impactant à la fois l'alimentation en eau potable et les milieux naturels remarquables, le plus souvent appartenant au réseau des sites Natura 2000).

L'évaluation environnementale suit le principes des études d'impact : état initial factuel, appréciation des effets prévisibles du projet – négatifs et positifs – mesures prises pour réduire et supprimer les effets négatifs significatifs ou pour compenser les effets négatifs résiduels. S'agissant toutefois d'orientations, les zones à aménager, les projets d'aménagement… ne sont pas localisés d'une façon très précise. Celle-ci sera affinée à l'occasion de la réalisation des projets et fera alors l'objet d'appréciation précise des impacts. Dans ce cadre, on notera en particulier que l'évaluation de la compatibilité du projet avec la conservation des milieux et des espèces ayant conduit à un classement Natura 2000 s'imposera sur une large partie du territoire (site Natura 2000 de la vallée de la Loire).

Les principales références utilisées sont les suivantes:

❑ DIREN Auvergne : Club Echanges d'expériences du 25 octobre 2007

❑ DIREN Limousin : Base de l'évaluation environnementale – mai 2007

❑ Guide méthodologique pour l'évaluation environnementale d'un SCOT – DIREN Pays de Loire – novembre 2007

❑ Groupe de travail MEDD-DIREN - Evaluation environnementale – avril 2006

❑ DIREN Bretagne – L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme – juin 2006.

Les références bibliographiques utilisées pour réaliser l'état initial du territoire de la Jeune Loire et ses rivières sont mentionnées dans le texte lui-même ou en notes de bas de page. On retrouvera ces informations dans le rapport de diagnostic du projet de SCOT établi en 2006. Parmi les principales sources de données, on citera les suivantes:

❑ Porter à connaissance transmis par le Préfet de la Haute-Loire,

❑ Projet de SDAGE du Bassin Loire-Bretagne dont Etat des lieux 2004

❑ Bases de données BASIAS et BASOL sur les sites et sols pollués

❑ Réseau ATMO Auvergne

❑ Observatoire de l'eau de la Haute-Loire

❑ Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux – Auvergne – 2006

❑ Qualité de l'eau distribuée en Haute-Loire – DDASS de Haute-Loire – bilan 2006

❑ Schéma directeur départemental d'eau potable de la Loire – Conseil général de la Loire

❑ Schéma directeur départemental d'eau potable de la Haute-Loire – Conseil général - 2003

❑ Le barrage de Lavalette – réseau Patrimoine

❑ Inventaire des paysages de la Haute-Loire – DIREN Auvergne

❑ INSEE Auvergne – Pays de la jeune Loire et ses rivières – novembre 2006

❑ Charte forestière du pays de la Jeune Loire et ses rivières – documents pour son élaboration – 2006

❑ Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés – mai 2001

❑ Projet de charte de bonnes pratiques en matière de gestion des déchets sur le

❑ Pays de la Jeune Loire et ses rivières – 2007

❑ SAGE du Lignon du Velay – SAGE de la Loire amont

❑ Etude de la faune piscicole du bassin versant de la Semène – SICALA – janvier 2007

❑ Potentiel éolien et environnement en Auvergne – ADEMA - DIREN Auvergne – 2003

❑ Schéma éolien de la Région Auvergne – Conseil régional d'Auvergne – mai 2006

4.7.Les indicateurs de suivi

Le suivi de la mise en œuvre du SCOT consiste :

- à mesurer l'évolution de l'état de l'environnement au regard des enjeux du territoire,
- à s'assurer de la réalisation et de la pertinence des mesures positives du projet visant à assurer la protection et la mise en valeur de l'environnement.

Les indicateurs qui sont proposés sont représentatifs du contexte environnemental du territoire et reflètent ses priorités.

Ils sont rassemblés sous la forme d'un tableau de bord qui sera précisé dans la phase de suivi du SCOT.

Développement urbain

Champ	Objectif du SCOT	Indicateur
1. Evolution démographique	Maîtriser la croissance	Taux de croissance globale de la population (qui sera à analyser avec le nombre d'emplois et la consommation de l'espace)
	Renforcer l'armature urbaine du territoire	Rythme de croissance différenciés en cohérence avec l'armature urbaine (taux de croissance des villages inférieur aux bourgs relais et ainsi de suite)
	Rééquilibrage territorial	Taux de croissance des différentes communautés de communes (croissance ralentie au Nord et plus importante ailleurs)
2. Déplacements et mobilité	Optimiser les infrastructures routières existantes en conservant la fluidité des axes	Intensité de trafic sur axes stratégiques Identification des points de congestion
	Renforcer l'utilisation des transports collectifs et des modes doux	% d'usagers utilisant leurs voitures ou les transports ou les deux selon les différentes activités (travail, loisirs…)
	Localisation des grands équipements à proximité des axes structurants de transports collectifs et routiers	Nombre de projets ayant pris en compte dans la démarche l'accessibilité
	Favoriser le développement du transport ferroviaire	Nombre d'usagers pour la ligne Saint-Etienne/ Le puy Nbre d'usagers par gare de la ligne
	Favoriser le développement du covoiturage	Nombre de parkings de covoiturage (aménagés et sauvages)
3. Consommation de l'espace par l'urbanisation	Contenir l'enveloppe urbaine	Nombre d'hectares ouverts à l'urbanisation par les documents communaux
	Part des logements construits en extension ou en renouvellement	
	Des documents d'urbanisme adaptés pour toutes les communes	Evolution (nombre de PLU, nombre de communes soumises au RNU…)
4. Logements	Assurer une construction de logements en lien avec les besoins du territoire	Nombre de logements construits par CC en lien avec la carte
	Renforcer la densité des logements	Taille des parcelles dans les demandes de PC Nombre d'opérations de petits collectifs et/ou logements intermédiaires
	Augmenter la part des logements sociaux	% de construction de logements sociaux sur la totalité des constructions

4.7.Les indicateurs de suivi

Développement économique

Champ	Objectif du SCOT	Indicateur
	Freiner la résidentialisation du territoire (sur la base d'un emploi par ménage)	Nombre d'emplois/ Nombre de ménages Egale ou supérieur à 1 (en 1999 : 0.86)
	Favoriser le développement économique	Nombre d'ha de zones crées + % utilisation
Commerce	Favoriser le développement du commerce dans les centres	Création/ disparitions de commerces dans les centres
	Eviter l'évasion commerciale	Evasion commerciale
Agriculture	Préserver les espaces agricoles	Nombre d'hectares de terrain soustraits à l'agriculture dans les PLU Superficie des zones classées en ZPA Nombre d'exploitations agricoles + surfaces

Environnement

Champ	Objectif du SCOT	Indicateur	Contenu	Sources
	Equilibrer les différentes occupations du sol	% des surfaces à urbaniser ouvertes à l'habitat, le commerce…	Fiche services instructeurs	
	Préserver les corridors écologiques majeurs et les coupures vertes identifiées dans le SCOT	Extension de l'urbanisation sur ces espaces	Photos aériennes à voir avec IGN (campagne de photos tous les 5 ans) Etat 0 : 2005 Voir pour acheter les droits	
	Assurer une gestion cohérente de la forêt et des espaces boisés		Voir avec JP Rivet	
	Protéger la ressource en eau	% population desservi par des ressources protégées	Voir avec DDASS (carte des périmètres de protection de captage) M Ravel	
	Assurer la prévention du risque inondation	Nombre de communes à risque inondation couverte par un PPRI approuvé + nombre de communes ou études en cours	DDE OK	
	Accroître la part des énergies renouvelables	Utilisation énergie renouvelables par les collectivités	Etude du Syndicat	
	Mettre en valeur les entrées de ville et les abords des axes structurants	Nombre de projets communaux allant dans ce sens	Etude SM tous les 5 ans Etat 0 : 2009	
	Paysage	Evolution du paysage sur Sucs et vallée de la Loire	Observatoire photographique de la Haute Loire	

4.7.Les indicateurs de suivi

Environnement

Champ	Objectif du SCOT	Indicateur
	Equilibrer les différentes occupations du sol	% des surfaces à urbaniser ouvertes à l'habitat, le commerce…
	Préserver les corridors écologiques majeurs et les coupures vertes identifiées dans le SCOT	Extension de l'urbanisation sur ces espaces
	Assurer une gestion cohérente de la forêt et des espaces boisés	
	Protéger la ressource en eau	% population desservi par des ressources protégées
	Assurer la prévention du risque inondation	Nombre de communes à risque inondation couverte par un PPRI approuvé + nombre de communes ou études en cours
	Accroître la part des énergies renouvelables	Utilisation énergie renouvelables par les collectivités
	Mettre en valeur les entrées de ville et les abords des axes structurants	Nombre de projets communaux allant dans ce sens
	Paysage	Evolution du paysage sur Sucs et vallée de la Loire

Partie 5.
La justification des choix retenus

5 JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS

1.La méthode de construction des scénarios

Une réflexion prospective et participative

Un Schéma de Cohérence Territoriale dessine une vision à long terme du devenir d'un territoire, construite et partagée par les acteurs concernés.

En ce sens, la démarche d'élaboration d'un SCOT est à la fois:

❑ une démarche stratégique, qui appelle une réflexion sur les évolutions à long terme des besoins sociaux de ses habitants,
❑ une démarche de changement, qui suppose une participation de tous les acteurs concernés à toutes les phases du processus d'élaboration du SCOT.

Une réflexion prospective et stratégique associant les différents acteurs concernés a été conduite, avec les objectifs suivants:

❑ dessiner des visions partagées (ou scénarios) des contextes économiques, sociaux, institutionnels, etc… auxquels le territoire pourrait se trouver confronté dans les 20 ans à venir,
❑ construire des stratégies anticipant ces différents scénarios,
❑ identifier les leviers d'action à actionner de façon prioritaire pour mettre en œuvre ces stratégies.

Un diagnostic

A partir de plusieurs ateliers sur les thèmes de l'aménagement du territoire, le développement économique, le cadre de vie et l'équilibre du territoire intitulé « bien vivre au Pays », et l'analyse des chiffres clés du développement du territoire, une vision synthétique du Pays a permis d'identifier ses forces et ses faiblesses. L'ensemble des documents mis en ligne sur le site internet du Pays a également permis d'affiner les résultats du diagnostic par une plus grande participation.

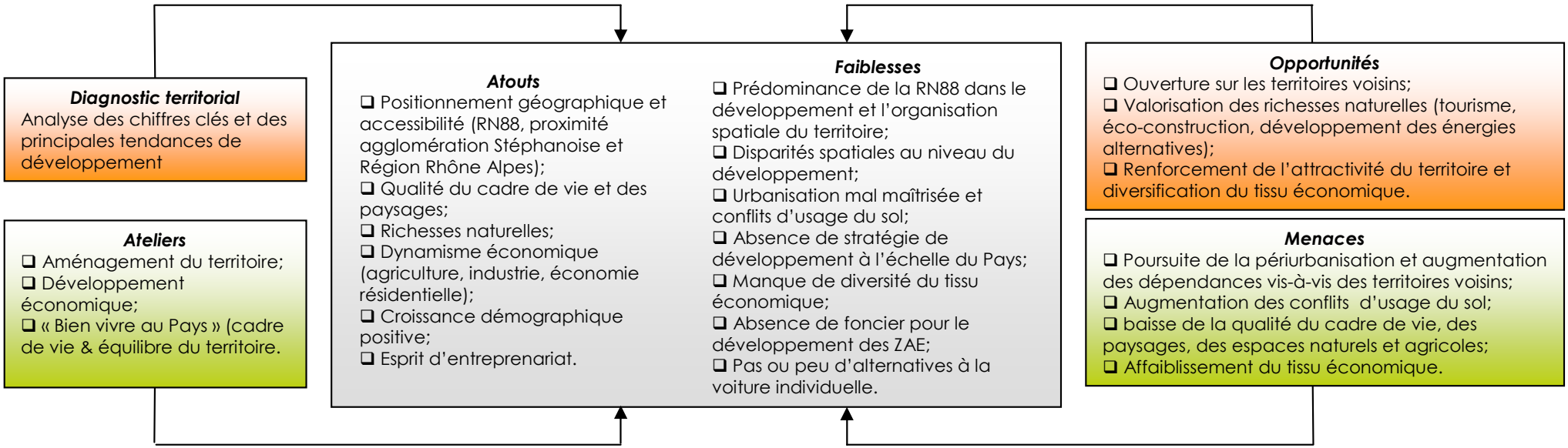

JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS

1.La méthode de construction des scénarios

La phase prospective: du diagnostic aux scénarios

Le diagnostic territorial s'est appuyé sur une analyse dynamique du Pays de la Jeune Loire laissant apparaître les grandes tendances d'évolution et les principaux enjeux.

Principaux enjeux :

❑ Anticiper les grandes tendances d'évolution de la structure des ménages;
❑ Devenir du tissu industriel;
❑ Gérer les conflits d'usage et les freins au développement;
❑ Développer le tourisme vert;
❑ Renforcer les pôles de centralité et la structuration du territoire;
❑ Répondre aux besoins en termes de logements;
❑ Réduire la consommation du foncier;
❑ Trouver des alternatives à la voiture particulière;
❑ Préserver et valoriser les paysages et les espaces naturels.

Cette première phase a permis d'amorcer la phase prospective en identifiant les facteurs et variables susceptibles de faire évoluer le territoire.

Plusieurs types de facteurs susceptibles d'influencer le devenir du Pays ont été identifiés .

Tout d'abord les **facteurs exogènes**, sur lesquels les politiques menées par le territoire auront peu ou pas d'influence mais qui auront des effets notables sur les scénarios de développement retenus.

Exemple de facteurs retenus :

❑ l'avenir de la PAC qui aura des effets sur l'agriculture et les paysages,
❑ la politique nationale et régionale d'infrastructures,
❑ le devenir de certains secteurs économiques comme l'industrie (plasturgie ou textile),
❑ l'allongement rapide de la durée de la vie humaine,
❑ le phénomène de desserrement des ménages,
❑ l'évolution du prix du pétrole.

Mais la stratégie de développement du territoire peut s'appuyer sur des **facteurs endogènes**, fortement influencés par les politiques qui seront mises en place dans différents domaines qui pourront, le cas échéant, minimiser l'impact des évolutions probables des facteurs exogènes.

Exemples de facteurs retenus :

❑ le rythme de croissance démographique et sa répartition,
❑ la typologie d'habitat et les formes urbaines,
❑ la gestion, la disponibilité du foncier et la consommation d'espace,
❑ la valorisation des ressources naturelles,
❑ la qualité du cadre de vie et des paysages,
❑ l'évolution de la desserte du territoire,
❑ la stratégie de développement économique,
❑ l'accueil de nouvelles entreprises.

> Identification des principaux facteurs d'évolution du territoire

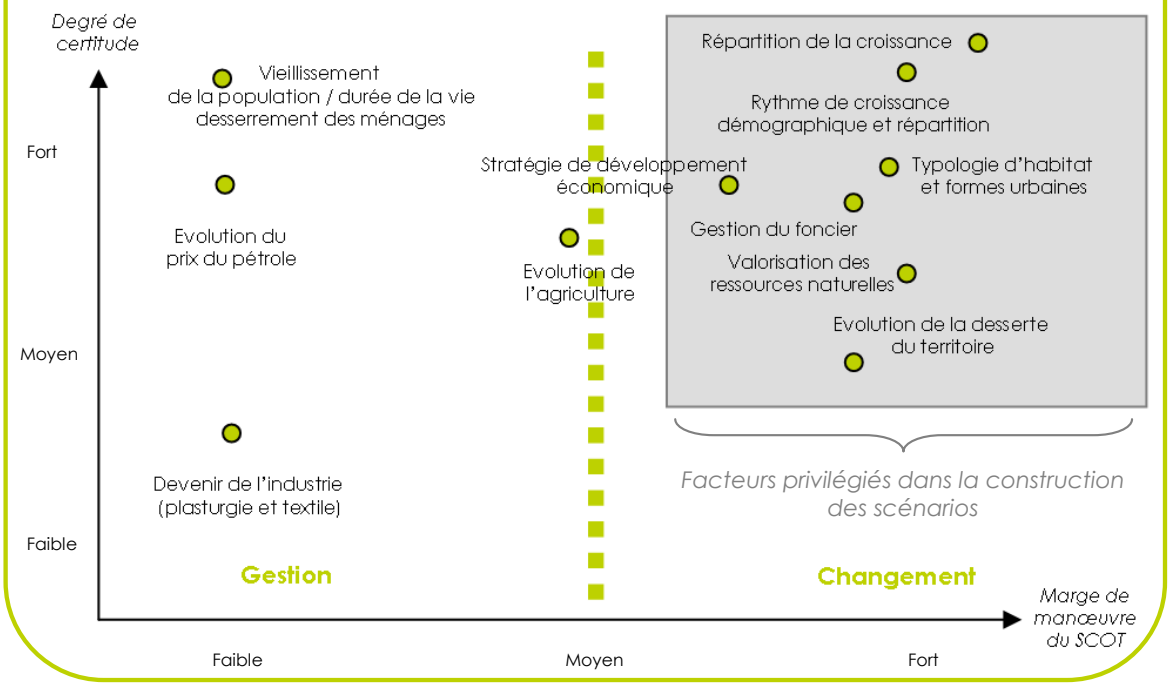

2.Les scénarios de développement

Le scénario tendanciel

Le scénario tendanciel ou « fil de l'eau », est construit sur la base de la prolongation des tendances antérieures, sans projet d'aménagement volontariste mis en œuvre par les acteurs du territoire. Il résume les tendances lourdes constatées sur le territoire constituant ainsi un scénario de référence non souhaité par les élus du Pays. Ce scénario, volontairement pessimiste, avait pour but de mettre en évidence l'enchainement des mécanismes dont les prémices apparaissent aujourd'hui et qu'une stratégie cohérente peut inverser pour créer les conditions d'un développement harmonieux.

Ce scénario envisage notamment:

- une croissance démographique sur la quasi-totalité du territoire accompagnée d'une diffusion de l'urbanisation laissant cependant certaines communes en marge de ce développement,
- une offre de logements trop spécialisée augmentant l'étalement urbain du territoire, le vieillissement de la population et les dépendances vis-à-vis des territoires limitrophes,
- une poursuite de l'étalement urbain augmentant les conflits d'usage et renforçant les tensions au sein du territoire,
- un manque de foncier disponible pour le développement des activités économiques freinant leur développement,
- une baisse de qualité des paysages et du cadre de vie diminuant l'attractivité du territoire et le développement du tourisme « vert ».

Les scénarios non retenus

Chaque scénario exprime des positionnements différenciés et contrastés du territoire qui nécessiteront une gestion urbaine et environnementale spécifique. Leur évaluation sera effectuée au travers des champs du développement durable : l'environnement, le social et l'économie.

1- Le Pays « vert »

Ce scénario envisage de freiner volontairement la croissance démographique du territoire dans un souci de maintien de l'identité rurale, des paysages et des espaces naturels.

La croissance démographique permet le maintien de la population du territoire au niveau actuel en conservant un solde naturel positif mais diminuant peu à peu son solde migratoire.

La croissance de la population s'effectue principalement par l'optimisation du tissu urbain existant, privilégiant une urbanisation peu consommatrice d'espaces agricoles et naturels.

Dans un contexte de réduction importante de la consommation du foncier, les conflits d'usage sont moins nombreux et les espaces agricoles subissent de faibles pressions favorables à leur maintien.

La qualité du cadre de vie, des paysages et des espaces naturels est préservée, permettant de valoriser le territoire au travers du tourisme vert.

Les déplacements subissent une faible évolution ne nécessitant pas la construction de nouvelles infrastructures. Le maintien d'une densité de population dans les pôles de centralité permet la mise en place de différents systèmes de transport en commun.

Avantages

Ce scénario privilégie la préservation du cadre de vie et des espaces naturels et agricoles.

La requalification de certains espaces urbains par des opérations de renouvellement urbain permet d'améliorer l'image du Pays et de générer une nouvelle attractivité.

Inconvénients

Ce scénario exigeant, allant à l'encontre des tendances d'évolution du territoire, nécessitera une maîtrise foncière importante de la part de l'ensemble des communes.

Ce mode de développement risque de diminuer les ressources financières du territoire et donc diminuer les investissements rendus nécessaires par un développement urbain contraint et exigent.

Ce scénario s'appuie sur un système économique dynamique mais ne prévoit pas son renouvellement ni son développement, laissant courir le risque d'une paupérisation du territoire.

> Evaluation du scénario au regard des 3 champs du développement durable

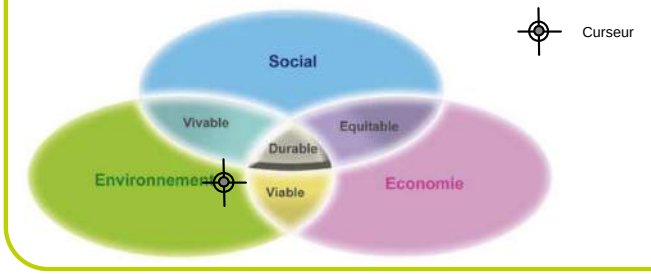

2.Les scénarios de développement

2- Le Pays « de la croissance »

Le territoire n'envisage pas de se fixer de limites à la croissance et au développement. Ce scénario privilégie une poursuite des tendances de croissance de la population par le maintien d'un solde naturel positif tout en prenant des mesures visant à augmenter le solde migratoire.

Pour arriver à cet objectif, le territoire met en avant la qualité de son cadre de vie et ses grandes disponibilités foncières pour accueillir des nouveaux habitants et de nouvelles entreprises.

Toutes les communes du territoire mettent à disposition des entrepreneurs et des investisseurs immobiliers d'importantes disponibilités foncières en laissant jouer librement la loi de l'offre et de la demande sans contrainte sur le type de logements et la qualité des constructions.

La maison individuelle est le produit le plus demandé, la consommation du foncier reste importante. Le marché de ce type d'habitat est très dynamique répondant en grande partie aux besoins des habitants de l'agglomération stéphanoise désireux d'acquérir ce type de bien.

L'existence d'espaces économiques de natures différentes permet d'accueillir une grande diversité d'entreprises maintenant le dynamisme économique du Pays.

Le Pays affiche une image de plus en plus « urbaine » incompatible avec le développement du tourisme « vert ».

La diffusion de l'urbanisation à travers tout le Pays rend le territoire totalement dépendant de l'automobile, les congestions augmentent dans certains secteurs nécessitant la construction de nouvelles infrastructures.

Avantages

Ce scénario assure un développement économique fort du territoire en lien avec une population toujours croissante.

La diversité du tissu économique « protège » le Pays des bouleversements toujours possibles d'une partie du tissu industriel. Le taux de chômage est faible.

Toutes les communes accèdent au même niveau de développement.

Inconvénients

Les politiques mises en place ont un effet « d'aspirateur » vis-à-vis des territoires limitrophes.

La diffusion de l'urbanisation augmente considérablement les conflits d'usage et les conflits avec les habitants, les déplacements et les nuisances.

Bien qu'une partie du territoire tire les bénéfices immédiat de ce mode de développement volontariste, ce scénario ne peut être durable. L'absence de maîtrise du développement urbain montre rapidement ses limites. Le territoire se déstructure de manière irréversible, les paysages se banalisent et le Pays perd peu à peu l'un de ses facteurs d'attractivité majeur.

> Evaluation du scénario au regard des 3 champs du développement durable

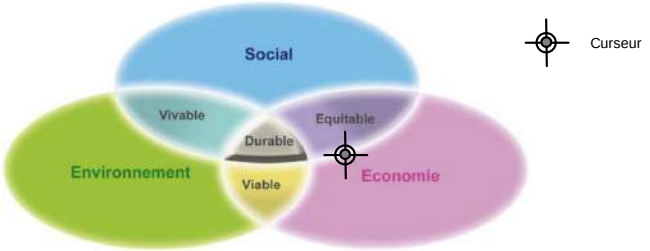

Le scénario retenu

Le Pays « équilibré »

1- Une croissance démographique maintenue

Le territoire poursuit sa croissance démographique sur la base des tendances constatées entre 1990 et 1999 soit environ 20 000 habitants à accueillir entre 2000 et 2030.

Ce choix résulte davantage d'une volonté d'anticipation et d'accompagnement de la croissance démographique que d'un objectif purement quantitatif.

Cette croissance devra être conditionnée à la poursuite du développement économique du territoire, à un environnement urbain adapté aux besoins de la population et au respect de l'environnement et des paysages.

2.Les scénarios de développement

2- Le maintien d'un dynamisme économique

Le territoire ne souhaite pas devenir un simple lieu de résidence mais bien être en mesure d'offrir à ses habitants un véritable lieu de vie, capable de remplir l'ensemble des fonctions urbaines dans une approche soucieuse de l'environnement.

Pour ne pas transformer certaines communes en zones « dortoirs », la croissance de la population devra être associée à la croissance de l'emploi.

3- Une armature urbaine garante du maintien des grands équilibres entre les espaces bâtis, naturels et agricoles

La croissance démographique du territoire doit s'appuyer sur une armature urbaine capable de maintenir les grands équilibres entre les espaces bâtis, naturels et agricoles et d'éviter un étalement urbain généralisé sur l'ensemble du territoire. Le Pays est constitué d'une multitude de contextes urbains et environnementaux, les modes de développement et la répartition de la population devront prendre en compte cette diversité.

4- Un développement qualitatif et harmonieux

La qualité du cadre de vie et des paysages et l'un des atouts majeurs du Pays de la Jeune Loire et ses rivières devant être préservée et valorisée.

5- Le développement du territoire s'appuiera sur :

❑ la protection et la valorisation des espaces naturels et des corridors écologiques,
❑ un développement urbain qualitatif et innovant pour l'habitat et les zones d'activité.

> Evaluation du scénario au regard des 3 champs du développement durable

> Synthèse des choix et scénarios possibles

Facteurs	Choix possibles / variables	Scénarios		
		Pays "vert"	*Pays "équilibré"*	*Pays "de la croissance"*
Rythme de croissance démographique	Croissance démographique freinée	+	-	-
	Maintien des tendances actuelles	-	+	+
	Accroissement du rythme	-	-	+
Répartition de la croissance	Optimisation des enveloppes urbaines existantes	+	+	-
	Développement proportionné des communes	+	+	-
	Adaptation en fonction de la demande	-	-	+
Typologie habitat et formes urbaines	petit collectif et maisons mitoyennes	+	+	-
	Liberté de choix / parcours résidentiels	-	+	-
	Liberté de choix / adaptation aux tendances	-	-	+
Gestion du foncier	minimiser la consommation	+	+	-
	baisse	+	+	-
	Adaptation en fonction des besoins	-	+	+
Valorisation des ressources naturelles	Forte	+	+/-	-
	Moyenne	-	+	-
	Faible	-	-	+
Qualité du cadre de vie et des paysages	Préservation	+	+	-
	Valorisation	+/-	+	-
	Diminution	-	-	+
Evolution de la desserte du territoire	Optimisation des infrastructures existantes	+	+	-
	Valorisation des transports collectifs	+	+	-
	Création de nouvelles infrastructures	-	-	+
Stratégie de développement économique	Valorisation du tourisme "vert"	+	+	-
	Diversification du tissu économique	-	+	+
	Adaptation en fonction de la demande	-	-	+
Accueil des nouvelles entreprises	Optimisation des ZAE existantes	+	+	+
	Développement des ZAE en surface et en nombre	-	+	+

2.Les scénarios de développement

> Impact des différents scénarios sur les facteurs exogènes et les enjeux

Facteurs exogènes	Influences des scénarios		
	Pays "vert"	*Pays "équilibré"*	*Pays "de la croissance"*
Avenir de la PAC	+	+	-
Politique nationale et regionale d'infrastructure	-	+	-
Devenir de certains secteurs économiques	-	+	+
Allongement rapide de la durée de la vie humaine	+	+	-
Desserrement des ménages	-	+	-
Evolution du prix du pétrole	+	+	-

Enjeux	Impact des scénarios		
	Pays "vert"	*Pays "équilibré"*	*Pays "de la croissance"*
Anticiper les grandes tendances d'évolution de la structure des ménages	-	++	-
Devenir du tissu industriel	- -	+	++
Gestion des conflits d'usage et freins au développement	+	+	- -
Développement du tourisme vert	++	+	- -
Renforcer les pôles de centralité et la struturation de l'espace	-	++	- -
Répondre aux besoins en terme de logements	-	++	-
Réduire la consommation du foncier	++	+	-
Trouver des alternatives à la voiture particulière	-	+	-
Préserver et valoriser les paysages et les espaces naturels	++	+	-

Les concepts d'aménagement

Le concept d'aménagement non retenu : Les nouveaux « centres » du Pays

Orientations :

Le Pays de la Jeune Loire conforte les zones les plus denses et les plus peuplées dans leur développement, permettant l'émergence de 3 pôles majeurs.

Conséquences :

Ce modèle de développement permet d'optimiser les infrastructures existantes, notamment la RN88 et la ligne ferroviaire le Puy-St Etienne. L'augmentation de la densité sur ces secteurs nécessite une planification urbaine rigoureuse qui rend possible l'émergence de nouveaux services, comme la mise en place d'un système de transports en commun sur un axe est-ouest reliant les centres urbains situés à proximité de la RN88.

Inconvénients :

Le développement ne profite qu'à une partie limitée du territoire. La canalisation de la croissance et du développement sur une partie restreinte du territoire modifie peu à peu l'identité rurale du Pays qui voit naître des espaces agglomérés fortement polarisants.

> Schématisation du concept d'aménagement « les nouveaux centres du Pays

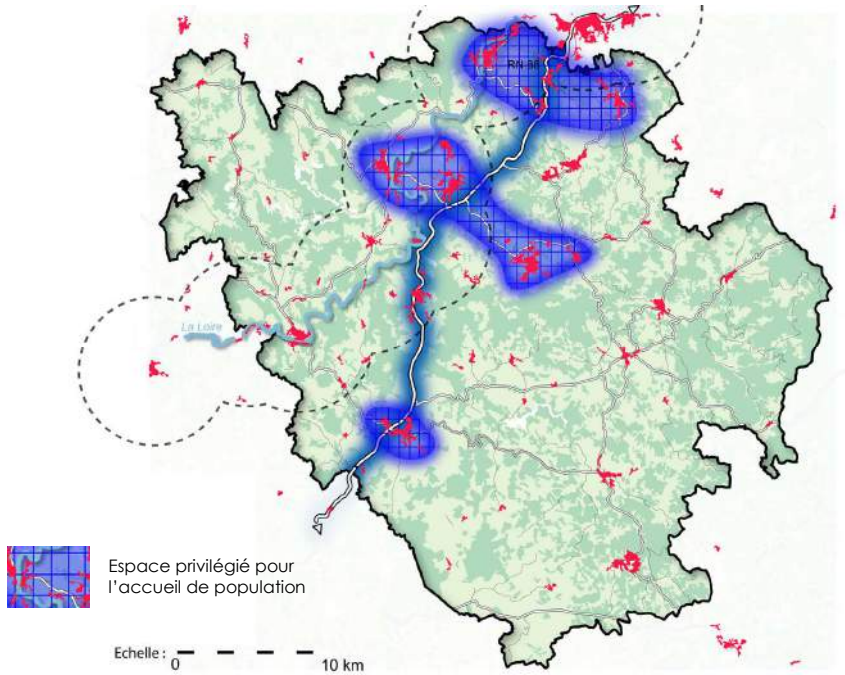

2.Les scénarios de développement

Le concept retenu : Le Pays multipolaire

Orientations :

Le Pays de la Jeune Loire se développe à partir d'une armature urbaine multipolaire et hiérarchisée reliée par des axes de déplacements stratégiques. Cette armature doit permettre un développement équilibré du territoire et répondre aux besoins de logements, d'emplois et d'équipements.

Conséquences:

Le développement et la croissance du territoire s'effectue de manière proportionnée en cohérence avec la typologie de communes retenue (village, bourg relais, bourg centre).

Ce modèle de développement privilégie des formes urbaines et des densités assurant une proximité entre des lieux de vie, des équipements et des services.

Cette approche devrait permettre de réduire la consommation d'espace ainsi que le nombre et la distance des déplacements.

Des axes majeurs, permettant la mise en réseau de l'armature multipolaire, sont identifiés. Sur ces axes, la qualité des conditions de déplacement doit être maintenue.

> Schématisation du concept d'aménagement « Le pays multipolaire »

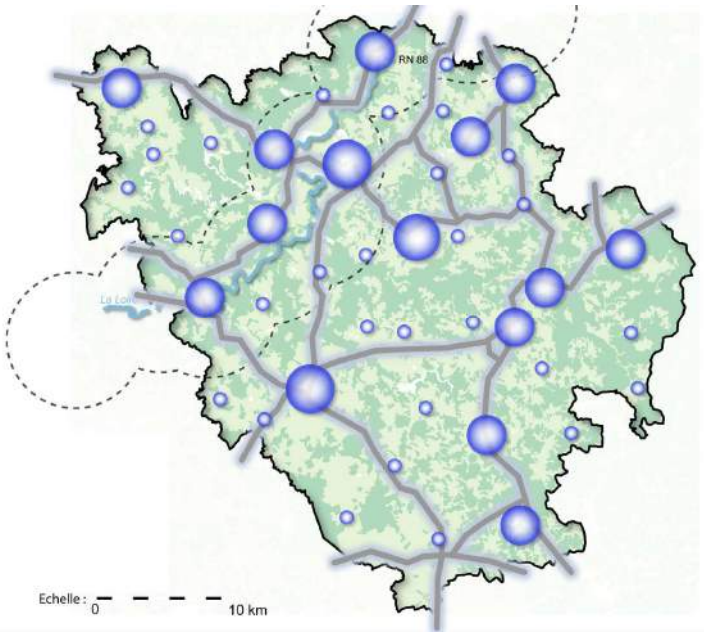

Partie 6.
Résumé non technique de l'évaluation environnementale

6 RESUME NON TECHNIQUE

6.1.L'état des lieux

L'organisation physique générale du territoire

Le territoire du Pays de la jeune Loire et ses rivières s'étend à l'est du département de la Haute-Loire et jouxte la région stéphanoise. Il est peuplé de plus de soixante quinze mille habitants pour 1160 km2 et connaît une dynamique de croissance active mais géographiquement hétérogène.
Le territoire est fortement structuré par son relief qui différencie les cours d'eau dont une partie s'écoule dans des gorges profondes (Loire, Lignon, Dunières), les pointements volcaniques, comme ceux des Sucs au sud qui marquent le paysage, et les plateaux qui accueillent une grande partie des activités humaines (entreprises, logements, agriculture…).
La forêt est particulièrement présente dans les espaces difficiles à mettre en valeur (pentes des vallées, rebords de plateaux) et dans tout l'est du territoire (plantations résineux principalement).
L'agriculture, compte-tenu des conditions de sols, de climat et d'altitude, est centrée sur la valorisation des prairies par l'élevage.

L'organisation humaine

L'épine dorsale du territoire est constituée par la RN88 qui facilite les liaisons avec les pôles de St-Etienne et du Puy en Velay. Elle facilite la diffusion de la population et des entreprises sur les espaces proches et bien desservis (Yssingeaux, Monistrol-sur-Loire, Ste-Sigolène).
Les communautés de communes Loire-Semène et Les Marches du Velay correspondent à des secteurs denses en population.
Un second axe de développement, à l'ouest, suit la vallée de la Loire (Retournac, Beauzac, Bas-en6basset, Aurec-sur-Loire).
Un troisième axe s'organise à l'est avec Le-Chambon-sur-Lignon, Tence et Dunières.

Les espaces intercalaires sont peu peuplés. Ils s'organisent autour des activités rurales, agricoles et forestières, et recèlent des espaces naturels remarquables.

L'économie du territoire

La structure économique du territoire apparaît saine mais le manque de diversité des activités (poids des filières plasturgie, mécanique, textile, agroalimentaire) lui confère une certaine fragilité.
La rareté du foncier et les conflits d'usages freinent certaines possibilités de développement.

Le territoire offre des potentialités touristiques encore peu mises en marché et parfois menacées par une urbanisation mal maîtrisée (paysages remarquables, patrimoine bâti…).

Les évolutions urbaines et les mobilités

Les modes de développement constatés mettent en évidence la surreprésentation de la maison individuelle, dans des formes peu connectées à la trame des bourgs anciens – parcellaire et bâti traditionnel, et fortement consommatrices d'espace (1600m2 en moyenne par logement).
En se projetant à 25 ans, la consommation de terrain s'établirait autour de 1500 à 2000 hectares.

Par ailleurs, ce mode de développement va de pair avec un éloignement progressif des équipements structurants et une augmentation des déplacements, (domiciles-travail, domiciles-établissements d'enseignement, domicile-équipements et services) qui utilisent essentiellement les automobiles.

Les modes de déplacement alternatifs à la voiture existent avec les liaisons par cars et le réseau ferré qui relie le territoire à St-Etienne et au Puy en Velay par la vallée de la Loire. Mais l'essentiel des migrations pendulaires reste lié à la voiture particulière et s'exprime aussi bien sur les axes nord-sud que sur les axes transversaux.

Le cadre de vie et les paysages

Le cadre de vie équilibré constitue un des éléments principaux de l'attraction exercée par ce territoire.
Parmi les composantes de ce cadre de vie, la diversité exceptionnelle de paysages de moyenne montagne constitue un atout indéniable d'attractivité.
Six grandes identités paysagères se distinguent:
Vallée de la Loire, plateau de Montfaucon, Pays des Sucs, Haut Lignon, portes du Pilat et plateau occidental du Velay/piémont du Forez.
La vallée de la Loire et le Pays des Sucs jouent un rôle emblématique particulièrement fort pour le territoire.

Les éléments qui constituent l'originalité de ces paysages peuvent être mis en cause par des évolutions mal maîtrisées de l'occupation des sols : qualité du bâti dans la vallée de la Loire, boisements fermant les espaces ouverts du Pays des Sucs ou du haut Lignon, occupation des sols altérant les points de vue et repères géographiques dégagés du plateau occidental du Velay, maisons individuelles sur les versants bien exposés du rebord du Pilat,

Au-delà des « grands » paysages, le territoire offre une grande diversité d'éléments bâtis plus quotidiens et de motifs paysagers qui participent à la qualité du cadre de vie : petit patrimoine vernaculaire, organisation des bourgs anciens, zones humides…

6 RESUME NON TECHNIQUE

6.1.L'état des lieux

Le patrimoine naturel

Le territoire du Pays de la jeune Loire et ses rivières bénéficie de la présence d'un patrimoine naturel de première importance au niveau local, régional, français et européen. Ce patrimoine est très lié aux composantes Eau et Forêt. Le réseau de rivières, et particulièrement leurs parties en gorges, souvent boisées et relativement épargnées par les pressions humaines (Lignon, Ramel, Dunières, Semène, Loire…), abrite des milieux et des espèces remarquables et protégées (castor, moule perlière…). Il facilite les relations entre populations, constituant ainsi des couloirs d'échanges et de diffusion géographique des espèces participant à la biodiversité.

Les boisements de bords de rivières (ripisylves), les réseaux de haies du bocage, jouent aussi un rôle important dans les échanges biologiques et assurent des connections avec les réservoirs que constituent par exemple les massifs forestiers du territoire ou en périphérie (Meygal – Mézenc, Lizieux, Sucs, Grand Felletin, Pilat, Forez). La vallée de la Loire, couloir de migration particulièrement important pour les oiseaux, constitue un espace naturel majeur et emblématique du territoire, faisant d'ailleurs l'objet de divers classements (site natura 2000, zone pour la conservation des oiseaux, zone d'intérêt écologique, faunistique et floristique…).

En dehors de ces espaces linéaires structurants et des massifs boisés, le territoire renferme de nombreuses zones humides dont le rôle est essentiel au bon fonctionnement des ressources en eau sur les aspects qualitatif et quantitatif et des milieux associés. Leur identification et leur protection n'ont pas été systématiquement réalisées.

Les ressources naturelles

Les potentiels et les degrés d'exploitation des ressources naturelles dont dispose le territoire sont très variables:

❑ Les ressources en eau potable sont relativement faibles en termes de quantité et en outre assez fragiles en termes de qualité : il s'agit pour l'essentiel de ressources en eaux superficielles dont la principale est constituée par le réservoir du barrage de Lavalette sur le Lignon (400ha) qui alimente l'est du territoire et l'agglomération de St-Etienne, propriétaire du site. La qualité de l'eau délivrée sur le territoire est satisfaisante mais la sécurité n'est pas assurée pour quelques communes .

❑ Les ressources en matériaux de construction sont constituées par les roches granitiques et basaltiques du sous-sol et par les alluvions de la Loire exploitées à Bas-en-Basset. Huit carrières sont en activité.

❑ Les gisements d'énergie renouvelables locales sont constitués par le bois-énergie, présentant un fort potentiel local actuellement peu mobilisé, par l'hydro-électricité qui offre à contrario peu de potentiel de développement, par le solaire, et par l'éolien, dont les potentiels de développement ont fait l'objet d'études et de cartographies.

Déchets

Concernant les déchets, le territoire de la Jeune Loire est bien organisé au niveau intercommunal en matière de collectes ordinaires, de collectes sélectives, de déchetteries (9). Les centres de traitement et d'élimination ont des capacités importantes.
Les difficultés résident dans la réduction de la part fermentescible des ordures ménagères et dans l'élimination des boues de stations d'épuration par d'autres modalités que l'épandage sur terrains agricoles.

Concernant les pollutions des eaux, de gros investissements ont été consentis par les collectivités pour créer ou améliorer les stations d'épuration des eaux usées, pour améliorer la collecte de ces eaux usées ainsi que pour orienter les constructions en zones non desservies par l'assainissement collectif vers des systèmes performants et adaptés (zonage d'assainissement, service public de l'assainissement non collectif).
Il se produit malgré tout des altérations dans la qualité des eaux de surface qui d'une part se répercutent sur la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques et d'autre part sur l'utilisation de ces ressources pour l'eau potable. Les solutions engagées consistent dans l'instauration des périmètres de protection des captages et ressources d'alimentation en eau potable et dans la mise en place de convention de bonnes pratiques pour les utilisateurs des terrains situés dans les bassins versants de ces ressources (exploitations agricoles et forestières, urbanisation…). La réserve de La valette est particulièrement sensible sur ce point et sa mise en protection réglementaire en cours.

L'air

Le territoire est assez bien préservé en matière de qualité de l'air.

La situation géographique et le type d'activités présentes sur le territoire lui ont permis d'échapper aux problèmes de pollutions atmosphériques, exception faite des phénomènes induits par le trafic automobile (voir paragraphe sur les mobilités) et par les émissions des chauffages.

Le bruit

Les nuisances sonores sont très liées au trafic sur les voies de communication principales et donc géographiquement circonscrites.

La partie méridionale du territoire de la Jeune Loire et ses rivières est répertoriée comme espaces de calme dans le schéma de service des espaces naturels et ruraux d'Auvergne.

RESUME NON TECHNIQUE

6.1.L'état des lieux

Les risques technologiques

Aucune entreprise à dangerosité élevée (type SEVESO) n'est présente sur le territoire. On compte une soixantaine d'établissements contrôlés dans le cadre des installations classés pour la protection de l'environnement (ICPE) ainsi que 8 carrières et des élevages relevant aussi de cette nomenclature.
Les barrages de grande hauteur peuvent également induire un risque de sécurité en cas de rupture de digue. Est concerné le barrage de Lavalette.
Les risques que présentent ces établissements en cas de dysfonctionnements peuvent être aggravés en cas de cohabitation proche avec des zones habitées

Les risques naturels

Le principal risque naturel qui s'exerce sur le territoire de la jeune Loire et ses rivières a trait aux inondations. Le régime des cours d'eau, la topographie, le climat entraînent des fluctuations importantes des débits et niveaux d'eau. Les constructions réalisées dans les vallées, parfois en oubliant cette situation naturelle, présentent de ce fait une vulnérabilité particulière. Les communes concernées (44, dont celles riveraines de la Loire) sont engagées dans l'établissement des plans de prévention du risque inondation qui contraignent les possibilités d'urbanisation en fonction du risque.

Les risques de glissement de terrain concernent 17 communes.

Les risques de feux de forêt ne sont pas négligeables compte-tenu de l'emprise des boisements dans certaines parties du territoire, des phénomènes de réchauffement climatique et de la fréquentation de loisirs de certains de ces espaces.

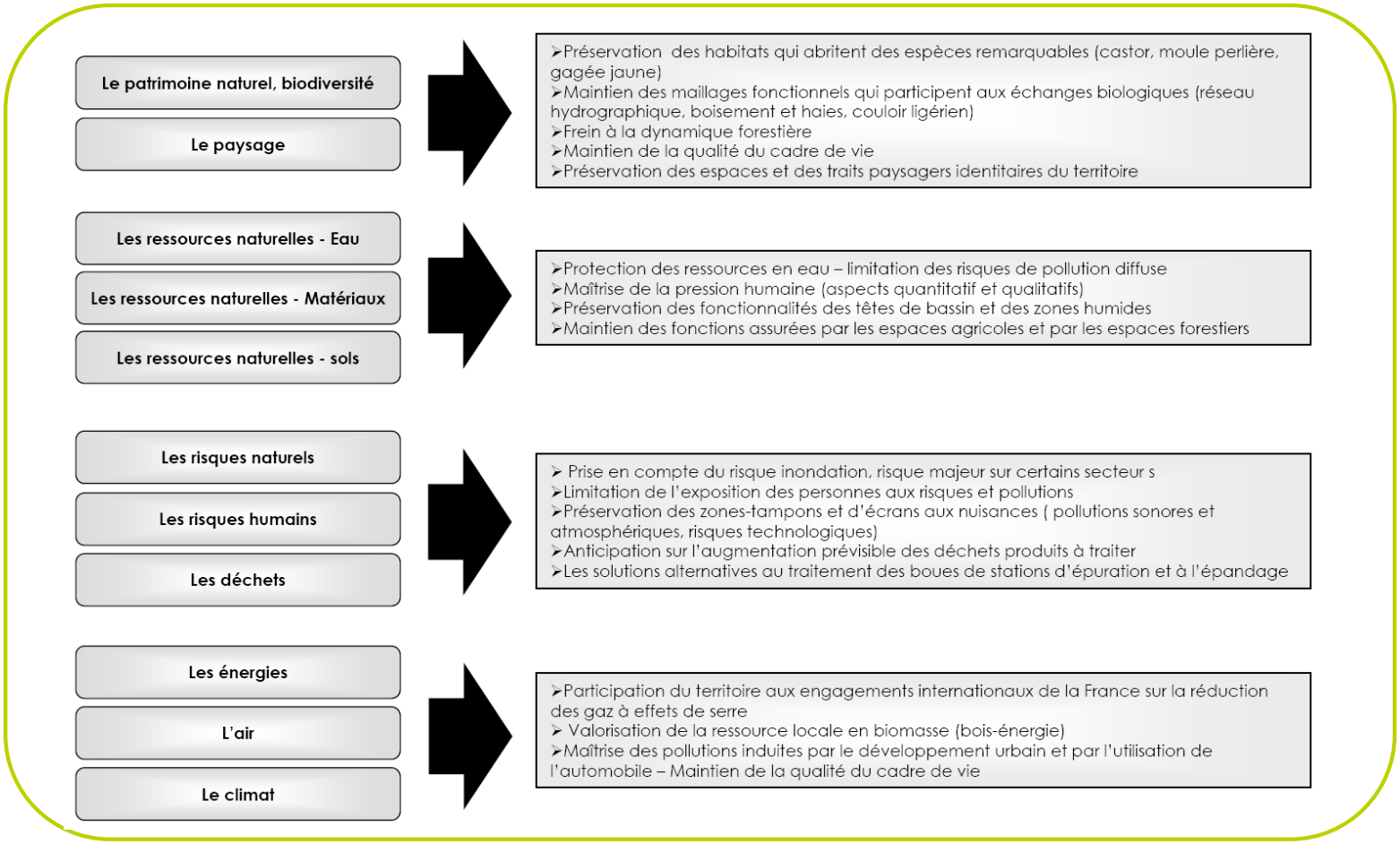

6.2.Les principaux impacts négatifs du développement choisi par le Pays et les mesures de réduction correspondantes

Les deux causes principales des effets potentiellement négatifs du projet de développement du territoire de la Jeune Loire et ses rivières sont liées à l'augmentation de la population (+ 20 000 habitants d'ici 2030) et à la consommation de surfaces (1500 ha) nécessaires à l'accueil de cette population nouvelle, avec les activités et équipements et services qui s'y rattachent.

Les effets négatifs potentiels impactent les différentes composantes du milieu de façon variée. Les mesures prises par le Syndicat de Pays porteur du SCOT visent à supprimer ou réduire à la base les effets négatifs du projet et à mettre en place des dispositifs qui, au contraire, vont être vecteurs de progrès durables pour le territoire et de préservation/valorisation de l'environnement.

Certains secteurs ont été identifiés comme plus sensibles et feront l'objet d'une vigilance accrue.

Il s'agit des secteurs suivants:

- la vallée de la Loire : pour ses paysages emblématiques, son patrimoine naturel majeur, ses risques naturels liés aux inondations,
- le Pays des Sucs pour ses paysages emblématiques, son patrimoine naturel majeur, menacés par l'implantation de nouvelles constructions,
- les espaces naturels situés à proximité de la RN88 risquant de subir de fortes pressions créant des déséquilibres,
- les sites naturels répertoriés par les inventaires nécessitant une protection accrue au titre de la biodiversité, des continuités biologiques, de leurs rôles sur la qualité des espaces et l'attractivité du territoire,
- le réseau de zones humides qui sont d'autant plus menacées qu'elles ne sont pas toujours répertoriées comme telles, alors qu'elles participent à la production de ressources en eau et à la biodiversité du territoire,
- les espaces ouverts du territoire menacés par toute modification de l'occupation des sols.

6.2.Les principaux impacts négatifs du développement choisi par le Pays et les mesures de réduction correspondantes

Cause: augmentation prévisible de la population	Impacts négatifs potentiels	Mesures prises et effets positifs
Augmentation des besoins en eau potable	➢ Forte pression sur la ressource en eau disponible ➢ Effets induits sur les milieux	➢ Recherche de solutions d'approvisionnement alternatives à une échelle cohérente ➢ Recherche et mise en œuvre de solutions d'amélioration de la sécurité d'approvisionnement (aspects quantitatifs et qualitatifs) ➢ Modération du développement pour les secteurs Tendus ➢ Protection des zones naturelles participant à la production de ces ressources
Augmentation de la production d'eaux usées	Risque d'altération des cours d'eau récepteurs, des milieux biologiques associés – accroissement de la production de boues à éliminer	Développement prioritaire des zones équipées en assainissement collectif
Augmentation de la production de déchets	Accroissement des volumes à collecter et à traiter et des coûts	Maîtrise de l'étalement urbain, problématique abordée à l'échelle du Pays
Augmentation des besoins en énergie	Augmentation de la pression sur les ressources traditionnelles, augmentation des pollutions induites	Engagement du Pays dans la promotion et la mise en œuvre des énergies locales renouvelables (bois, éolien) et modes de construction adaptés
Augmentation des déplacements	Augmentation de la consommation de pétrole et des pollutions et nuisances induites	Maîtrise de l'étalement urbain, hiérarchisation de l'armature routière, valorisation des liaisons ferroviaires et transports en commun
Augmentation des besoins induits en services et équipements	Consommation de surfaces par l'urbanisation	Renforcement de l'armature urbaine du territoire, optimisation des surfaces disponibles (densité et renouvellement urbain)

6.2.Les principaux impacts négatifs du développement choisi par le Pays et les mesures de réduction correspondantes

Causes : Augmentation des surfaces urbanisées	Impacts négatifs potentiels	Mesures prises et effets positifs
Consommation d'espace pour l'urbanisation	➢ Tensions sur le foncier; ➢ Conflits avec l'agriculture et la forêt; ➢ Difficultés pour l'implantation d'activités; ➢ Risques pour les espaces naturels.	➢ Maîtrise de l'étalement urbain; ➢ Développement équilibré s'appuyant sur une armature multipolaire; ➢ Confortement des vocations agricoles, forestières ou naturelles de certains secteurs; ➢ Organisation de l'urbanisation résidentielle en tenant compte des gênes, nuisances et risques potentiels.
Localisations préférentielles des zones de développement	➢ Altération des paysages par l'implantation de nouvelles constructions; ➢ Augmentation des linéaires de réseaux et des parcours; ➢ Accentuation des hétérogénéités dans le territoire (rentes de situation), ➢ Sollicitation accrue des axes de circulation principaux aux périodes de pointe.	➢ Choix d'un développement orienté et non d'un développement opportuniste; ➢ Identification et préservation des formes et des éléments caractéristiques du paysage quotidien et des paysages emblématiques; ➢ Maîtrise de l'étalement urbain; ➢ Développement visant à renforcer les pôles de centralité du territoire.
Formes de développement des zones d'habitat	➢ Impacts variables selon les modes d'urbanisation (consommation d'espace, paysages, déplacements); ➢ Risque de perte de substance des centres-bourgs; ➢ Difficulté d'intégration des nouvelles populations; ➢ Offre orientée ne satisfaisant pas tous les besoins; ➢ Renforcement de la fonction résidentielle; ➢ Banalisation des paysages; ➢ Confortement du rôle de l'automobile.	➢ Densification et extension en continuité du bâti existant des bourgs-centres – alternatives proposées à la surreprésentation de la maison individuelle; ➢ Préservation des motifs paysagers et des modes d'organisation et de fonctionnement de la trame bâtie; ➢ Préservation de l'imbrication activités économiques / habitat.

6.2.Les principaux impacts négatifs du développement choisi par le Pays et les mesures de réduction correspondantes

Champs principaux	Orientations retenues	Effets positifs
Choix en matière d'habitat	➢ Diversification des formes urbaines; ➢ Densité moyenne de 25 logements par hectare; ➢ Prescriptions en termes d'équipement et de qualité des constructions nouvelles.	➢ Intégrations paysagères et environnementales; ➢ Limitation de la consommation de surfaces et préservation de surfaces pour l'agriculture, la forêt et les espaces naturels; ➢ Limitation de la pression sur les ressources naturelles (matériaux, eau, énergie), des pollutions diffuses (air, eau), des effets induits négatifs sur les milieux naturels concernés.
Choix en matière de déplacement	➢ Optimisation des infrastructures existantes; ➢ Armature urbaine hiérarchisée et cohérence avec l'armature urbaine retenue; ➢ Confortement / développement des modes alternatifs à la voiture.	➢ Pas de création de nouvelles infrastructures qui entraînent en général des perturbations pour le patrimoine (naturel, paysage); ➢ Préservation de la qualité de l'air et réduction des nuisances sonores.
Choix d'organisation des activités économiques	➢ Confortement des zones dédiées aux activités économiques (ZAE, agriculture, forêt); ➢ Organisation rationnelle des relations activités – habitat et des risques et gênes potentielles; ➢ Optimisation des surfaces existantes.	➢ Réduction des risques de dispersion et de mitage par les activités; ➢ Réduction des risques de conflits et des risques technologiques.
Choix en matière de répartition d'occupation du territoire et engagement dans des démarches de gestion concertée à son échelle	➢ Identification et préservation des zones naturelles remarquables et sensibles; ➢ Suivi de la préservation des zones participant à la biodiversité et à la production de ressources naturelles; ➢ Engagement dans des SAGE, chartes forestières, zones de développement éolien, gestion des déchets…	➢ Préservation de la biodiversité; ➢ Préservation des continuités biologiques et des éléments remarquables du patrimoine; ➢ Préservation des fonctionnalités des écosystèmes; ➢ Préservation des sites emblématiques du territoire.

Syndicat mixte de la Jeune Loire et ses rivières
1, place de l'Abbaye
43140 La Séauve sur Semène

http://www.pays-jeuneloire.fr

Principaux partenaires

Maîtrise d'œuvre

Contact:
Groupe 6 urbanisme
98, cours de la Libération
BP 2536
38035 GRENOBLE Cedex 2
Tel: 04 38 21 03 36
Courriel: urbanistes@groupe6.fr
www.groupe6.fr